

MICROFICHE ÉTABLIE À PARTIR DE
L'UNITE DOCUMENTAIRE

جديدة منجزة حسب الوثيقة
رقم:

0 2 5 0 3 2

المكتبة المغربية

المركز الوطني للوثائق
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

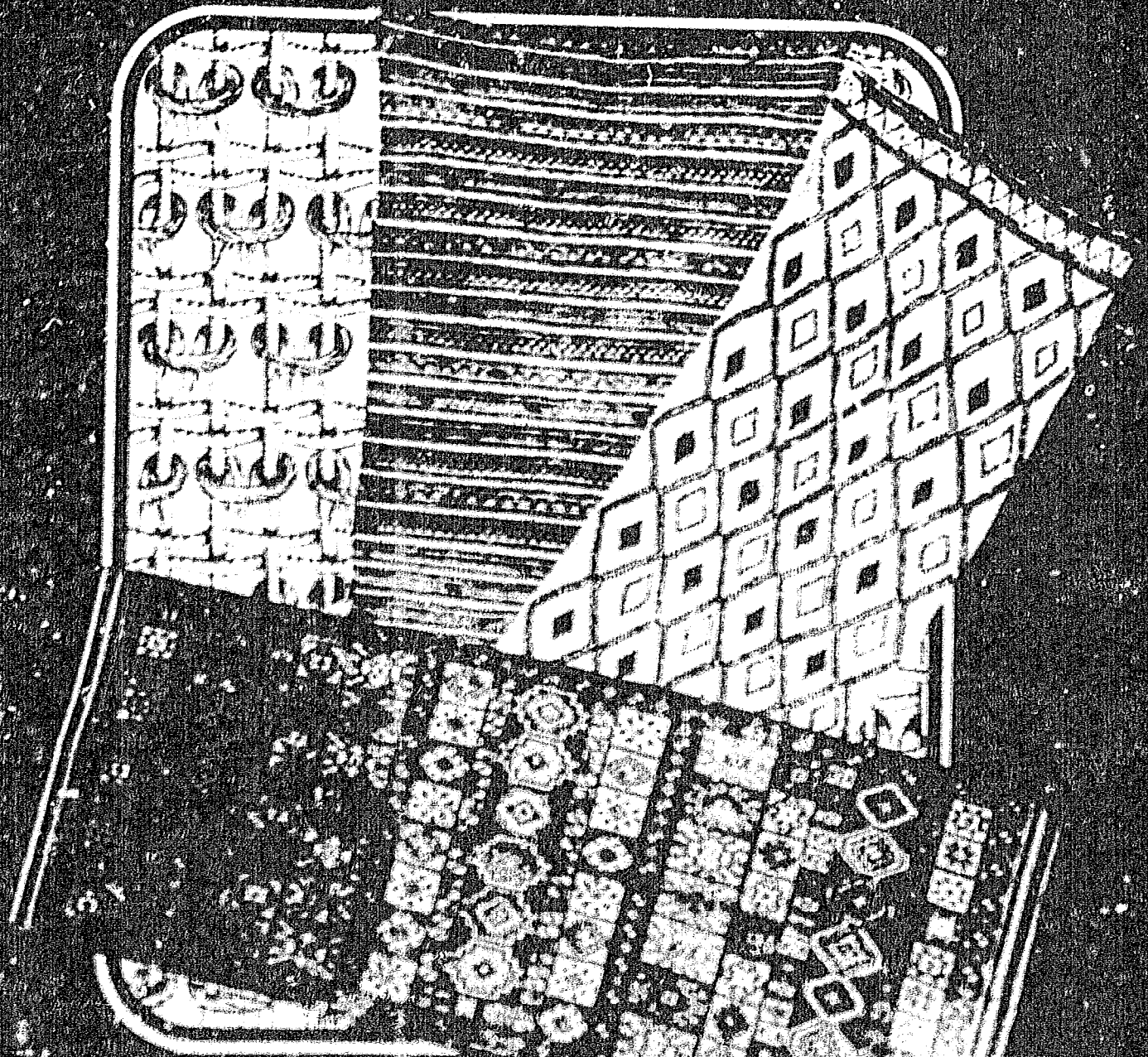


مصلحة الطباعة والتصوير
ص. ب 828 الرباط

F

I

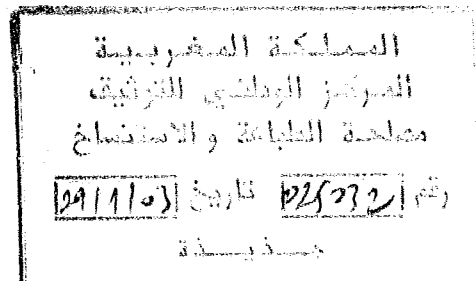
LE NOUVEAU CORPUS DES TAPIS MAROCAINS



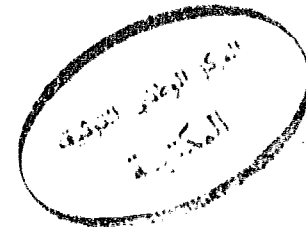
Tome I

MEMBRES DES REGIONS DE
PARACH - JAZA - AZHAR

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ARTISANAT
ET DES AFFAIRES SOCIALES



LE NOUVEAU CORPUS DES TAPIS MAROCAINS



Tome V

LES TAPIS ET HANBELS DES REGIONS DE
MARRAKECH - TAZA - AZILAL

Réalisé dans le cadre du «Projet-Coopart» avec le concours de
la Fondation Konrad Adenauer (R.F.A)

Casablanca

1991

Couverture Photos de bas en haut

- TAPIS DE OULAD CHENNANE (voir page 40)

Tapis à bandes horizontales ornées de motifs à dominante jaune sur fond rouge.

- TAPIS AÏT BOU OULLI (voir page 178)

Tapis à losanges noirs inscrits sur fond blanc.

- HANBEL BENI OURAÏNE (voir page 126)

Hanbel à bandes horizontales composées de petits motifs noir et blanc.

Elaboration Abderrahim ALKOUM

Bouchaïb BENELFELLAH

Ahmed CHERAÏ

Saïd CHIKHAOUI

El Houssine ERRAMZI

Michael A. KÖHLER

Mohamed MESSAOUDI

Photos Mohamed ALAQUI

Hamid ZEROUALI

Impression Najah El Jadida - Casablanca.

Dépôt légal n° 57/1989

**LES TAPIS ET HANBELS DES REGIONS DE
MARRAKECH - TAZA - AZILAL**

AVANT-PROPOS

Depuis la publication du «Corpus des Tapis Marocains» par P. RICARD⁽¹⁾, la production des tapis a connu une évolution tant au plan artistique que technique.

L'œuvre de P. RICARD reste, toutefois, une référence en la matière, mais elle nécessite une actualisation. Notre tâche consiste à interroger la réalité dans les buts de :

- Répertorier la production des tapis dans toutes ses variétés ;
- Sauvegarder ce patrimoine dans sa dynamique culturelle ;
- Faire connaître le tapis marocain en tant qu'œuvre artistique populaire ;
- Permettre la reproduction des tapis par les artisans ;
- Mettre, enfin, à la disposition des agents du contrôle et de l'estampillage une référence au plan technique et artistique.

Pour ce faire, les textes sont illustrés d'un ensemble de photographies, de croquis descriptifs et de mise en carte de détails techniques.

Ce qui caractérise le nouveau Corpus par rapport au «Corpus des Tapis Marocains» élaboré par prosper RICARD, c'est que :

1. *Compte-tenu de la réalité actuelle, le critère ethnique retenu par P. RICARD ne paraît plus suffir à lui seul pour opérer une classification des tapis marocains. Aussi, avons-nous pris en compte également les critères techniques et artistiques pour opérer une nouvelle classification des tapis et hanbels.*
2. *«Le Nouveau Corpus des Tapis Marocains» couvre des régions relativement plus étendues que celles qui furent étudiées par P. RICARD. Et à titre de rappel, nous faisons remarquer au lecteur que l'élaboration du Corpus s'effectue par étape et sa publication intervient par tome.*

Ainsi, après les tomes 1, 2, 3 et 4 qui furent respectivement consacrés aux tapis et hanbels des régions du Haut-Atlas (Aït-Ouaouzguite), du

(1) P. RICARD. Corpus des Tapis Marocains Tome II Tapis du Moyen Atlas - Paris P. GEUTHNER 1975 (Réimpression).

Moyen-Atlas (Béni-M'Guild, Zayane, Béni M'Tir) de Khémisset (Zemmour, Zaër, Zayane) et du Moyen-Atlas (Marmoucha, Aït-Seghrouchen, Aït-Youssi), nous avons jugé utile, avant de passer à la production citadine, de compléter l'étude des tissages à caractère rural en y incorporant les tapis et hanbels des régions de Marrakech (Oulad-Bousbaâ), de Taza (Beni Ouaraine, Aït Seghrouchen Hrira) et d'Azilal (Aït-Bougmez, Aït-Bou-Oulli).

L'élaboration de ce cinquième Corpus se trouve ainsi justifiée, dans la mesure où il s'inscrit dans l'esprit qui caractérise le «Nouveau Corpus des Tapis Marocains», tel qu'il a été précédemment défini.

Il s'agit en effet de compléter l'œuvre de P. RICARD par l'étude de certaines régions qui, pour des raisons conjoncturelles furent ignorées par ce dernier ; c'est le cas, par exemple, de la région d'Azilal qui est pourtant connue pour sa production spécifique de tapis et de Hanbels.

Quant à l'étude des deux autres régions concernées par le présent corpus, elle se justifie à double titre : d'abord parce qu'elle permet d'actualiser le «Corpus des Tapis Marocains» en insérant l'étude des spécimens auxquels P. RICARD ne s'est pas du tout référé, tels que les tapis dits «Tazerbit», ainsi que les hanbels de la région de Taza. Cette étude vient d'ailleurs à point, au moment où le tapis dit «Beni-Ouaraine», qui fit l'objet de son étude, commence à connaître une nette régression au niveau de la production au profit des tapis et des hanbels de confection récente, résultat apparemment de l'urbanisation progressive de cette région.

En outre, l'étude de P. RICARD n'a pas permis de révéler l'existence des tapis et des hanbels réversibles qui singularisent la production de la région de Marrakech du reste du Maroc.

En ce qui concerne la rédaction du Corpus et dans un souci de clarté, nous allons traiter, dans un premier temps, de l'approche méthodologique qui est commune aux trois régions étudiées. Après quoi, nous consacrerons la première partie à la région de Marrakech, quant à la 2ème et 3ème partie, elles seront réservées, respectivement, aux régions de Taza et d'Azilal.

Omar Amine BENABDALLAH
Directeur de l'Artisanat

APPROCHE METHODOLOGIQUE

La classification des tapis et hanbels sera établie sur la base de deux critères : d'une part le critère technique et d'autre part le critère artistique

A/ DEFINITION DU CRITERE TECHNIQUE

On appelle critère technique l'ensemble des signes qui permettent de distinguer la nature d'un tissage. L'identification de ces signes passe par l'analyse des éléments constitutifs de la texture. Celle-ci se compose de la chaîne et de la trame auxquelles s'incorporent d'autres éléments tels que les nœuds, les lisières, les chefs et les franges...

Nous définissons brièvement à titre de rappel, les éléments constitutifs de la texture :

a) **La chaîne** : C'est l'ensemble des fils parallèles disposés dans le sens de la longueur du tissage ;

b) **La trame** : ce sont des fils perpendiculaires aux fils de chaîne et s'entrecroisant avec eux. Ils sont également appelés duites ;

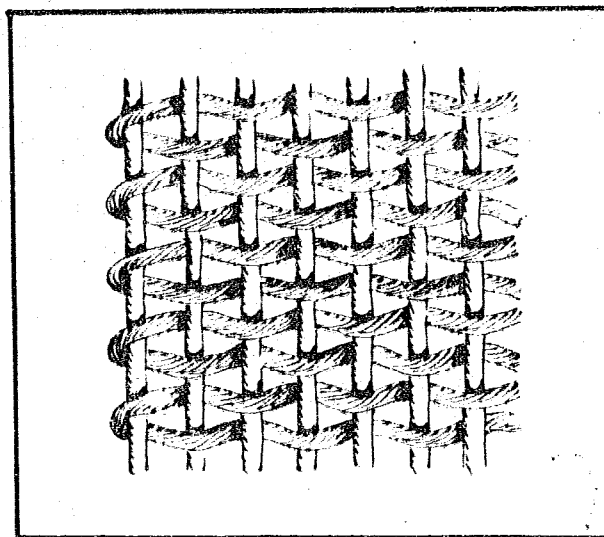
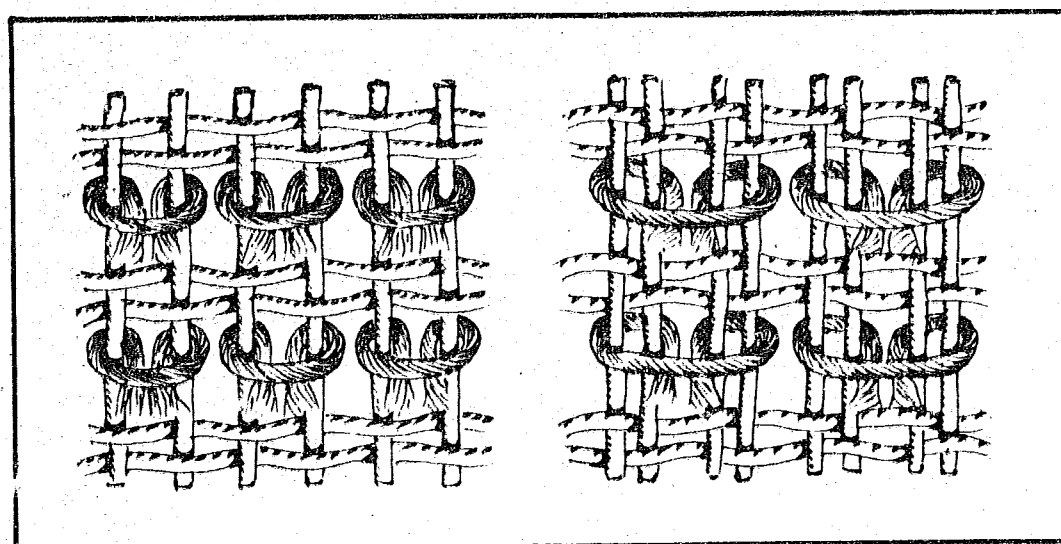


Schéma d'un croisement simple

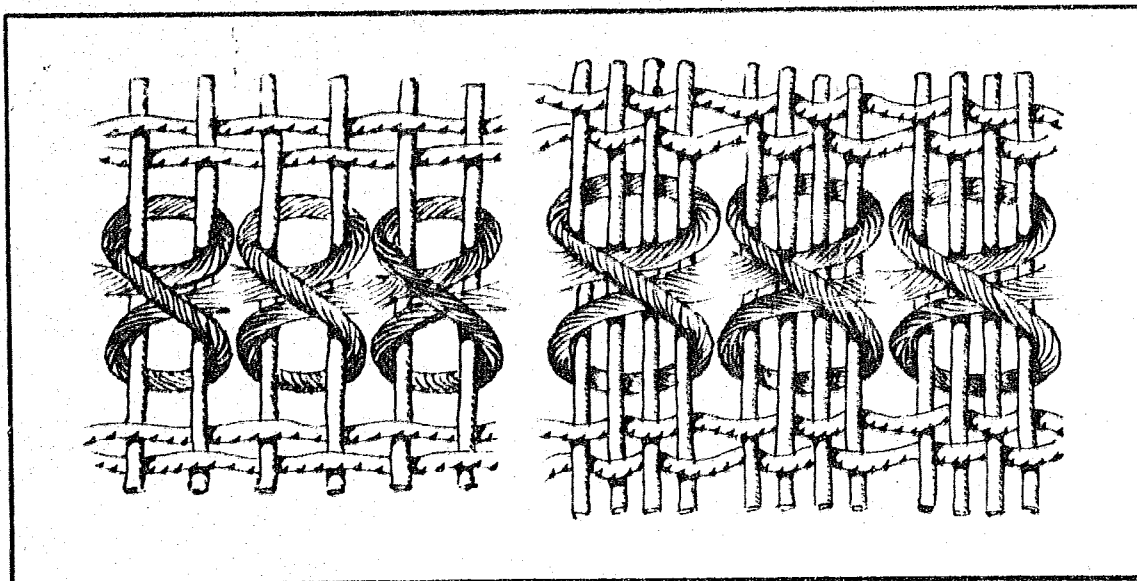
c) **Le nœud** : C'est généralement le résultat de l'enlacement d'un fil autour des 2 à 4 fils de chaîne, cette opération s'effectue de différentes façons selon le type de nœud recherché ; nous citons, à titre d'exemple :

- Le nœud **GHEORDES** (dit nœud **R'BATI**). Pour exécuter le nœud **GHEORDES** le fil de nœud passe sur deux fils de chaîne juxtaposés. Les deux extrémités de ce fil sont ramenées entre les deux fils de chaîne de façon à faire le tour de chacun de ceux-ci en passant sous la partie du fil appliquée perpendiculairement contre les fils de chaîne. (V. schéma).



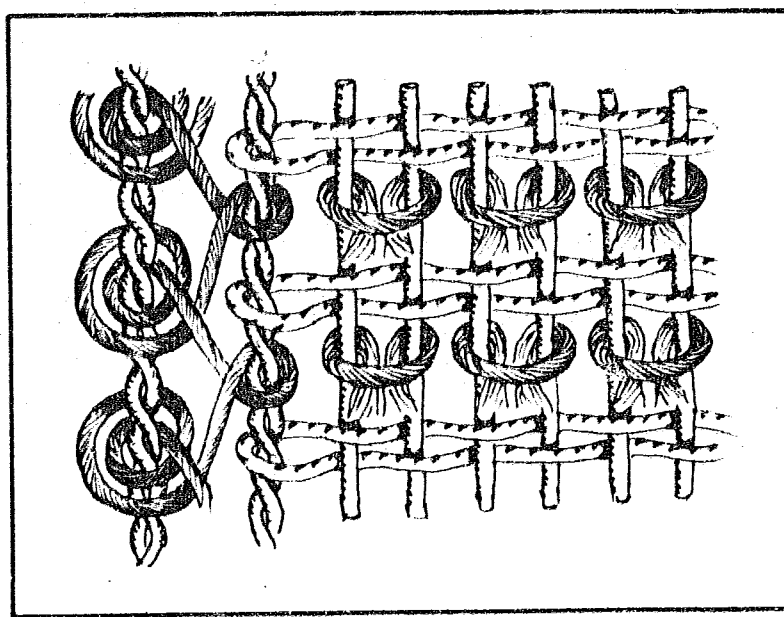
Nœud Gheordès sur 2 et sur 4 fils

- Le nœud **BERBERE** : pour confectionner le nœud berbère, le fil du nœud est appliqué obliquement contre deux ou quatre fils de chaîne. Chaque brin passe derrière les deux fils et revient vers l'avant pour passer sous la partie appliquée en oblique (V. schéma).



Nœud berbère sur 2 et sur 4 fils

d) Les lisières : Ce sont les bords verticaux dont la texture est formée de fils de chaîne. Ces fils sont plus rapprochés et de calibre relativement plus gros. Ils sont tissés avec une trame spéciale (V. schéma).



lisière sur deux cordes

e) **Les chefs** : Ce sont des bandes à tissage serré qui se trouvent au commencement et à la fin de chaque pièce ; elles servent à empêcher les trames et les nœuds de se défaire (V. Schéma).

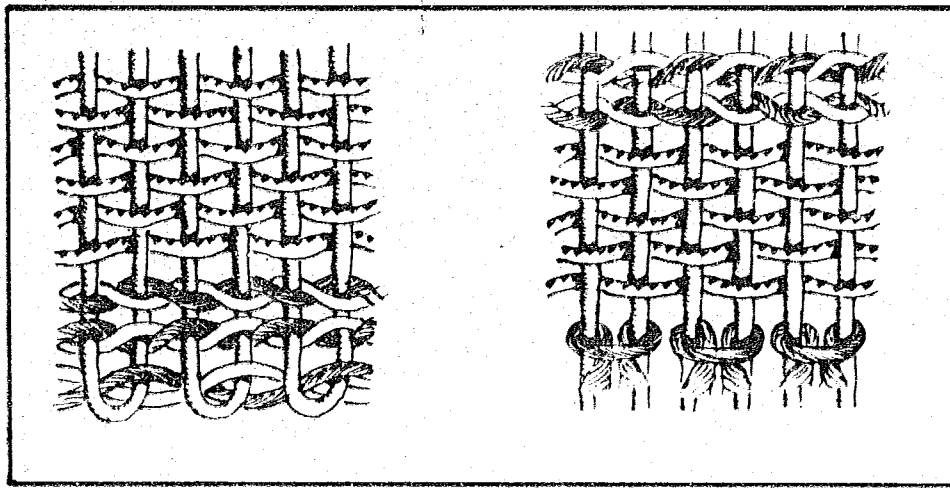
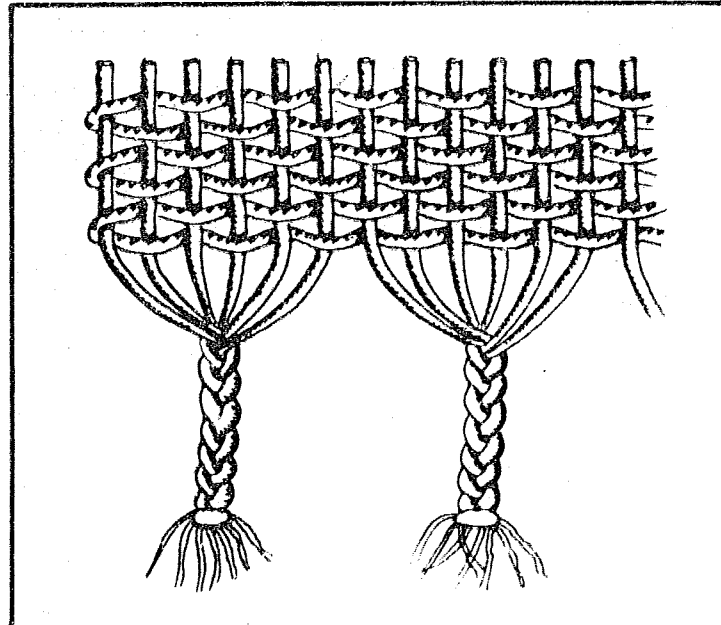


Schéma du chef

f) **Les franges** : Ce sont les extrémités de fils de chaîne qui débordent les chefs. Ces fils peuvent-être libres, tressés ou noués en filet (V. schéma).



franges tressées et nouées

L'application du critère technique tel qu'il a été précédemment décrit aux tissages traditionnels fait ressortir principalement deux types de produits :

- Les tissages noués mains appelés TAPIS
- Les tissages ras appelés HANBELS

- Les tapis

On appelle communément tapis les tissages traditionnels où l'on trouve des rangées de nœuds insérés entre les rangées de fils de trame ; les nœuds sont en général montés sur les fils de chaîne avec un fil de même nature que le fil de trame. Les rangées de nœuds superposées forment ainsi ce que l'on appelle un velour ou une moquette sur l'endroit du tissage.

- Les hanbels

La technique de tissage des hanbels consiste en un tramage de fils de chaîne avec des fils de trame ; il en résulte un tissage à base d'armure drap.

B/ DEFINITION DU CRITERE ARTISTIQUE

Le critère artistique est l'ensemble des traits marquants d'un tissage. Ces traits se dégagent des éléments constitutifs de la composition des éléments de décors et des coloris.

a) La composition : On entend par composition, la configuration globale d'un tissage. Il s'agit du mode d'utilisation et d'occupation du champ qui peut-être uni ou structuré avec ou sans encadrement.

b) Les éléments du décor : C'est l'ensemble des motifs qui ornent le champ d'un tissage. Ils sont de natures différentes :

- Géométriques
- Floraux ou
- Figuratifs

L'agencement des motifs constitue un élément fondamental dans la classification des tissages.

c) Les coloris : C'est l'effet qui résulte du choix des mélanges et de l'emploi des couleurs dans un tissage. Les coloris sont pris en considération pour déterminer le type de tissage étudié...

1^{re} PARTIE

**LES TAPIS ET HANBELS
DE LA REGION DE MARRAKECH**

I. APERÇU HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

Elevée en 1991 au rang de Wilaya et de capitale de provinces (dont celle de chichaoua à la même date), la ville de Marrakech contrôle un territoire qui s'étend sur 14.755 km² dont une grande partie de la superficie est occupée par la chaîne du Haut Atlas et la plaine du Haouz.

Elle est limitrophe aux sept provinces suivantes :

- El-Kelaâ des Sraghna au Nord-Est ;
- Azila à l'Est ;
- Ouarzazate au Sud-Est ;
- Taroudant et Agadir au Sud-Ouest ;
- Essaouira à l'Ouest ;
- Safi au Nord-Ouest ;

Subdivisée en 2 cercles et en 23 caïdats, la Wilaya de Marrakech exerce sa tutelle sur un nombre important de communes dont celles rurales (46 communes) sont relativement nombreuses par rapport à celles existant dans les différents milieux ruraux du pays. Cela donne déjà une idée sur l'importance prise apparemment par le monde rural et les composantes socio-démographiques propres à cette région. (V : carte géographique).

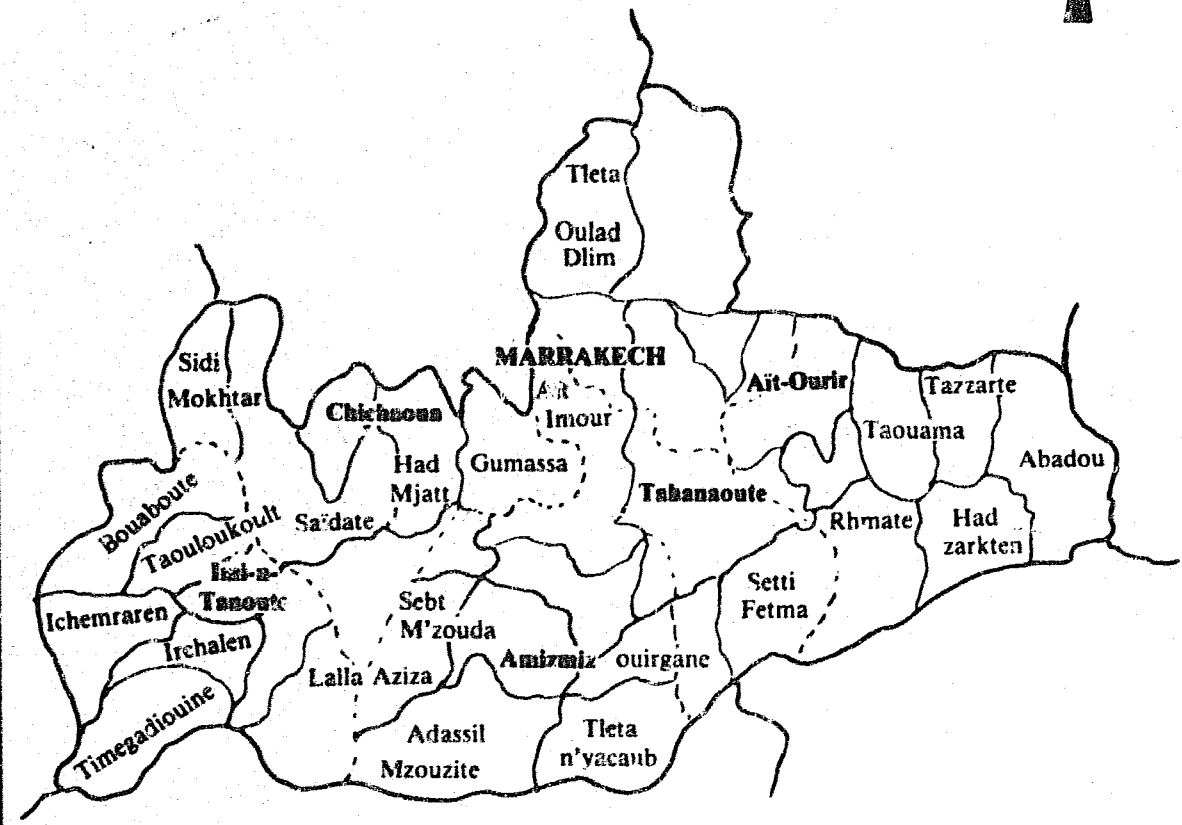
A/ LE MONDE RURAL ET SES COMPOSANTES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

L'ex-province de Marrakech compte d'après le recensement de 1982 : 1.266.695 habitants (soit 6,2 % de la population du Maroc avec une population rurale de 784.090 habitants. Suivant un taux d'accroissement de 2,24 % dont 1,9 % dans le milieu rural, la population a atteint en 1984 : 1.325.000 habitants avec une densité d'environ 90 hab./km². D'après les estimations de la direction des statistiques, cette population a atteint en 1988 : 1.425.000 habitants (avec 543.000 urbains et 882.000 ruraux) répartie sur une densité de 96,6 hab./km².

La population active de la wilaya se chiffre à 399.284 personnes (dont 78.204 de sexe féminin). La tranche d'activité qui emploie le plus de personnes demeure l'agriculture et l'élevage avec un effectif global de 164.740 individus (soit 41,25 %), vient ensuite le deuxième secteur (industrie et mines) avec

**LOCALISATION DES TRIBUS
CONCERNÉES PAR L'ÉTUDE**

N



un effectif de 66.580 individus (soit 16,67 %). Le reste de la population active est employé dans le secteur tertiaire et informel.

Le monde rural revêt donc une importance capitale dans cette région puisque 130.000 ménages ruraux (sur 213112 pour l'ensemble de la région) vivent pratiquement du secteur agro-pastoral et produisent surtout un excédent intéressant pour la commercialisation. Région à vocation agro-pastorale anciennement et aujourd'hui, pourtant 80.000 foyers ruraux sur le total de 130.000 ne disposent que d'un revenu très faible évalué à moins de 6.000 dh/an et par ménage. D'autre part, 10.000 personnes environ quittent annuellement la campagne à la recherche de l'emploi.

Les populations qui occupent actuellement le territoire de Marrakech en particulier celles du Haouz, ne sont pas toutes originaires d'un peuplement autochtone, elles ne sont pas toutes immigrées non plus, ni toutes arrivées en même temps. Chaque ethnité ou chaque peuplement est venu à un moment donné, pas toujours ensembles, avec son effectif, son histoire, ses traditions et son genre de vie.

Le processus de mise en place de la plupart des grands groupes ethniques connus aujourd'hui a pris fin il y a un peu plus d'un siècle. Sept tribus «masmoudiennes» anciennes (Guedmioua, Goundafa, Ouzguita, Rhirhaïas, Ourika, Mesfioua et Sektana), originaires de Dern et installées dans la plaine avant le XII siècle sont considérées comme des autochtones, berbérophones et pasteurs pratiquant la transhumance en général avec dédoublement de l'habitat au jbel et au dir. Sept ou huit autres groupes forment la masse des immigrés (Oulad Mtaa installés au XIIIème siècle ; Rehamna, Ida ou Blal, Oulad Dlim, Harbil, établis à la fin du siècle ; Tekna, Arab et Mejatt établis au début du XVIème siècle) dont les uns sont originaires de Mauritanie et les autres du sous extrême. Faisant partie du grand groupe d'Ahl Souss, ils sont arabophones et pasteurs transhumants (avec en plus élevage de dromadaires) et habitent la plaine, les jbillets et les collines.

Trois autres groupes sont considérés comme des déportés au 19ème siècle (Aït-Imour en 1829 originaires du jbel Ayyachi, Oudaya en 1834, du Gharb et Oulad. Sidi Cheikh en 1874 d'Algérie) et installés dans la plaine. Le premier est berbérophone, les deux autres sont arabophones.

A ces trois vagues de peuplement, il est possible d'ajouter un quatrième groupe dit de «manants» occupant les secteurs de Agafai, Tamsgueleft, Askejjour, Saâd, Tassoultant et Arhouatim et formant un croissant à l'Ouest.

de Marrakech. Il s'agit d'une population d'origine mêlée, migrants et fugitifs, casés sur les terres du Sultan, du Makhzen et des notables comme des tenanciers, des métayers et des clients sans attaches tribales reconnues dans la région.

B/ RELIEF ET CLIMAT

La région de Marrakech est caractérisée par une géomorphologie diversifiée. Elle s'étend vers le sud sur la chaîne des montagnes du Haut-Atlas qui reçoivent, pendant l'hiver une grande quantité de neiges alimentant la nappe phréatique et constituant d'importantes réserves d'eau pour la ville de Marrakech. Elle chevauche vers le Nord sur les Jbilet (petites montagnes dont l'altitude ne dépasse pas en général 1000 m) et vers l'Est et l'Ouest sur la plaine du Haouz central qui est la plus importante partie agricole de la Wilaya.

Sur le plan géomorphologique, il est possible de retenir trois zones principales :

a) La zone de pleine montagne : A vocation sylvo-pastorale, cette zone est composée aussi de micro-exploitations limitées, généralement aux cultures vivrières. Elle est dominée par la chaîne du Haut-Atlas qui la limite au sud comme une sorte de barrière dont les sommets culminent jusqu'à 4.000 m d'altitude.

La ligne de crête vigoureuse dans la partie orientale et centrale, elle s'abaisse progressivement vers l'Ouest avec suspension nette ; elle constitue ainsi l'épine dorsale du Haut-Atlas aux formations rocheuses métamorphiques et éruptives. L'altitude est généralement supérieure à 2.000 m. La partie dépassant les 3000 m d'altitude est étendue avec comme points culminants principaux le Toubkal (le plus haut sommet du Maroc avec 4165 m. localisé entre les bassins versants de N'fis et de Rhéghaya) et le jbel de Tarourt (4001 m dans le bassin versant de l'Ourika).

b) La zone de bordure ou pré-Atlas : Il s'agit presque d'une zone de transition vers la plaine, comprise entre 1000 et 2000 m d'altitude. Son relief est vigoureux et son contact avec la plaine est assez brutal dans la partie orientale de la wilaya. Du côté occidental de la zone, la transition est assurée par un relief collinaire.

Formée en particulier de riches vallées, cette zone est bien arrosée en général. Elle bénéficie en plus d'irrigations saisonnières. Les cultures dominantes sont l'arboriculture associée à la céréale-culture et le maréchage.

c) **La zone de plaine** : Elle forme une sorte de glacis dont la pente douce au départ ne cesse ainsi de s'atténuer davantage de la montagne vers le Tensift. Elle se prolonge toutefois vers l'Ouest en plateau ondulé et en lisière et marges de montagne (de chichaoua à Imintanout). Vaste mais aride, cette zone est surtout à vocation agro-pastorale. Défavorisée par le climat, elle couvre une grande superficie pouvant constituer néanmoins, le principal réservoir céréalier de la Wilaya de Marrakech (et de l'actuelle province de Chichaoua). Elle constitue également le berceau d'un important cheptel ovin. Vu sa situation géographique, la Wilaya de Marrakech se caractérise par un climat continental et sec avec 49° comme température maxima en été et 3° comme température minima en hiver. Les précipitations ne dépassent pas en général les 300 mm/an.

II. IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTURELLE DU TISSAGE TRADITIONNEL

A/ LE CADRE SOCIO-ECONOMIQUE

L'activité de tissage dans la région de Marrakech en général et dans celle de Oulad-Bou-Sbaâ en particulier revêt un caractère ancestral. La diversité des tissages et leur finesse témoigne de l'existence d'un savoir-faire et d'une technique de tissage élaborée qui s'est, sans doute, développée tout le long de l'histoire. Dater l'apparition des premiers tissages reviendrait à remonter le cheminement de cette histoire jusqu'aux temps les plus reculés. L'entreprise paraît d'autant plus périlleuse que la région a été, tour à tour occupée par diverses populations. La haute qualité des tissages superposée au substrat humain suffit pour expliquer l'encrage du tissage traditionnel parmi les activités socio-productives des gens de la région.

En effet, ces populations ont de tout temps fabriqué des fliges pour la confection des tentes, tissé des tapis et des hanbels pour couvrir le sol ou orner les habitations. Les femmes ont, également, tissé des produits utilitaires en guise de vêtements et parures ; comme elles ont fabriqué des sacs à grains ou des mangeoires pour animaux.

En outre, le tissage des tapis et des hanbels se nourrit de toute une série de croyances mythiques et symboliques; reflet, s'il en reste un doute, de l'existence d'une symbiose entre le produit et son environnement matériel et humain.

Le cheptel permettait aux tisseuses l'approvisionnement en laine pour une production destinée principalement à l'autoconsommation. La commercialisation des tissages ne constituait pas une activité à part, et de ce fait le tissage ne figurait pas en tant que source de revenu principal. Les habitants de la région étaient partagés entre l'agriculture, l'élevage et l'industrie ; artisanale, celle-ci servait à la production de biens utilitaires.

Le tissage s'accomplit sur un métier en bois formé de deux montants et de deux ensouples. Le métier est monté et tenu près du mur au moyen de deux piquets latéraux qui s'appuyent sur les montants ; le tout est stabilisé à l'aide de cordes tendues entre les montants et les clous enfoncés dans le mur.

Le métier est généralement placé dans une pièce qui sert, tantôt pour le séjour, tantôt pour le manger ou le coucher ; il fait partie des meubles ordinaires.

Actuellement, le tissage continue à occuper une place non négligeable parmi les activités féminines surtout dans la tribu des Oulad Bou Sbaâ. Les sources d'approvisionnement en laine se sont diversifiées. Les tisseuses se procurent la laine localement ou sur les marchés de Sid El Mokhtar et de Marrakech quand il y a tarissement. Le fil est le plus souvent filé main, soit à partir de la laine uniquement ou mélangé avec les poils de chèvres. Si le savoir et le savoir-faire en matière de teinture traditionnelle existe, il demeure rare de voir encore des tisseuses pratiquer la teinture végétale. car les femmes préfèrent, le plus souvent, les anhiliner plus commodes dans la manipulation et relativement moins onéreuses.

Les tapis et les hanbels quand ils sont destinés à la vente, sont commercialisés soit par l'intermédiaire de revendeurs qui se présentent jusque dans les douars, soit directement vendus aux bazaristes ou sur le marché de Marrakech.

Les femmes tissent généralement sans modèle préétabli ; elles s'inspirent de leur imagination et s'expriment au travers d'une série de reproductions symboliques qui ont acquis le droit de cité dans le patrimoine national du tapis. La composition des tissages de la région de Marrakech demeure singulièrement caractérisée ; les uns les assimilent à l'art naïf, d'autres voient dans cette composition typique une influence notable de l'art négro-africain. Mais tous s'accordent pour conférer à ces tissages un cachet traditionnel authentique.

L'apprentissage du tissage se fait par imitation ; les vieilles femmes veillent sur le maintien et la reproduction de l'art et de la technique dont elles disposent. Elles enseignent à leur progéniture féminine les rudiments du tissage, dès leur très jeune âge. Pour ce faire, la jeune tisseuse est soumise à l'initiation d'une façon systématique qui lui permet d'apprendre la technique et d'assimiler en même temps la charge symbolique.

B / PROFIL DES TISSEUSES

Le nombre de tisseuses recensées dans la région de Marrakech se trouve concentré autour de SAIDATE et de SID-EL-MOKHTAR. Il est respectivement de 486 et 248.

L'étude quantitative s'est effectuée sur la base d'un échantillon représentatif fixé à 10 % du nombre total des tisseuses. Cette portion de la population enquêtée était choisie au hasard, car il s'est avéré très difficile de pondérer le choix de l'échantillon sur la base de critère tel que l'âge ou le lieu de résidence.

Le premier résultat qui ressort de cette enquête est que le tissage est une activité exclusivement féminine.

Sur l'ensemble de l'échantillon enquêté la majorité des femmes se trouvent mariées ou veuves. Le divorce ne semble pas être répandu dans cette région et les jeunes filles sont considérées comme des secondes ou en phase d'apprentissage par rapport à leur mère.

Cette caractéristique se trouve confirmée par l'âge des tisseuses de l'échantillon enquêtée, puisque la grande majorité se situe au dessus de 35 ans. Il en découle également, que ces tisseuses sont mères de famille dont le nombre d'enfants varie entre trois et cinq et le plus souvent supérieur à cinq.

Situées dans le milieu rural, ayant un mode de vie traditionnel, les tisseuses enquêtées sont illétrées dans leur totalité. Elles ont appris le tissage sur le mode pratique dans le milieu familial ou tribal.

Il ressort également de l'enquête que le tissage est une activité productive et sociale. Les tisseuses sont le plus souvent aidées par un ou plusieurs membres de la famille. La production serait, davantage, collective plutôt qu'individuelle.

Les aides peuvent recevoir un pécule en guise de salaire surtout quand il s'agit de participation à une pièce destinée à la commercialisation (Voir tableau du recensement en Annexe)

III. CLASSIFICATION DES TISSAGES DE LA REGION DE MARRAKECH

Pour déterminer la nature des tissages de la région de Marrakech, nous avons opéré à partir des deux critères précédemment définis :

- Le critère technique et,
- Le critère artistique.

A/ CLASSIFICATION DES TISSAGES SELON LE CRITERE TECHNIQUE

Si dans les autres régions déjà étudiées dans les tomes précédents le critère technique nous a permis de procéder à la classification des produits de tissage en deux genres, avec un certain nombre de nuances à l'intérieur de chacun d'eux, il s'avère d'après l'analyse technique de la texture des spécimens retenus dans la région de Marrakech qu'il existe des différences assez nettes à l'intérieur de chaque genre de tissage, à savoir les tapis, d'une part, et les hanbels d'autre part.

a) Description technique des tapis : Le déchiffrement de la texture des tapis de la région de Marrakech révèle l'existence de deux techniques de tissage :

- La technique communément utilisée pour le tissage des tapis dans les régions du Maroc telle qu'elle a été précédemment décrite.
- Une technique particulière qui consiste à confectionner les nœuds sur les deux faces du tapis laissant ainsi apparaître la moquette sur les deux côtés. Nous pouvons ainsi dénommer ce type de tissage : «LES TAPIS REVERSIBLES». Mais, quel que soit la technique de tissage utilisée, nous retrouvons les mêmes éléments constitutifs de la texture d'un tapis à savoir : la chaîne, la trame, les nœuds, les lisières, les chefs et les franges.

1. La chaîne

Le fil de chaîne utilisé dans le tissage du tapis de cette région se compose de deux fils monobrins torsadés ; le fil monobrin est filé main à l'aide d'un fuseau en bois. Il se compose, soit uniquement de poils de chèvre, soit d'un mélange de poils de chèvre et de fibres de laine. Le fil ainsi obtenu présente,

toutefois, des vrilles qui sont dûs à la présence de poils de chèvre dans le fil. Pour pallier les défauts qui résultent du tissage à base de fils comportant des vrilles, les tisseuses utilisent une technique spéciale d'ourdissage. Cette technique consiste à bien étirer les fils de chaîne entre deux pieux. La tisseuse repasse les fils étirés à l'aide d'un os ou un objet métallique bien poli tout en utilisant de l'eau parfois savonneuse. Cette technique est appelée localement «Lamhite». Elle permet ainsi de redresser les plis provoqués par le vrillage qui a affecté les fils. Les fils mouillés-et étirés sont ensuite exposés au soleil en vue de fixer la torsion. Selon le degré de finesse du tapis, le nombre de fils de chaîne par décimètre linéaire varie de 24 à 44 fils.

2. La trame

Le fil de trame utilisé est en laine. C'est un fil monobrin, filé à la main.

Le nombre de fils de trame tissés entre deux rangées de nœuds successives varie de 2 à 5 fils selon le degré de finesse du tapis.

3. Le nœud

Le fil utilisé pour exécuter le nœud présente les mêmes caractéristiques que le fil de trame.

Quant à la technique de nouage, elle est identique à celle rencontrée dans le Haut-Atlas, à savoir, la technique du nœud GHEORDES. Toutefois, au lieu que les fils des nœuds soient préalablement découpés, comme c'est le cas pour les tissages du Haut-Atlas, dans la région de Marrakech les tisseuses coupent les fils à l'aide d'une lame tranchante au fur et à mesure qu'elles procèdent au tissage.

En ce qui concerne la disposition des nœuds, elle s'opère de deux manières :

- La première consiste à superposer, successivement, les rangées de nœuds (V. schéma n° 1).
- Quant à la deuxième, elle consiste à superposer les rangées de nœuds en quinconce (V. schéma n° 2).

D'après le résultat de l'enquête, il apparaît que ce dernier procédé se fait de plus en plus rare. C'est ainsi que sur la totalité des tapis examinés, deux seulement sont tissés selon cette technique.

La hauteur de la moquette formée par les brins des nœuds à l'envers des tapis est de 1 à 2 cm.

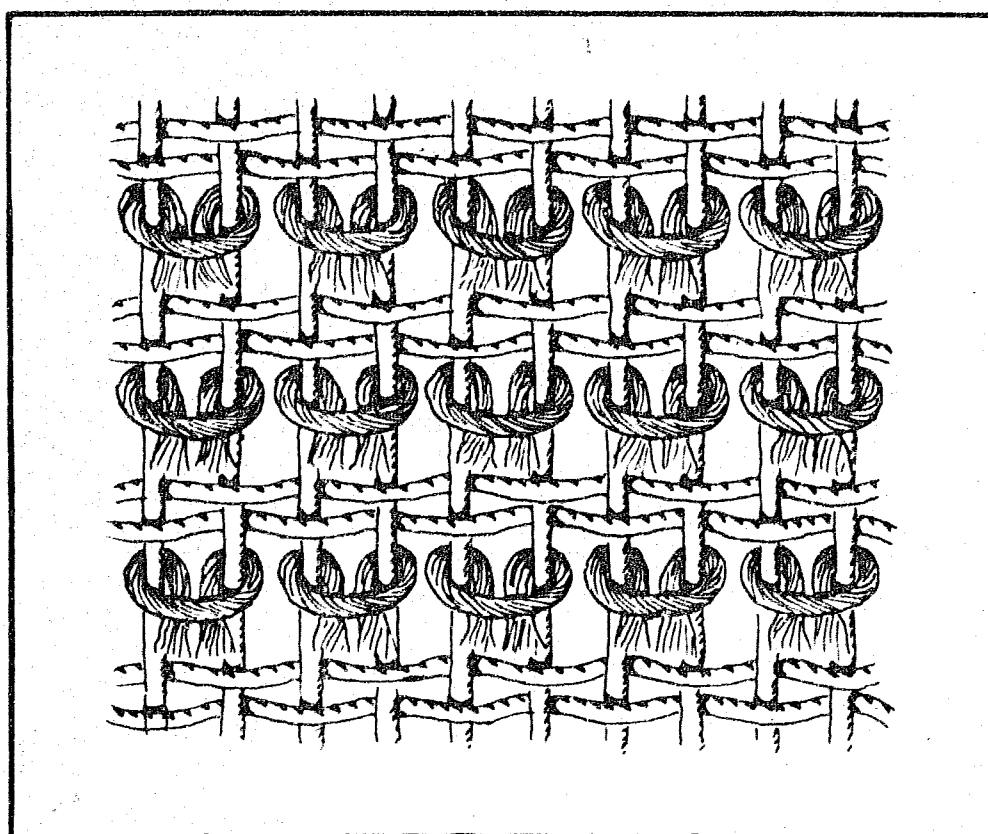


Schéma n° 1 : rangées de nœuds superposées successivement

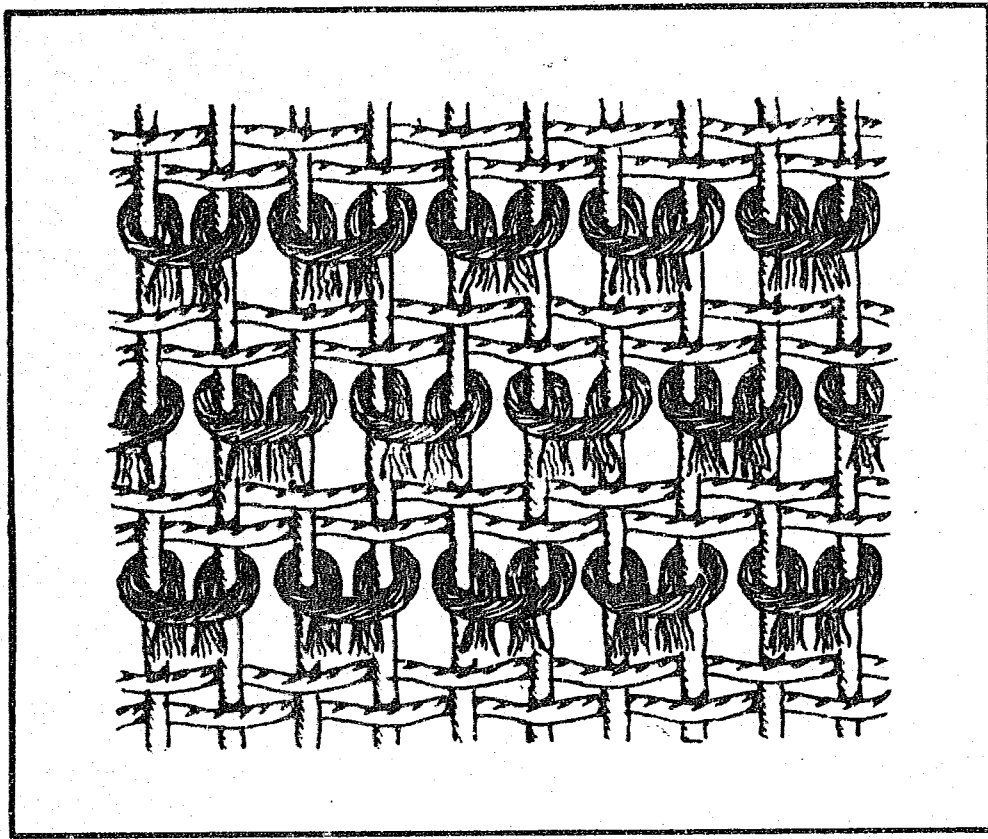


Schéma n° 2 : rangées de nœuds superposées en quinconces.

Le nombre de nœuds varie, en général de 12 à 24 dans le sens de la largeur du tapis et de 10 à 16 nœuds dans le sens de la longueur. Cependant, l'on rencontre certains tapis où le nombre de nœuds atteint jusqu'à 40 nœuds tant sur la largeur que sur la longueur du tapis. Quant à la hauteur de leur moquette, elle ne dépasse pas 0,6 cm de hauteur.

Dans les tapis réversibles les nœuds sont disposés en deux rangées successives opposées : les rangées de nœuds laissent ainsi apparaître la moquette sur chaque face du tapis (V. schéma 3).

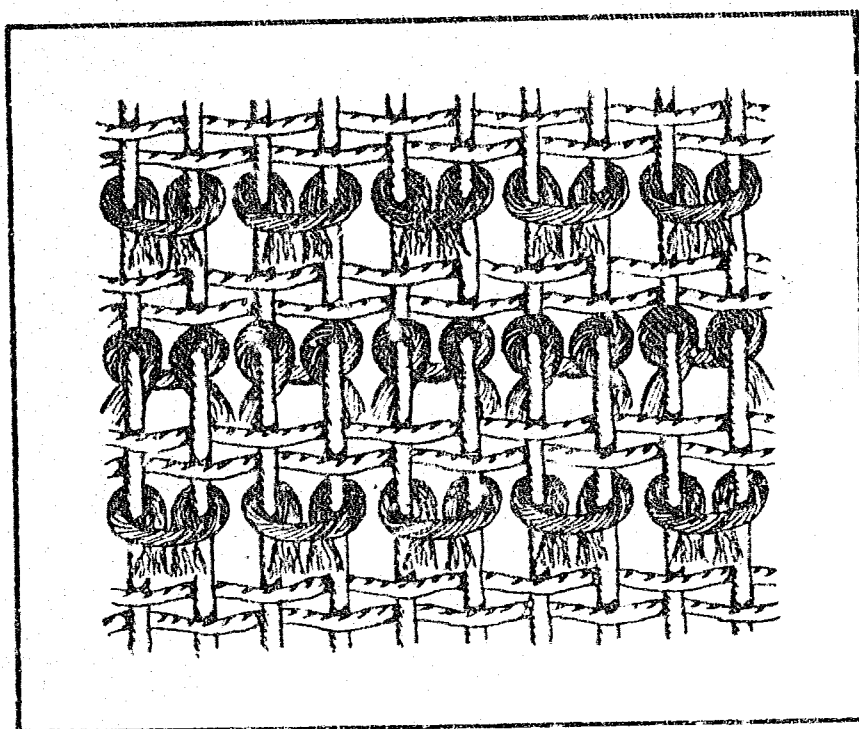


Schéma n° 3 : rangées de nœuds opposées (tapis réversible)

4. Les lisières

Les lisières des tapis examinés sont en général composés de trois cordes dont chacune d'elles est constituée de 2 à 4 fils de chaîne simples.

Les tisseuses de la région de Marrakech et surtout celles des

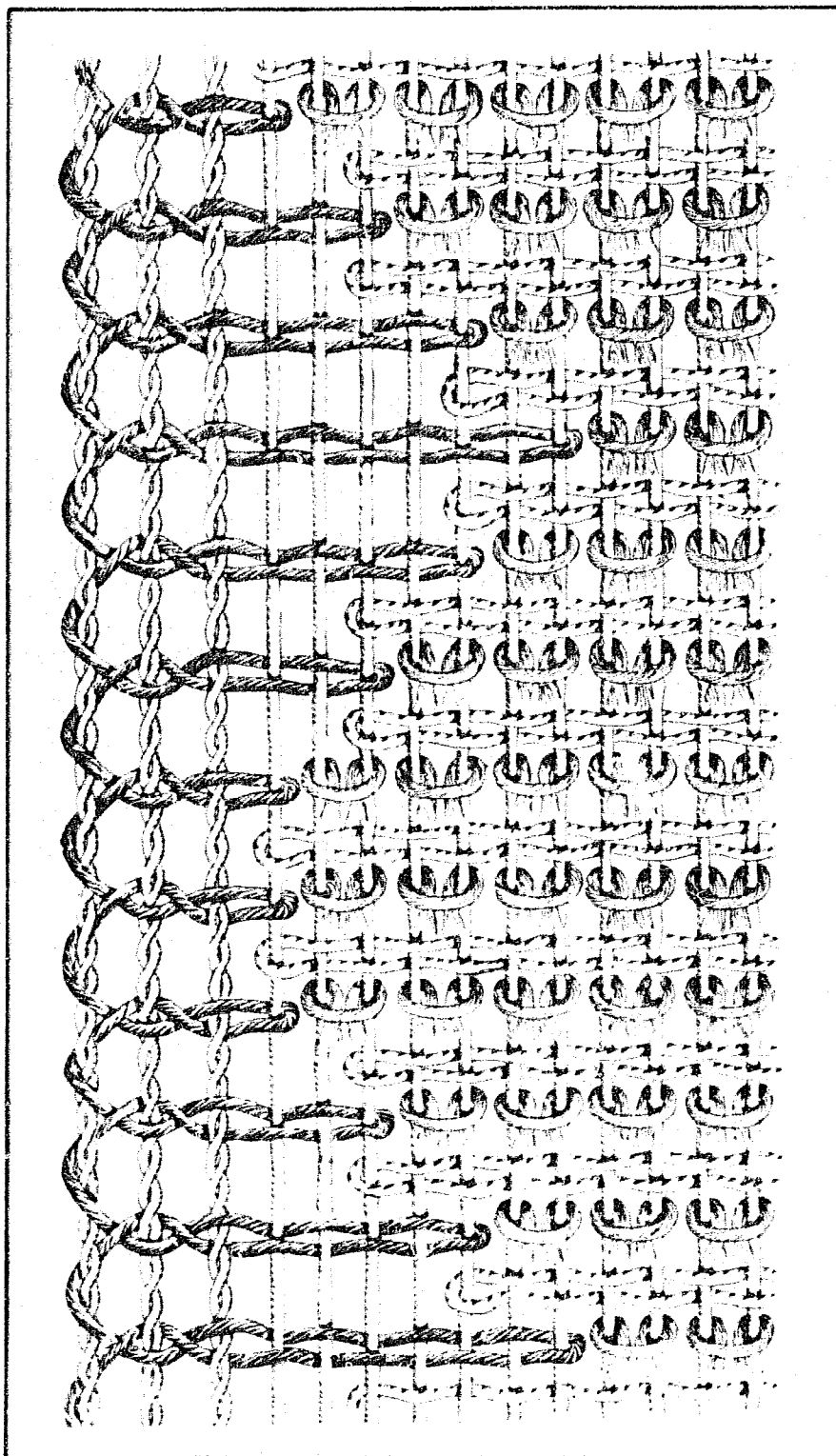


Schéma n° 4 : lisière en dents de scie.

Oulad-Bou-Sbaâ se singularisent par le tissage des lisières en dents de scie dans la mesure où cette particularité n'existe dans aucune autre région du Maroc. Cette technique de tissage consiste à tramer les cordes de la lisière avec un fil de même nature que le fil de chaîne ; le tissage dépasse le niveau de la lisière et le même fil qui tisse la lisière empiète sur le champ du tapis pour tisser 3 à 7 fils de chaîne formant ainsi des triangles s'alternant dans des dimensions variables ; ce qui laisse apparaître sur le tapis des lisières à dessins évoquant des dents de scie (voir schéma n° 4).

5. Les chefs

L'examen des tapis révèle l'existence de deux bandes qui délimitent les nœuds dans le sens de la longueur du tapis ; il s'agit des chefs qui sont tissés sur une largeur allant de 10 à 20 cm ; la technique de tissage est très simple : elle s'exécute selon une armure de base, genre drap ; le chef est constitué en général de trois à quatre petites bandes ; chacune d'elles est tissée d'une lisière à l'autre avec une des couleurs utilisées dans le nouage de la moquette du tapis ; le fil présente les mêmes caractéristiques que le fil de nœuds. Au début et à la fin de chaque pièce, les chefs sont délimités par une tresse (voir schéma n° 5).

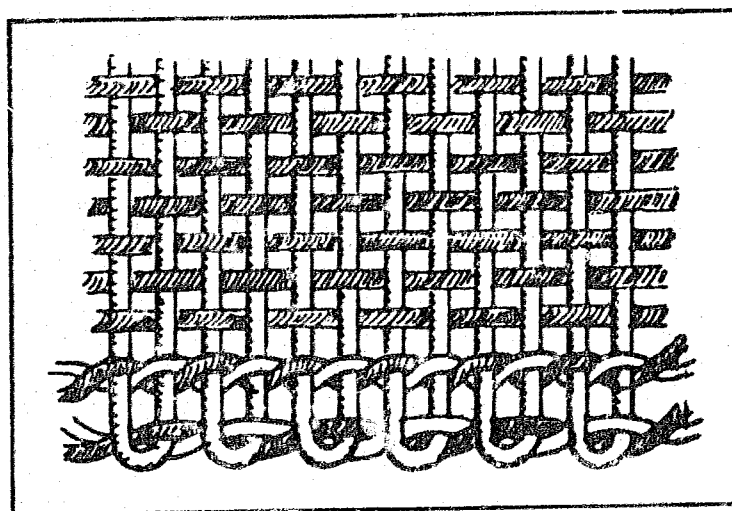


Schéma n° 5 : chef délimité par une tresse

Dans quelques tapis, les bandes formant les chefs sont ornées de motifs tissés selon la technique de tissage réversible (ce point sera développé dans l'étude des Hanbels).

6. Les franges

Les franges des tapis soumis à l'étude ne présentent pas des traits particuliers dans la mesure où elles rappellent les mêmes genres de franges qu'on rencontre dans les autres tissages du Maroc.

Les franges existent sur une extrémité des tapis ou sur les deux en même temps. Elles peuvent être de simples fils de chaîne comme elles peuvent être également tressées, ou tressées puis nouées en filet.

b) Description technique des hanbels : Le déchiffrement technique de la texture des hanbels de la région de Marrakech révèle l'existence de deux techniques de tissage :

- Le tissage réversible ;
- Le tissage mixte.

Ces deux techniques restent fondamentalement identiques dans leur éléments constitutifs de base (à savoir l'entrecroisement des fils de chaîne et des fils de trame, donnant ainsi un tissage ras). Toutefois, le chevauchement des fils de trame avec des fils de chaîne est exécuté de telle sorte que le résultat aboutit à la confection d'un tissage à double face, ou tissage réversible.

Quant au tissage mixte, il s'agit de la superposition de deux techniques de tissage, celle spécifique à la région de Marrakech telle qu'elle a été précédemment décrite, l'autre utilisant les points noués à l'instar de la technique employée pour la confection des tapis.

La technique de tissage réversible est utilisée dans le but de produire des dessins identiques sur les deux faces du hanbel. Ainsi, dans le cas de dessins sous forme de bandes horizontales de couleurs différentes, les fils de trame sont tissés d'une lisière à l'autre sans aucun découpage. Par contre, quand il s'agit de dessins délimités à l'intérieur du champ du hanbel et exécuté chacun à base de fil de trame d'une couleur donnée, la technique consiste à tisser le fil de trame dans les limites du dessin ; le fil ainsi découpé à ras ne laisse apparaître ses extrémités sur aucune des deux faces du hanbel.

1. La chaîne

Les fils de chaîne utilisés pour le tissage des hanbels sont identiques à ceux

employés pour les tapis. Ils sont constitués de deux fils monobrins torsadés ; la préparation du fil se fait selon la tradition à l'aide d'un fuseau ; ce fil est généralement en laine mais il se trouve parfois composé de laine et de poils de chèvres. Ceci imprègne au fil des vrilles ; dans quelques spécimens relativement anciens, le fil de chaîne est monobrin, fin et assez fortement torsadé. La densité des fils de chaîne dans le hanbel de la région de Marrakech est d'environ 40 fils au décimètre linéaire.

2. La trame

Le fil de trame est entièrement laine ; il est confectionné à partir de laines choisies dans les meilleures parties de la toison ; il est filé main au moyen d'un fuseau. La longueur des fibres de laine confèrent au fil une grande finesse. Bien que le fil de trame soit monobrin, son effet soyeux n'est pas mis en valeur à cause, d'une part, de la forte torsion qui lui est appliquée et d'autre part, du degré de tassage auquel il est soumis. De ce fait, les fils de chaîne se trouvent entièrement cachés. La densité des fils de trame par décimètre linéaire dépasse celle des fils de chaîne ; on compte ainsi de 40 à 50 fils de trame par décimètre linéaire.

3. Les lisières

Sur les hanbels de l'échantillon étudié, il ressort la présence de lisières formées de 2 à 3 cordelettes ; chacune d'elles est constituée de deux fils de chaîne simple. Les cordelettes des lisières sont tissées au moyen d'un fil de poils de chèvres, à l'instar de la technique utilisée dans le tissage des lisières des tapis (lisières en dents de scie).

4. Les chefs

Dans les hanbels de la région de Marrakech les chefs sont le plus souvent réduits à l'existence d'une simple tresse empêchant la migration des fils de trame.

5. Les franges

La technique de confection des franges des hanbels ne diffère pas de celle employée dans le tissage des tapis. Les franges peuvent exister sur l'une ou les deux extrémités du hanbel. Elles peuvent être laissées libres, tressées et nouées avec différents effets.

B /CLASSIFICATION DES TISSAGES SELON LE CRITERE ARTISTIQUE

Nous allons procéder ici à la classification des tissages de la région de Marrakech selon le critère artistique, d'une part, pour les tapis et d'autre part pour les hanbels.

Pour ce faire, nous allons nous référer au critère artistique tel qu'il a été défini précédemment, à savoir, la composition, les éléments de décor et les coloris.

a) Classification des tapis

L'application du critère artistique aux tapis de cette région révèle l'existence de quatre variantes :

- La variante à bandes horizontales
- La variante à base de losanges
- La variante à médaillon central
- La variante composite

1. La variante à bandes horizontales

1.1. Le champ

Dans cette variante, le champ est subdivisé en bandes horizontales successives, on distingue deux types de bandes :

- Les bandes à tissage uni par lesquelles commencent et se terminent les tapis ; elles traversent le champ d'une lisière à l'autre. La largeur de ces bandes varie de 3 à 4 centimètres ; leur nombre peut atteindre 8 bandes, ce qui laisse apparaître sur les bords de la partie nouée un vaste champ de tissage ras.
- Les bandes nouées, celles-ci sont contenues dans un cadre et séparées par des listels ; leur largeur varie de 15 à 30 centimètres. L'encadrement est nettement affirmé ; ceci confère au tapis une stabilité et démarque manifestement la partie nouée de celle tissée. C'est là une des particularités des tapis de la région de Marrakech (V. Photos n° 1 - 2 - 3).

1.2. Les éléments du décor

Les motifs utilisés dans le décor des tapis de cette variante sont à base d'éléments géométriques tels, le triangle, le losange, l'étoile et des croix stylisées. Toutefois, les angles sont atténués donnant naissance à des motifs curvilignes (V. photos n° 1 - 2 - 3). Ces motifs sont riches et variés ; ils

garnissent les carrés constitutifs de chaque bande. Il s'agit le plus souvent d'objets familiers telles que la théière, la rosace, l'étoile ou l'hélice (V. Photos n° 1 - 2 - 3). Le même motif peut-être repris tout le long d'une bande (V. photo n° 2). Mais le plus souvent, la tisseuse garnit les carrés d'une même bande par des motifs différents (V. photos n° 1 et 3). Quant aux motifs qui garnissent le cadre, ils sont en général reproduits d'une manière identique tout le long du cadre. Les motifs utilisés dans cette variante semblent-être à la fois une reproduction de motifs utilisés dans d'autres régions du Maroc (V. mise en carte de détails techniques de la photo n° 1) et une élaboration originale (V. détails techniques de la photo n° 2 et 3). Dans l'ensemble, les tapis de cette variante paraissent très riches en motifs de part leur nombre et leur variété. Cependant, la délimitation des bandes et leur subdivision en carreaux par des listels confère aux tapis une certaine stabilité que vient confirmer un net encadrement.

1.3. Les coloris

la couleur rouge est largement dominante dans cette variante. Toutefois, le rouge varie du clair au rouge foncé. Cette couleur est atténuée par le jaune et l'orangé. Le blanc est utilisé pour l'ornementation des motifs (V. photos n° 1 - 2 - 3) d'autres couleurs viennent compléter le registre tels : le bleu, le vert ou le violet. Pour les motifs d'une même bande qu'ils soient identiques ou différents, la tisseuse utilise des couleurs différentes en vue d'atténuer la monotonie du décor, comme elle le fait parfois dans le tissage pour briser la symétrie (V. photo n° 1).

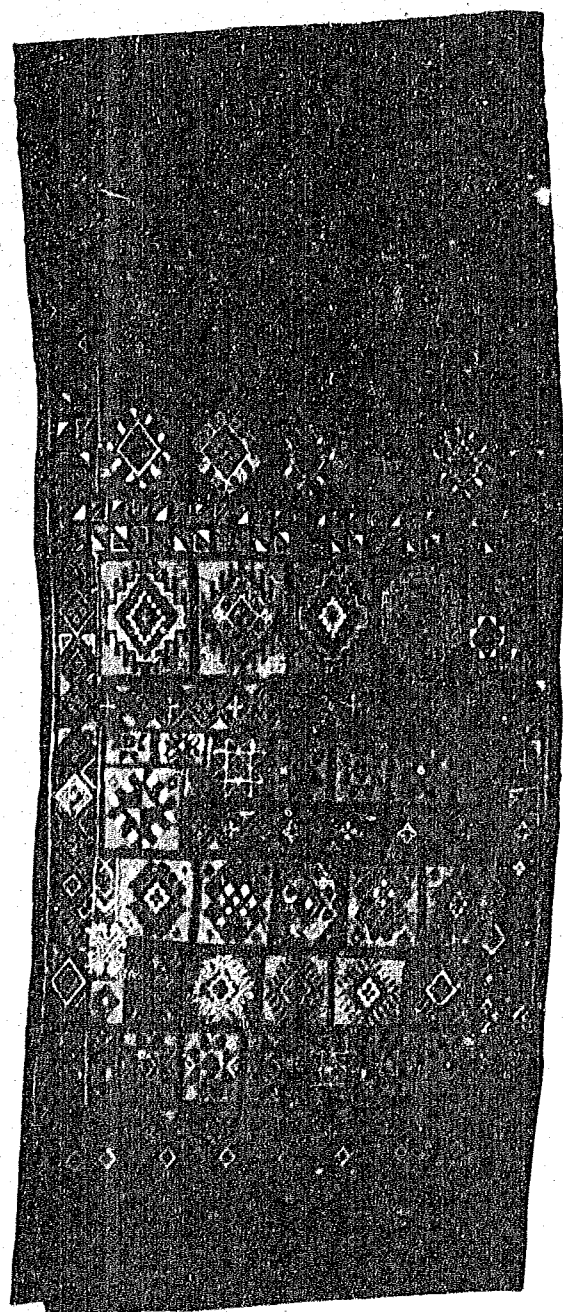
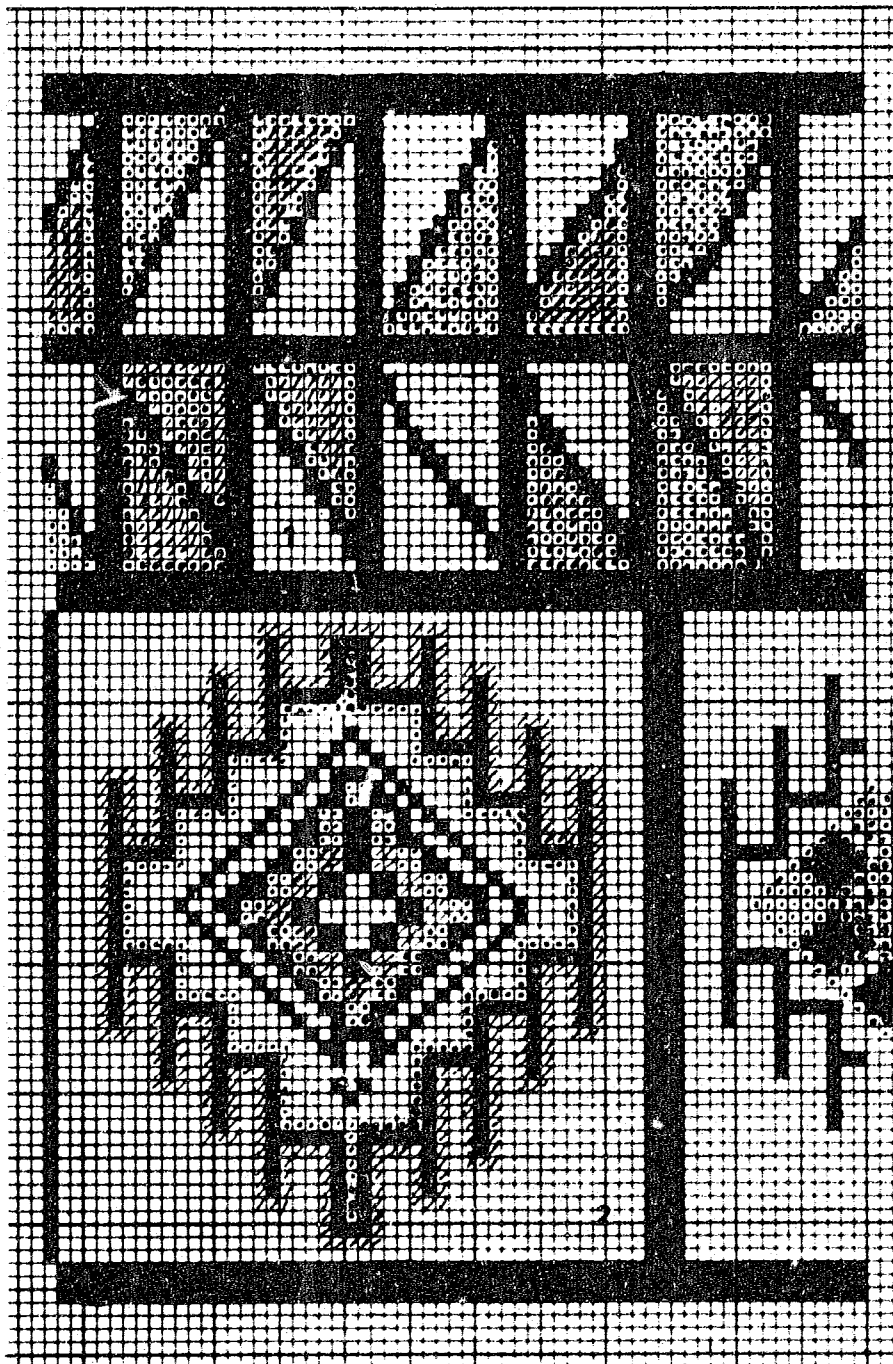


Photo n° 1 : - Tapis confectionné à OULAD CHENNANE
- Dimensions : 3,50 m × 1,60 m.



● blanc ■ Rouge □ Jaune ▣ violet.

- Détails techniques de la photo n° 1
- Dénomination des motifs :
 n° 1 : M'REZEK
 n° 2 : OUM EL KOUTAIBATTE.

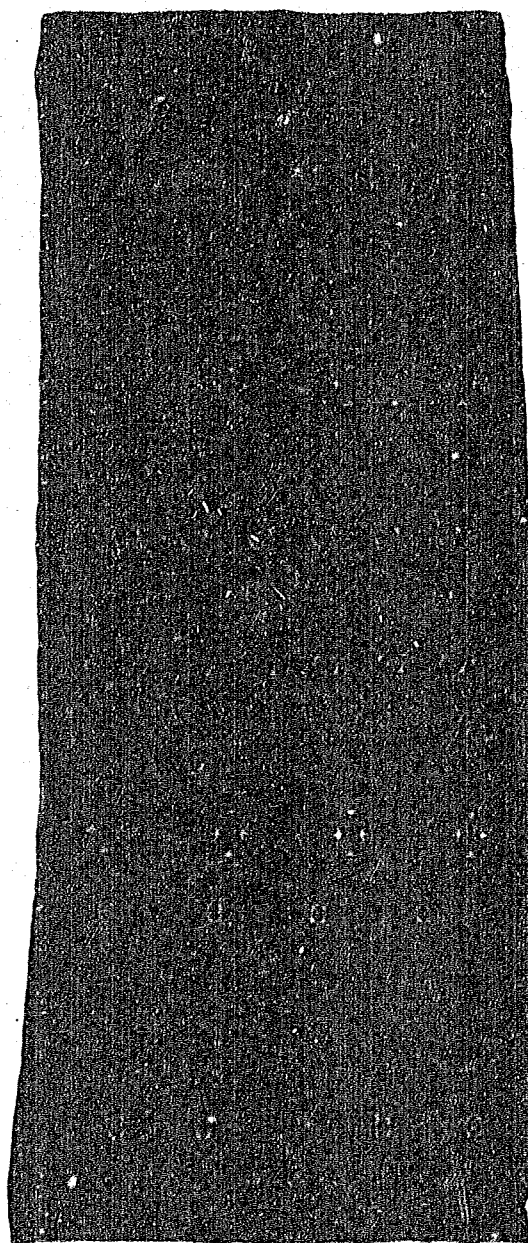
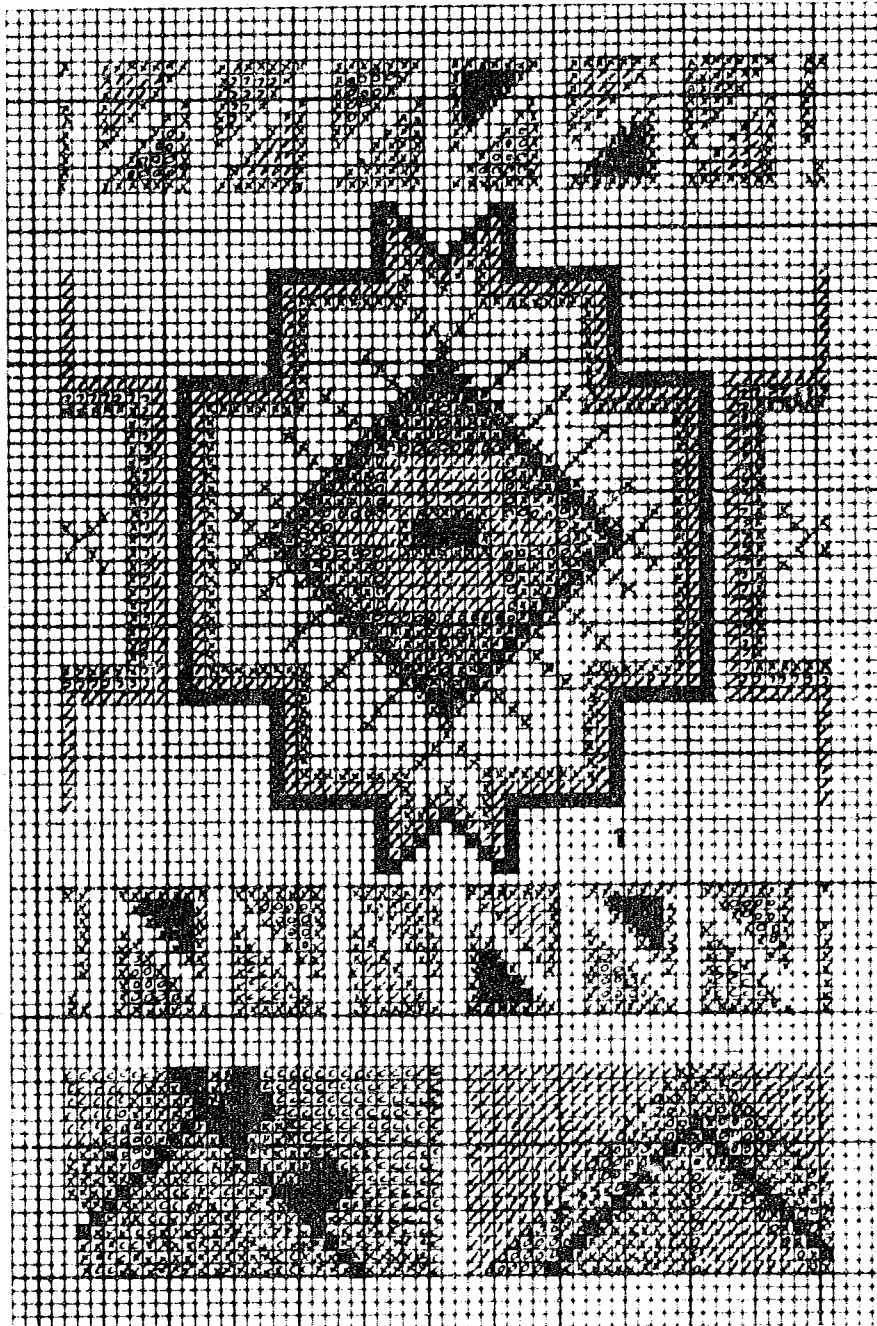


Photo n° 2 : - Tapis confectionné à OULAD CHENNANE
- Dimensions : 3 m × 1,33 m.



■ blanc ◊ Rouge ◊ Vert ◊ Jaune ◊ Bleu
- Détails techniques de la photo n° 2
- Dénomination des Motifs :
n° 1 : Oum SRAOUEL
M'REZFK

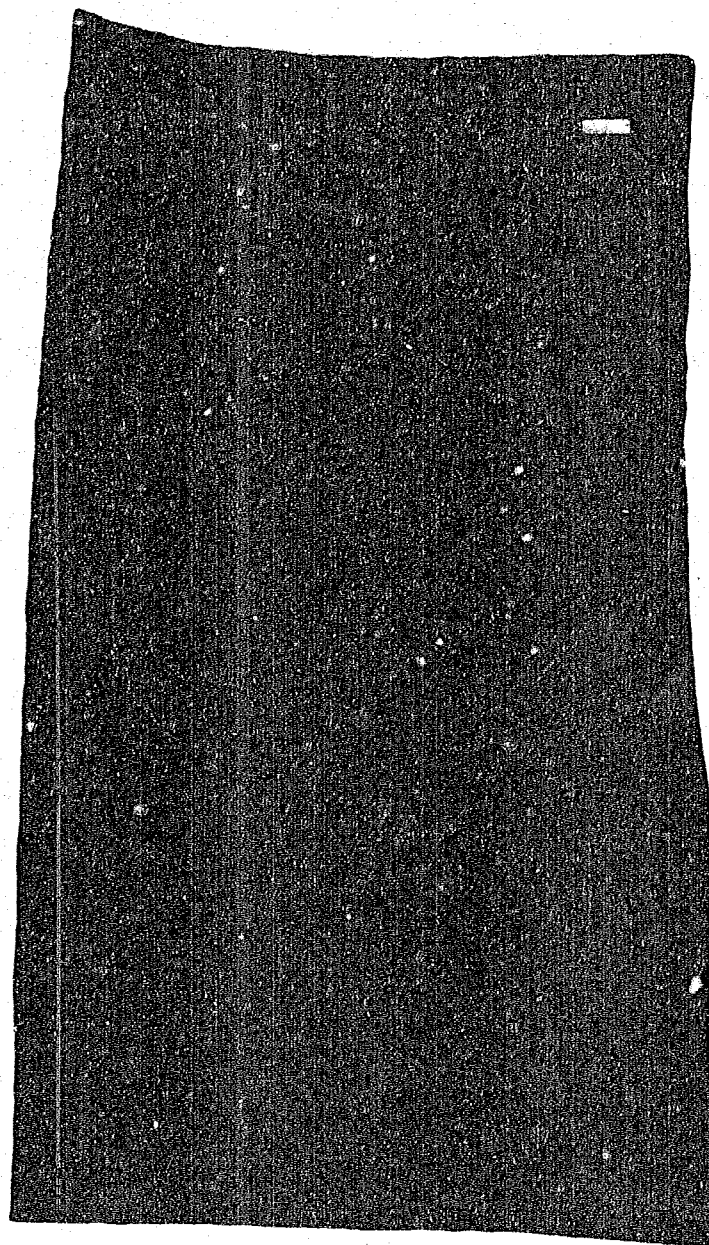
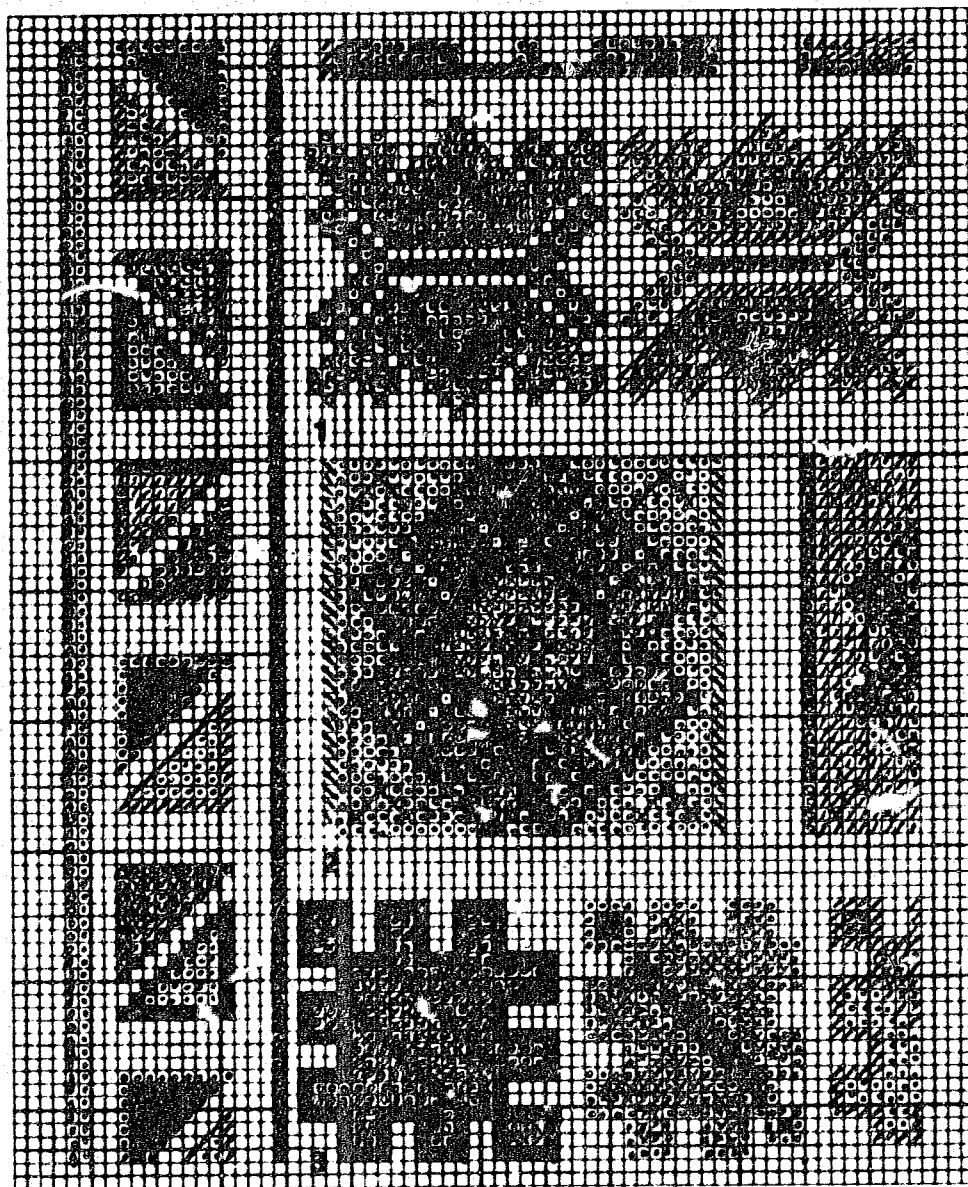


Photo n° 3 : Tapis confectionné à OULAD CHENNANE.
Dimensions : 2,33 m × 1,37 m



■ blanc ▨ Rouge ◻ Vert ◻ Jaune ◻ Bleu

- Détails Techniques de la photo n° 3

- Dénomination des Motifs :

n° 1 : ETTRAYAH

n° 2 : ZAYAZ

n° 3 : EL BAÏDA.

2. La variante à base de losanges

2.1. Le champ

Dans cette variante l'élément de base qui garnit le champ du tapis est le losange. Celui-ci se trouve plus ou moins affirmé en fonction de sa structure. En effet, le losange est soit une construction intégrale démarquée (V. Photo n° 4 et 5), soit le résultat du cheminement de lignes brisées (V. photo n° 6). Les côtés et les angles de ces losanges sont soit nettement affirmés, tel le cas de la photo n° 4, soit hésitants, donnant ainsi l'impression de figures inachevées (V. photos n° 5 et 6).

L'encadrement est peu affirmé (V. photo n° 4) ou totalement absent (V. photo n° 5) ; de ce fait, la pièce donne l'impression d'inachevée, de part la dimension des deux losanges qui la centralisent, et la succession des losanges qui la bordent ; la photo du tapis n° 4 présente une stabilité et une harmonie dans sa configuration, contrairement aux deux autres modèles présentés par les photos n° 5 et 6.

2.2. Les éléments du décor

Nous avons privilégié le losange car, de prime abord, c'est l'élément du décor dominant ; mais en réalité, le champ est occupé par une série de motifs nombreux et variés. Cette constatation est valable pour tous les spécimens consultés (V. photos n° 4 - 5 - 6). Les losanges se succèdent à la fois dans une structure concentrique et juxtaposée ; leurs côtés sont constitués soit de lignes brisées (V. photo n° 4) soit de zigzag faisant penser aux traces laissées par des méandres (V. photo n° 6).

Aux figures géométriques tels : l'étoile, le rectangle ou des figures polygonales, se succèdent des représentations figuratives de corps humains ou d'oiseaux (V. photo n° 4 et 6). Des branches et des rosaces sont également présentées parmi les éléments du décor. Les motifs se succèdent sans ordre établi ; la symétrie n'est qu'apparente ; elle n'est jamais réelle et parfaite ; la tisseuse semble casser volontairement la monotonie que confère la succession des motifs. Elle meuble son champ avec la multitude d'objets qu'elle rencontre dans son environnement. La progression semble avancer vers l'infini (V. photos n° 5 et 6).

2.3. Les coloris

Le rouge est la couleur usuelle dans toute la région ; elle est le plus souvent associée au jaune, au noir ou à l'orangé. Le blanc est également présent avec

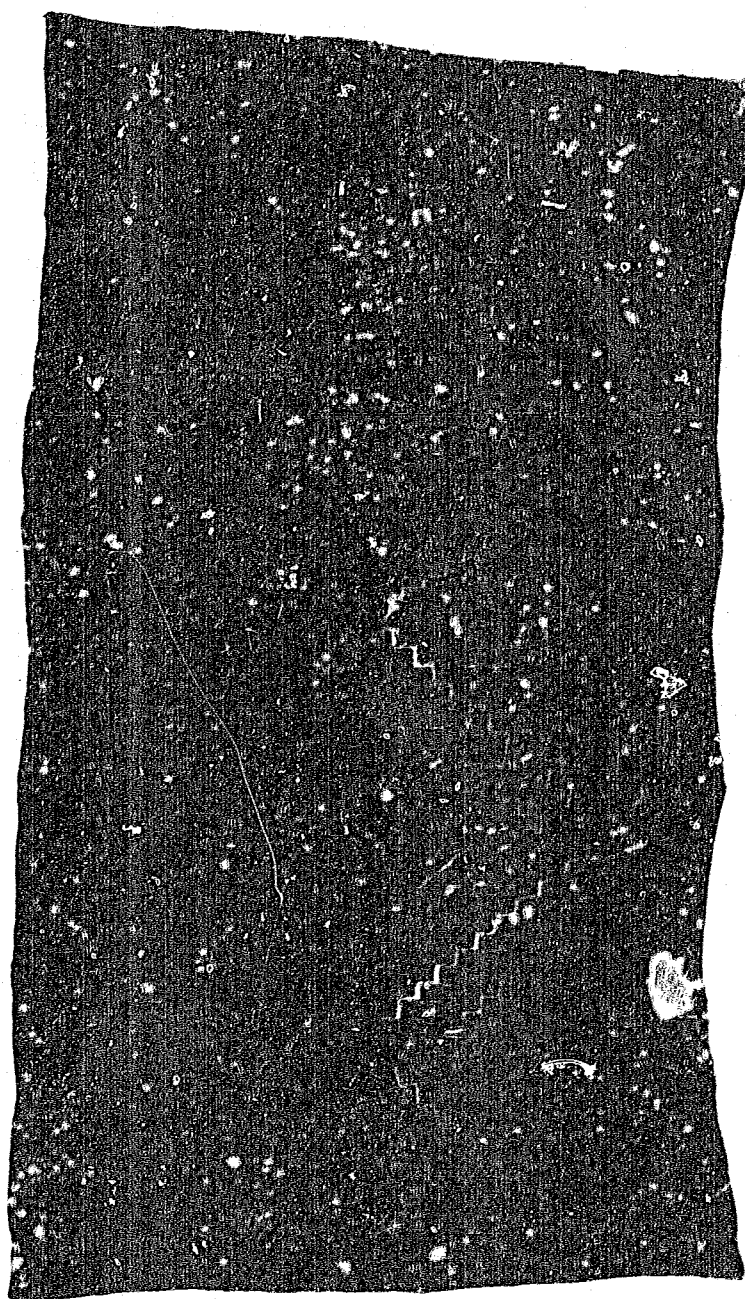
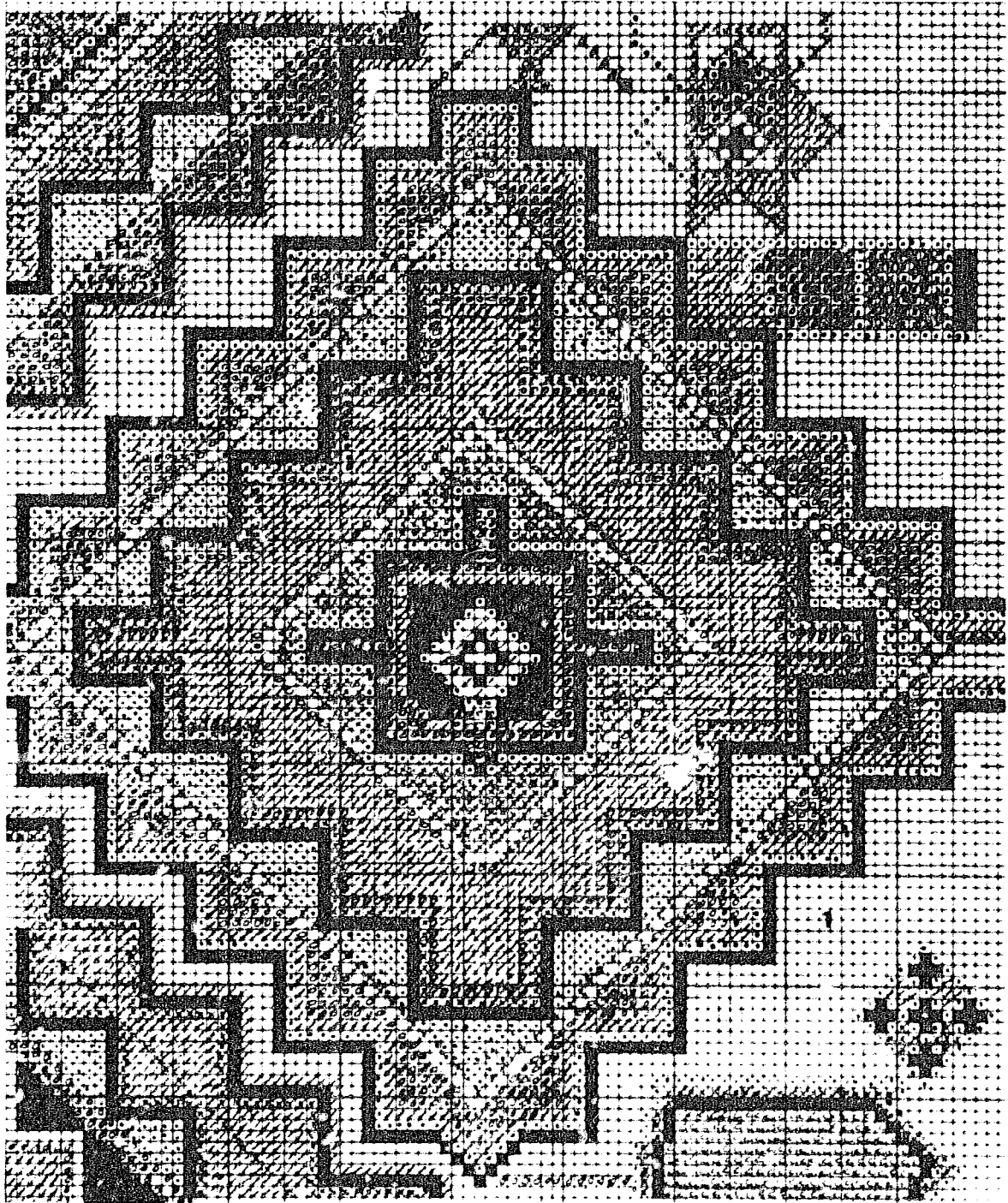


Photo n° 4 : - Tapis confectionné à : BOUJEMADA
- Dimensions : 3 m × 1,75 m.



■ Blanc • noir R. = rectangle D. = diagonale A. = à l'avers K. = à l'envers

Détails techniques de la page 107 et 108

Dénomination des motifs

6. 1. QUILLI KOUTIBATEL

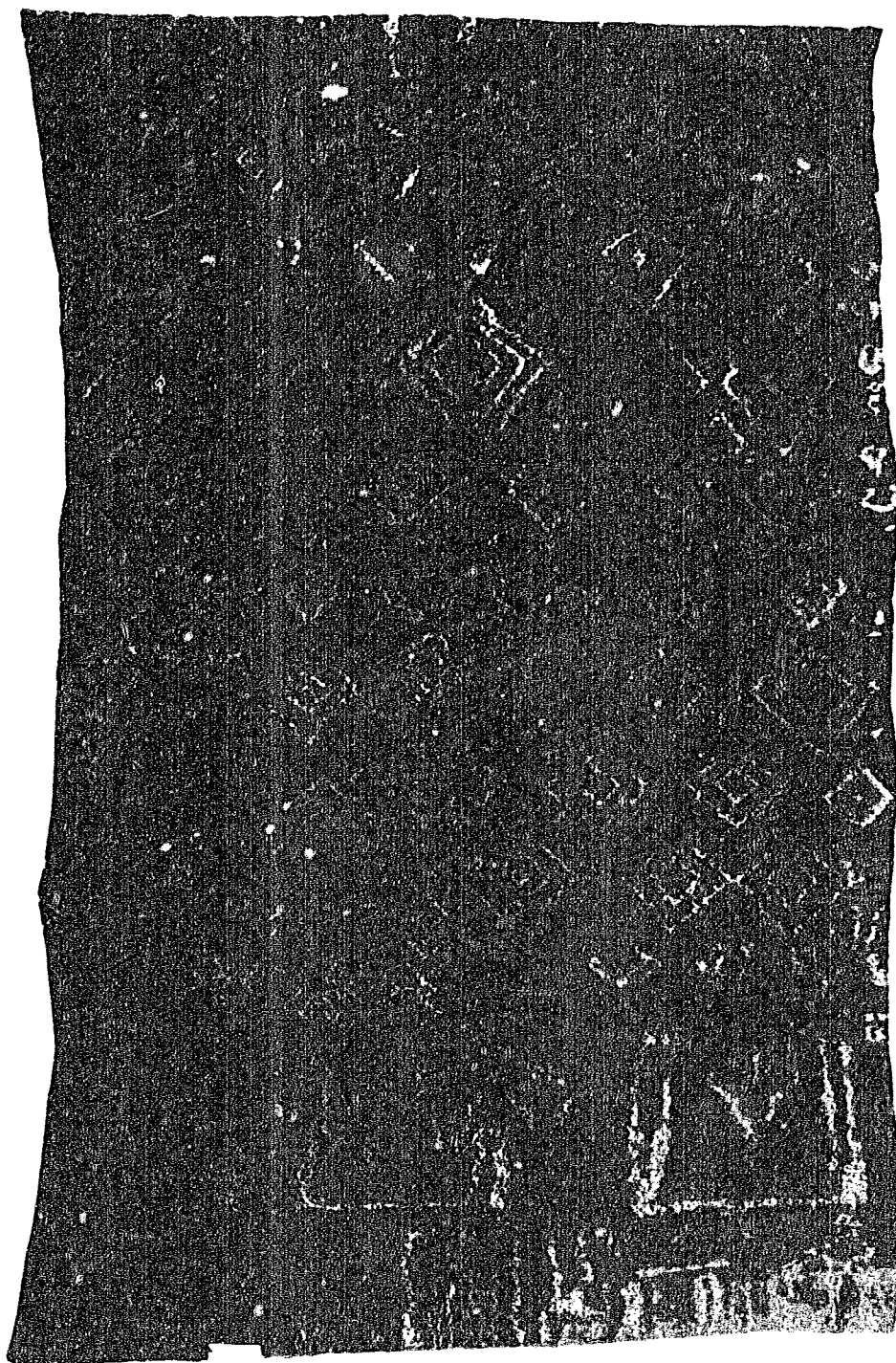
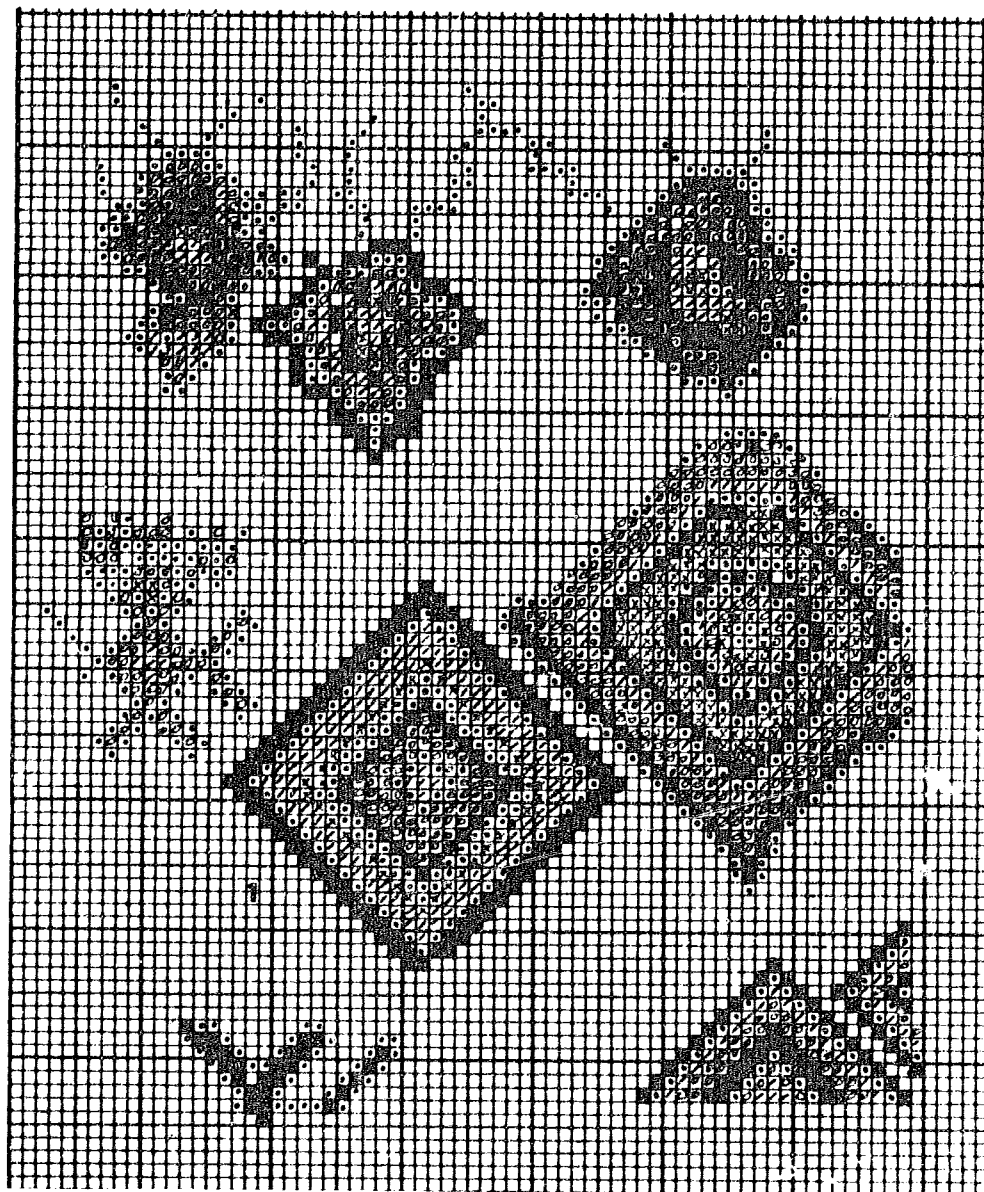


Photo n° 5 : Tapis central de la BOB de l'ANP
- Dimensions : 24 cm x 30 cm



- bleu • noir ◊ rouge ◊ Jaune ◊ Vert
- Détails techniques de la photo n° 5
 - Dénomination des Motifs :
n° 1 : EL AOUKIYA

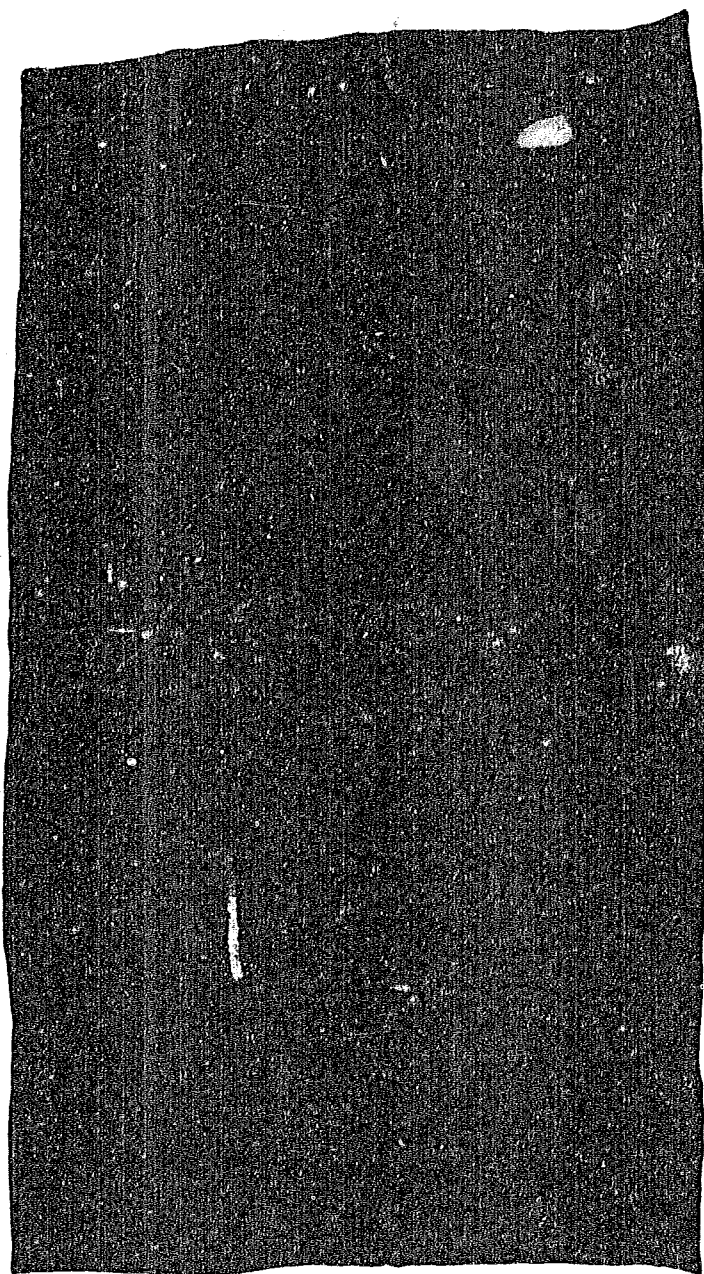
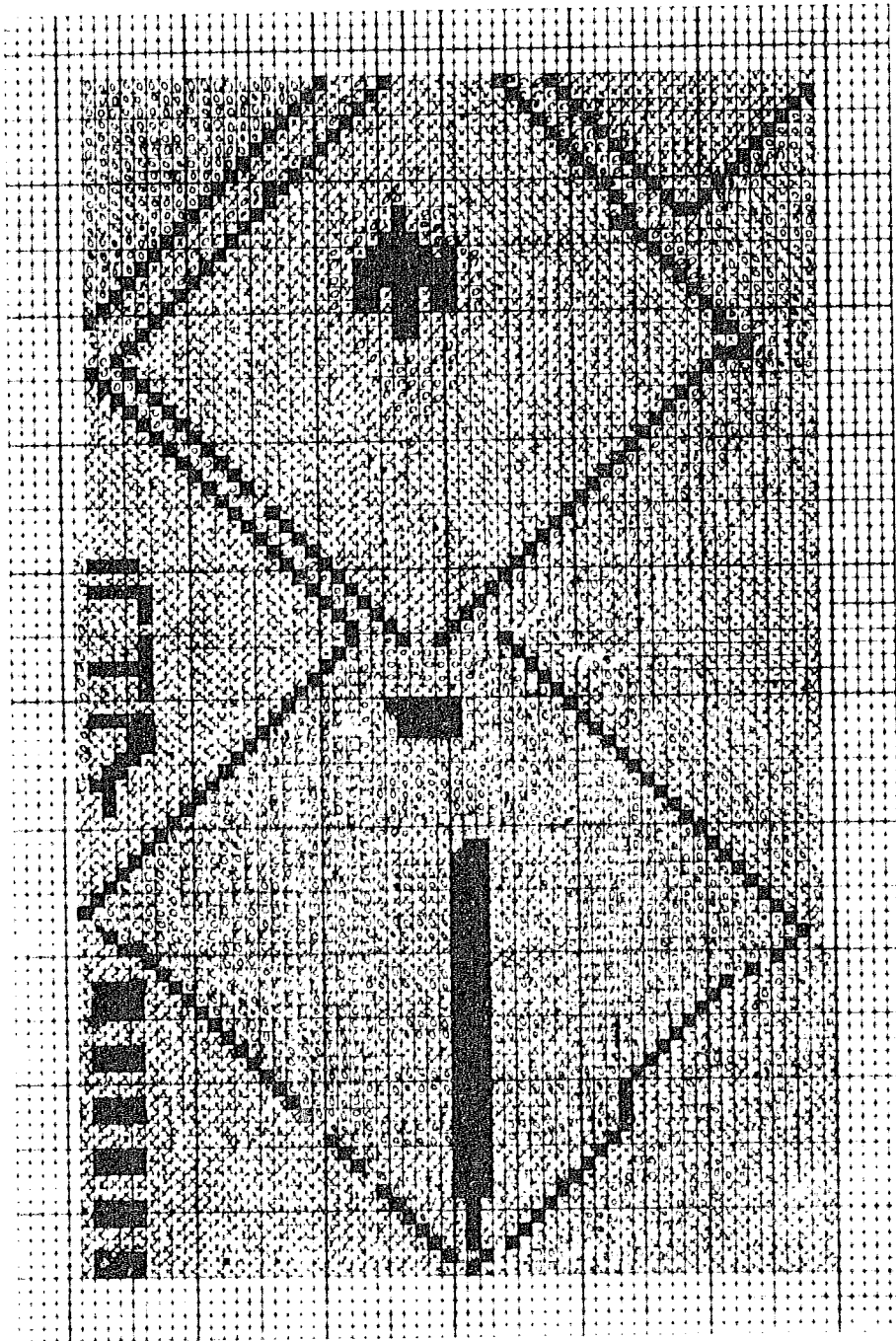


Photo n° 6 : -Tapis confectionné à BOUJEMADA
- Dimensions : 2,82 m × 1,75 m.



■ Blanc ■ rouge
Détails techniques de
Denomination des
n° 3 - NAKHEA

des brimes de rose et de vert. L'harmonie dans le choix des motifs et des couleurs pourrait facilement être assimilée à l'art naïf. Déjà en son temps, P. RICARD se posait la question de savoir s'il n'y avait pas là une influence de l'art négro-africain.

3. La variante à médaillon central

3.1. Le champ

Cette variante est ainsi appelée parce que le champ du tapis est centré par un motif nettement dégagé, autour duquel s'organise la structure du champ ; ces tapis se caractérisent par une symétrie et une harmonie parfaite qui leur confèrent une grande stabilité (V. photos n° 7 - 8 - 9 - 10).

La composition du tapis représenté par la photo n° 11, présente un cas particulier dans la mesure où, il s'agit d'un tapis réversible. La composition d'une face du tapis est totalement différente de l'autre. La tisseuse peut à sa guise choisir le motif ou la couleur qu'elle désire et ainsi élaborer la composition de son choix.

D'une manière générale, le médaillon central n'est pas envahissant ; il laisse apparaître une compartimentation de la pièce conséquente, soit à l'usage de bandes (V. photos n° 7 et 8), soit à la juxtaposition de motifs d'une manière linéaire (V. photo n° 10). Dans les deux cas, le tapis semble être subdivisé en compartiments.

Dans cette variante, le cadre est nettement affirmé rappelant, par la même, la composition de tapis citadins (V. photos n° 7 - 8 - 9 et 10).

Si la composition des tapis représentés par les photos n° 7 - 8 et 9 rencontrés dans la tribu des Oulad Bou-Sbaâ (notamment à Oulad Chennaï) reflètent une configuration ancrée dans la tradition de la région, celle de la photo n° 10 est au contraire d'inspiration récente. Quant à la photo n° 11, elle reste conforme à ce que les tisseuses ont l'habitude de produire dans cette région.

3.2. Les éléments du décor

Les éléments de décor auxquels les tisseuses se réfèrent pour garnir le champ du tapis se constituent indifféremment d'éléments géométriques ou floraux.

En effet, si le centre est occupé par un losange dominant, le plus souvent concentrique, le cadre et le champ sont ornés de motifs de même nature ; les côtés des losanges sont formés soit, de lignes brisées (V. photos n° 7 et

10) ; soit de crochets successifs (V. photos n° 8 et 9), soit encore de branches ou de carrés (V. photos n° 7 - 8 - 11).

Les motifs garnissent tout le champ du tapis au point de laisser voir une surcharge imposante, ce qui confère au tapis une forte personnalité.

Malgré leur diversité, les motifs utilisés trouvent leur origine dans le répertoire des motifs communs à la région ; les mêmes motifs se succèdent ou s'alternent dans une harmonie parfaite (V. photo n° 7).

A l'exception du spécimen qui emprunte à la fois à la composition et aux éléments du décor citadin, notamment par l'usage de la grande rosace, les autres tapis restent dans la tradition des tissages des Oulad Bou Sbaâ.

3.3. Les coloris

Contrairement aux variantes précédentes, dans certains tapis, le rouge n'est pas omniprésent ; d'autres couleurs tels le noir ou le blanc-écru viennent le remplacer pour l'ornementation du champ (V. photos n° 9 et 11). D'autres couleurs tels le blanc, le jaune ou le rosâtre viennent à point, pour la confection des motifs. Le vert est très rarement utilisé, alors que le bleu semble entièrement banni de la gamme des couleurs utilisées.

D'une manière générale, le rouge (H'mar), qui tire son nom de la couleur de la terre argileuse, ou de la dénomination de la région même, reste de loin la couleur dominante.

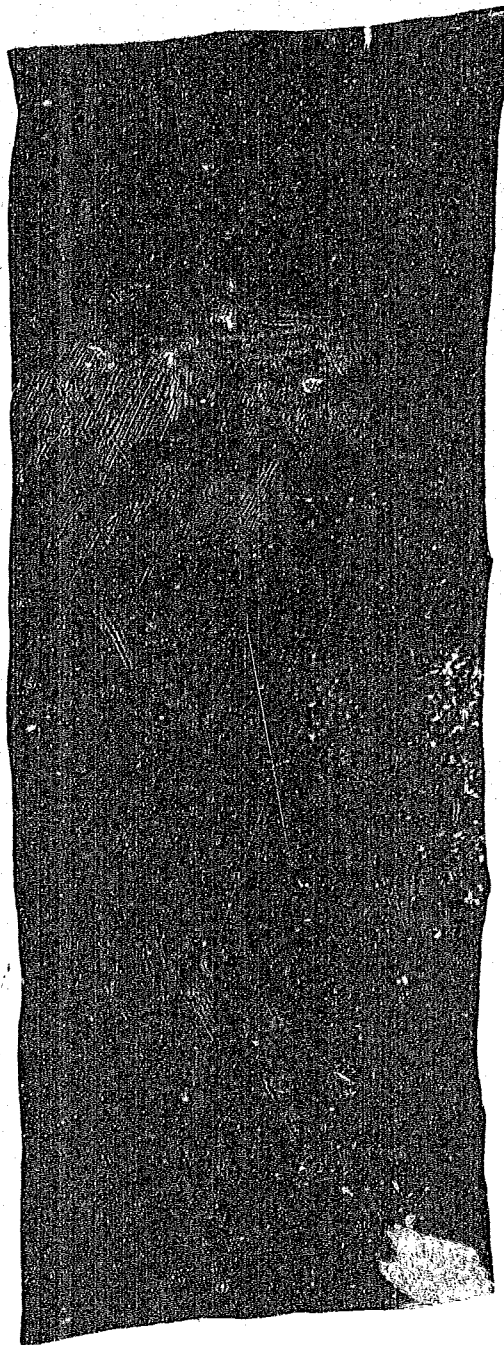
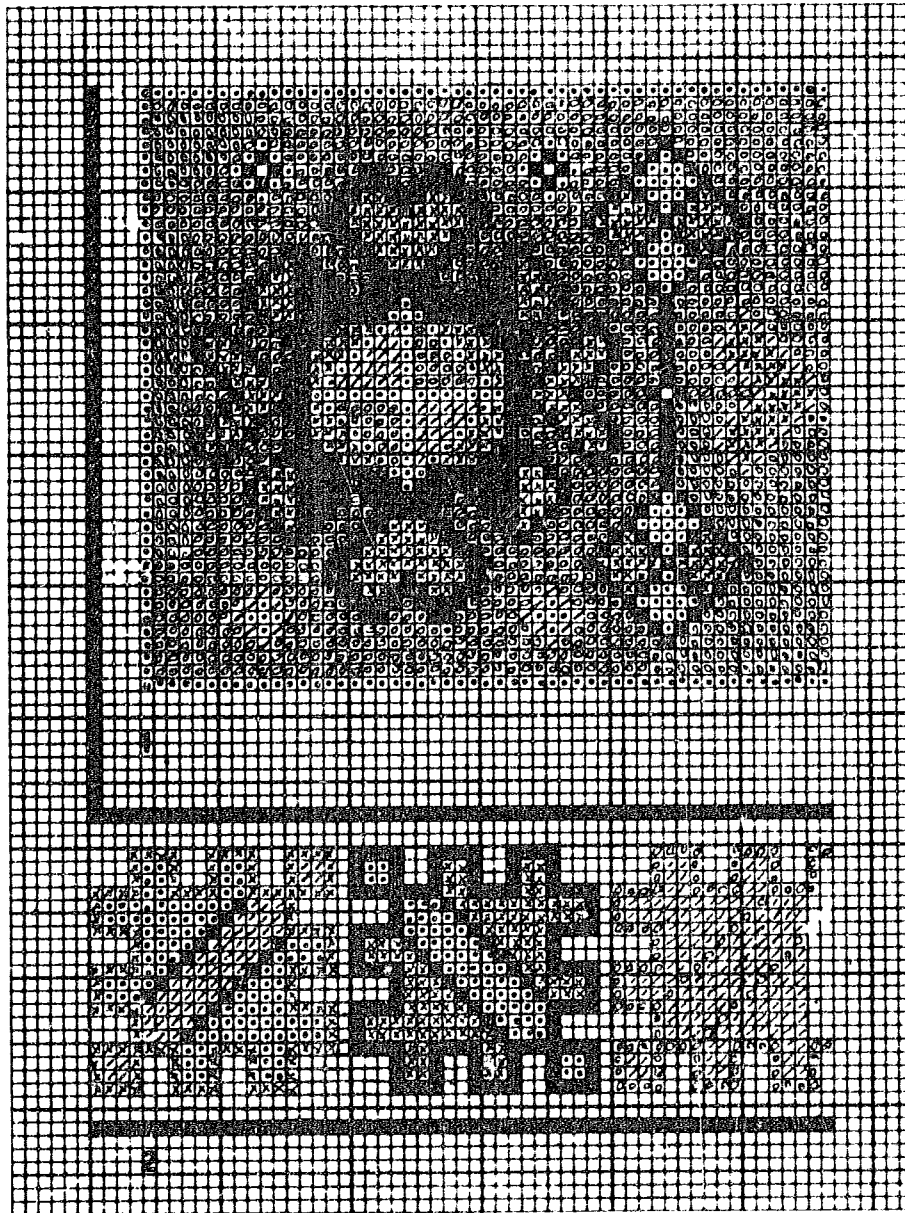


Photo n° 7 : - Tapis confectionné à OULAD CHENNANE.
- Dimensions : 4 m × 1,66 m.



■ blanc ■ rouge □ orange □ vert

- Détails techniques de la photo n° 7.

- Dénomination des motifs

n° 1 : ZAYZ

n° 2 : EL BAIDA

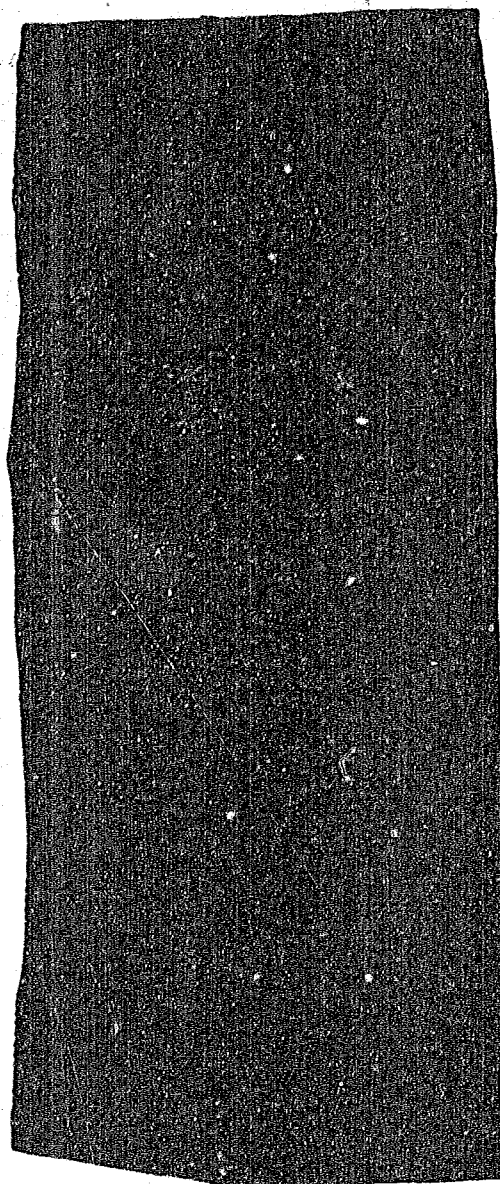
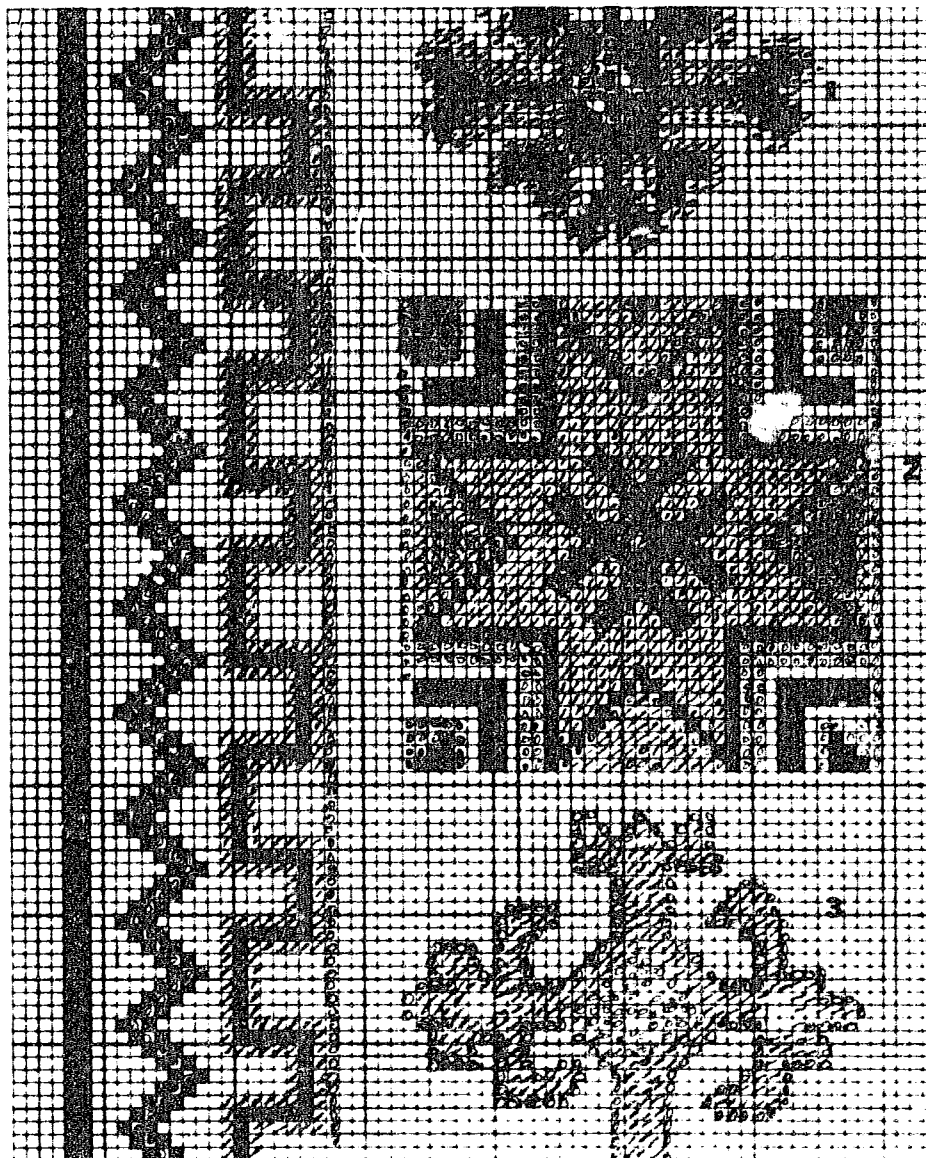


Photo n° 8 : - Tapis confectionné à OULAD CHENNANE
- Dimensions : 2,40 m × 1,06 m.



■ jaune rouge orange violet

- Détails techniques de la photo n° 8

- Dénomination des motifs

n° 1 : AZAIZ.

n° 2 : JOUIHRA

n° 3 : EDDAR EL HAMRA

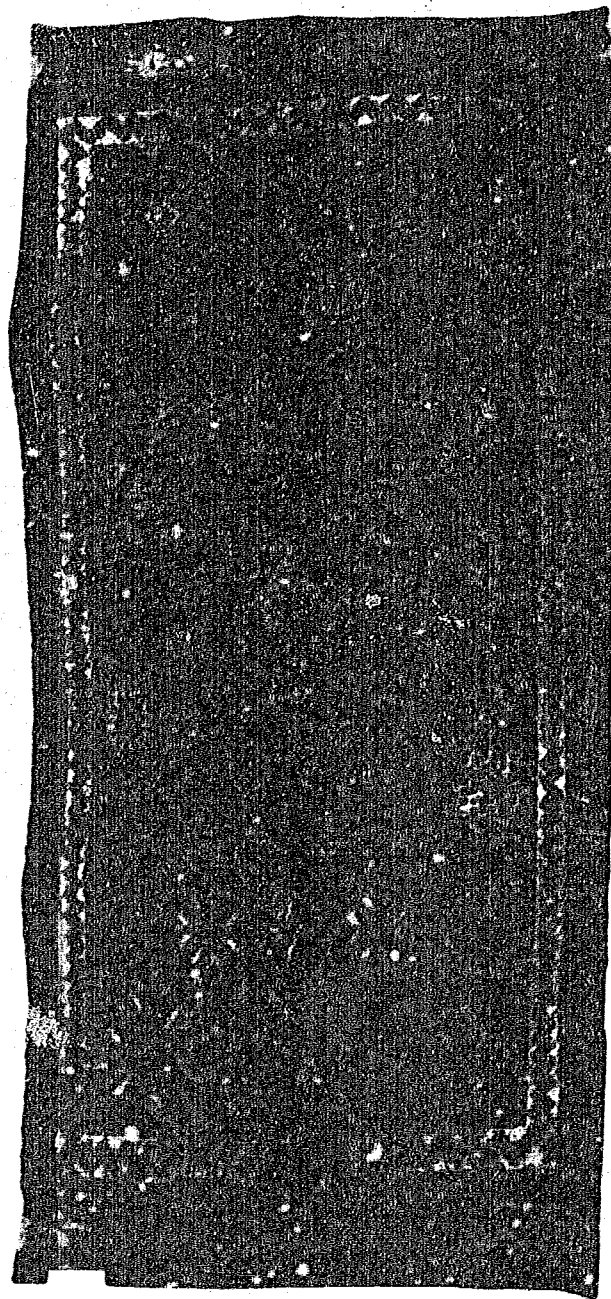
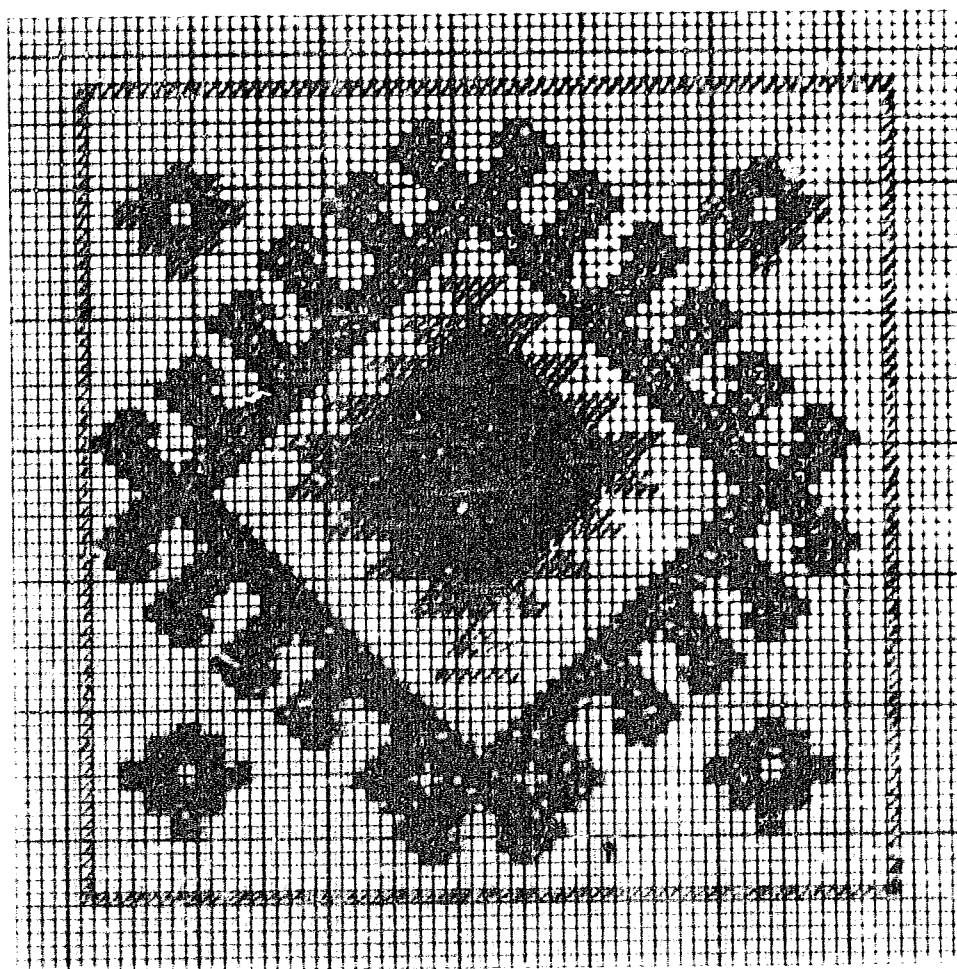


Photo n° 9 : - Tapis confectionné à ABABSA
- Dimensions 1,90 m × 0,90 m



noir ■ jaune ▲ rouge ■ orange

Détails techniques de la photo n° 9

Dénomination des motifs

n° 1 - OUI D'PAR.

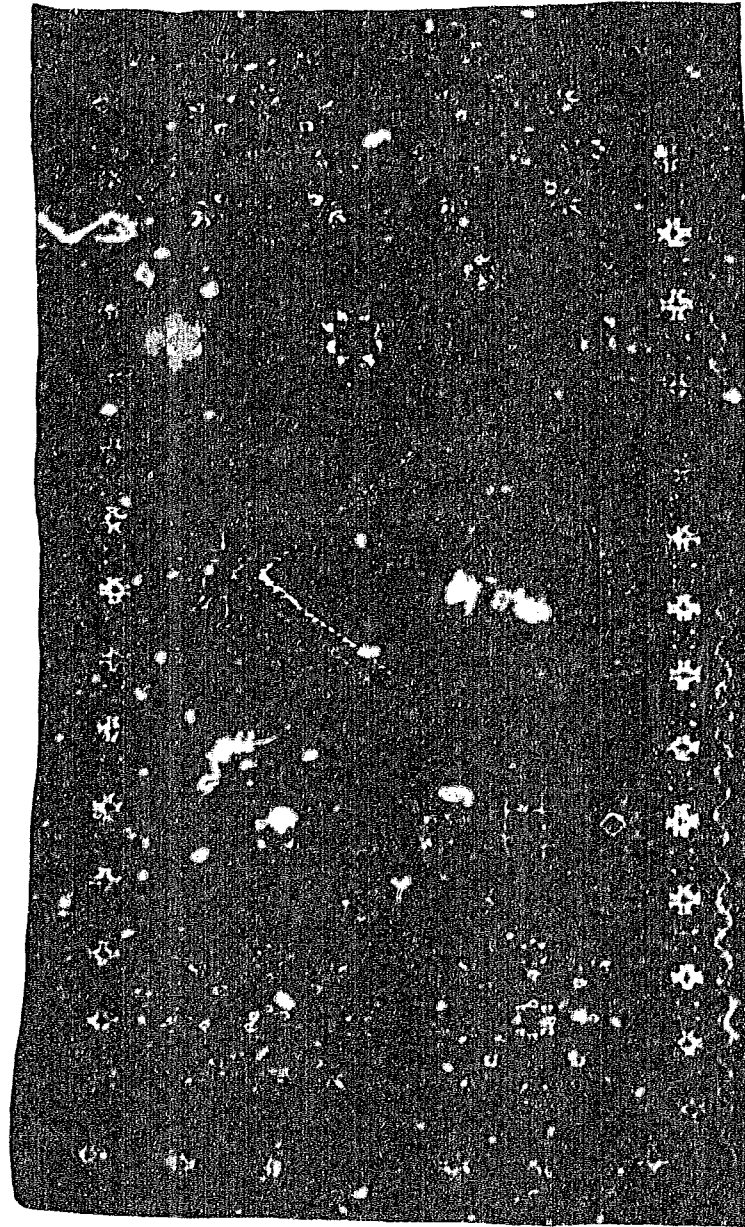
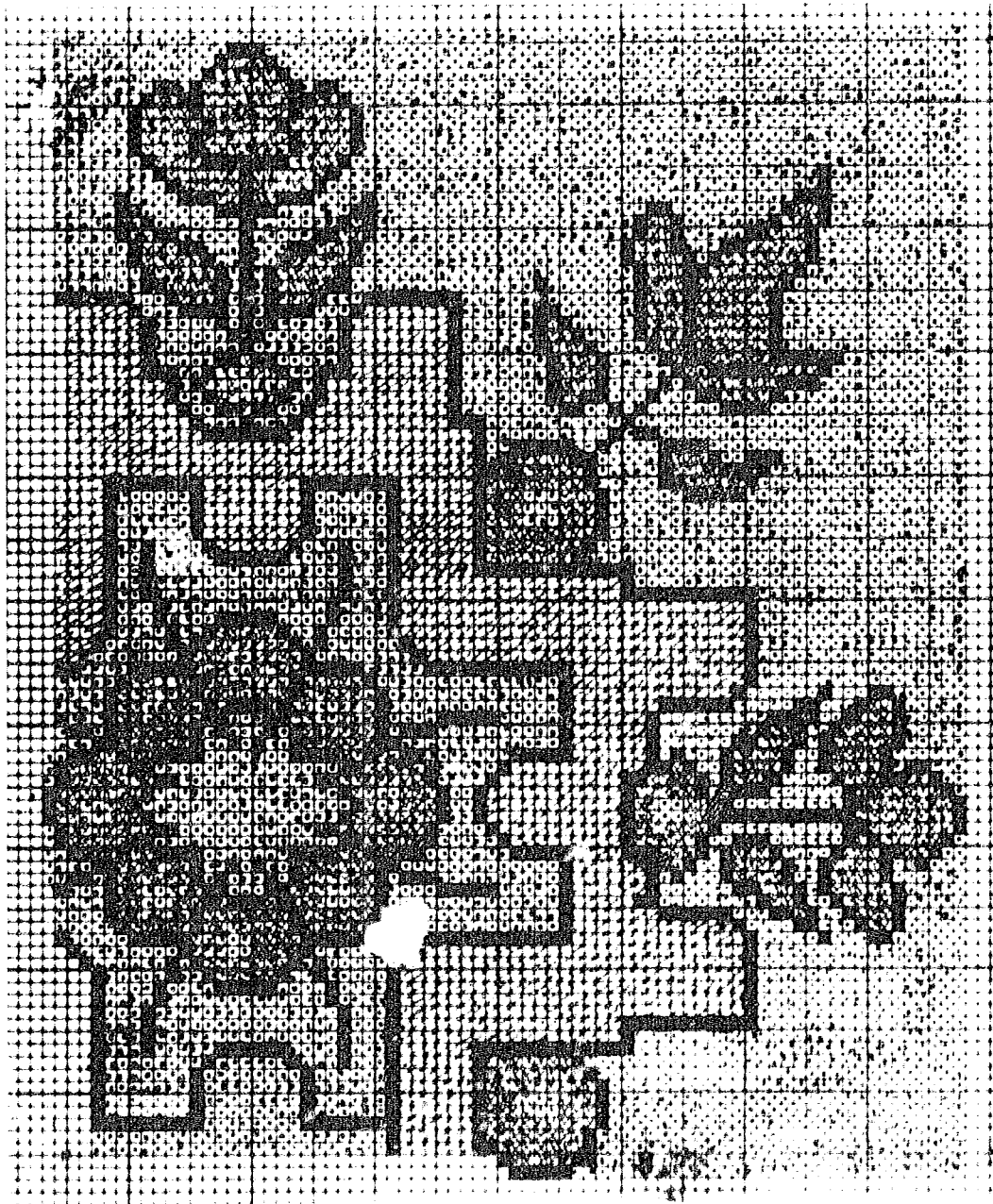


Photo n° 10 : Tapis confectionné à sidi MOULHAR
Dimensions : 2,17 m x 1,30 m



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

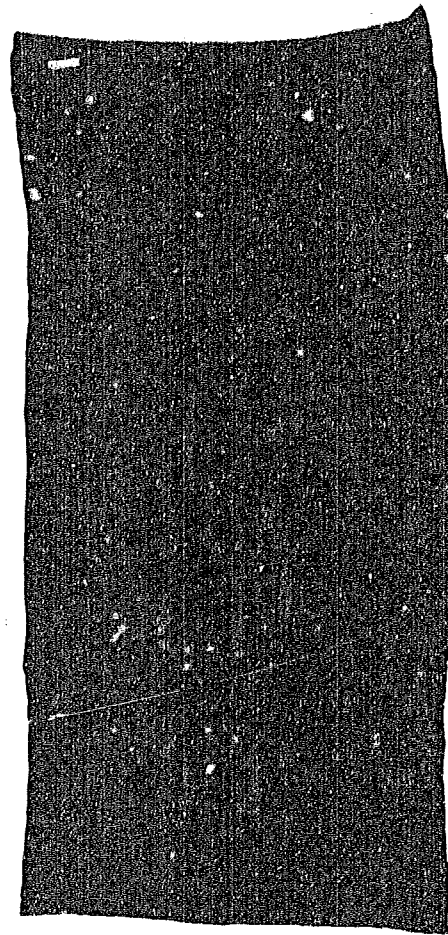
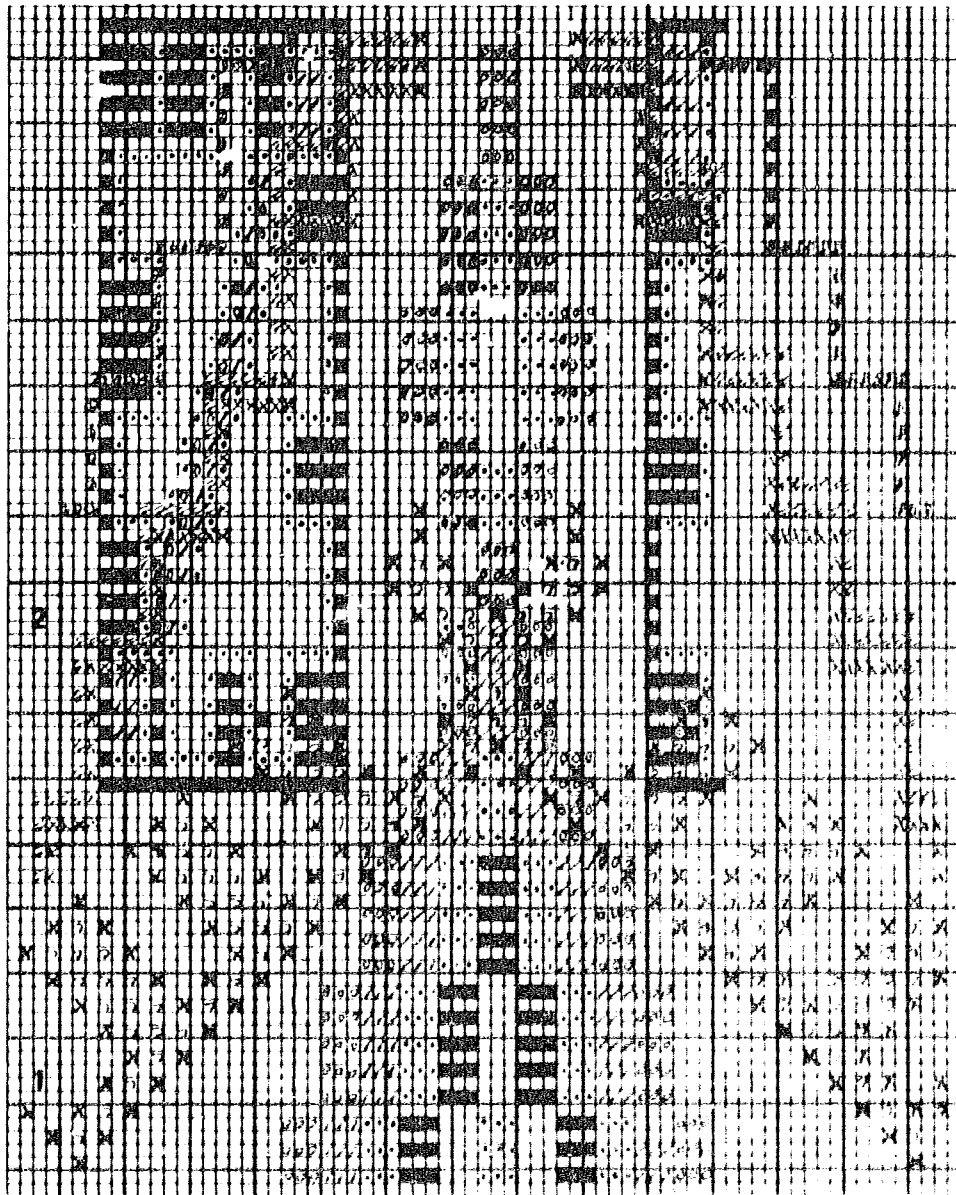


Photo n° 11 : - Tapis confectionné à SAIDATE.
- Dimensions : 2,45 m × 1,25 m.



- a) ■ blanc • noir rouge rime orange
 b) ◻ blanc ◯ noir rouille orange

Détails techniques de la photo n° 11

Dénomination des Moutis

n° 1 : OUM D'AR

n° 2 : LE BAIDA

4. La variante composite

4.1. Le champ

Les tapis de cette variante empruntent à chacune des variantes précédentes des éléments constitutifs de leurs compositions sans que ces éléments ne puissent dominer au point de les faire intégrer à l'une ou l'autre de ces variantes. En effet, le champ du tapis se présente tantôt chargé (V. photos 12 et 13), tantôt allégé ou parsemé de motifs (V. photos n° 14 et 15). S'inspirant de la logique de compartimentation ou de celle de la segmentation en bandes (V. photos n° 13 et 15). Le spécimen de la photo n° 12 s'inscrit en partie dans la variante qui privilégie le centre autour duquel gravite le reste des éléments.

L'encadrement, pour sa part est plus ou moins affirmé (V. photos n° 12 - 13 - 14), quand il ne disparaît pas totalement (V. photo n° 15).

4.2. Les éléments du décor

Sur l'échantillon des tapis étudiés, nous avons relevé différents types de motifs aussi bien de nature géométrique, floraux ou figuratifs. Ces motifs peuvent se succéder ou s'agencer dans un rythme qui, sans être respectueux de la symétrie, présente une grande harmonie. Parmi les motifs géométriques, nous relevons l'existence de losanges concentriques dont les côtés sont crochetés en dents de scie ou en zigzag (V. photos n° 13 - 14 - 15 et 16). La dimension de ces losanges est très variable, elle peut être dominante ou secondaire, servant à l'ornementation du champ ou à celui du cadre. La ligne brisée est également présente, elle peut longer le tapis d'un bout à l'autre, telle une rivière qui traverse les champs (V. photo n° 12). Des carrés, des croix et des étoiles s'ajoutent le plus souvent pour meubler l'espace laissé libre par les grands motifs.

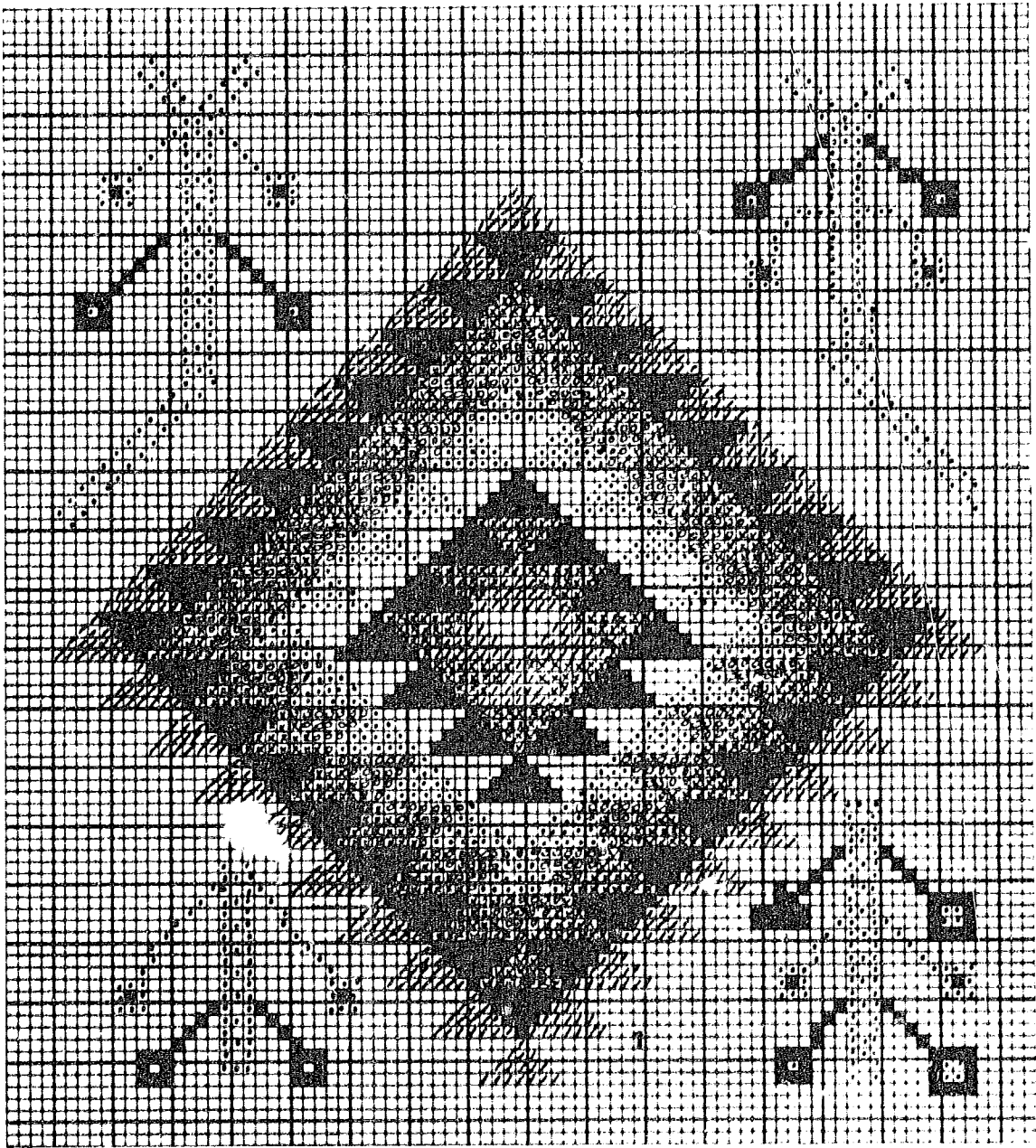
Quant aux dessins floraux, ils reproduisent des branchages ou des rosaces ; la garniture de la photo n° 12 fait penser à un champ fleuri.

Plus remarquable encore sont les dessins figuratifs qui embellissent le champ du tapis (V. photo n° 14).

La tisseuse emprunte à son environnement immédiat des éléments du décor qui donnent consistance et vie au tapis. L'homme en noir avec son turban blanc, conduisant son chameau à travers les champs, les deux coqs blanc et noir ou encore les chiens jumeaux font partie de l'image quotidienne qui, si elle ne passe pas devant les yeux de la tisseuse, est fortement ancrée dans son imagination.



Photo n° 12 : - Tapis confectionné à SVAIDATI
- Dimensions 1,60 m x 1,20 m.



- blanc • noir \ rouge / jaune orange violet
- Détails techniques de la photo n° 12
 - Dénomination des motifs
n° 1 : B'UJA R'BAAYA

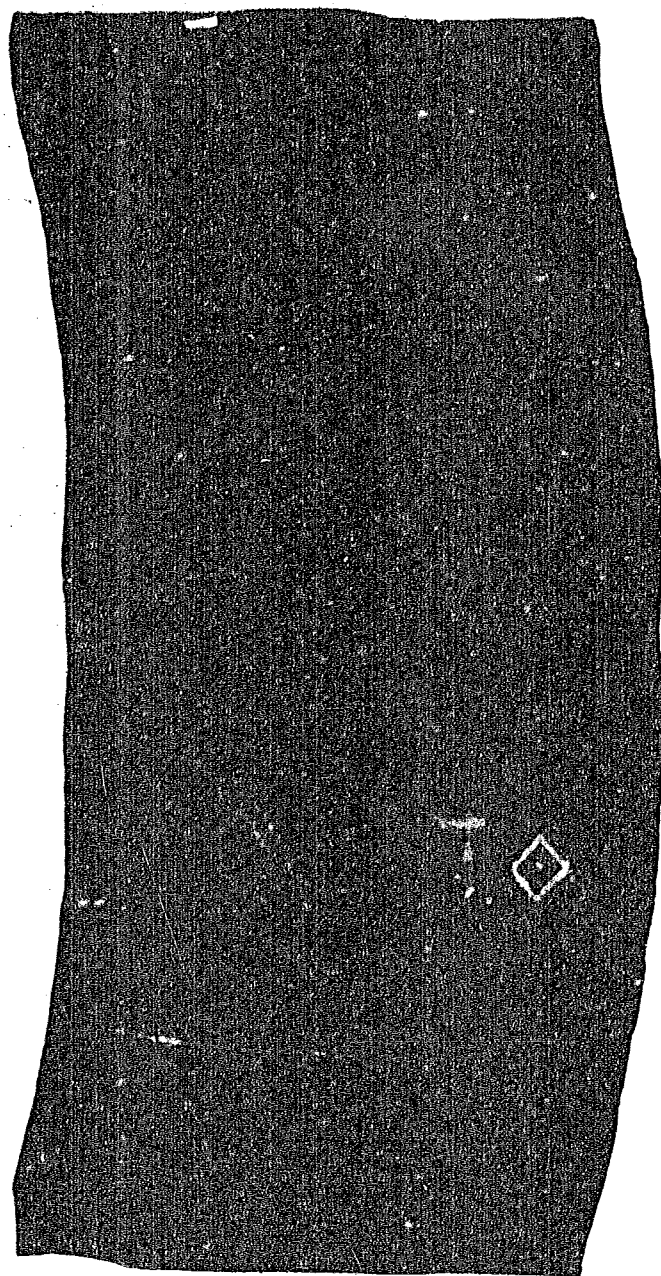
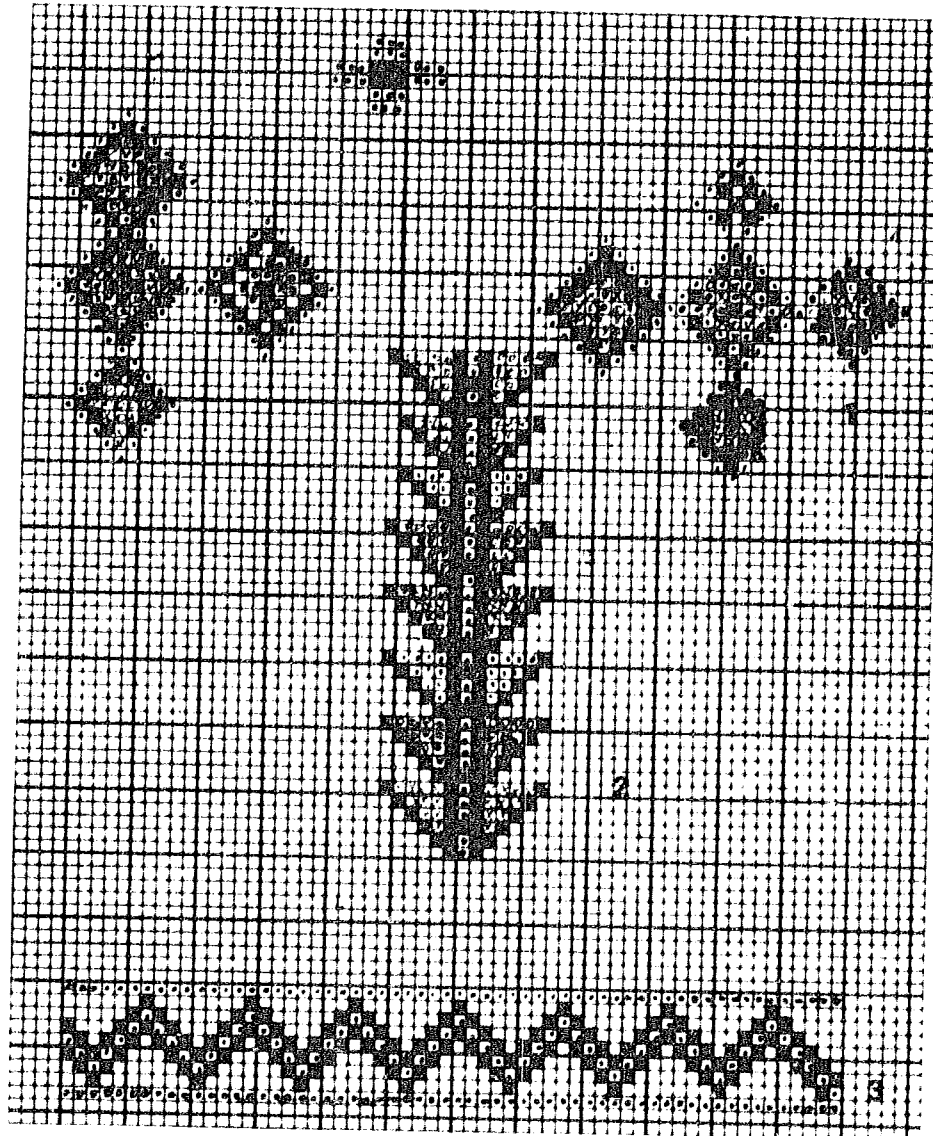
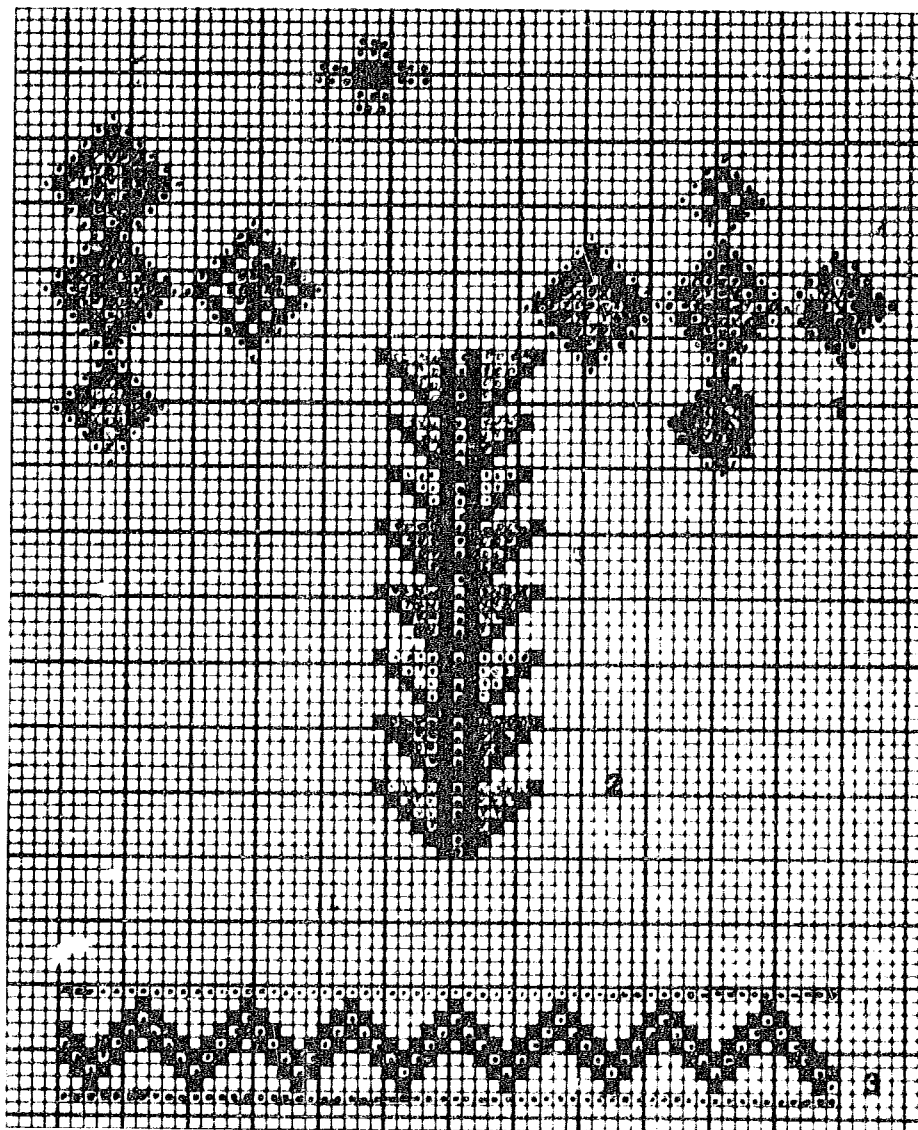


Photo n° 13 : - Tapis confectionné à SAÂIDATTE
- Dimensions : 3,12 m × 1,70 m.



- blanc ■ noir x jaune ▽ vert ● rouge
- Détails techniques de la photo n° 13
- Dénomination des motifs
- n° 1 : FROUGUIA
- n° 2 : N'KHIA
- n° 3 : HANCHI



- blanc ■ noir \ jaune / vert / rouge
- Détails techniques de la photo n° 13
- Dénomination des motifs
- n° 1 : FROUGUIA
- n° 2 : N'KHIA
- n° 3 : HANCHI



Photo n° 14 : - Tapis confectionné à BOUJEMADA
- Dimensions : 3 m × 1,87 m.

MICROFICHE ETABLIE A PARTIR DE
L'UNITE DOCUMENTAIRE
N

جديدة منجزة حسب الوثيقة
رقم:

0 2 5 0 3 2

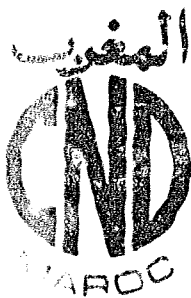
ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

المركز الوطني للتوثيق
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

SERVICE DE REPROGRAPHIE
ET IMPRIMERIE

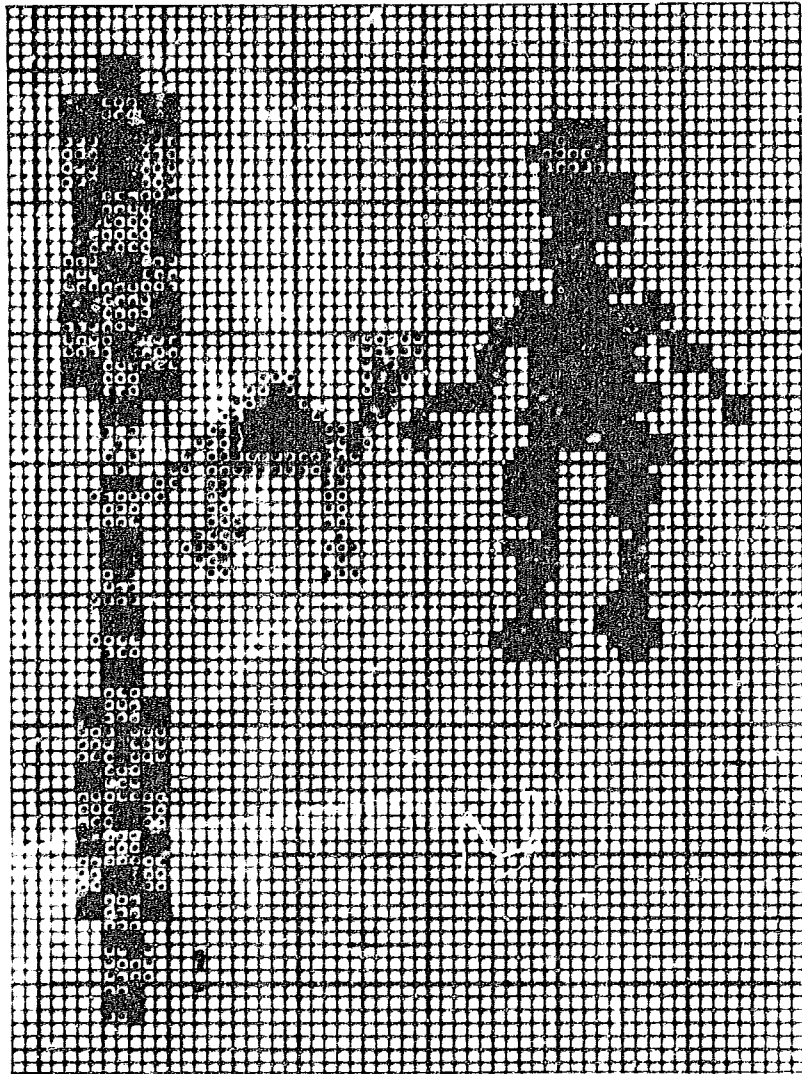
BP 826 RABAT



مصلحة الطباعة والتصوير
ص.ب 826 الرباط

F

2



● noir ◻ blanc ◻ rouge.

- Détails techniques de la photo n° 14

- Dénomination des motifs

n° 1 : DAMA

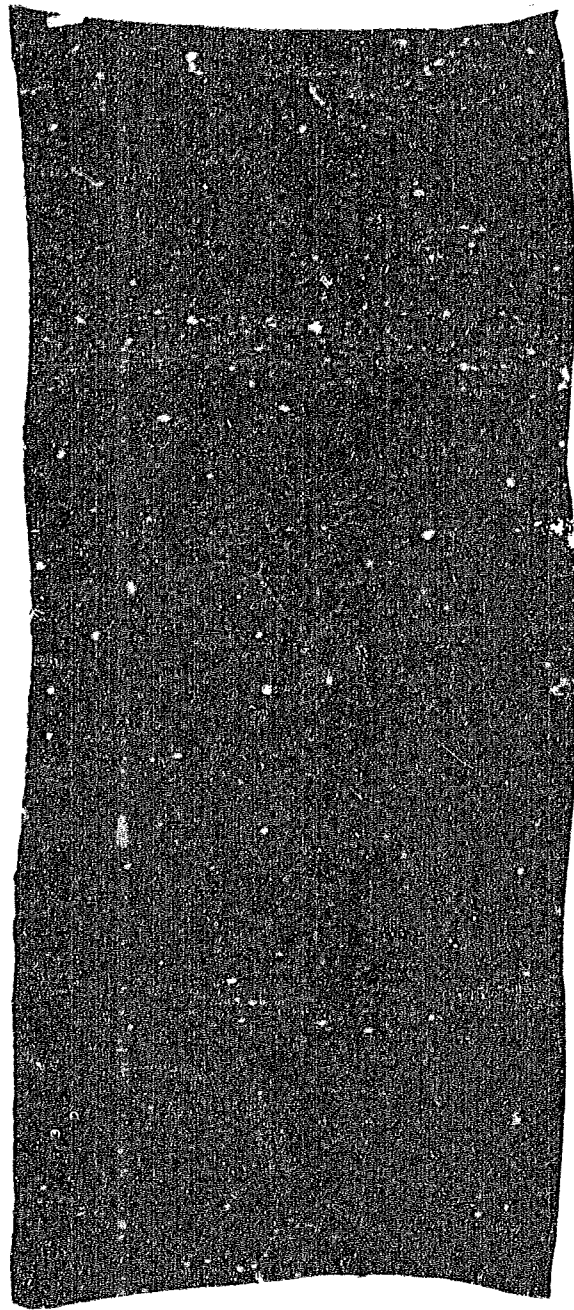
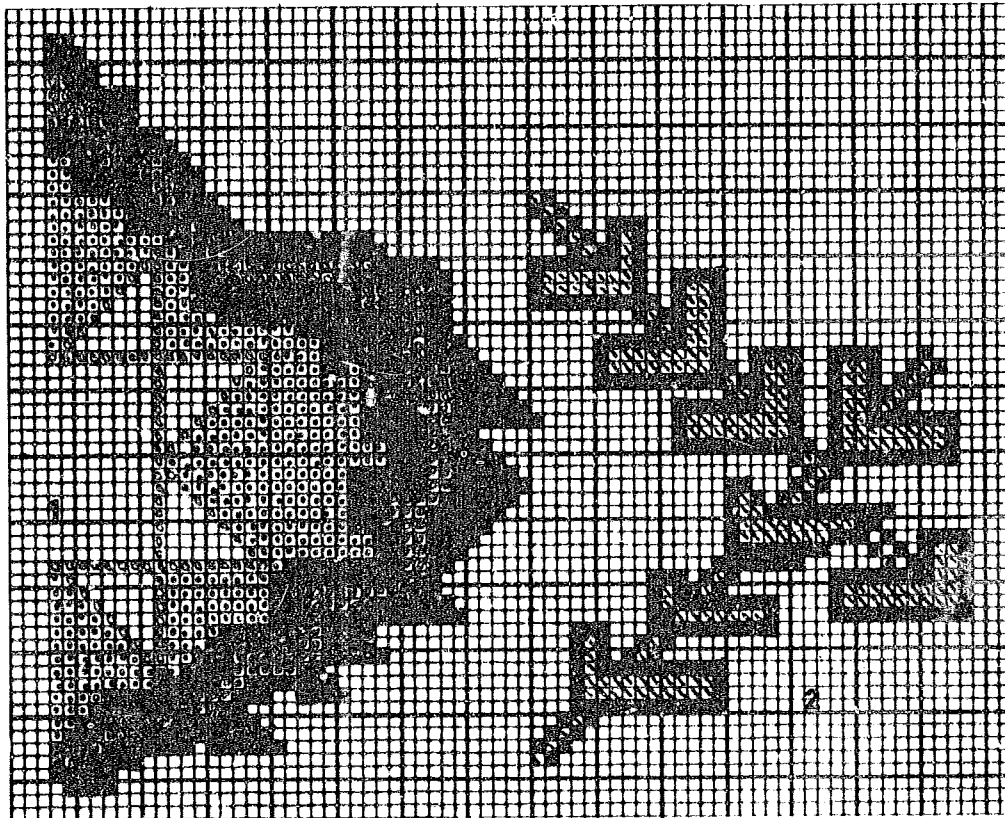


Photo n° 15 : - Tapis confectionné à SIDI MOKHTAR
- Dimensions 2,36 × 1,10 m.



- blanc □ noir ◻ rouge ◻ jaune ◻ violet
- Détails techniques de la photo n° 15
 - Dénomination des motifs
 - n° 1 : JOUIHRA
 - n° 2 : JRIDA

4.3. Les coloris

Les coloris restent dans la pure tradition de la région ; dominés par le rouge ; les tapis de cette variante conservent également des doses de couleur blanche et noir. Le jaune est également présent (V. photos n° 13 - 14 - 15). Le vert paraît être secondaire comme d'ailleurs le rose, qui semble s'inspirer des couleurs citadines. Cette couleur est apparente sur la photo n° 12, qui semble être de conception plus récente, contrairement aux autres spécimens qui se perdent dans la tradition ancestrale de la région.

b) Classification des hanbels

Comme nous l'avons annoncé précédemment, la classification des hanbels de la région de Marrakech du point de vue artistique prendra en considération la composition du champ, la nature des motifs et la variété des couleurs employées.

L'étude des hanbels révèle l'existence d'une seule variante principale.

1. La variante à bandes horizontales

1.1. Le champ

La composition horizontale s'impose par la configuration successive des bandes ; celles-ci traversent le hanbel d'une lisière à l'autre. Il existe deux sortes de bandes : les bandes unies, qui servent à la fois à la séparation et à la jonction, et les bandes décorées qui servent à l'ornementation du hanbel.

Les bandes unies et celles ornées sont séparées par des listels. Dans cette variante, l'encadrement est souvent absent (V. photos n° 16 - 17), mais il peut être très imposant quand il existe (V. photo n° 18).

Dans cette photo, l'encadrement, relié par les bandes décorées donne l'impression de laisser aux bandes unies l'occupation d'une fenêtre ou d'un champ vide (V. photo n° 18). Cette optique est accentuée par le fait que les bandes décorées sont nouées, alors que celles unies sont à tissage ras ; ceci donne plus de consistance aux premières au détriment des secondes. De ce fait, cette variante rappelle la variante compartimentée ; toutefois, la prédominance des bandes horizontales reste incontestable.

1.2. Les éléments du décor

Dans cette variante, les tisseuses utilisent, pour orner leurs hanbels, des motifs essentiellement géométriques, mais la finesse du tissage leur permet

d'adoucir les angles et d'élaborer des figures curvilignes, il en résulte l'élaboration de feuillage, de branchage ou de rosaces (V. photos n° 16 - 17 - 18). Nous avons, également, relevé l'existence de losanges isolés meublant le champ et de chaînes losangiques garnissant l'encadrement du hanbel. Les côtés de ces losanges sont soit linéaires, crochetés ou en dents de scie. La croix et les rectangles sont également présents parmi les éléments du décor (V. photos n° 16 - 18).

1.3. Les coloris

Les couleurs sont vives parfois même criardes (V. photo n° 17). Elles puisent dans une large gamme de coloris. A côté du rouge brique, ou grenat, le blanc, le noir, le jaune et l'orangé sont également utilisés. Le vert, qui était rare dans les tapis, se présente plus fréquemment. D'autres couleurs tels le violet, le bleu turquoise ou le gris font également leur apparition. La richesse des couleurs ajoutée à celle des motifs confère à ces hanbels un timbre particulier.

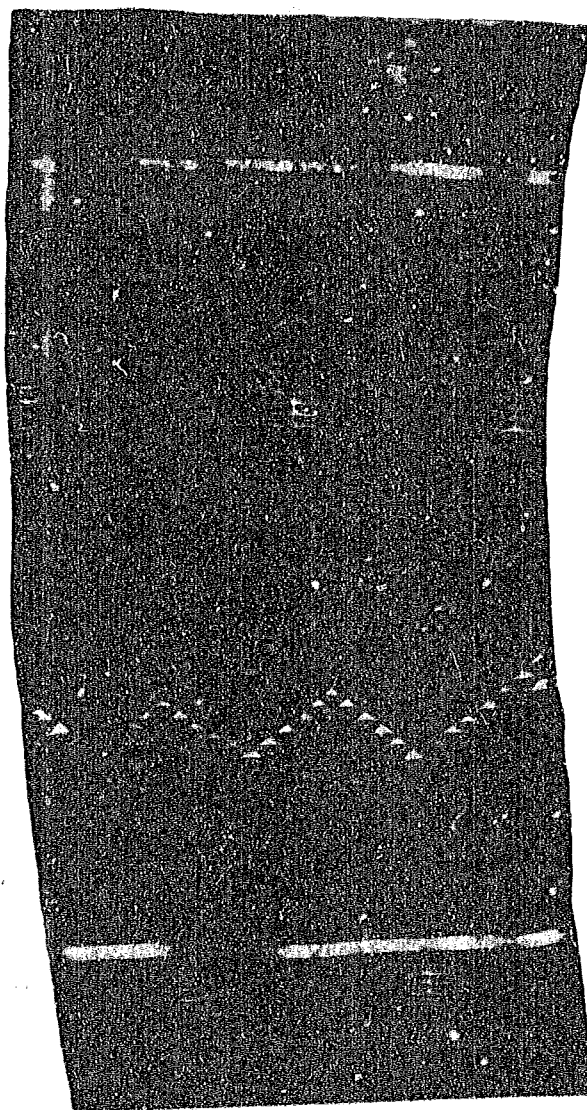
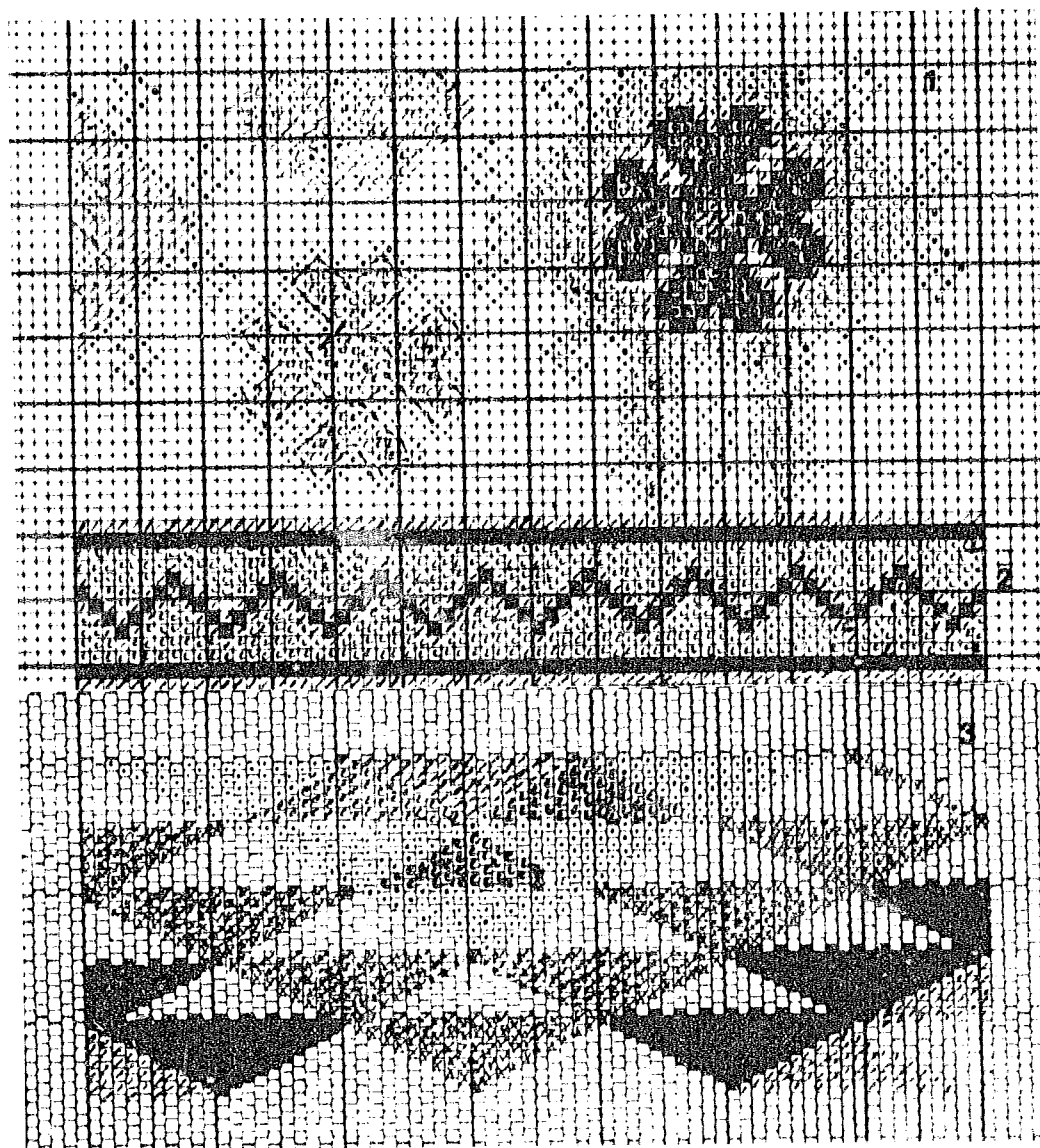


Photo n° 16 : - Hanbel confectionné à OULAD CHENNANE
- Dimensions 3,60 m × 1,40 m



- noir □ blanc ● jaune ● vert ● orange ● grenat
- Détails techniques de la photo n° 16
- Dénomination des motifs :
 - n° 1 : EL KAFFE FERROUMI
 - n° 2 : HANCH
 - n° 3 : ZELLEGI

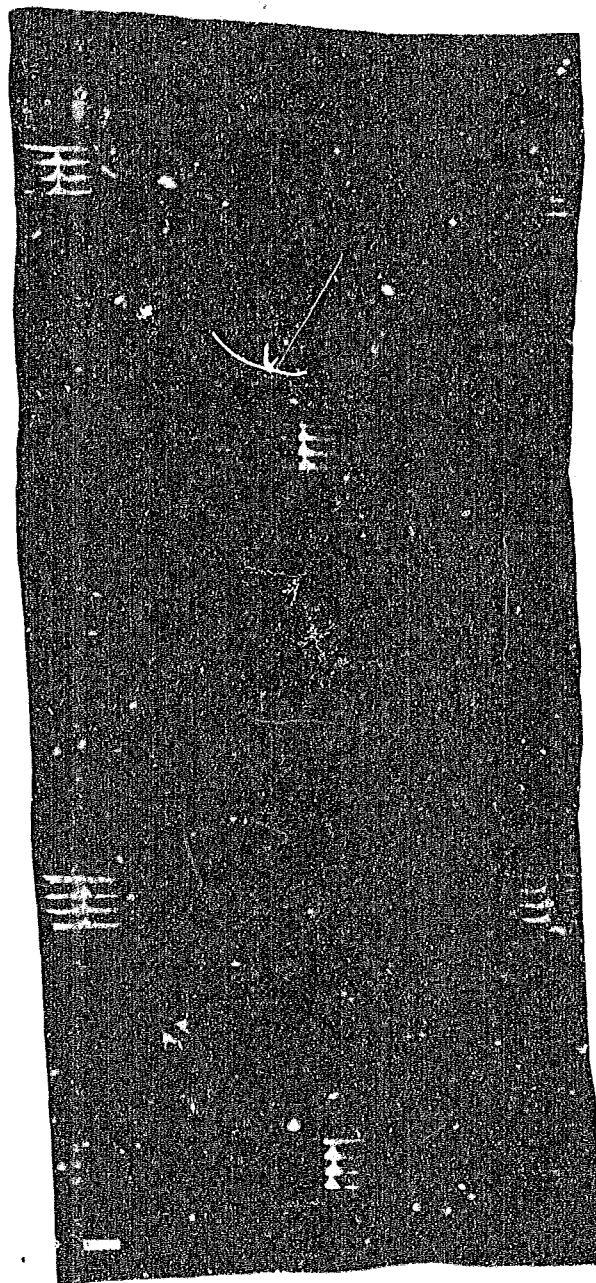
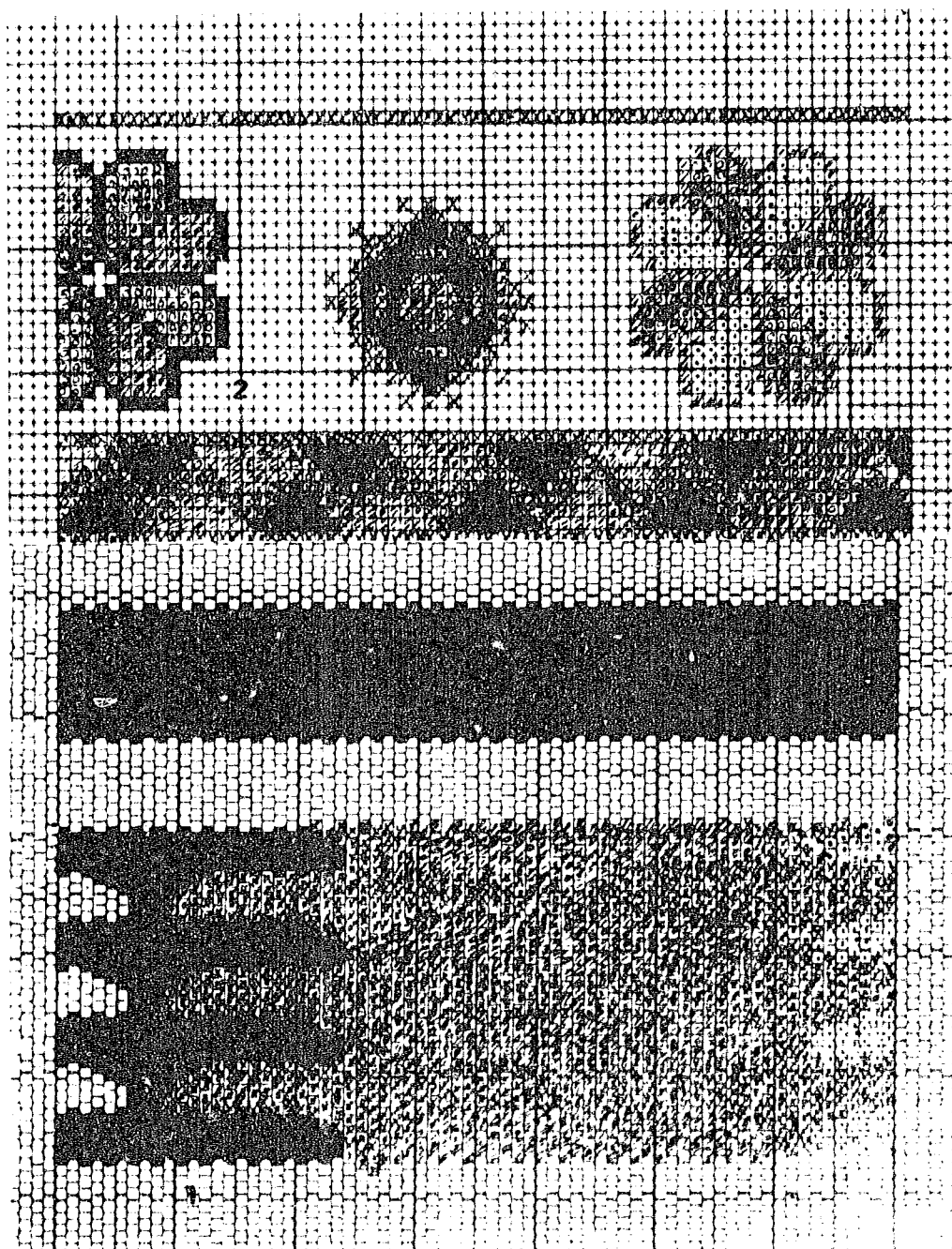


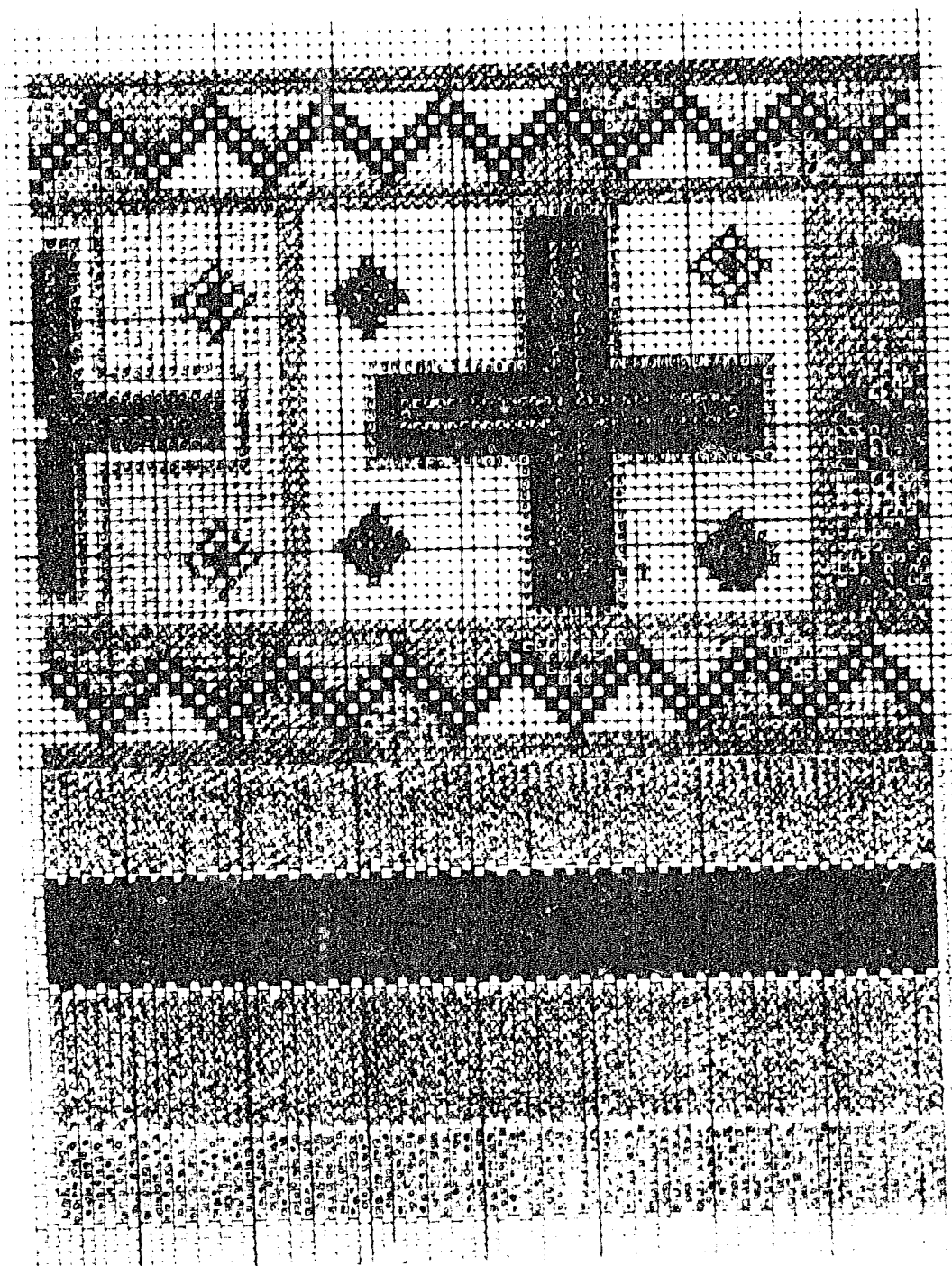
Photo n° 17 : - Hanbel confectionné à OULAD CHENNANE
- Dimensions : 3,40 m × 1,56 m.



- blanc Rouge orange vert bleu noir
- Détails techniques de la photo: 177
- Dénomination des motifs:
 - n° 1 : EL MACHI
 - n° 2 : K'YAYI



Photo n° 18 : - Hanbel confectionné à OULAD CHENNANE
- Dimensions : 3,25 m × 1,50 m.



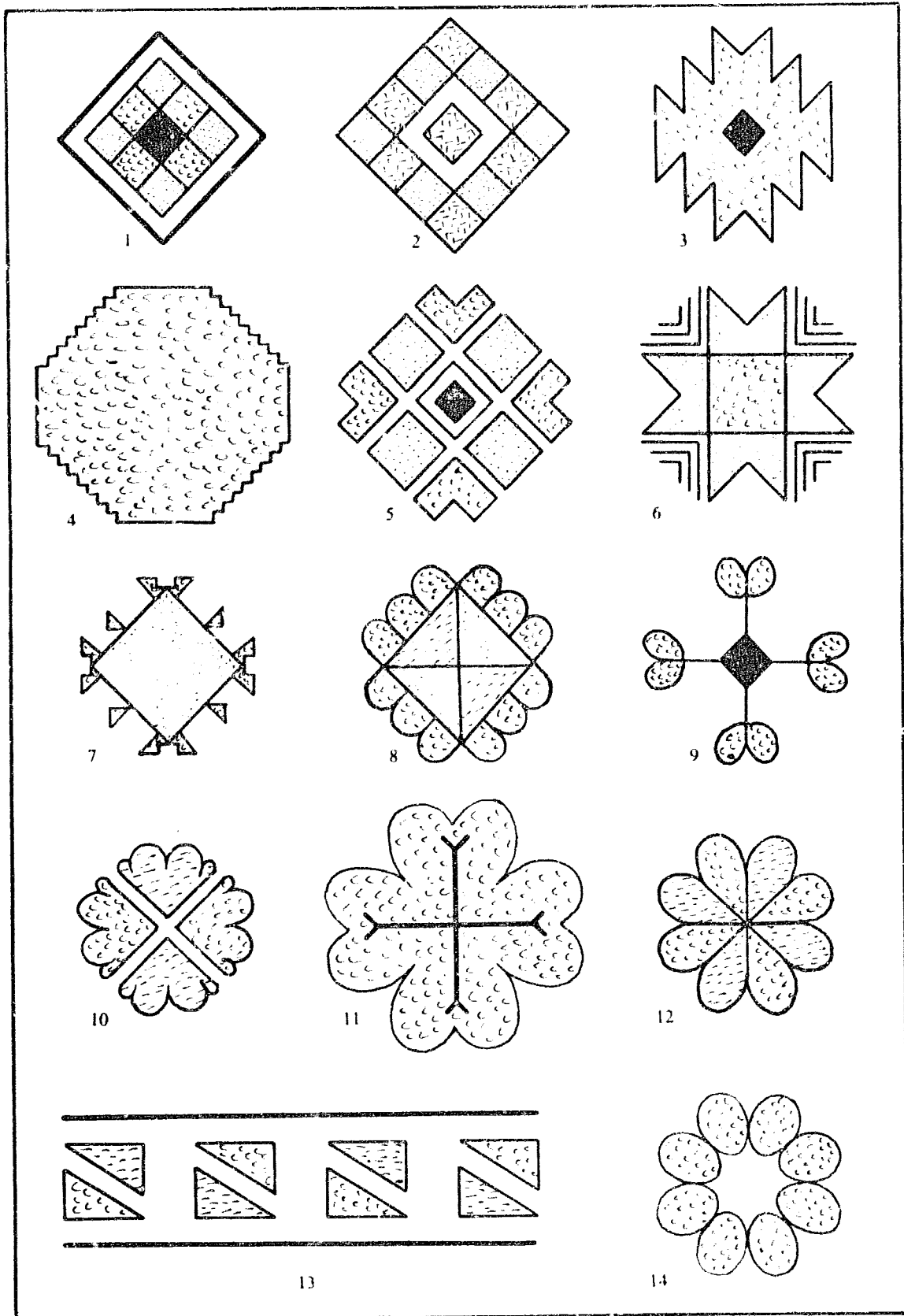
■ Blanc
■ Noir
■ Gris
■ Vert
■ Rouge
■ Bleu
■ Jaune
■ Rose
■ Orange
■ Vert clair
■ Vert foncé
■ Rouge foncé
■ Bleu foncé
■ Jaune foncé
■ Rose foncé
■ Orange foncé
■ Vert foncé clair
■ Vert foncé foncé
■ Rouge foncé foncé
■ Bleu foncé foncé
■ Jaune foncé foncé
■ Rose foncé foncé
■ Orange foncé foncé

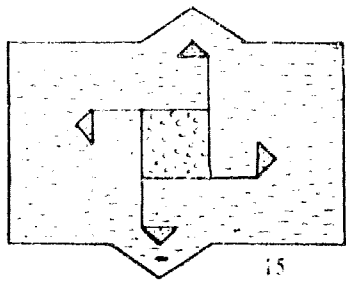
Détails techniques de la page 118
Dénomination des motifs
1. T. OUM ET TRAILER

LISTE DES MOTIFS (REGION DE MARRAKECH)

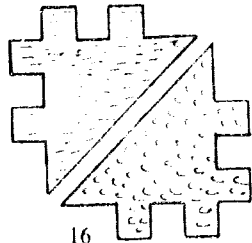
N° DU MOTIF	DENOMINATION	LOCALITE
1	Khoumassiya	D'Missat
2	Koura (Ballon)	Sidi-Mokhtar
3	Baboür (Samovar)	Oulad Chenan
3	Jouyl (fleur)	Oulad Chenan
4	Oumelkhoutaybatte	Erraouafia
5	Zays	Oulad Driss
6	Jouihra (Perle)	Oulad Driss
7	Khoullal (Fibule)	Lahlallatte
8	Dar Abdelaziz	D'Missat
9	Fanide (Bonbons)	Boujmada
10	Nouara (fleur)	Erraouafia
11	Kfif (petite main)	Oulad Chennan
12	El-Kaffe rouni	Oulad Chennan
13	M'Rizik (chanceux)	D'Missat
14	Toufah (pommes)	Sidi-Mokhtar
15	Oum El-Ainin	D'Missat
16	Baida (Blanche)	Oulad Chenan
17	Oum D'Far	Oulad Driss
18	Al-Aakiya	Oulad Driss
19	Nakhla (Palmier)	Sidi Dou
20	Mikasse (ciseaux)	Sidi Dou
21	Frouguiya	Oulad Chenan
22	Choukkara	Oulad Driss
23	F'Kirine (petite tortue)	Sidi Med Samba
24	D'Ouyir (petit village)	D'Missat
25	Oum El-Frafer (Helices)	D'Missat
26	Kouss Annasr (arc de triomphe)	Oulad-Abdelmoula
27	El-Kaffe (la main)	Oulad Abdelmoula
28	Jrana (Grenouille)	Sidi-Mokhtar
29	Taj (couronne)	Hjalate
30	Sbaa (doigts)	Oulad Driss
31	Sboula (Epi)	Bellahcen
32	Hanch (serpent)	Oulad driss
33	Minikchate (petits motifs)	Douar El-Koubba

N° DU MOTIF	DENOMINATION	LOCALITE
34	Sarout (clef)	Oulad Driss
35	Jallija (carrelage)	Oulad Driss
36	Boulamjadel	Aababss
37	Lamcherga	D'Misset
38	Oum Sraouil	D'Misset
39	Errafaa	Oulad Chenan
40	Drayisse	Oulad Driss
41	Dar El-Hamra	Oulad Driss
42	Dama (Damier)	Sidi-Mokhtar
43	Ellouiza (un louis)	Ahl-Jrajer
44	Fl-Khatma Oum-Lakhnajar	Sidi med Eddalil
45	Drayisse	Oulad Driss
46	M'Kayisse (petits ciseaux)	Sidi-Mokhtar
47	Sbaa (doigts)	Oulad Driss
48	M'Rifgattes (coudes)	Oulad Driss
49	Raya (Drapeau)	Sidi-Mokhtar
50	Ain-El-Hajla (œil de perdrix)	Oulad Driss

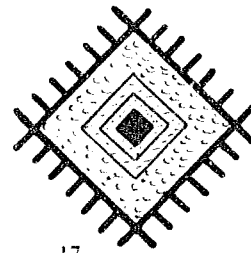




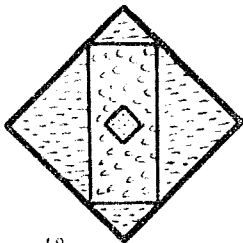
15



16



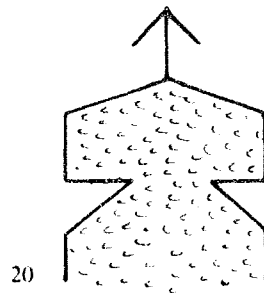
17



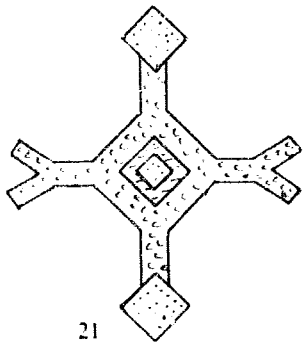
18



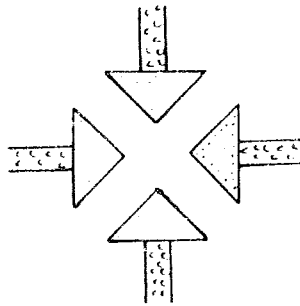
19



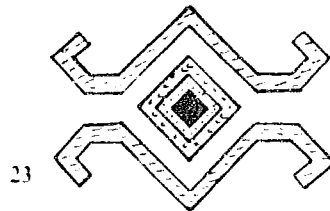
20



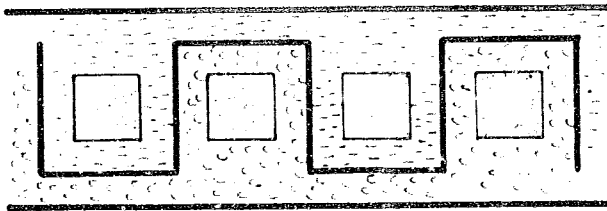
21



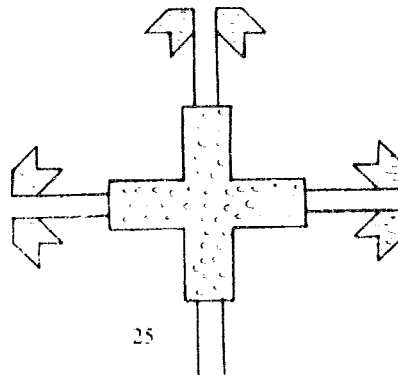
22



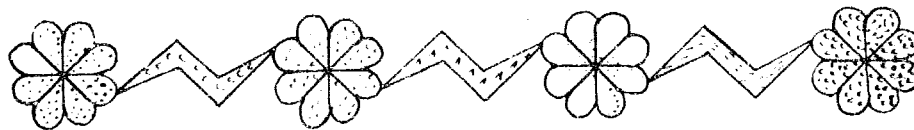
23



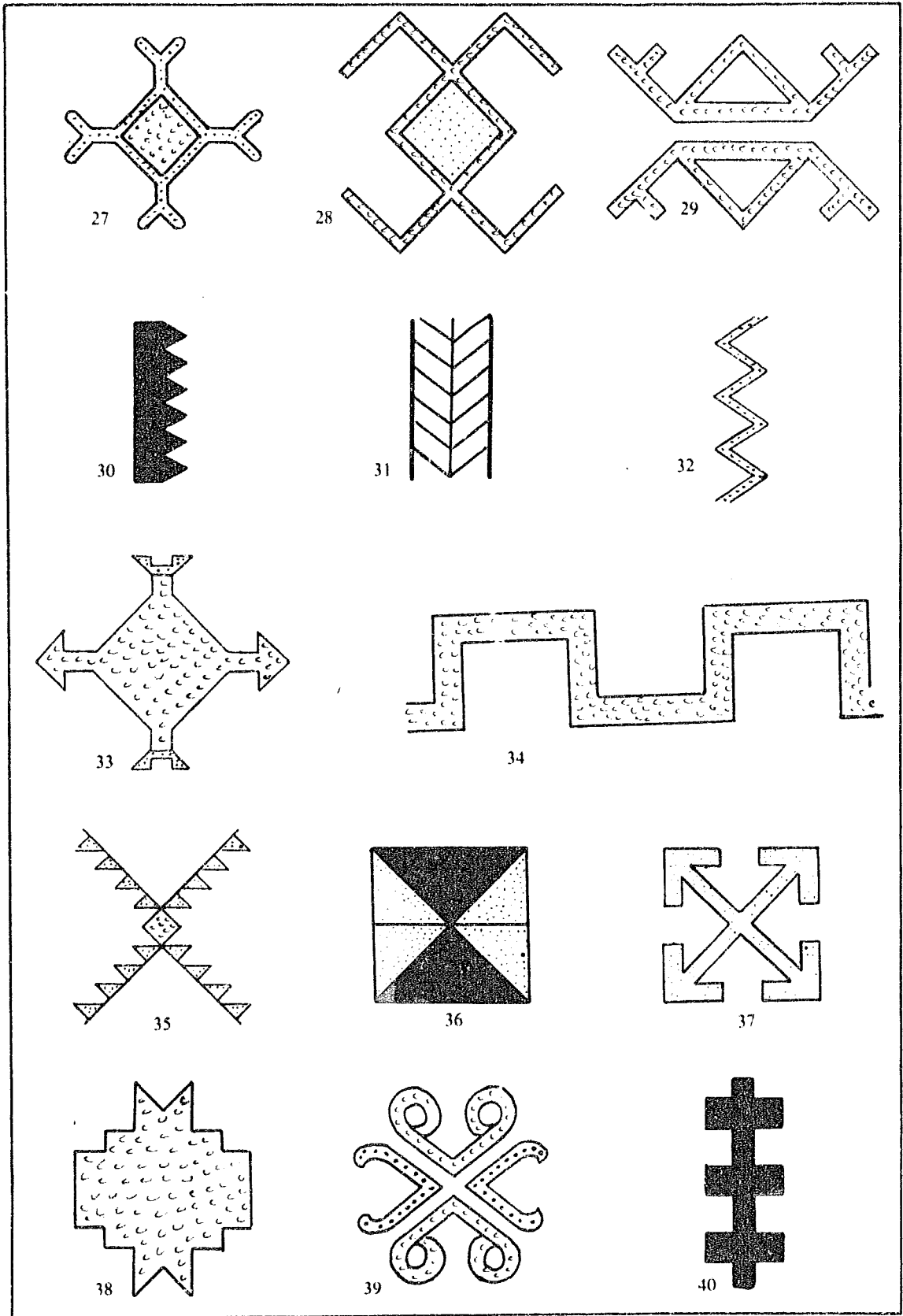
24

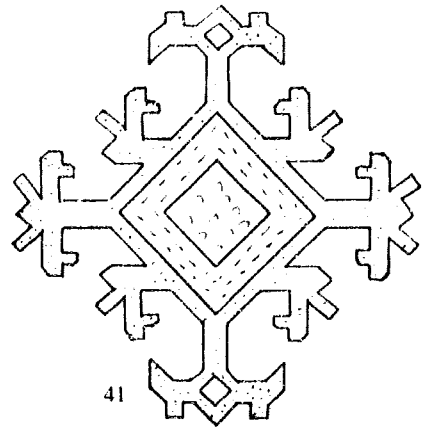


25

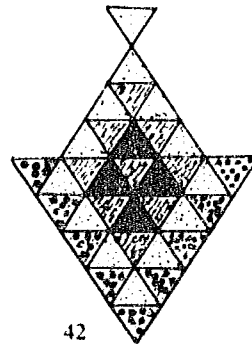


26

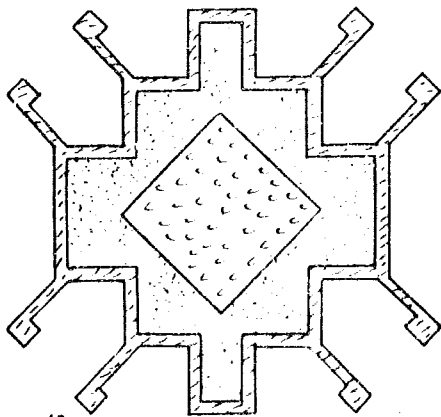




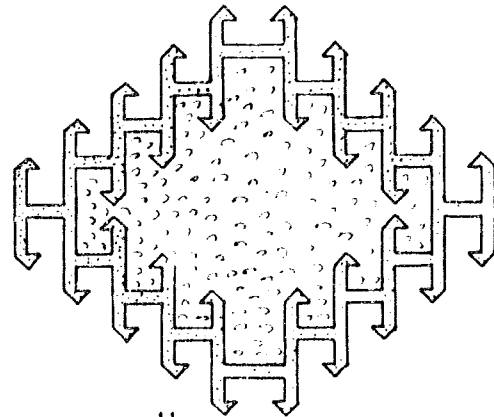
41



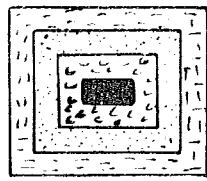
42



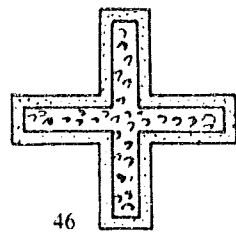
43



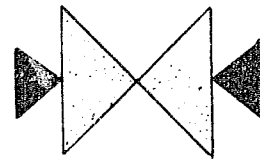
44



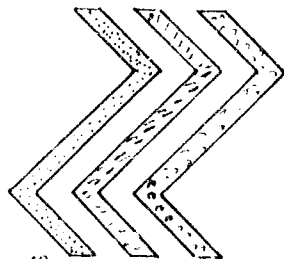
45



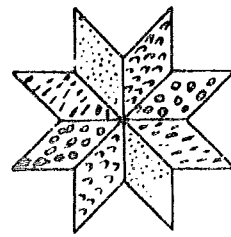
46



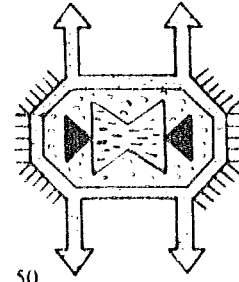
47



48



49



50

II^{ème} PARTIE

**LES TAPIS ET HANBELS
DE LA REGION DE TAZA**

I. APERÇU HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

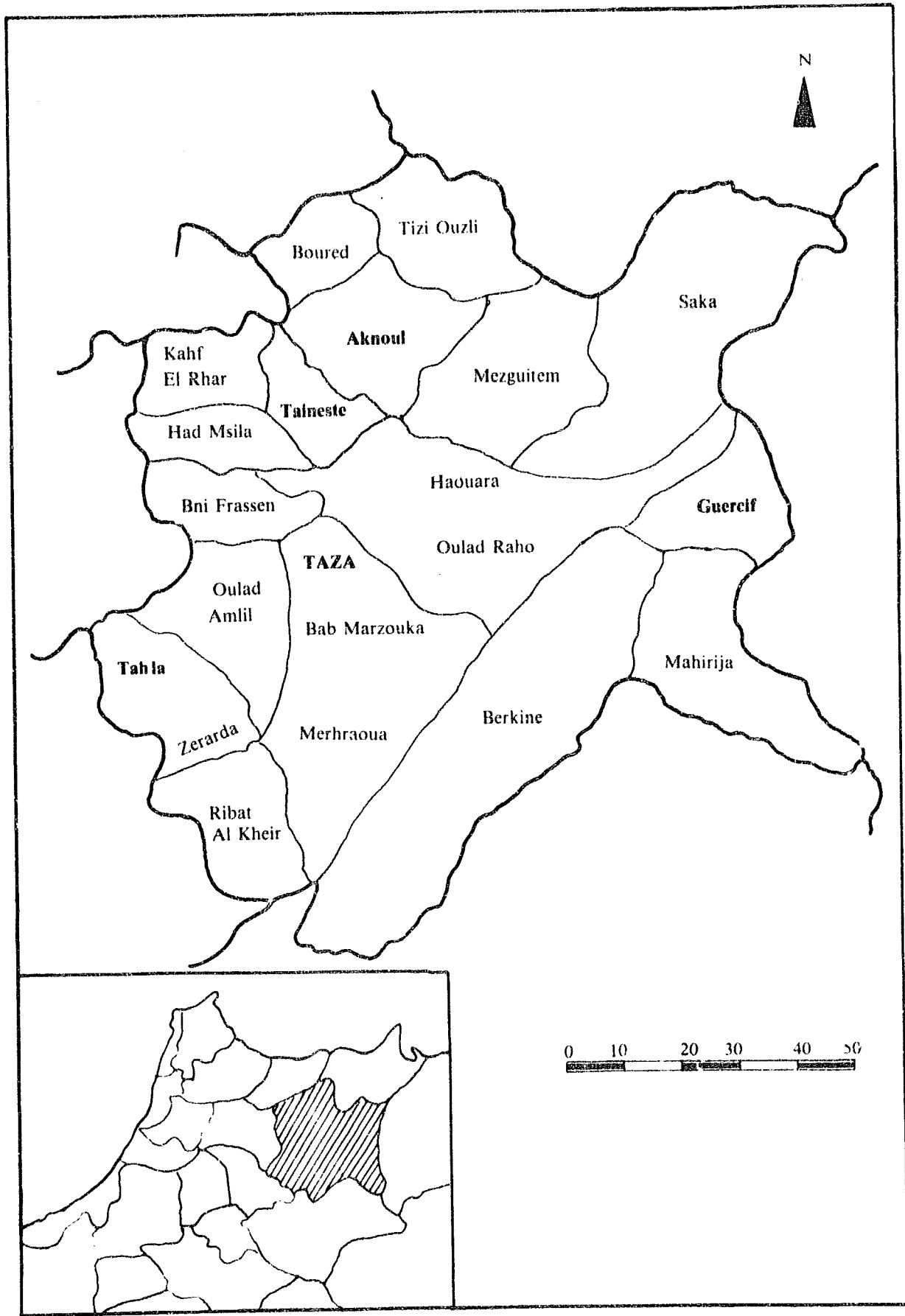
Créée en 1956, la Province de Taza s'étend sur une superficie à peu près de 15.000 km². Limitée au Nord par les provinces de Nador et Al-Hoceima, au Sud par celle de Boulemane, à l'Ouest par les provinces de Fès et Taounate et à l'Est par celle d'Oujda. La Province de Taza appartient à la région économique Centre-Nord (englobant Al-Hoceima, Boulemane, Fès et Taounate). (V : carte géographique).

Subdivisée en 5 cercles (Taza, Tahla, Taineste, Aknoul et Guercif) en 21 Caïdats et en 25 communes rurales, la Province de Taza abrite une population totale estimée à 702.689 (en 1987) et qui atteindrait 742.000 habitants en 1992. Le rythme d'accroissement démographique annuel est de 1,89 %, il est moins élevé que le taux national et régional qui atteignent respectivement 2,61 % et 2,17 %. Le taux de densité atteint 47,11 habitants/km², la répartition de la population accuse des différences nettes d'une zone à l'autre et le milieu rural de la province représente 81,5 % du total des habitants ; ce pourcentage dépasse de loin les moyennes nationale (55,70 %) et régionale (67,60 %).

Ainsi, la vocation paysanne de la région s'affirme de manière nette étant donné l'importance prédominante de la population active dans le milieu rural et la nature du cadre physique relativement favorable sinon à une agriculture et élevage intensifs et modernes, du moins extensifs et traditionnels.

A/ HISTORIQUE DU PEUPEMENT DE LA PROVINCE DE TAZA

L'histoire de la fondation de l'actuelle capitale de la province remonterait aux Idrissides lorsque leur autorité affaiblie ne s'étendait que sur une partie du Maroc actuel : principalement sur les plaines et les collines entre le Rif et le Moyen-Atlas où la forteresse de Taza fondée à l'occasion devait jouer le rôle d'une nouvelle capitale du Royaume. Fondée au débouché du couloir de Taza, la nouvelle capitale Idrisside permettait ainsi au petit Royaume de survivre pour quelques temps en tenant étroitement sous son contrôle l'axe Est-Ouest débouchant sur Fès et les autres axes s'orientant vers le Nord



méditerranéen, le Sud-Est saharien et l'Ouest atlantique (le long de la Moulouya et du Sébou débouchant sur le couloir de Taza).

Zone carrefour et passage obligé pour les différents groupes de peuplement circulant à travers le Maroc de l'époque, le nom de la ville «Taza» dérive vraisemblablement du mot berbère «Tizi» qui signifie col, en raison de l'existence de nombreux cols tout autour.

Des chevauchées humaines appartenant aux différentes civilisations méditerranéennes en passant par la civilisation romaine ou phénicienne, puis musulmane et en arrivant aux dernières vagues d'immigrants arabes bédouins de la presqu'île d'Arabie, n'ont pas manqué de marquer, au passage, de leur empreinte les lieux et la toponymie de la région.

Lieu de passage pour ces vagues humaines, la région de Taza devrait connaître aussi une occupation des groupes berbères très ancienne à l'instar de toutes les montagnes marocaines. Les nombreuses grottes (dont celle très connue par son nom berbère «Ifri Ouattou», à vol d'oiseau de Taza) et les multiples abris naturels du Moyen-Atlas ou de Tazekka par exemple, témoignent d'une présence humaine de sédentarisation plus ou moins stable et très ancienne apparemment dans le temps.

Zone de refuge ou de fuite des tribus et prétendants insoumis à l'autorité du pouvoir existant, la province de Taza, de par sa contiguïté et son ouverture sur les vastes plaines et hauts plateaux de l'Est-Sud considérés comme régions éloignées des capitales historiques des dynasties marocaines (Marrakech, Fès, Meknès, etc...), aurait connu une succession de groupes de peuplement, berbères à l'origine, devenus par la suite dans leur majorité profondément arabisés par l'Islam.

Ainsi, la première vague de peuplement de cette région semble être d'origine masmoudienne dont certains sous-groupes sédentaires et agriculteurs (Ghiata, Ghomara entre autres) ont été vite acquis à l'Islam et bisés suite notamment aux immigrants arabes (bédouins de la péninsule arabe, les Arabes Andalous et de l'Ifriquia (Tunisiens, Libyens).

Le deuxième groupe paraît être d'origine Sanhajienne (des groupes Jbala de l'actuelle province gardent encore le vocable Sanhaja). Berbères, originaires du Sud, les Sanhaja étaient les adversaires traditionnels des Masmouda. L'antagonisme historique des deux groupes serait imputable, entre autres causes, à une différence de mode de vie : les premiers sont surtout

des éleveurs nomades, alors que les seconds sont avant tout des sédentaires et agriculteurs.

Adversaires aussi bien des Masmouda que des Sanhaja, le troisième groupe de peuplement de la région serait constitué par les berbères Znata. Anciens fondateurs de principautés (d'obédience kharijite) notamment à Fès et à Sijilmassa, après la dislocation du Royaume Idrisside, certains sous-groupes Znata comme les Maghraoua, dernières vagues de peuplement de la région, auraient occupé les pays situés entre le bassin de Sebou et celui de la Moulouya.

Ainsi, lorsque les Béni-Marines, originaires des hauts plateaux, éleveurs de chameaux et de moutons nomadisant entre Figuig et la Moulouya, ont exprimé leur ambition pour la conquête du pouvoir, c'est la région de Taza qui devait être leur première cible. Les Zenatas de la moyenne Moulouya, de Missouri et de Outat-El-Haj avec lesquels ils ont gardé des contacts permanents au temps où ils se déplaçaient chez eux pour faire paître leur troupeau, en été, devaient ainsi leur fournir le contingent nécessaire pour parachever leur entreprise politique.

Les composantes tribales actuelles de la province de Taza constituent ainsi le prolongement de ces trois groupes de peuplement ayant dominé l'histoire sociale du Maroc. Ces tribus sont en partie berbérophones : les Béni-Ouaraïne du cercle de Tahla et ceux du cercle de Guercif (Caïdat de Berkine) occupent l'axe Ouest-Sud-Est de la Province ; l'axe Est-Centre-Nord de la province est habité respectivement par les berbères Sanhaja rifains : les Beni Bouyahyi (Caïdat de Saka) les M'ialça (Caïdat de Mezgitam), les Guzennaya (du cercle d'Aknoul) et les Mernissa (partie arabophone et partie berbérophone du cercle de Taïneste). Les tribus arabophones sont constituées par : les Haouara Oulad Raho et les Chorfa Oulad Sidi Yaâqoub et Oulad Sidi Ali à l'Est de la Province (cercle de Guercif), les Ghiata (du cercle de Taza) avec les Tsouls et les Branès (au Nord de la Province). Les autres tribus Sanhaja et Branès relèvent du cercle de Taïneste au Nord-Ouest.

B/ RELIEF ET CLIMAT

Trois principaux ensembles définissent la structure géographique de la Province de Taza. A chacune de ces trois zones correspondraient un type de climat et une certaine quantité de précipitations.

a) Les montagnes du pays rifain (Taïneste, Aknoul) au Nord et les collines pré-rifaines de la région de Tahla à l'Ouest.

Ces montagnes se caractérisent, dans leur partie occidentale, par un relief tourmenté et hétérogène dû à l'érosion forte des roches tendres constituées essentiellement de marnes et de schistes. Ce relief perd son aspect tourmenté dans la partie orientale de ces montagnes, notamment au contact de quelques étendues semi-désertiques situées entre des massifs isolés : c'est une zone de transition vers les pays de la Moulouya.

D'une manière générale, cette zone reçoit une grande quantité de pluie pouvant atteindre parfois les 1700 mm/an (autour de Taineste et sur les hauteurs dominant Boured par le Sud). La moyenne générale de ces précipitations étant de 800 mm/an, étalée sur 8 mois (de novembre à mars). L'enneigement n'est qu'exceptionnel ; la grêle rare et la sécheresse d'été (à peu près 4 mois) est atténuée par des orages irréguliers et peu violents. Les températures sont relativement modérées. Les altitudes étant inférieures à 1200 m, les hivers les plus froids (rarement en dessous de 7°C) ne dépassent pas ainsi la période de 4 mois (décembre, janvier, février, mars) et la saison chaude (maximum 30°) ne s'étale que très rarement et à certains endroits précis sur 5 mois.

b) Pays de la Moulouya

Il s'agit d'une zone de plaines monotones centrées autour de Guercif et dominées au nord par le mont volcanique de Guelliz. Cette zone forme en réalité une cuvette à substratum jurassique accueillant les sédiments et les débris apportés par la Moulouya et ses affluents. Son climat aride est caractérisé par des hivers très froids et rigoureux (0° de novembre à avril et parfois moins 5 ou 6°C en janvier) et des étés très chauds et torrides (minimum 37° et maximum + 40°).

Cependant, malgré la faiblesse générale des précipitations annuelles dans cette zone (maximum 300 mm/an) l'année n'est jamais tout à fait sèche grâce en particulier à des pluies orageuses de l'été.

c) Le Moyen-Atlas

Il est subdivisé en une partie humide et une autre sèche :

- **Le Moyen-Atlas humide et le Tazekka** : cette zone est formée du versant nord du mont Bou Iblane et son prolongement vers le Tazekka (suivant une altitude comprise entre 1000 et 3000 m). Les pentes de la zone montagneuse sont généralement moins abruptes et le relief de calcaire dolomitique et fissuré est dominé par des vallées évasées, de plateaux et de cuvettes. Le haut bassin de l'oued Melloulou limitant au nord cette partie

humide du Moyen-Atlas est caractérisée par l'encaissement de ses rivières en gorges profondes.

Le massif calcaire (primaire) de Tazekka, situé au nord-ouest de la zone et culminant à 1980 m, connaît à son tour le même phénomène d'encaissement de ses oueds.

- **Le Moyen-Atlas sec** : Il englobe tout le versant sud-est du Moyen-Atlas. C'est un relief plissé et son sol est constitué de couches marno-calcaires imperméables (Bou Iblane : 3190 m ; Bou-Nacer : 3340 m). Les cuvettes évasées y sont rares tandis que les vallées sont profondes et encaissées

II. IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTURELLE DU TISSAGE TRADITIONNEL

A/ LE CADRE SOCIO-ECONOMIQUE

L'activité économique dans la région de Taza est principalement basée sur l'agriculture et l'élevage. Ce dernier, en raison des conditions climatiques et du type d'alimentation du bétail qui se fait exclusivement dans les pâturages, obligeait les éleveurs à pratiquer la transhumance entre la montagne (l'été) et les plaines (l'hiver). Mais avec la sédentarisation d'une partie de la population sur les plaines où elle pratique essentiellement l'agriculture, l'autre partie s'est installée en montagne. Pour cela, elle a tronqué ses tentes contre des habitations en dur avec des bergeries qu'ils approvisionnent en alimentation pour le bétail en hiver. Ainsi, seule une faible partie de la population continue à pratiquer la transhumance.

Ceci a eu évidemment une répercussion sur la production du tissage traditionnel dans la région.

En effet, on tisse de moins en moins de tapis dits : «Tahlast» chez les Béni-Ouaraine par exemple et ce au profit des tapis dits : «Tazerbit» qui sont d'inspiration citadine mais qui gardent malgré tout leur cachet rural. Les habitants des montagnes continuent à tisser soit des «Fliges» pour confectionner leurs tentes, soit des tapis dits «Tahlast» toujours en raison de leur caractère utilitaire.

De part leurs longues mèches, les tapis des Béni-Ouaraine permettent en effet de conserver de la chaleur lors des nuits froides d'hiver notamment.

Les Béni-Ouaraine comme les Aït-Seghrouchen Hrira, qui sont réputés pour leurs tissages dans la région, utilisent le produit de leurs troupeaux pour s'approvisionner en laine nécessaire à la confection des tapis et hanbels. Ils ne s'adressent que rarement au marché.

Les produits de tissage de la région de Taza ne sont commercialisés qu'en cas de besoin. Ainsi, seules certaines tisseuses font du tissage un moyen de subsistance, alors que la majorité d'entre elles produisent plutôt pour leur auto-consommation.

Le métier à tisser, que ce soit dans les habitations en montagne ou dans les centres urbains, ne sont généralement pas placés dans des lieux réservés à cet effet, ceci est dû au fait qu'en général l'espace habitable est relativement exigü, eu égard aux membres qui composent la famille. En outre, l'activité de tissage reste assez marginale puisqu'on lui réserve un lieu à part. Toutefois, les lieux de tissage sont souvent assez bien aérés et éclairés.

A quelques exceptions près, notamment dans les coopératives, la majorité des métiers utilisés dans la région sont en bois. A l'image du métier qu'on a rencontré dans les autres régions étudiées, celui-ci se compose de deux montants en bois, (2 mètres environ de hauteur) et de deux ensouples sous forme de barres en bois. Les montants qui sont enfoncés dans des trous creusés au sol sont maintenus en équilibre par deux piquets latéraux à l'aide des cordes fixées au mur.

Quant à l'ensouple supérieure, elle est rattachée aux montants également aux moyens de cordes.

En ce qui concerne l'ensouple inférieure, elle s'emboîte avec les montants au niveau du sol à l'aide d'encoches taillées à leurs extrémités. Le métier ne comporte ni tendeur ni kilo (barre de sélection de fils).

A noter également que dans cette région, la «Nira» (barre de lisse) n'est pas collée aux montants, mais plutôt décalée du côté des tisseuses et soutenue à l'aide de piquets fixés aux montants. Ce qui rend la manipulation des roseaux jouant le rôle de barre d'entrecroisement des fils de chaîne par les tisseuses assises à même le sol, assez difficile.

Quant aux autres accessoires, ils se limitent à un peigne et à une lame pour couper les mèches des fils des nœuds ainsi que les fils de décor.

B/ PROFIL DES TISSEUSES

L'enquête s'est effectuée sur la base du recensement général, des tisseuses. Celles-ci se trouvent concentrées autour de quatre principaux centres : TAHLA, ZERRARDA, BOUZEMLANE et RIBAT EL KHEIR (V : Tableau en Annexe).

A l'instar de certaines régions du Moyen-Atlas déjà étudiées telle que celle de Khénifra et de Boulmane, le résultat de l'enquête a révélé que le métier de tissage n'est pas l'exclusivité des femmes. Ainsi, à côté des femmes, on rencontre certains hommes, notamment à Tahla centre, qui pratiquent également le tissage. Ces derniers se cantonnent souvent dans le rôle de

directeur des travaux de tissage suivant un plan préétabli. Les autres tisseuses s'occupent alors du tramage et du nouage.

Et, comme dans les autres régions étudiées, la majorité des tisseurs (sont soit mariés(ées), soit divorcés(ées) ou veufs(ves). De même qu'ils sont dans leur grande majorité assez âgés (plus de 35 ans). Cette constatation est d'ailleurs commune aux trois régions ayant fait l'objet de cette étude. Ceci est apparemment dû au fait que dans les régions où la production est plutôt réservée à l'auto-consommation, l'activité de tissage revêt un caractère marginal par rapport à d'autres activités qui assurent la subsistance des membres de la famille telle que l'agriculture par exemple. En ce qui concerne le nombre d'enfants par foyer, et à l'exception de Tahla centre où l'on rencontre dans 50 % des cas entre 1 et 2 enfants par foyer ; dans les autres localités ils ont plus de 5 enfants.

Quant à la formation générale, la majorité des tisseuses en sont dépourvues.

L'apprentissage du métier se fait en général auprès d'un membre de la famille. Toutefois, certains tisseurs ont reçu leur formation professionnelle soit au sein d'une coopérative de tissage, soit chez un(e) maître artisan. Les tisseurs font souvent appel aux aides familiaux et dans une moindre mesure aux tisseurs salariés. Toutefois, en comparaison avec les régions de Marrakech et d'Azilal, les tisseurs et notamment ceux qui commercialisent les produits de tissage emploient davantage de tisseuses salariées. Par ailleurs, la majorité des tisseuses véhiculent un certain nombre de croyances à caractère mystique souvent liées aux différentes opérations de tissage. Ainsi, dans la région de Taza, les jeunes filles qui veulent acquérir plus d'habileté manuelle tout en se dotant d'un pouvoir d'imagination et de créativité en matière de tissage, doivent mâcher une plante appelée «Chnoulou» tout en tissant pendant un certain nombre d'heures durant la journée. Toutefois, la consommation de cette plante, à forte dose, peut avoir des effets désastreux sur la santé des jeunes filles qui, comme les droguées, peuvent perdre la raison.

III. CLASSIFICATION DES TISSAGES DE LA REGION DE TAZA

A l'instar de la région précédemment étudiée, l'étude des tissages de la région de Taza a été réalisée selon les deux critères suivants :

- le critère technique
- Le critère artistique

A/ CLASSIFICATION DES TISSAGES SELON LE CRITERE TECHNIQUE

Le déchiffrement des tissages de la région de Taza par référence au critère technique laisse apparaître deux types de produits :

- Les produits à base de points noués, à savoir : les tapis,
- Les produits à base de points tissés : les hanbels.

a) Description technique des tapis

L'opération de déchiffrement de la texture des tissages de la région de Taza montre que les tapis présentent une structure simple ; ils sont ainsi exécutés selon le procédé de tissage ordinaire (nouage, tramage). Les éléments constitutifs de la texture des tapis sont par ailleurs : la chaîne, la trame, les lisières, les chefs et les franges.

1. La chaîne

Le fil de chaîne est en laine, filé main et monobrin. Le fil est généralement résistant, cela est dû, d'une part, à l'emploi de la laine de toison, et d'autre part, à la forte torsion qui lui est appliquée.

Dans quelques spécimens, nous avons observé l'existence de fils de chaîne sous forme de retord à deux bouts. Parmi les tapis examinés dans la localité de Tahla, deux tapis de confection récente sont tissés avec une chaîne en coton.

Dans les tapis de la région de Taza, le nombre de fils de chaîne varie de 30 à 50 fils par décimètre linéaire.

2. La trame

Le fil est entièrement laine, filé main et monobrin ; sa torsion est moyenne,

par conséquent, il est plus volumineux que celui employé pour la chaîne.

Dans les tapis tramés avec du fil blanc (non teint), la trame est plus volumineuse que celle des tapis dont le fil de trame est coloré ; cela est dû à un effet de feutrage provoqué par l'agitation des écheveaux de laine lors de la teinture.

Le nombre de fils de trame qui sont tissés entre deux rangées de nœuds successifs varie de 3 à 6 fils de trame (voir schéma n° 6).

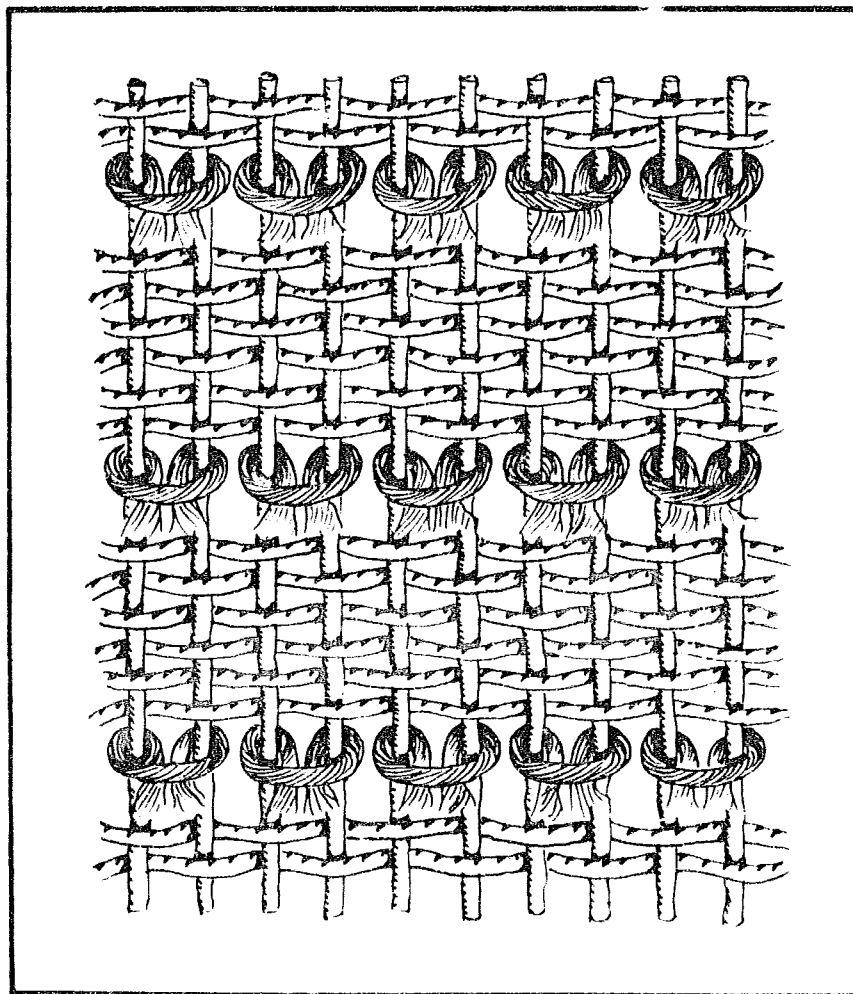


Schéma n° 6

3. Les nœuds

Les tapis de la région de Taza qui ont été présentés à l'étude sont confectionnés soit à l'aide du nœud Ghéordès ou celui berbère. Les tisseuses de la région semblent maîtriser les deux techniques de nouage.

A Bouzeglane, la technique employée est celle du nœud Ghéordès noué sur deux fils de chaîne. A Tahla, par contre, on rencontre des tapis noués avec le nœud berbère appliqué sur trois fils de chaîne. (Voir schéma n° 7).

Cette technique est très rarement utilisée dans les autres régions du Moyen-Atlas.

Quand à ce qui a été observé à Ribat El Kheïr, les tisseuses utilisent le nœud berbère sur trois fils de chaîne (voir schéma n° 7) et le nœud Ghéordès sur 4 fils de chaîne. (Voir schéma n° 8).

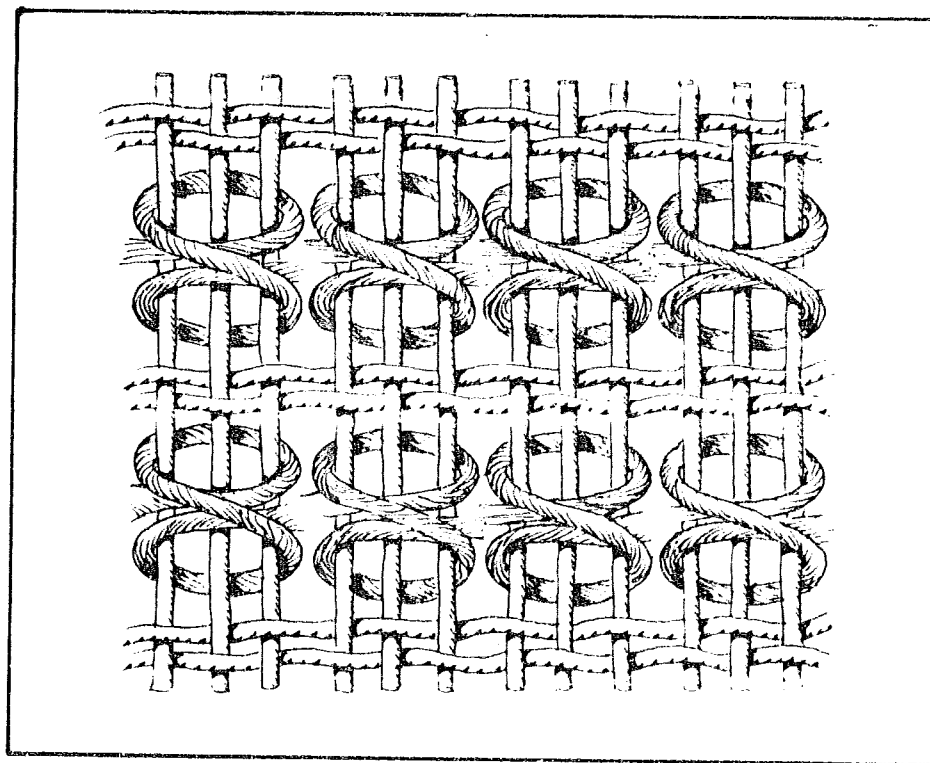


Schéma n° 7

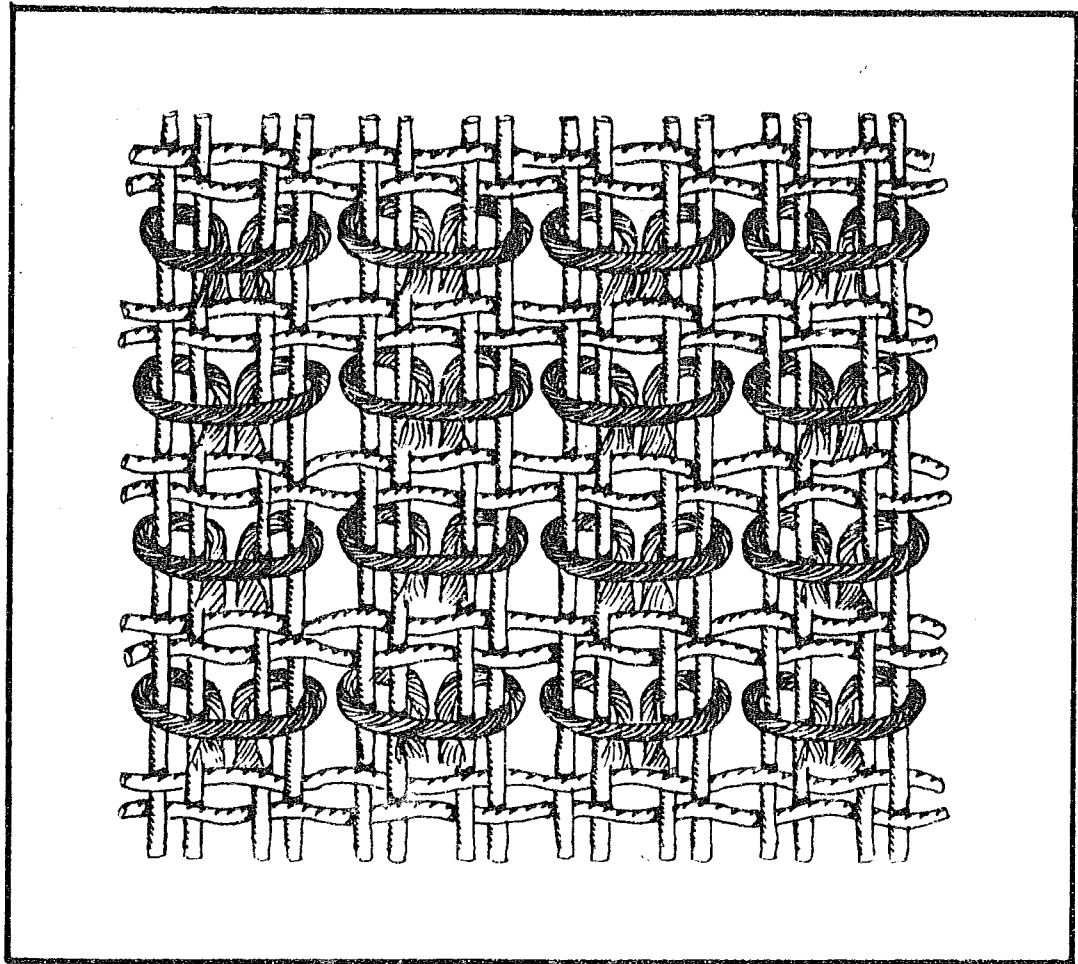


Schéma n° 8

Toutefois, nous n'avons pu observer à aucun moment l'existence de tapis confectionné avec une double technique de tissage employant simultanément le nœud berbère et le nœud Ghéordès comme ce fut le cas dans les tapis de Marmoucha ou de Aït-Seghrouchen. Le fil avec lequel est constitué le nœud présente des caractéristiques identiques à celles du fil de trame. Certains spécimens sont noués avec un retord à deux bouts. Le nombre de nœuds varie de 15 à 25 dans le sens de la largeur du tapis et de 7 à 12 dans le sens de la longueur. La hauteur des mèches des nœuds avoisine les trois centimètres.

4. Les lisières

Celles-ci sont formées de 2 à 6 cordelettes. Chaque cordelette est composée de 3 à 4 fils de chaîne ; les lisières sont tissées avec un fil de trame indépendant des fils de trame utilisés dans le champ du tapis.

Une particularité des tapis de la région de Taza apparaît dans la confection des lisières avec des nœuds ressortant sur les deux faces du tapis. Le choix de la couleur de ces fils de nœuds donne une ornementation qui contribue à l'embellissement des lisières. Cette technique a été observée précédemment dans la région de Boulmane.

5. Les chefs

Les tapis étudiés dans la région de Taza se présentent avec des chefs étroits ne dépassant le plus souvent pas une largeur de 3 cm. Le chef inférieur confectionné sous forme de tissu toile commence avec un effet de cordelage sur les fils de chaîne, ce qui aboutit à la réalisation d'une tresse qui empêche le tissage de se défaire. Le chef supérieur se termine également par une tresse qui sert à empêcher l'émigration des fils de trame.

6. Les franges

La majorité des tapis étudiés ne présentent de franges que sur un seul côté ; dans la localité de Harmoumou nous avons, toutefois, observé des tapis qui présentent des franges sur les deux côtés. Les franges sont généralement tressées sur une longueur qui avoisine les 20 centimètres. Ces franges sont nouées à leurs extrémités.

b) Description technique des hanbels

L'étude de la technique de tissage des hanbels de Taza révèle une parfaite similitude avec celle employée dans le reste du Moyen-Atlas. Toutefois, les

hanbels des Béni-Ouaraïne se singularisent par une grande finesse ; en effet, ces hanbels servent généralement pour couvrir le sol mais peuvent également servir de voile ou d'apparat pour les femmes quand ils sont très finement tissés.

Pour déterminer les caractéristiques techniques des hanbels de cette région, nous procédons au déchiffrage de leurs éléments constitutifs à savoir, la chaîne, la trame, les lisières, les chefs et les franges.

1. La chaîne

Les hanbels confectionnés dans les localités de Zerrarda et de Ribat-El-Kheir comportent une chaîne en laine. Le fil est monobrin fin, torsadé et assez résistant. Toutefois, certains hanbels se présentent avec une chaîne en coton voire en fil synthétique. Le nombre de fils de chaîne par décimètre linéaire varie entre 60 et 80 fils.

Dans les localités de Tahla et de Boulmane nous avons observé l'existence de hanbels dont la chaîne est constituée de fils d'un calibre relativement plus gros. Le nombre de fils de chaîne par décimètre linéaire se trouve alors réduit jusqu'à environ 40 fils. Ce qui confère au hanbel un aspect grossier et assez épais.

2. La trame

Les tisseuses utilisent généralement, pour la trame des fils en laine, parfois même, elles emploient la fibrane. Le fil de laine est monobrin, filé main, il est, relativement, plus volumineux que celui de la chaîne. Ce fil est à faible torsion, par conséquent, il est moins résistant. Ce qui caractérise les hanbels des Béni Ouaraïne par rapport au reste du pays est l'existence d'une mèche pendante laissée par les tisseuses sur le revers de la pièce. La longueur des mèches varie de 10 à 15 cm, alors qu'ailleurs elles ne dépassent guère 2 à 3 cm de longueur, tel est le cas, par exemple, des hanbels de Boulmane.

3. Les lisières

Les lisières des tissages fins de la région de Taza sont formées de deux cordelettes ; chacune d'elles est constituée de deux à trois fils de chaîne groupés. Les lisières sont tissées par les fils de trame servant au tissage du fond et ce contrairement à la confection des lisières des hanbels de la région d'Azilal qui sont tissées par un fil totalement indépendant des fils de trame.

Quant aux hanbels de tissage grossier, les lisières sont formées de deux à trois cordelettes, comprenant chacune trois à quatre fils de chaîne.

4. Les chefs

Comme pour les lisières, la nature du hanbel (fin ou grossier) détermine l'existence ou non du chef. Ainsi, dans les tissages fins, le hanbel commence et se termine par la confection d'une tresse qui empêche la migration des fils de trame. Cette tresse est suivie d'une bande de tissage ras. Ainsi, à défaut d'un véritable chef, celle-ci peut s'y substituer.

Quant au hanbel à tissage relativement grossier, le chef est nettement différencié par rapport au reste du hanbel. La tresse initiale est suivie d'une bande à tissage ras, dont la largeur varie entre trois et huit cm. Sur cette bande qui constitue le chef, viennent se succéder les duites plus grossières constituant le champ du hanbel.

5. Les franges

Les hanbels de la région de Taza présentent, dans leur grande majorité, des franges sur les deux côtés.

Ces franges sont, soit tressées comme c'est généralement le cas des hanbels des Béni-Ouaraïne, soit laissées libres. La longueur de ces franges peut atteindre 15 à 20 cm ; parfois, elles sont simplement nouées deux à deux et coupées court sur une longueur de trois à cinq centimètres.

B/ CLASSIFICATION DES TISSAGES SELON LE CRITERE ARTISTIQUE

Le critère artistique tel qu'il a été précédemment défini, nous permettra de déterminer la composition des tissages, la nature des motifs qui les garnissent et les coloris qui les embellissent.

Cette classification sera effectuée d'abord pour les tapis et ensuite pour les hanbels.

a) Classification des tapis

Dans la région de Taza, l'étude des tapis nous a permis de distinguer deux variantes :

- La variante à bandes horizontales ;
- La variante à treillis losangiques ;

1. La variante à bandes horizontales

1.1. Le champ

Dans cette variante la composition choisie par la tisseuse privilégie l'élaboration de bandes successives allant d'un chef à l'autre ; ces bandes sont séparées par des listels plus ou moins affirmés. Les bandes vont également d'une lisière à l'autre, quand elles ne sont pas arrêtées par un encadrement, ou surplombées d'une chaîne losangique médiane (V. photo n° 22). L'encadrement est à peine esquissé, il se réduit le plus souvent à une ligne droite ou brisée, ou à une fine chaîne losangique (V. photos n° 19 - 20 - 21). La largeur des bandes varie selon la dimension du tapis et les motifs qu'elles contiennent. Elle est généralement de 20 à 30 cm.

Sur la photo n° 22, les bandes sont moins larges ; la chaîne losangique médiane organise, de part et d'autre, l'espace en champ symétrique provoquant par la même la cassure entre deux aires à la fois distinctes et identiques.

1.2. Les éléments du décor

Ce qui est frappant dans ces tapis, c'est leur richesse en motifs : il n'existe pratiquement pas d'espace uni ou de champ vide.

La disposition des motifs s'inscrit parfaitement dans la logique segmentée des bandes : des motifs identiques s'alternent ou se succèdent dans une bande selon le même rythme (V. photos n° 19 - 20 - 21).

Le point et la ligne permettent d'obtenir des dessins géométriques de tout genre. Affinés, ils permettent de réaliser des motifs floraux ; plus fins encore, ils servent à la réalisation de thèmes figuratifs. Un regard attentif de ces tapis nous permet de découvrir la profonde imagination de la tisseuse, sa créativité et la dextérité de ses doigts qui lui permet de concrétiser de véritables planches d'art. Des silhouettes de corps humains ou d'animaux (V. photos n° 19 - 20), et des représentations architecturales telle la mosquée (V. photo n° 19) ne nécessitent aucun effort de constatation ou aucune interprétation du code, tout y est parfaitement visible. Toutefois, dans cette variante, malgré la richesse et la variété des motifs, les figures à caractère géométrique restent de loin dominantes.

Telle la ligne brisée appelée Boutmazine (Orge) qui remplit toute une bande, ou encore ces losanges concentriques successifs appelés Tikhamine (maisons). A côté de ces dessins géométriques élaborés figurent des représentations sous

forme de croix, d'étoiles, de lignes brisées, de triangles et de rectangles (V. photos n° 19 - 20 - 21 - 22).

1.3. Les coloris

Il est difficile de confirmer la prédominance de la couleur rouge, du fait qu'elle est assez souvent dominée par d'autres couleurs, notamment, le jaune ou le blanc (V. Photos n° 20 - 21 - 22). En effet, si le fond du tapis est souvent rouge, les motifs par contre, sont d'une manière générale élaborés dans d'autres couleurs. Or, comme nous l'avons précédemment noté, la surcharge du champ par des motifs laisse à peine transparaître le rouge ; tel est le cas des photos n° 20 - 21 - 22.

Mises à part les trois couleurs dominantes, la tisseuse se sert également de l'orangé, du grenat et du vert. Le noir est très rarement utilisé ; il ne figure, d'ailleurs, sur aucun des spécimens retenus.

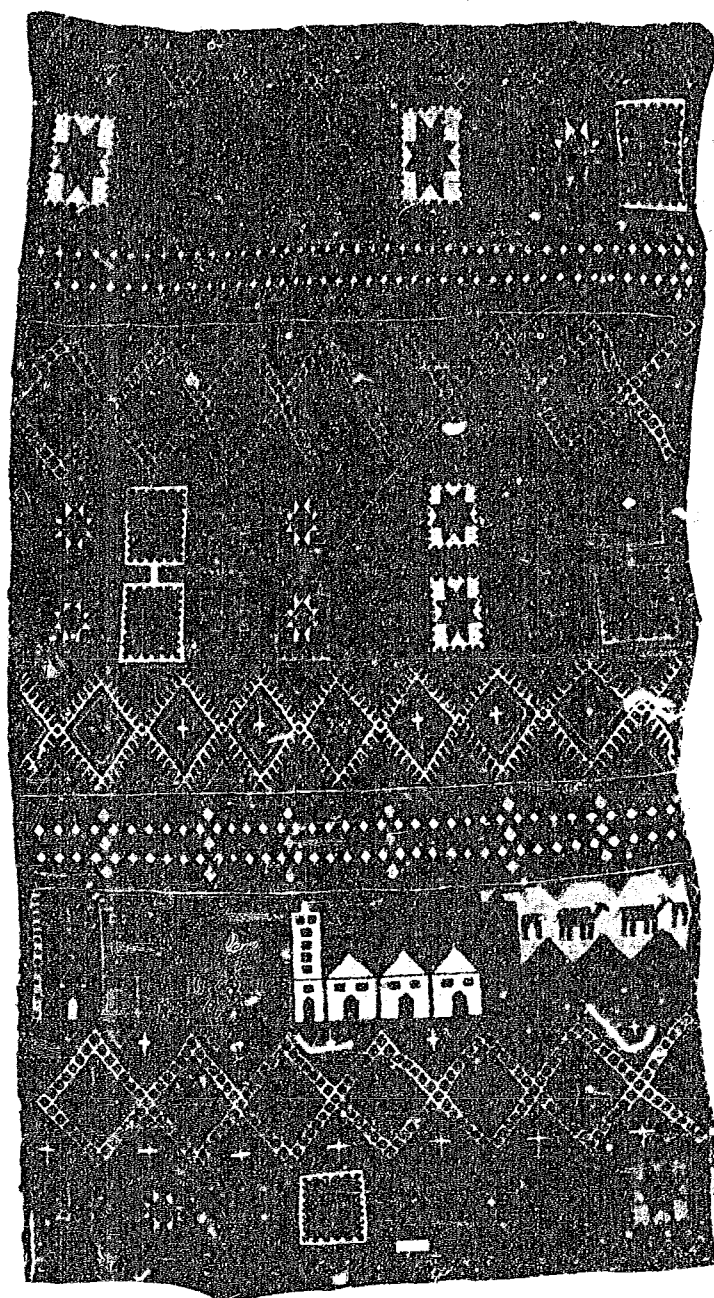
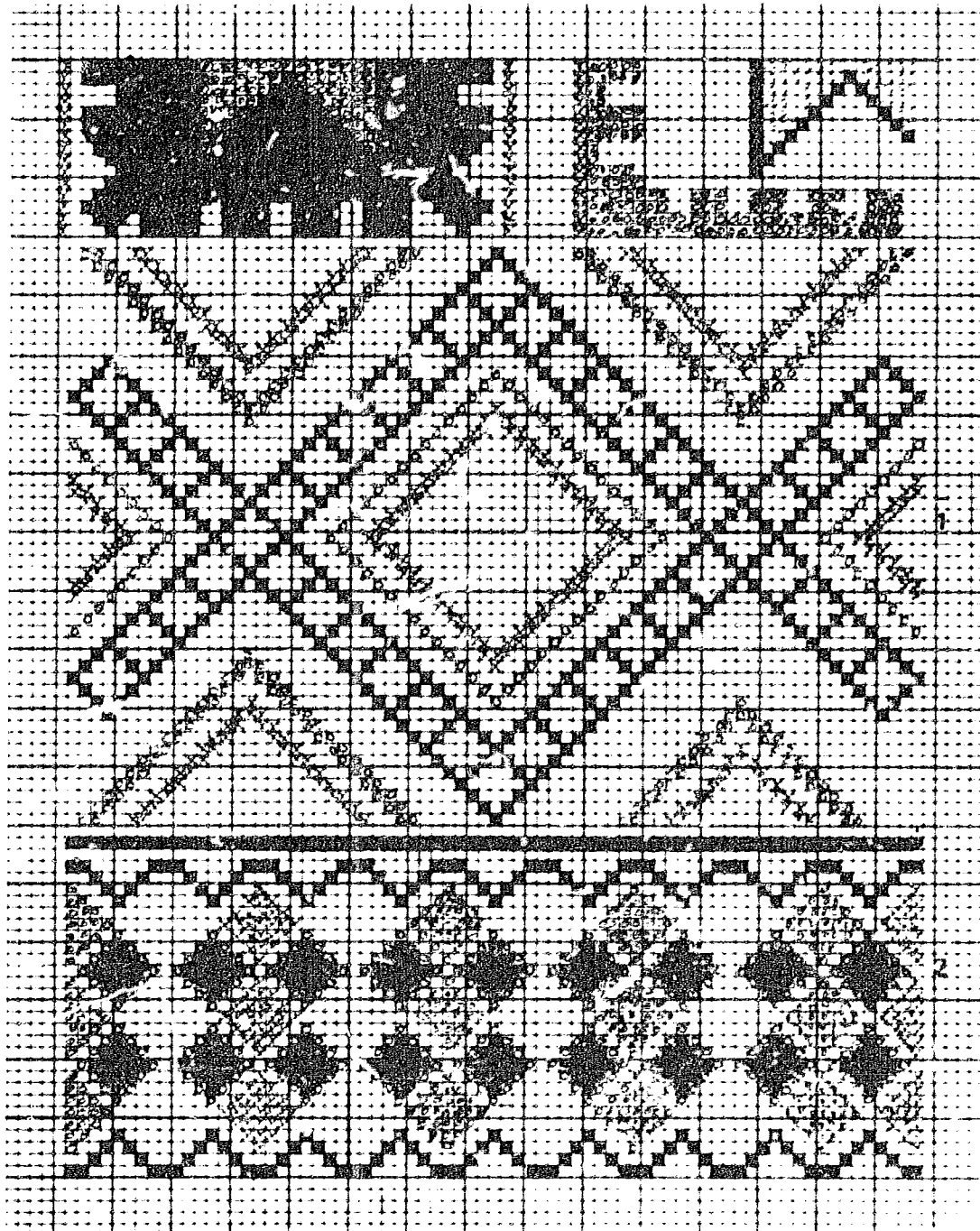


Photo n° 19 : Tapis confectionné à BOUZEMLANE
Dimensions 3 m × 1,62 m.



•
Détails techniques des
Dénominations des motifs
p. 1. TIKHAMINI
p. 2. THABBAYINI

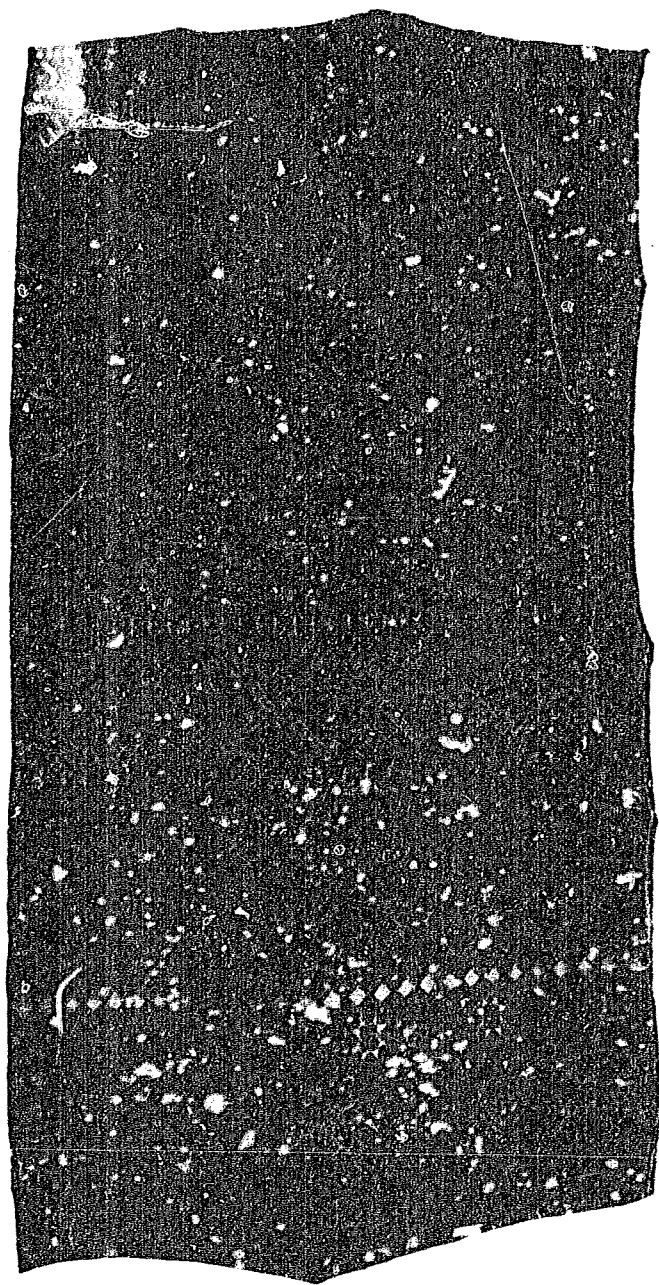
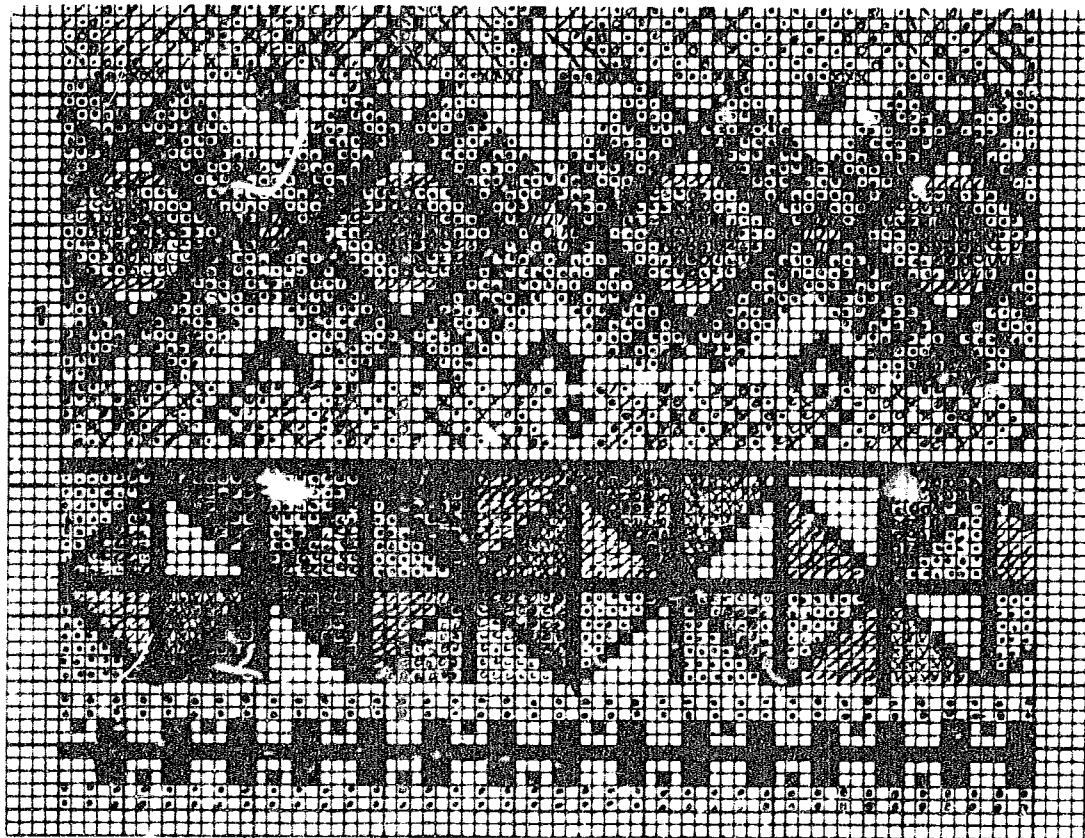


Photo n° 20 : - Tapis confectionné à Douar MESSOUSA (BOUZAMLANE)
Dimensions : 3 m × 1,62 m.



- rouge ■ blanc ○ noir × jaune ▤ vert • orange ◊ violet
- Détails techniques de la photo n° 20
 - Dénomination des motifs
n° 1 : D'ZDMI

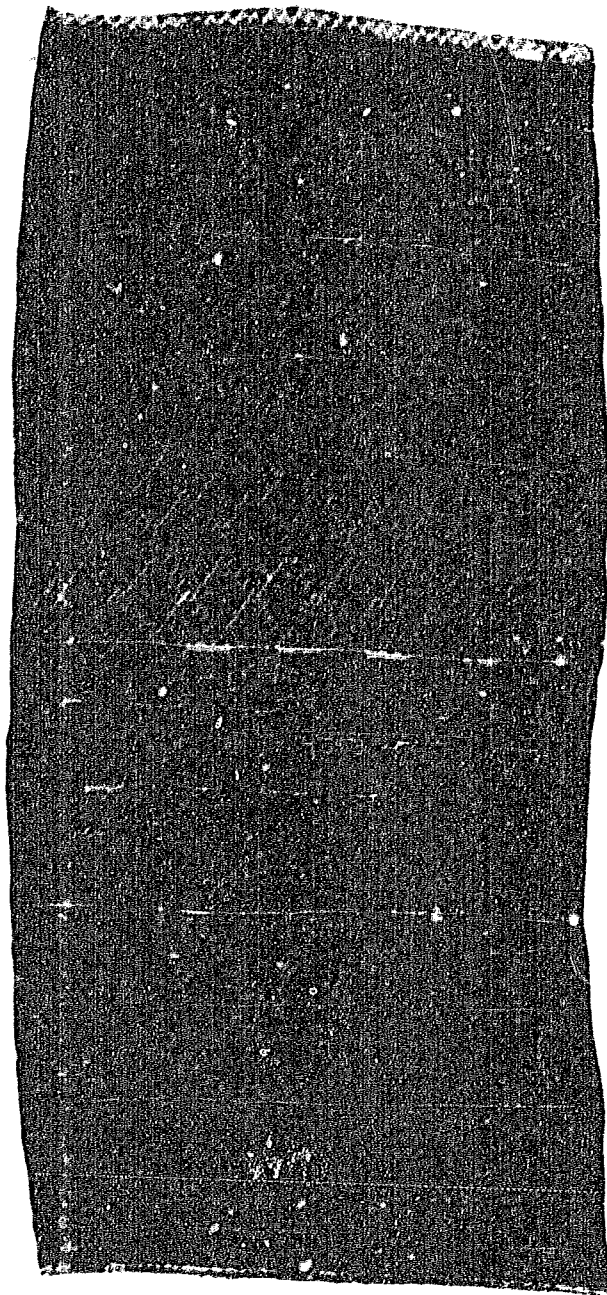
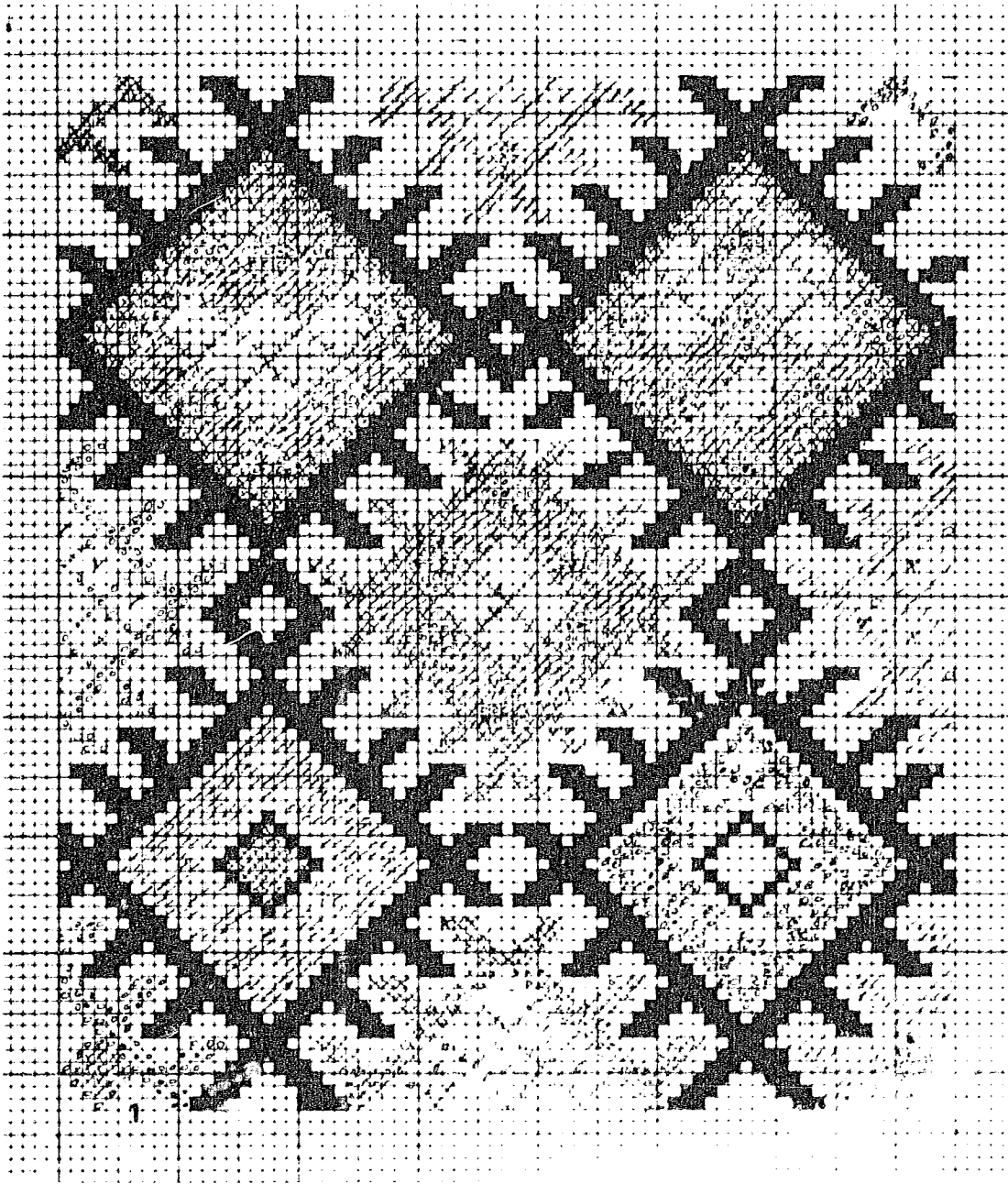


Photo n° 21 : - Tapis confectionné à BOUZAMLANE
- Dimensions : 4 m × 1,93 m



■ Blanc ■ Orange ■ Vert ■ Rose ■ Bleu ■ Rouge ■ Jaune ■ Noir

- Détails techniques de la photo n° 21

- Dénomination des motifs

n° 1: LAMDAHA

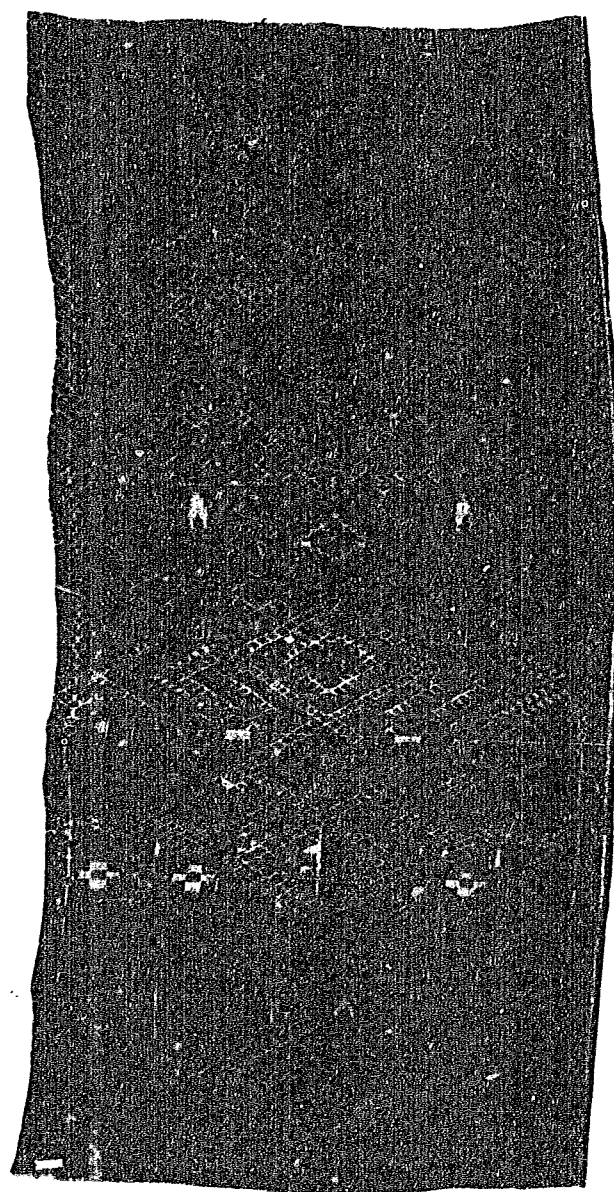
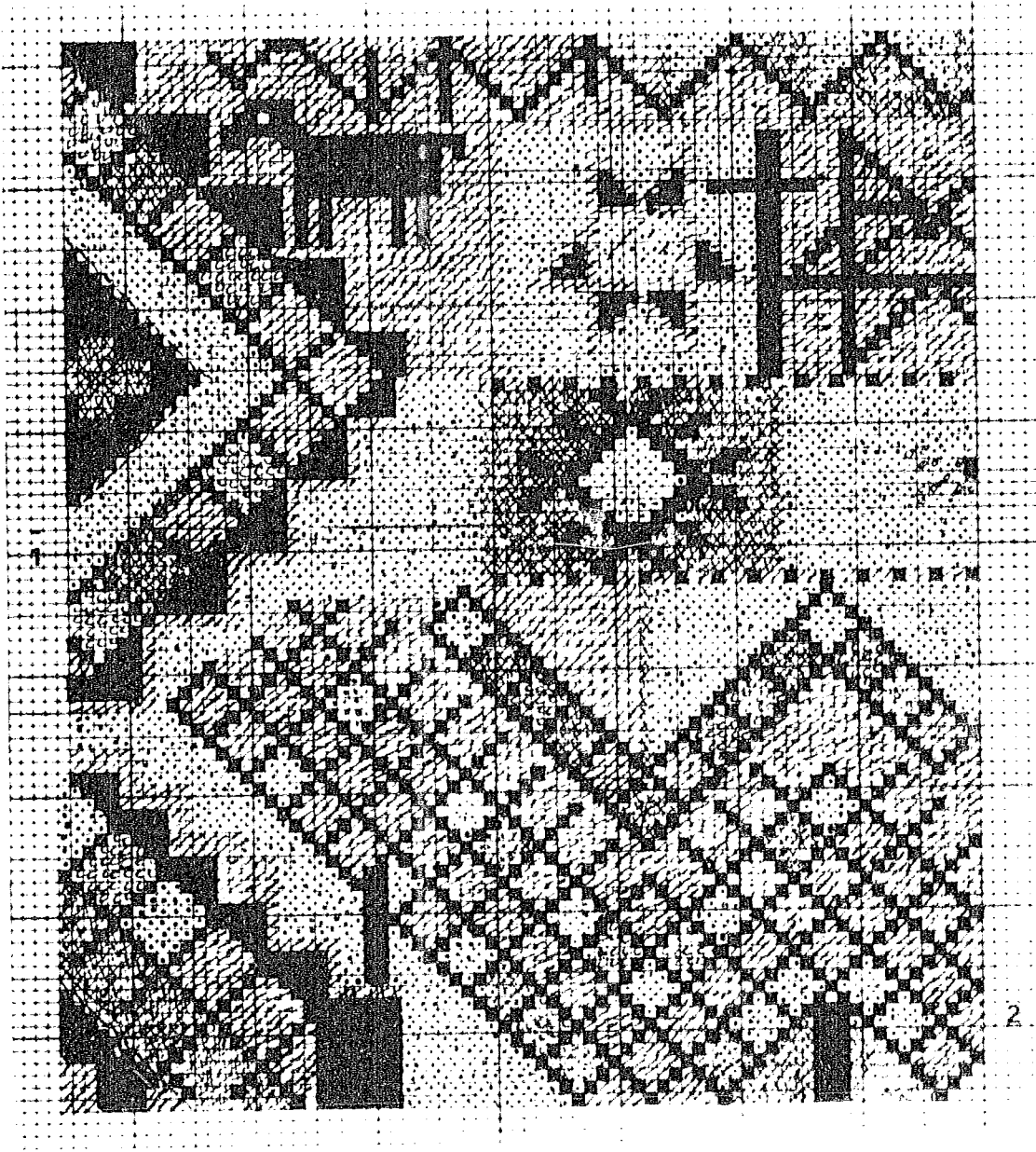


Photo n° 22 : - Tapis confectionné à BOUZAMLANE
- Dimensions : 3,42 m \times 1,71 m.



■ 1. 100%
 D. 100% (100% of the
 Determination of the
 1. 1. AGUILLI
 1. 2. TROU A TROU

2. La variante à treillis losangiques

- Le champ

Cette variante est assez répandue dans la région ; elle est en rupture totale avec la variante précédente aussi bien d'un point de vue de l'utilisation du champ, que de la charge des motifs ou de la variante des couleurs.

Le champ est entièrement traversé par des lignes brisées qui, en se croisant donnent naissance à un treillis losangique. La ligne est suffisamment large pour laisser la place à la confection de motifs (V. photos n° 23 - 24). Cette variante est dépourvue d'encadrement (V. photo n° 24). Parfois, le bord du tapis est délimité dans le sens de la longueur par une succession de dessins angulaires provoquant l'effet d'une branche de délimitation.

- Eléments du décor

Le fond du tapis reste vide, à part quelques motifs qui ornent les extrémités du tapis ; le champ n'est traversé que par des lignes. Mises à part des branches et quelques petits losanges d'ornementation, le tapis est traversé par des lignes brisées. Le motif dénommé IFER N'TINI rappelle en effet la branche de palmier (V. photo n° 23). Les lignes brisées, quant à elles, sont garnies d'une chaîne de losanges bordés par des triangles, dont les sommets, en se touchant, donnent naissance à ces losanges. Le tout est inscrit dans une succession de points linéaires qui forment la ligne brisée (V. photos n° 23 - 24).

- Les coloris

Faits le plus souvent de laines naturelles, le blanc écru constitue la couleur dominante de ces tapis ; le rouge, parfois, le noir sont utilisés pour l'élaboration des lignes et des motifs. Ce qui caractérise cette variante c'est sa simplicité dans la composition et l'unité de la couleur.

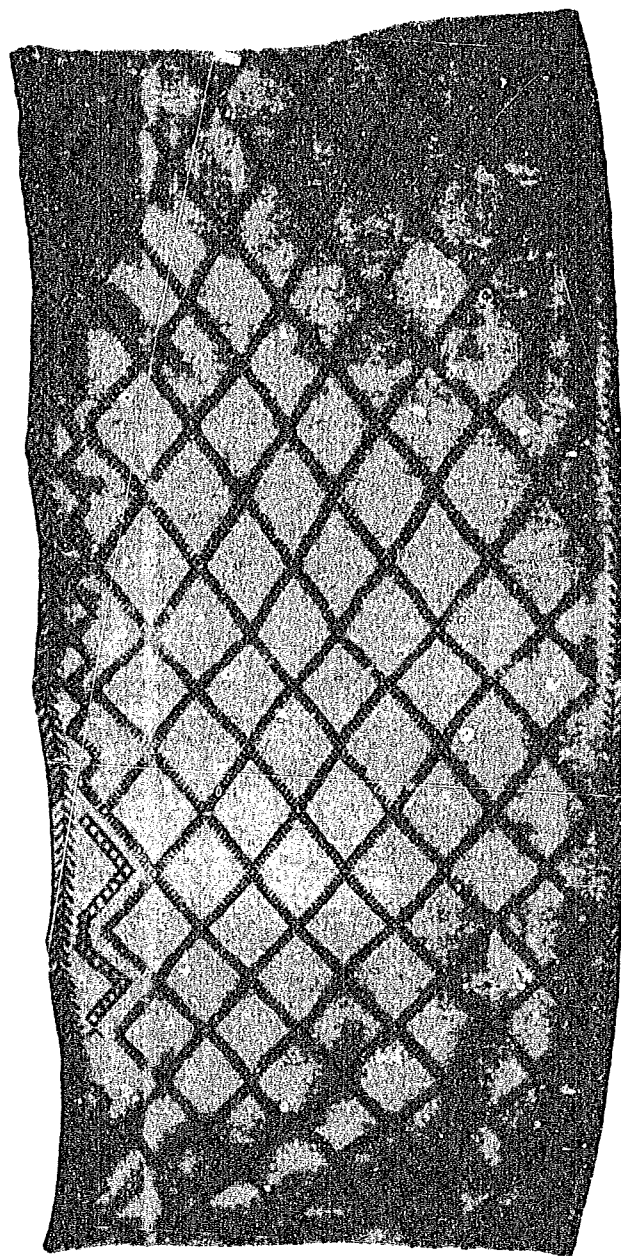
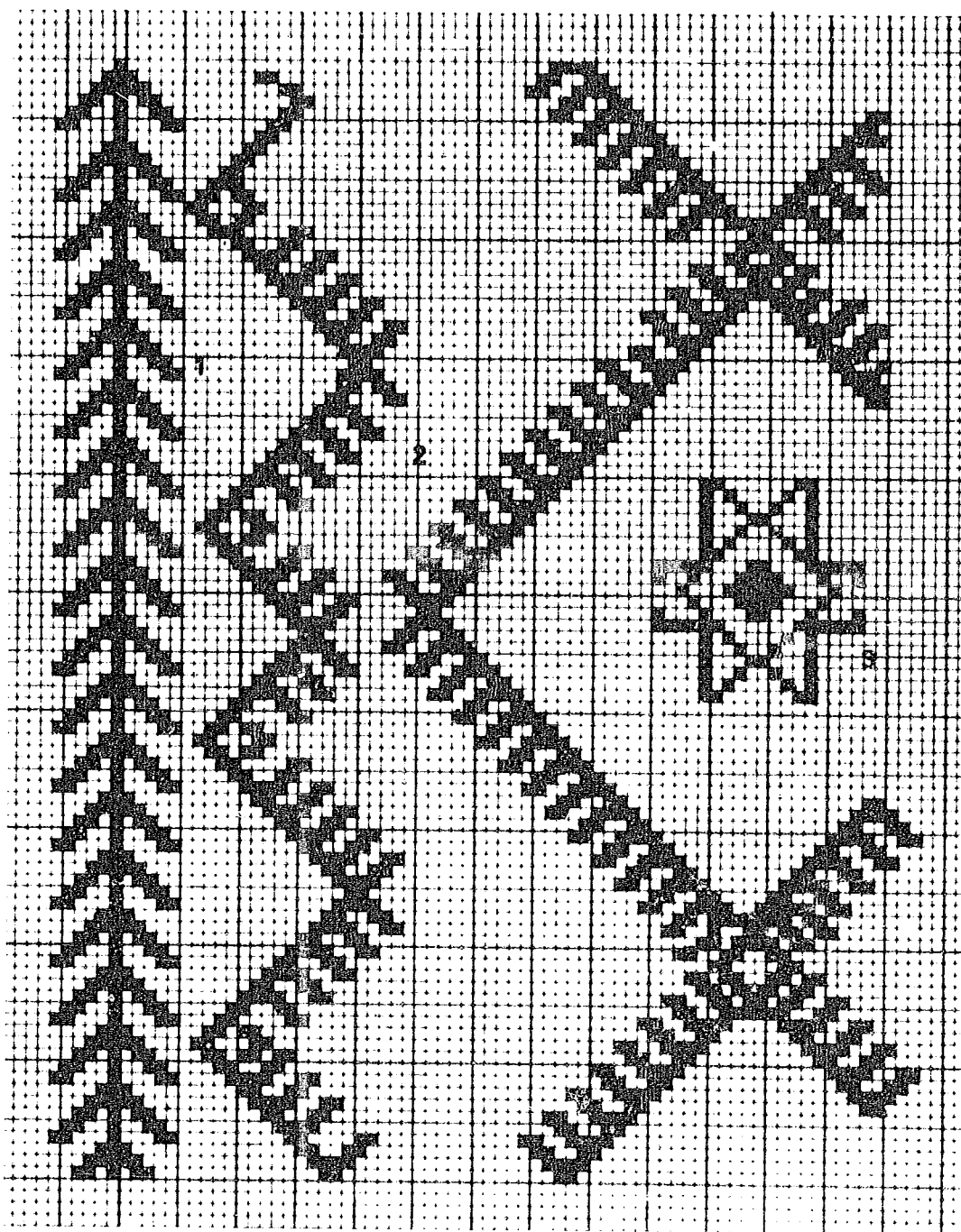


Photo n° 23 : - Tapis confectionné à TAHLA
- Dimensions : 3,50 m × 1,60 m,



■ noir ■ blanc

Détails techniques de la photo n° 23

Denomination des mots

n° 1 : IFFRANTINI

n° 2 : TROU A HIGHER

n° 3 : AOUTHII

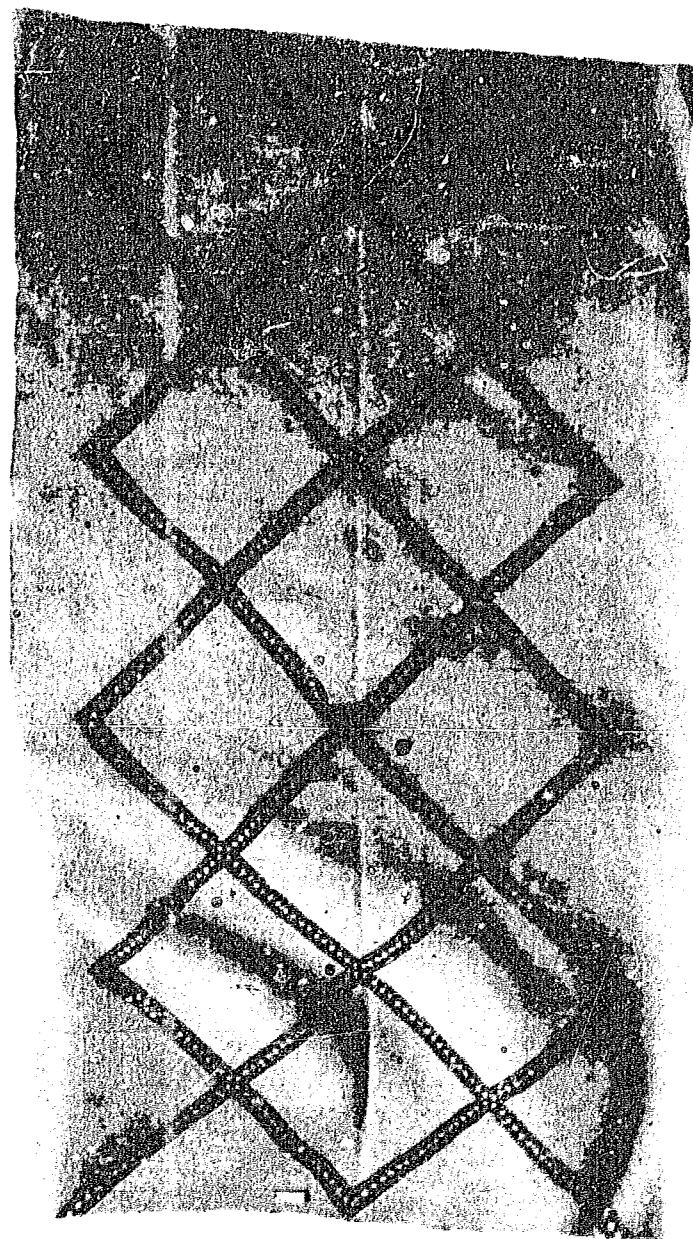
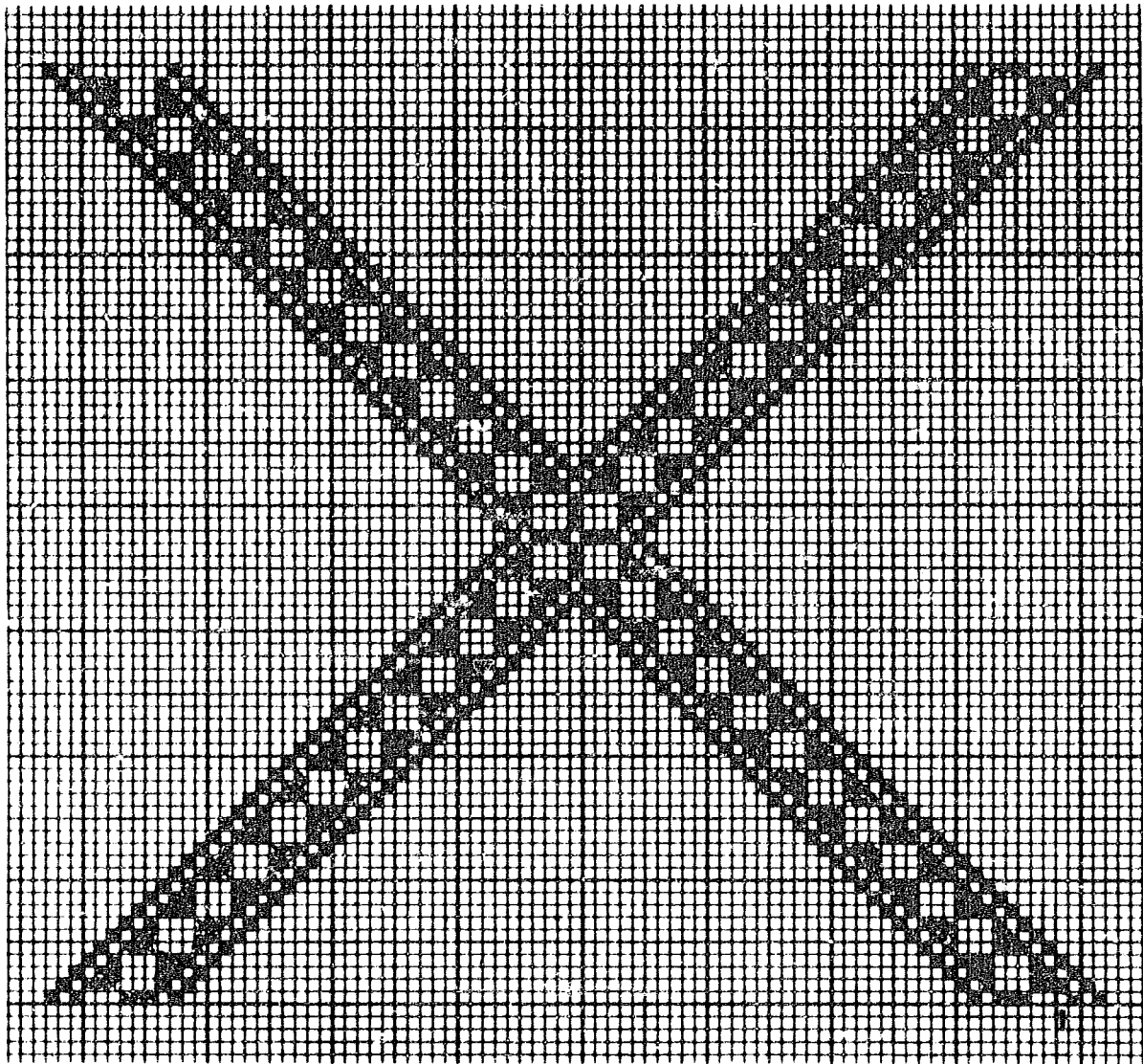


Photo n° 24 : - Tapis confectionné à RIBAT EL KHEIR
- Dimensions : 2,75 m × 1,67 m



- bleu ■ noir ▽ rouge
- Détails techniques de la photo n° 24
 - Dénomination des motifs
n° 1 : TIKHAMINE.

b) Classification des hanbels

L'étude artistique des hanbels de la région de Taza sur la base du critère artistique tel qu'il a été précédemment défini nous a permis de distinguer deux variantes de hanbels :

- La variante à bandes horizontales ;
- La variante compartimentée.

Si les deux variantes puisent dans la logique de la composition horizontale, la différence réside dans la marge que la tisseuse accorde ou non à l'espace réservé à l'élaboration de motifs.

1. La variante à bandes horizontales

1.1. Le champ

Cette composition semble être spécifique aux hanbels de la région de Taza. Des bandes larges à peine de trois à quatre centimètres se succèdent les unes aux autres remplissant tout le champ du hanbel d'un chef à l'autre. Ces bandes sont le plus souvent décorées ou alternées par des bandes unies. Des listels à peine perceptibles servent à les séparer (V. photos n° 25 - 26). Toutefois, dans quelques spécimens, nous avons relevé la prépondérance des bandes unies par rapport à celles qui sont décorées, les bandes unies sont bordées tout au long par les mèches des fils des bandes colorées donnant par la même l'aspect de touffes longitudinales qui se succèdent parallèlement le long du hanbel (V. photo n° 27). Dans cette variante, l'encadrement est absent ; les bandes traversent ainsi les hanbels d'une lisière à l'autre.

1.2. Les éléments du décor

Les motifs sont discrets ; il faut un regard attentif pour en faire le relevé. Dans cette variante ils sont exclusivement géométriques tels les figures triangulaires mises en opposition et laissant couler entre elles une ligne brisée tel un serpent (IFGHER) ou encore la succession de croix, d'étoiles ou de chaînes losangiques (V. photos n° 25 - 26).

1.3. Les coloris

Les hanbels de cette variante sont confectionnés à base de laine naturelle, le blanc écru constitue ainsi la couleur dominante ; toutefois, les bandes décorées et les motifs sont tissés dans des couleurs variées. Le rouge est assez souvent utilisé, suivi du gris, du noir, du vert, du jaune et quelquefois du bleu (V. photos n° 25 - 26). Il ressort des caractéristiques sus-mentionnées que les hanbels de Taza constituent à eux seuls un tissage distingué du reste des tissages du Maroc.

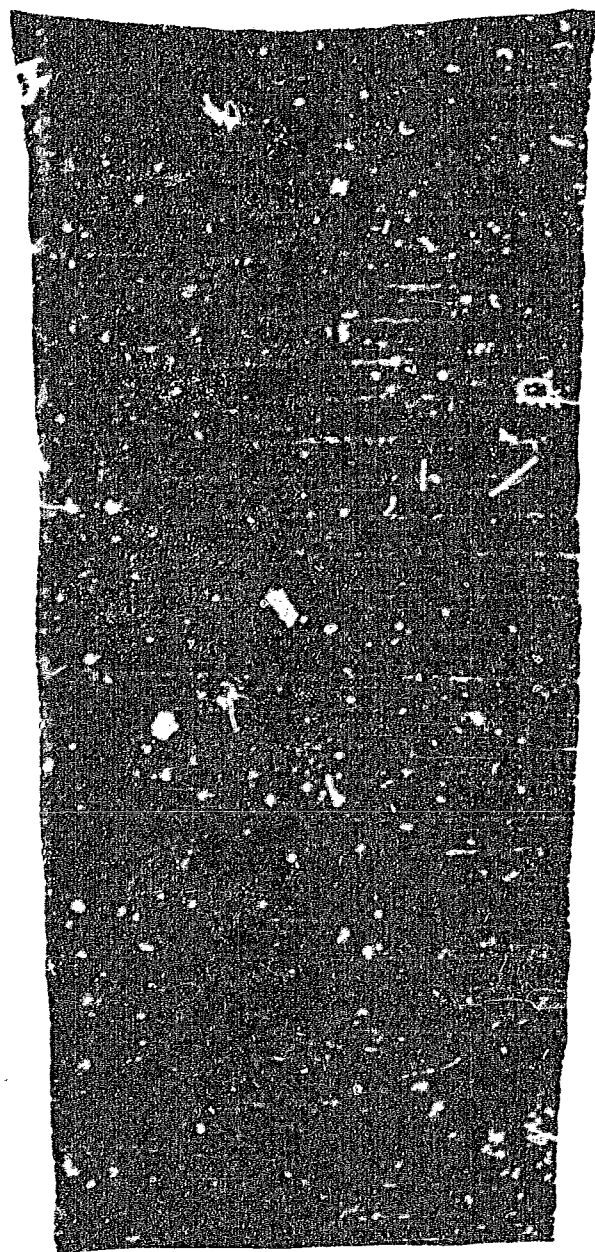


Photo n° 25 : - Tapis confectionné à ZERARD.
- Dimensions : 1,95 m × 93,3 m.

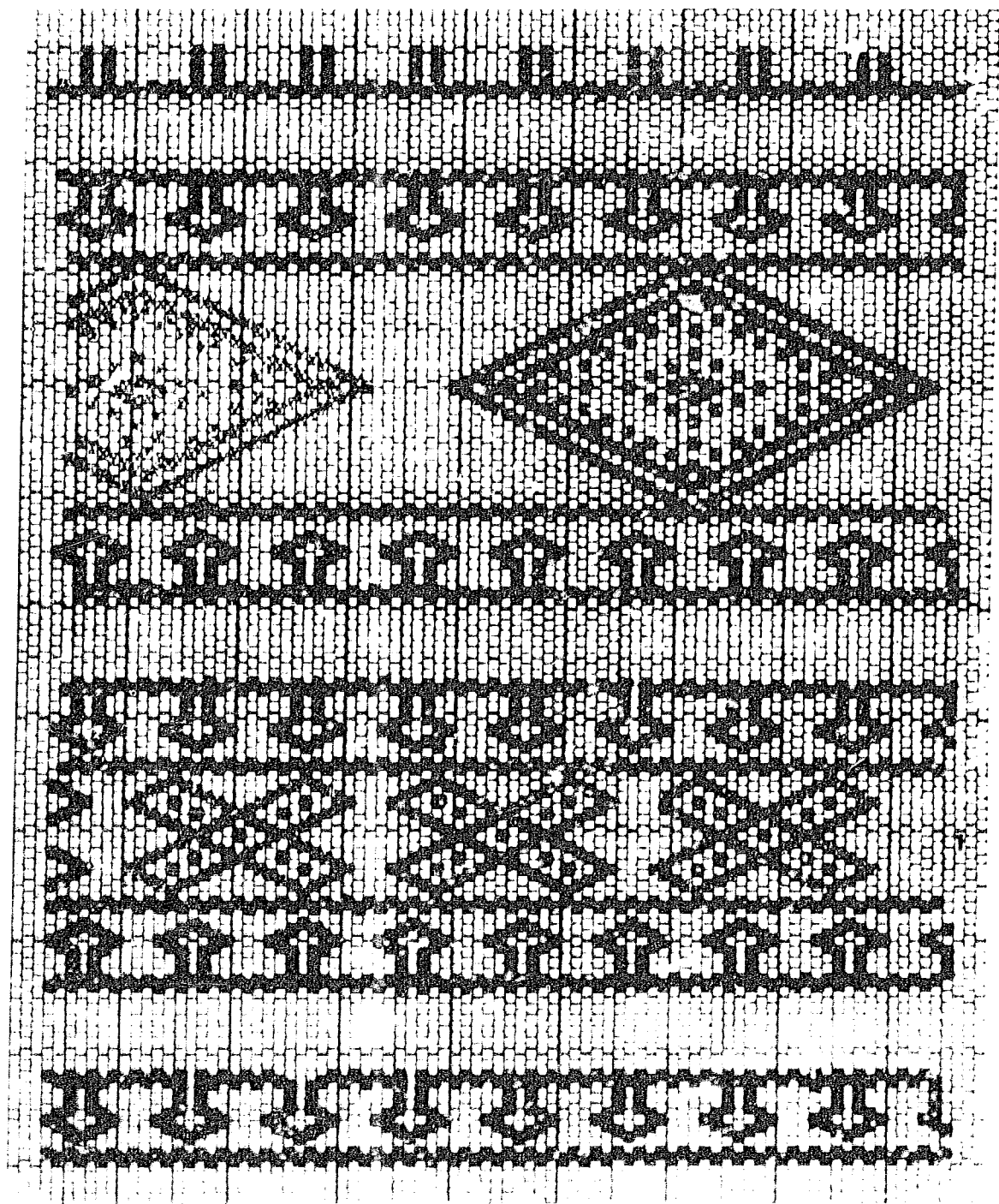
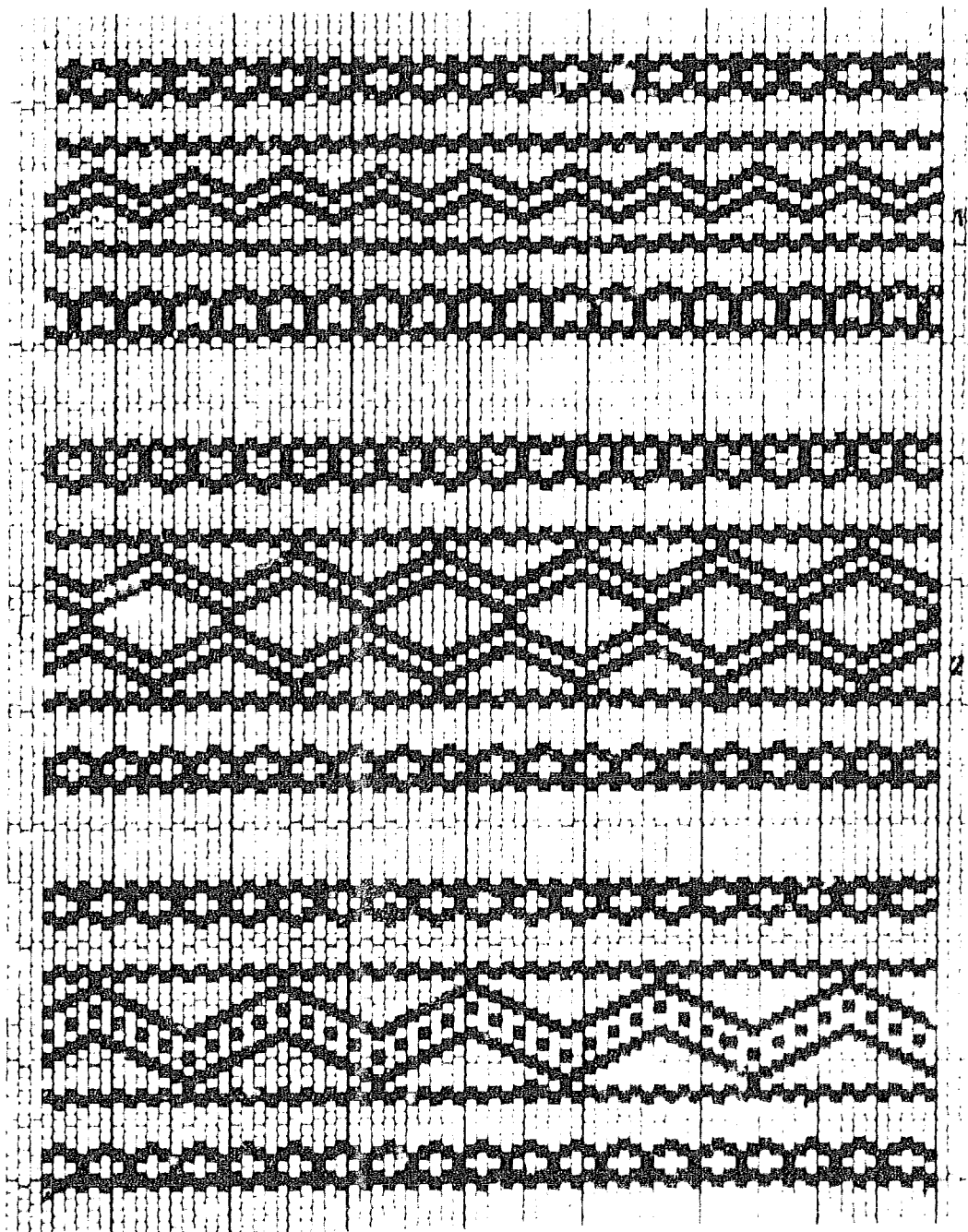




Photo n° 26 : Tapis confectionné à ZERARDA
- Dimensions : 2,50 m × 1,10 m.



•
D
D
FROM A D
S. H. HANSEN

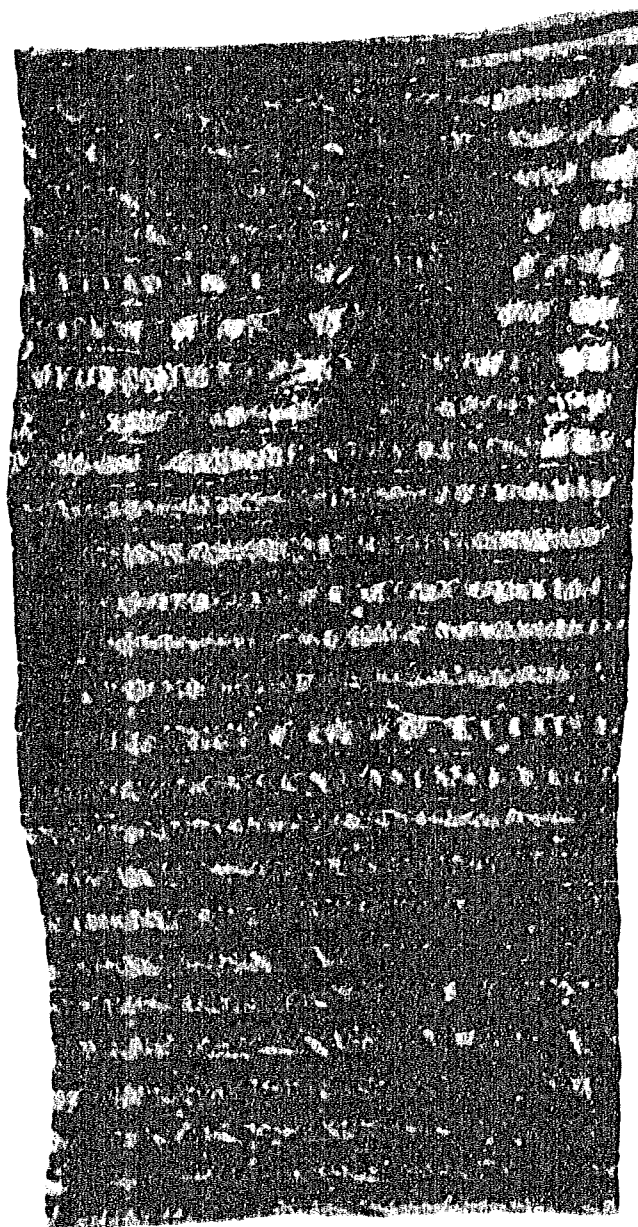
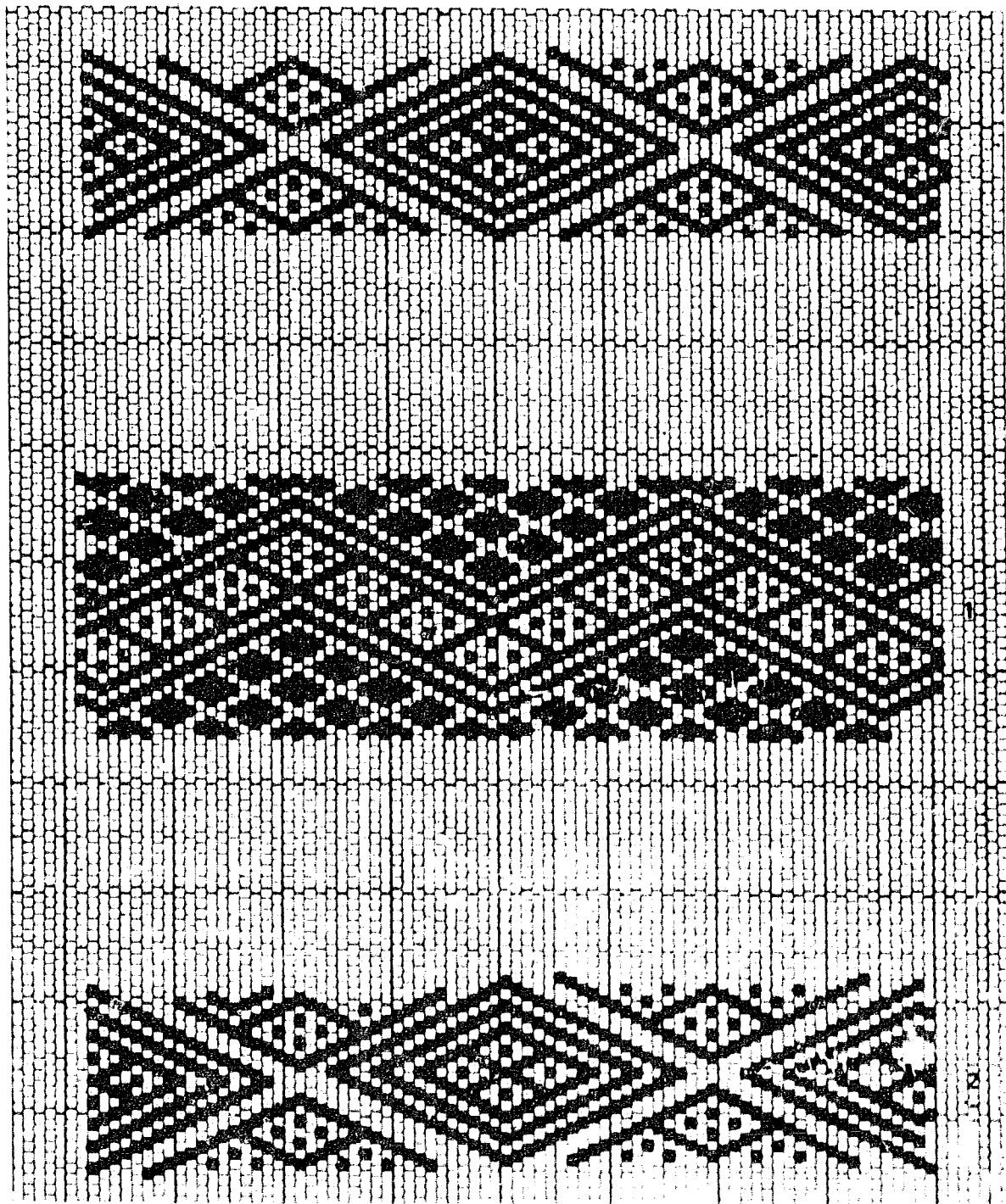


Photo n° 27 : - Tapis confectionné à RIBAT EL KHEIR
- Dimensions : 2,30 m x 1,20 m.



blanc ■ noir
Détails techniques de la photo n° 27
Dénomination des motifs
n° 1 : TROU A TIGHER
n° 2 : TIKHAMINES

2. Variante compartimentée

2.1. Le champ

Cette variante est ainsi appelée parce qu'elle accorde une large place aux espaces décorés. Ces espaces sont séparés par des listels. La séparation est nette, donnant l'impression d'une rupture d'un compartiment à l'autre (V. photo n° 28).

Dans quelques spécimens le passage d'un compartiment à l'autre est moins accentué. Parfois les listels disparaissent pour assurer la continuité et l'harmonie entre les différents compartiments. La logique horizontale se retrouve également dans cette variante. Les compartiments se succèdent le long du hanbel. Chaque compartiment traverse le champ d'une lisière à l'autre. D'une manière générale, la délimitation du champ des tissages ne semble pas être un choix fréquent. Dans la région de Taza, les tisseuses préfèrent les champs sans bordure, laissant par la même la progression des motifs se poursuivre à l'infini.

2.2. Les éléments du décor

La ligne brisée est l'élément principal du décor ; la succession des lignes brisées et leur entrecroisement permet à la tisseuse de confectionner des chaînes losangiques de dimensions variables. Le losange lui-même est garni de motifs géométriques tel l'entrecroisement de lignes donnant ainsi naissance à un filet (V. photo n° 29). Ce motif est dénommé THIKHAMINE (maisonnette). Le décor est également assuré par des paillettes qui ornent tout le champ du hanbel ou longent les listels. Les lignes brisées parallèles, garnissant l'espace de toute une bande, sont également utilisées indépendamment des autres motifs ou simultanément avec des figures géométriques angulaires. Les côtés des losanges sont parfois linéaires, parfois hâchés ou en dents de scie (V. photos n° 28 - 29).

2.3. Les coloris

Deux couleurs prédominent dans cette variante : le blanc écru et le rouge rosâtre. Toutefois, la variété des motifs laisse à la tisseuse la liberté de choisir sa couleur ; ainsi, le même motif peut-être repris plusieurs fois avec des couleurs différentes. Ceci permet à la tisseuse de varier le rythme pour stabiliser ou dynamiser sa pièce. Le jaune, l'orangé et le rosâtre sont également des couleurs qui reviennent assez souvent. Le bleu apparaît timidement ; quant au noir, il confirme son absence. Dans cette variante, l'effort de la tisseuse s'illustre par la variété des motifs et la richesse des couleurs (V. photos n° 28 - 29) qu'elle laisse apparaître sur son tissage.

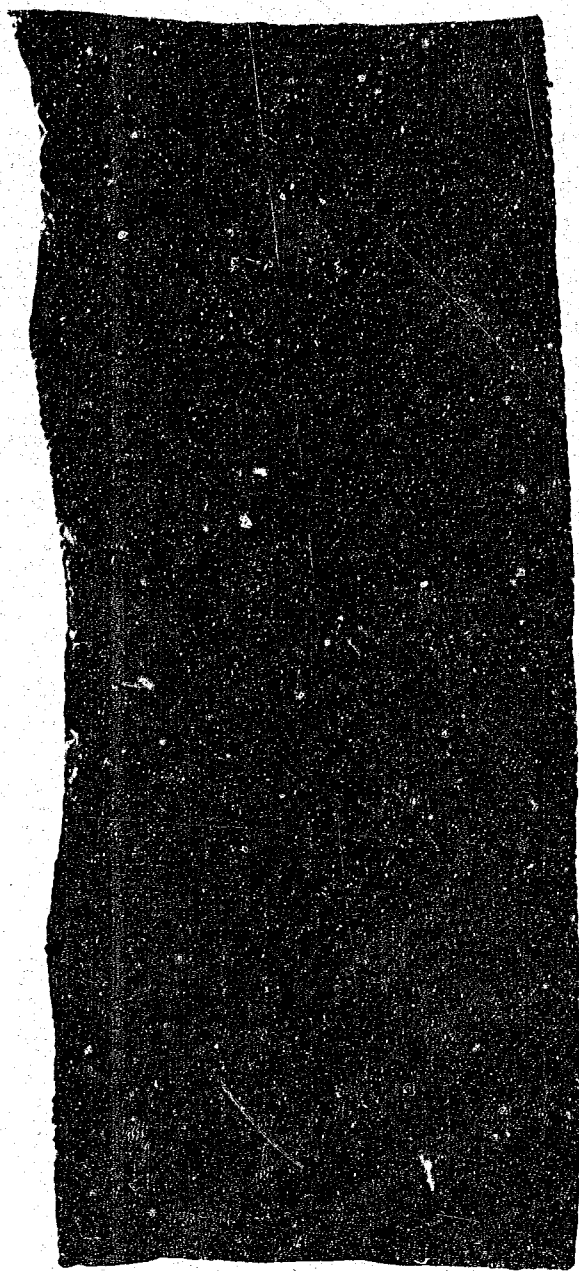
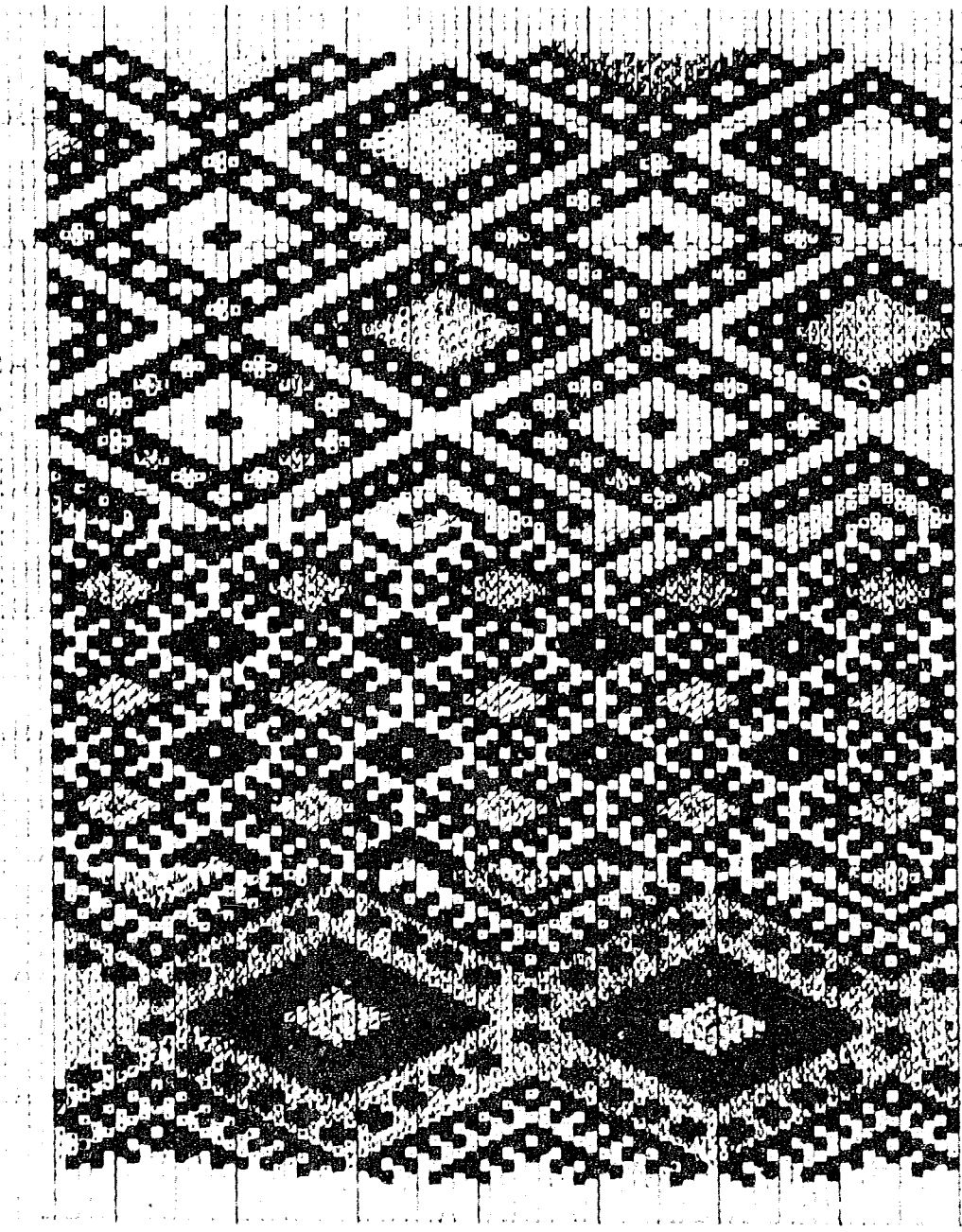


Photo n° 28 : - Tapis confectionné à DOUAR EL AÂTCHANE
(BOUZAMLANE).
- Dimensions : 2,95 m × 1,25 m.



■ Blanc ■ Noir ■ Rouge ■ Vert ■ Bleu ■ Jaune ■ Rose ■ Gris ■ Vert
Détails techniques de la photo ci-dessus
Dénomination des motifs
n° 1 - TIKHAMINES
n° 2 - MUKASS

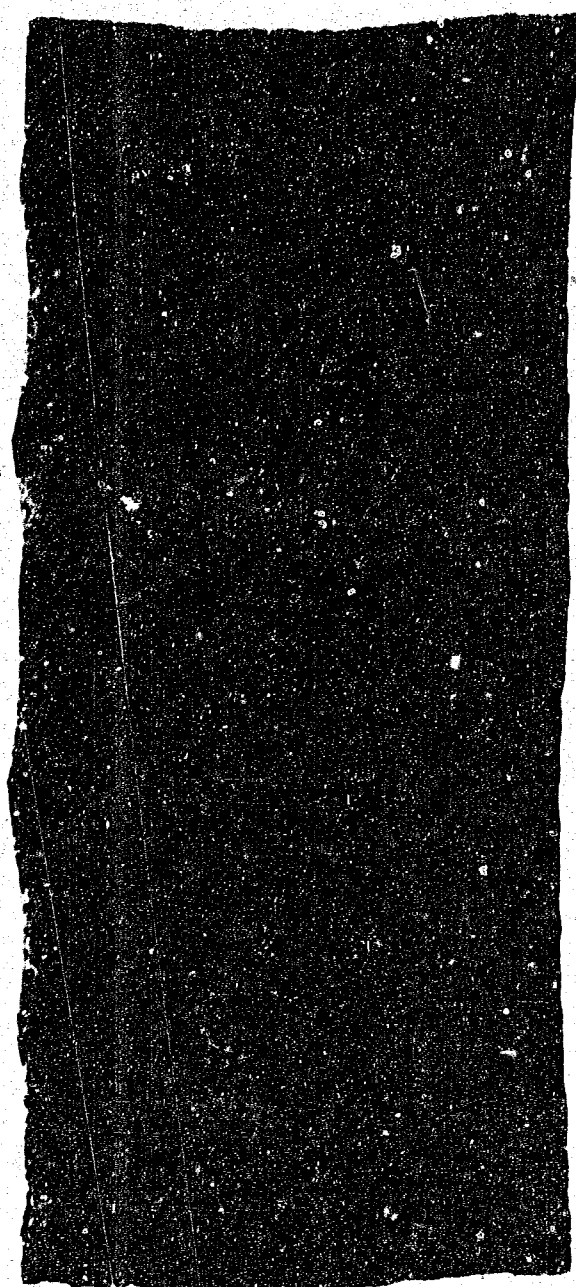
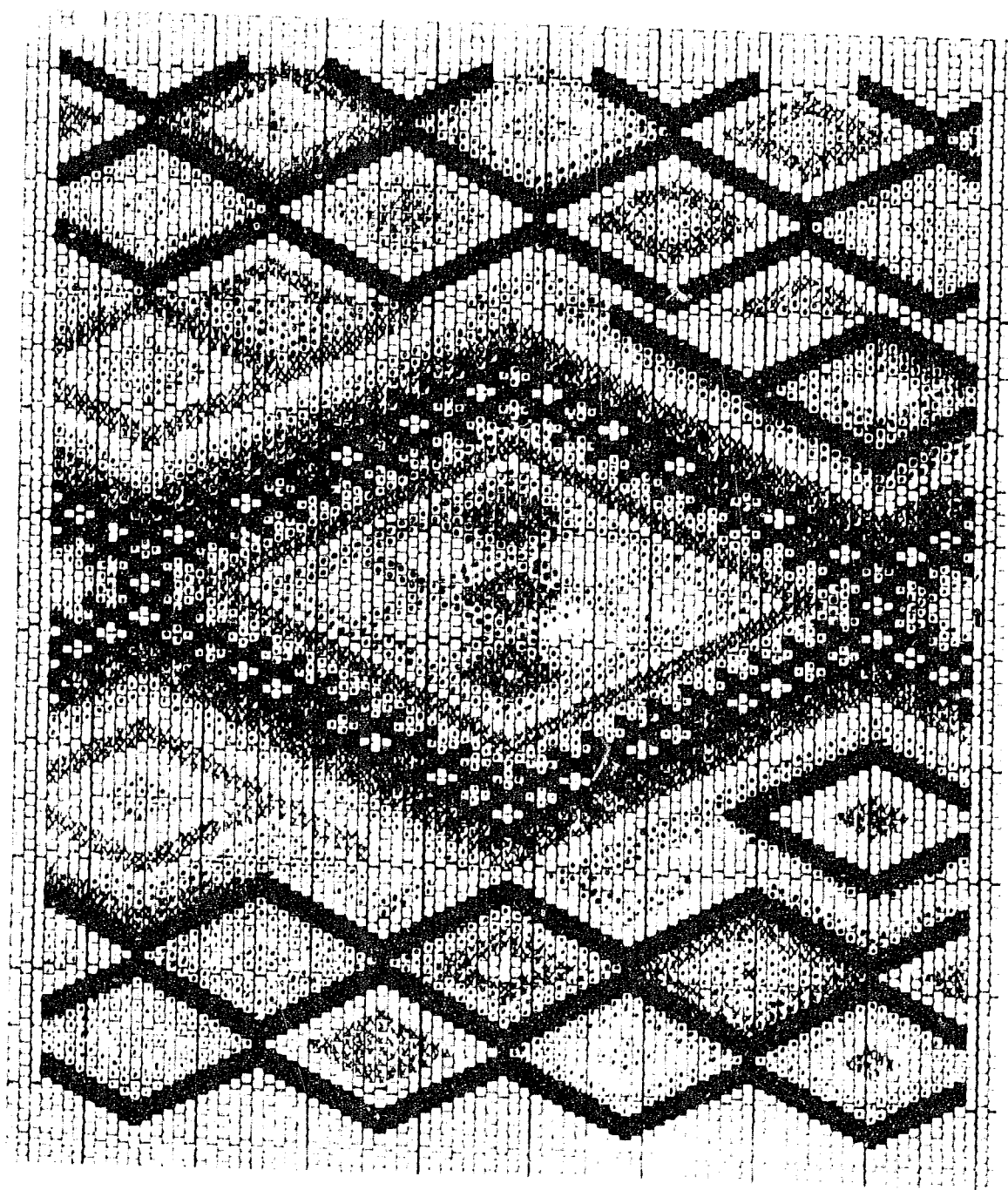


Photo n° 29 : - Tapis confectionné à BOUZAMLANE
- 2,40 m × 1,10 m



■ blanc ■ bleu • rouge ○ jaune
- Détails techniques de la photo n° 29
- Dénomination des motifs
n° 1 - TROU A TIGHER

تابع في

SUITE EN

3

FACH

الوجه

MICROFICHE ETABLIÉ A PARTIR DE
L'UNITÉ DOCUMENTAIRE
N

جديدة منجزة حسب الوثيقة
رقم:

0 2 5 0 3 2

ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

المركز الوطني للتوثيق
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

SERVICE DE REPROGRAPHIE
ET IMPRIMERIE

BP 826 RABAT



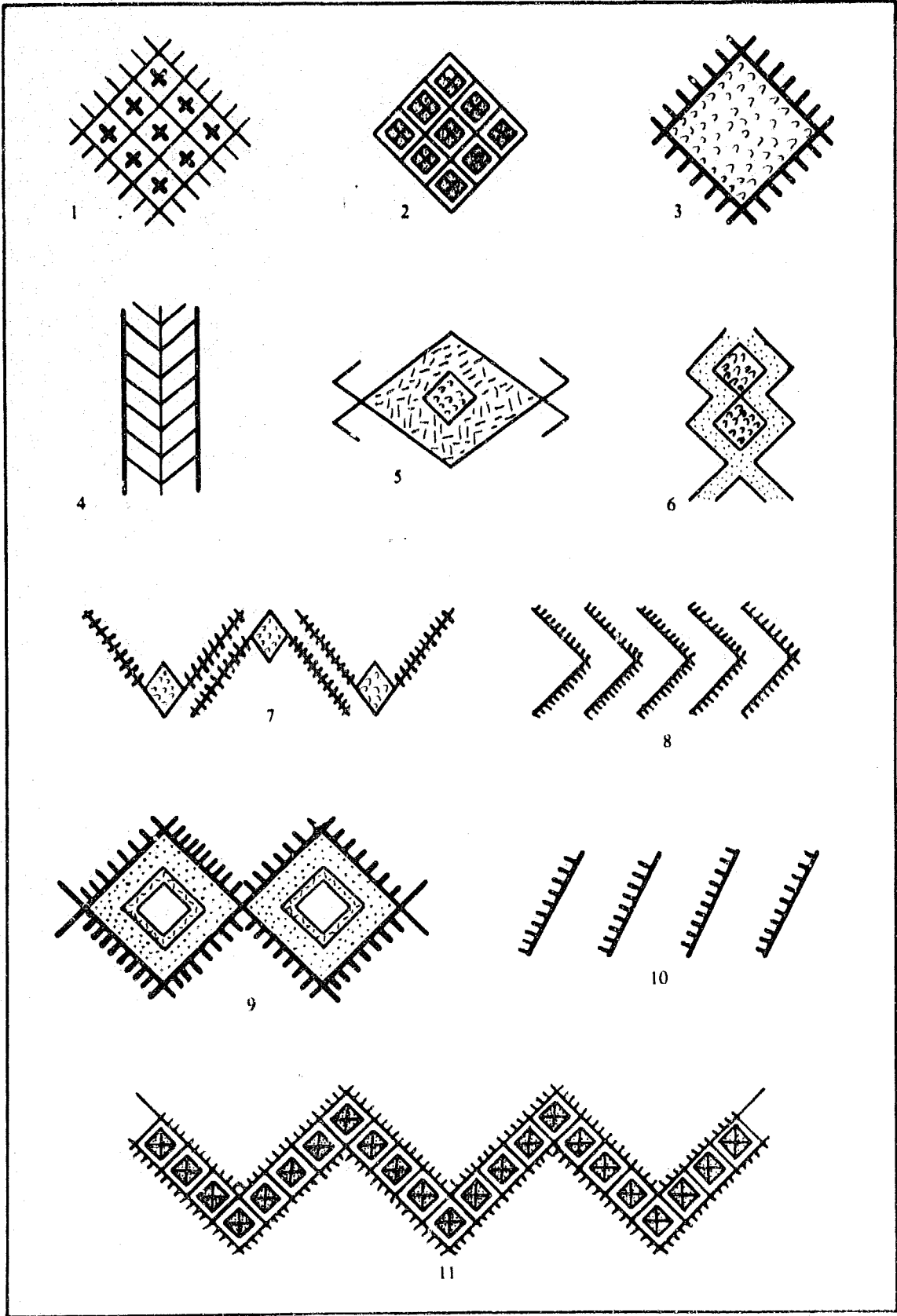
مصلحة الطباعة والتصوير
ص.ب 826 الرباط

F

3

LISTE DES MOTIFS (REGION DE TAZA)

N° DU MOTIF	DENOMINATION	LOCALITE
1	Tihabbayine (grains)	Bouzemlane
2	M'Dajja (chaîne de perles)	Bouzemlane
3	Aouilli (araignée)	Ribat-Lkheir
4	Frentini (feuille de palmier)	Tahla
5	Tajroute (grenouille)	Zerarda
6	M'Kass (ciseaux)	Bouzemlane
7	Afous-Izem (patte de lion)	Messoussa
8	El-Ouaara	Tahla
9	Tikhamine	Ribat-Lkheir
10	Amger (Faucille)	Bouzemlane
11	Troua Ifgher (dos de tortue)	Zerarda



14 REGISTRATION

1

I. APERÇU HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

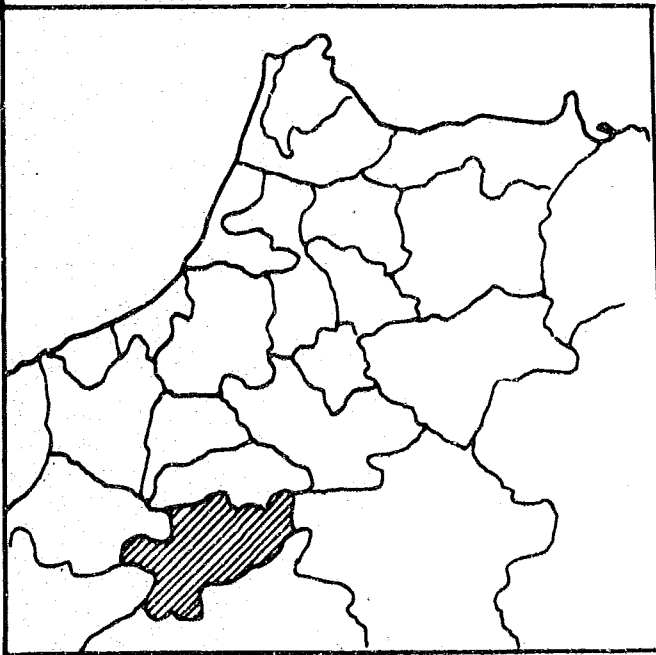
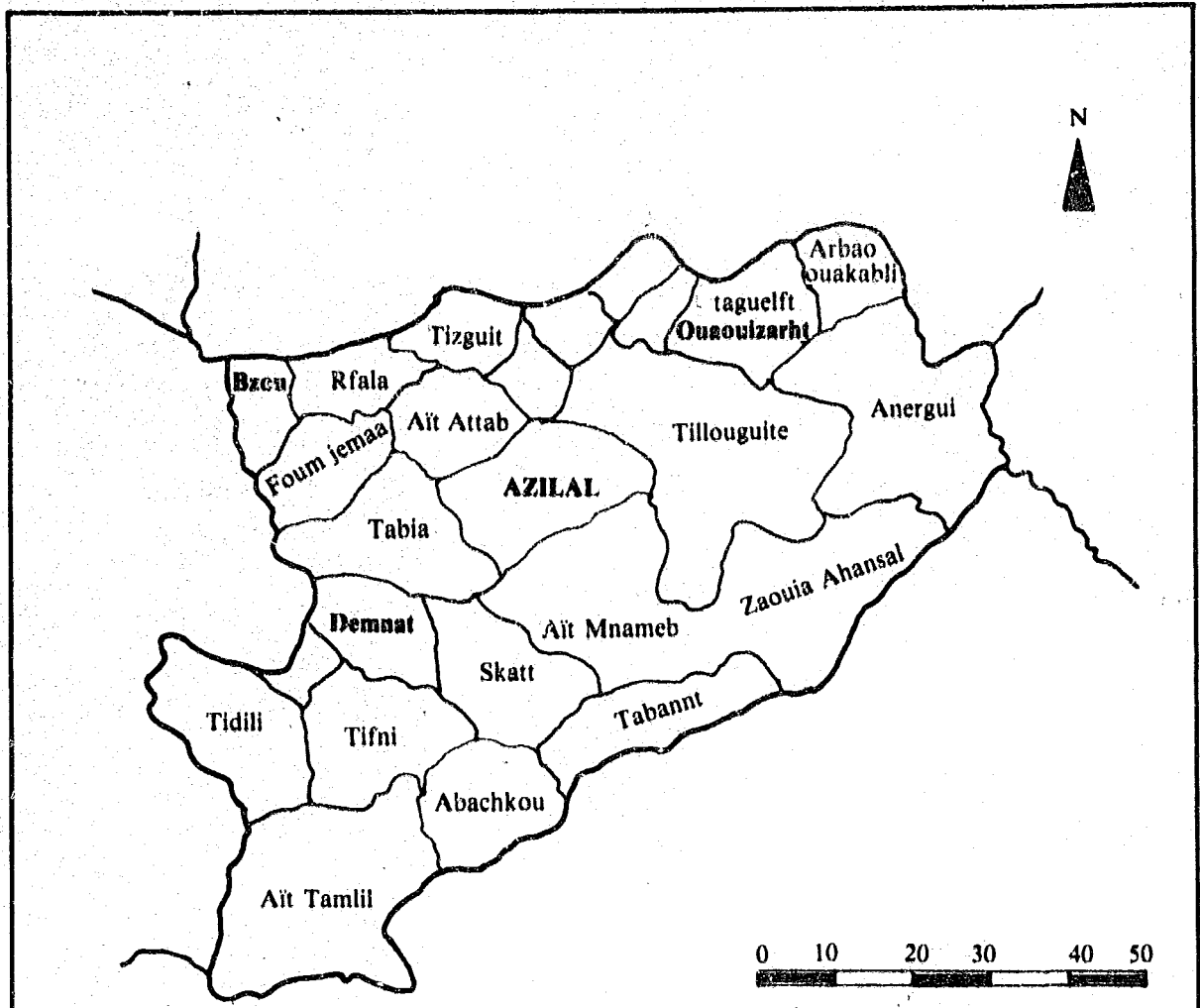
De simple village (ou commune rurale) né sous l'occupation française aux environs de 1916 et lui servant comme base pour des opérations de «pacification» entreprises contre les tribus de la région, le centre d'Azilal est hissé ensuite au rang d'une ville (d'un centre urbain) pour accéder enfin à celui de capitale d'une province. Créée le 23 avril 1975 aux dépens des provinces mères Béni-Mellal et Marrakech, cette province s'étend sur une superficie de près de 1005 Km², formant ainsi l'arrière pays de la région économique du centre. Elle est limitée au Nord-Est-Sud par les provinces de Béni-Mellal et Errachidia, au Sud par la province de Ouarzazate et à l'Ouest par celles de Marrakech et Kelaâ Essaraghna (V. carte géographique).

Les conditions physiques et la vocation montagnarde de la province d'Azilal ont un impact considérable sur l'évolution de sa population, sur son mode de vie et sur son économie.

A/ RELIEF ET CLIMAT

Située à cheval sur le Moyen-Atlas et le Haut-Atlas, la province d'Azilal couvre un territoire quasiment montagneux dont une grande partie est occupée par le Haut-Atlas central calcaire et une infime partie relève de la plaine de Tadla. Limitrophe de 5 provinces dont les unes tirent vers le Sahara, les autres vers les plaines atlassiques, cette région paraît être très centrale : tous les types de relief, de climat, d'eau et de végétation représentatifs du Maroc s'y rencontrent.

Environ les 4/5 du territoire sont situés à des altitudes supérieures à 1000 m et les 3/5 au dessus de 1500 m ; le maximum d'altitude étant estimé à 4000 m. Il en résulte un relief à la fois accidenté, enclavé et varié. Trois principaux paysages dominant l'architecture géographique de la province : aux hauts et moyens massifs de pentes fortes se juxtaposent de monotones plateaux ondulés et à rebords abrupts ; lesquels éléments dominant un troisième groupe de relief composé de dépressions, de bassins synclinaux et de profondes vallées plus ou moins encaissées selon l'altitude. Ces traits de relief pèsent considérablement à leur tour sur les données climatiques et



pluviométriques de la région. Le facteur altitude et versants, ajouté à l'existence de chaînes de montagnes parallèles orientées Nord-Est et Sud-Ouest jouant le rôle d'écrans successifs aux influences atlantiques, font que le climat connaît de nombreuses variations et oscillations. S'il est méditerranéen en général avec des influences océaniques, ce climat varie, néanmoins, en fonction de ce double gradient géographique et selon les étages bioclimatiques altitudinaux. Aride et chaud au Nord dans les pied-monts (Dir de Tadla), il change au fur et à mesure qu'on s'enfonce dans le Sud en un climat semi-aride à hivers frais, puis subhumide à hivers froids dans les hautes vallées. Il devient de plus en plus continental quand on s'avance dans la montagne.

- Bassins versants et végétation

Trois principaux fleuves aux nombreux affluents prennent source dans les hautes montagnes :

- L'Oued El-Abid coulant d'Est en Ouest est rejoint, au niveau de Bin-El-Ouidane par son principal affluent, l'Oued Ahançal qui est orienté Sud-Nord. Il draine toute la partie Nord suivant un bassin versant qui s'étend sur près de la moitié de la province (soit 521.000 ha).
- L'Oued Lakhdar drainant le deuxième bassin versant qui s'étend au Sud du premier sur une superficie de 261.000 ha (soit 27 % du territoire de la province). Il est rejoint par ses deux principaux affluents, Bernat et Ghast, avant de confluer hors de la province avec l'Oued Tassaout.
- Ce dernier draine un troisième bassin versant qui s'étend à l'extrême Sud-Ouest sur une superficie de 15 % du territoire de la province.

Résultat des conditions écologiques et climatiques, la végétation couvrant le territoire d'Azilal est diversifiée en plusieurs strates arborées, arbustives et herbacées. Aux variétés d'arbres forestiers (Chêne-vert, Tâga, Pin d'Alep, Génévriers, Caroubiers et espèces secondaires, etc...) s'ajoutent des arbres fruitiers (Olivier, Amandier, Figuier, Noyer, Grenadier, etc...) et un tapis herbacé très varié. Ainsi, toutes les espèces et formes végétales caractéristiques de l'Atlas, hormis le cèdre, se rencontrent sur le territoire de la province. La densité de cette végétation varie selon le climat, les étages bioclimatiques, la nature des sols, du relief, de la topographie, etc... Toutefois, l'action de l'homme à travers l'histoire passée et présente revêt aussi une importance capitale pour l'équilibre écologique et naturel de la région.

B/ POPULATION MODE DE VIE ET GESTION DE L'ESPACE PASTORAL

a) Population

La répartition et la distribution géographique de la population actuelle de la province d'Azilal semblent en rapport avec les conditions naturelles propres à une région quasiment montagnaise. Elles sont déterminées également par un processus historique de mise en place du peuplement dont la stabilisation n'a pu être possible qu'à partir du 17^{ème} siècle. Avant cette date, exceptés les groupes sédentaires des chleuhs Masmouda du Nord et de l'Ouest de l'actuelle province, l'occupation humaine surtout du côté des berbères Sanhaja apparaît encore très lâche. A l'aube du 17^{ème} siècle et au cours des siècles suivants, des luttes ont opposé les nouveaux venus du Sud, notamment les Aït-Atta, aux vieux éleveurs montagnards possesseurs des terres cultivables et de hauts pâturages d'été. L'appropriation de l'espace pastoral ou/et agricole était le plus souvent à l'origine de ces luttes où les marabouts locaux et le pouvoir central (avant le protectorat et après) étaient également impliqués. Estimée en 1985 à 407870 habitants, la population de la province d'Azilal est rurale à 91 % (contre 57 % comme moyenne nationale) avec une densité de 39 habitants/km² (soit 1,6 habitant/ha de la surface agricole utile S.A.U.) La répartition de la population est inégale et varie d'une zone de haute et moyenne montagne à faible densité et à habitat groupé (Sud-Ouest) ou dispersé (Nord-Est) à une zone de moyenne montagne et de piedmont à habitat généralement groupé et à forte densité (1/3 de la S.A.U. pour 2/3 de la population).

b) Mode de vie et gestion de l'espace

Bien qu'associé à l'agriculture, l'élevage traditionnel reste prédominant dans la province d'Azilal. Cela semble vrai d'abord, en raison de la rareté des sols cultivables en surface irriguée ou en bour. En raison, ensuite, des traditions et des habitudes pastorales qui continuent encore à influencer sur le mode de vie du montagnard de cette région et qui permettent de la qualifier, à juste titre d'homo-pastoralis. Celui-ci est remarquable à trois niveaux essentiels : le troupeau, l'habitat et les déplacements.

- La gestion du troupeau

Les effectifs du cheptel de la province varient en fonction de plusieurs paramètres : de la dimension des exploitations, des campagnes agricoles, des oscillations climatiques, de la disponibilité des pâturages, etc... La

répartition géographique du cheptel montre que l'élevage caprin et ovin est plus développé en moyenne et haute montagne. L'élevage bovin est pratiqué principalement dans les vallées de haute montagne et dans le périmètre irrigué du Tadla et dans les piedmonts d'une façon générale.

Si les conditions climatiques instables et les disponibilités alimentaires des parcours et forêts imposent de plus en plus aux éleveurs de la région (70 % des ruraux de la province) d'adapter en permanence leurs effectifs, la possession d'un troupeau (l'effectif moyen par éleveur étant de : 14 caprins, 12 ovins et 1 bovin) resterait néanmoins la règle pour la majorité écrasante des montagnards. La valeur d'un troupeau est considérée le plus souvent pour elle même, un signe de prestige social.

En réalité des rapports intimes existent entre le pasteur et son troupeau et qui revêtent une certaine forme magico-religieuse non tout à fait étrangère à celle reconnue au culte agraire de la haute antiquité.

Ce type de rapport s'appliquerait aussi bien au propriétaire du troupeau qu'au berger salarié ou associé. Les règles coutumières fixant d'habitude les modalités de gardiennage du troupeau ne semblent avoir qu'un intérêt formel et secondaire face à la centralité d'un tel rapport. Il s'agirait là d'une mentalité bien différente de celle d'un laboureur, d'un tenancier par exemple pour qui la terre n'a de valeur significative qu'en tant qu'instrument de production. Le pasteur, berger salarié, associé ou propriétaire ne conçoit son troupeau ni comme moyen de production ni comme un bien pris en usufruit.

Le gardiennage d'un troupeau est pour lui une possession réelle qui durerait autant qu'il continue à faire preuve de fidélité et d'amour pour le troupeau. Cela permettrait ainsi à ceux qui ont perdu leur troupeau de le reconstituer au bout de quelques années, le temps que dure un contrat de gardiennage.

Cela traduit ainsi la persistance des liens traditionnels de solidarité caractérisant la vie nomade des gens du sud malgré leur sédentarisation. Ces liens sont exprimés surtout par le type d'habitat et les déplacements comme signes de l'importance de la vie pastorale dans la province d'Azilal.

- Habitat et déplacements

Le faible volume des réserves fourragères et la rareté de la stabulation font que l'importance de la vie pastorale se marque dans l'habitat, surtout par le dualisme comme signe d'une tendance à la sédentarisation.

A ces constructions plus ou moins compartimentées pour abriter les ménages et le troupeau (rares sont ceux qui disposent d'une véritable bergerie pour abriter leur troupeau), s'ajoutent, chez certains groupes, des greniers collectifs (Irherm) actuellement en voie de disparition (sauf chez certaines tribus des Ihançalen).

En dehors de ces constructions localisées dans la partie basse des terroirs, il y a plus ou moins dispersé en altitude, un habitat secondaire. On construit pour le troupeau des parcs en murettes de pierres grossièrement circulaires. Pour l'abri des hommes les solutions varient. A l'Est on emploie la grande tente de poil consistant en une pièce de drap noir formant berceau, faite de bandes étroites - les flijs - cousues ensemble et tendues par une poutre de bois horizontale soutenue par deux piquets : c'est la tente arabe. Quelques nattes par terre, une petite meule pour écraser le grain, des outres en peau de chèvres pour le traitement du lait... constituent avec le métier à tisser et les quelques rares ustensils de cuisine tout le mobilier.

Ainsi, même là où la tente de poil est répandue, elle est concurrencée par d'autres formes d'habitat secondaire. Certaines tribus de l'Est-Nord de la province (comme les Aït-Abdi ou leurs voisins les Aït-Sokhmane) utilisent les grottes (surtout en hiver) pour abriter leurs provisions. Tandis qu'à l'Ouest, en pays des Chleuhs masmoda, la tente est ignorée et l'abri sous roche constitue une chose banale. Quant la nature ne prête pas à ce genre d'abri, on construit soit de simples huttes de pierres, soit de véritables maisons, mais peu soignées par rapport à la résidence principale (ce genre d'habitat est répandu dans la vallée de l'Assif Ahrous en pays Aït-Bougmez.

II. L'IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTURELLE DU TISSAGE TRADITIONNEL

A/ CADRE SOCIO-ECONOMIQUE

Le tissage des tapis et des hanbels dans la région d'Azilal se trouve concentré dans les tribus des Aït-Bougmez et des Aït-Bou-Oulli. Il ne constitue pas une activité principale et semble exister en appendice par rapport aux autres activités, notamment l'élevage et l'agriculture.

En effet, l'austérité du milieu et sa rigueur n'exclut pas l'existence d'une agriculture très dense dans les vallées et les zones de terrassement. Comme elle n'a pas empêché le développement de l'élevage extensif et de transhumance.

L'itinéraire emprunté par les Aït-Atta continue de constituer jusqu'à nos jours l'un des parcours légendaire du Maroc profond. L'enclavement de la région et la rigueur du climat ont forgé chez les habitants de cette région un esprit de solidarité et d'entreprise qui leur a permis de vivre malgré l'austérité du milieu. Pendant la saison des neiges, la région se trouve isolée parfois pendant des mois. De ce fait, ils ont appris à compter sur leurs propres moyens et à s'assurer une autosuffisance qui s'apparente à un système d'économie autarcique.

La nécessité et le besoin ont permis aux femmes de développer le travail de la laine pour la confection de produits utilitaires et de première nécessité. C'est ainsi qu'elles sont arrivées à confectionner le port de vêtements aussi diversifiés que des pantalons, des vestes, des gilets, des burnous, des djellabas, des voiles, des châles et des handiras. Elles ont également confectionné des sacs à pain, des coussins, des mangeoires d'animaux etc... Les femmes ont, évidemment de tout temps, su fabriquer des flijs pour monter des tentes et tisser des tapis et des hanbels pour couvrir le sol. L'enclavement de la région auquel s'ajoute l'éloignement des grandes agglomérations fait que les gens sont restés simples dans leur vie, ils sont centrés davantage sur la satisfaction de besoins primordiaux plutôt que sur le développement d'un mode de vie ostentatoire. Les habitations sont restées très modestes, et le mobilier très réduit.

Si l'on considère le tissage de tapis et hanbels, il est aisé de remarquer que le souci de fonctionnalité prime sur le souci d'esthétique. Techniquement, les tisseuses de la région d'Azilal savent confectionner le nœud berbère et le nœud Ghéordès au même titre que les tisseuses des autres régions du Maroc. Il transparait même à travers la composition des pièces une certaine influence de l'art de confection du tapis Ouaouzguit et des tribus du Moyen-Atlas Central, mais la composition des tissages des Aït-Bougmez et des Aït-Bou-Oulli obéit à une autre logique et traduit une autre dimension de la vision et de la gestion de l'espace, ainsi qu'une autre charge et signification symbolique.

Avec le développement actuel des communications et la décentralisation administrative, de nouvelles influences se font sentir notamment dans le domaine des tissages traditionnels. Ainsi, l'on voit apparaître des imitations de tapis citadins et des tentatives de reproduction de tapis du Haut ou du Moyen-Atlas. Ces tentatives restent, toutefois, très timides. Le rôle du marché qui peut dynamiser la production est totalement absent. Le négoce des tapis et des hanbels est très marginal. La production est destinée dans sa quasi-totalité à l'auto-consommation.

Le métier à tisser en bois constitue l'outil essentiel de production dans la région. Simple de part sa conception, il est formé de deux montants de 1,8 m environ de hauteur. Pour les maintenir en équilibre, on les enfonce dans deux trous creusés au sol puis on les rattache à des clous fixés au mur au moyen de cordes en poils de chèvre. Ces dernières servent également à rattacher l'ensouple supérieure aux montants du métier. Il s'agit d'une barre en bois de 2,50 m environ de longueur. Quant à l'ensouple inférieure, elle comporte, à ses deux extrémités, des encoches en forme de fourche où viennent s'encastrent les montants. Sa fixation se fait au moyen de deux clavettes en bois ou en os qui viennent s'insérer dans des trous confectionnés à cet effet sur les montants.

En ce qui concerne les accessoires, ils sont identiques à ceux que l'on trouve chez les ouled-Bou-Sbaâ, à savoir le tendeur, le peigne et le roseau d'entrecroisement des fils de chaîne et un petit couteau pour couper les fils des nœuds.

B/ PROFIL DES TISSEUSES

L'enquête a montré que les tisseuses sont, dans leur majorité, mariées ou divorcées (V. tableau du recensement). De même qu'elles sont assez âgées

(plus de 35 ans). Ce phénomène peut trouver son explication dans le fait que les jeunes filles n'étaient pas intéressées par un métier qui n'offre pas de débouchés pour l'avenir ; cependant dans la nouvelle optique de développement de la région, qui intègre le secteur de l'artisanat, les jeunes filles commencent à s'adonner au tissage traditionnel. Et si l'on excepte le fait que les tisseuses d'Azilal ont, en général, relativement peu d'enfants (de 3 à 5 enfants par foyer) par rapport aux autres tisseuses des régions visitées, il n'en demeure pas moins qu'elles partagent avec elles les mêmes caractéristiques quant à l'absence d'instruction générale, l'apprentissage du métier auprès de l'un des membres de la famille ainsi que le recours aux aides familiaux. Par ailleurs, les tisseuses de cette région consacrent plus de temps aux travaux agricoles, d'élevage et de ménage qu'à ceux du tissage. Mais, en raison des besoins relativement minimes en produits de tissage, les tisseuses ne recourent pas du tout aux tisseuses salariées.

III. CLASSIFICATION DES TISSAGES DE LA REGION D'AZILAL

L'étude des tissages de la région d'Azilal s'est effectuée sur la base de deux critères :

- Le critère technique, qui se réfère au procédé de confection des tissages.
- Le critère artistique qui prend en considération l'utilisation du champ du produit tissé.

A/ CLASSIFICATION DES TISSAGES SELON LE CRITERE TECHNIQUE

L'application du critère technique aux tissages de la région d'Azilal fait ressortir deux types de produits :

- Les produits noués qui sont les tapis ;
- Les hanbels, ou tissages ras.

a) Description technique des tapis

De prime abord, l'aspect extérieur des tapis de la région d'Azilal ne fait pas ressortir des spécificités apparentes. En effet, le déchiffrage de la texture laisse apparaître les éléments qui constituent ordinairement un tapis, à savoir la chaîne, la trame, les nœuds, les lisières, les chefs et les franges.

1. La chaîne

La plupart des tapis étudiés présentent une chaîne constituée par des fils de laine à l'exception de quelques spécimens pour lesquels la chaîne est plutôt constituée de fils en poils de chèvre, en coton et parfois même synthétiques. Le fil de chaîne est torsadé en deux bouts, parfois le retord comprend un fil simple en laine et le deuxième en poils de chèvres.

Le nombre de fils de chaîne varie de 20 à 30 fils par décimètre linéaire.

2. La trame

Le fil de trame est généralement en laine et filé main. Il est monobrin avec une faible torsion. Ce procédé de filage engendre un fil à la fois volumineux et peu résistant. Toutefois, on rencontre certains spécimens dont le fil de trame est utilisé sous forme de rebord à deux bouts. Le nombre

de fils de trame varie de 4 à 8 et exceptionnellement de 8 à 10 fils entre deux rangées de nœuds successives. Il en résulte des bandes de tissu toile plus larges que celles formées par les points noués ; le tapis ainsi tissé présente un faible serrage avec une structure plus ou moins molle.

3. Les nœuds

Le fil rentrant dans la confection des nœuds présente une particularité dans la mesure où il s'agit d'un retord à deux bouts ; le fil possède les mêmes caractéristiques techniques que celui de la trame.

Les nœuds sont en général du genre «Ghéordès», ils sont montés sur deux fils de chaîne ; cependant, certains spécimens présentent soit des nœuds berbères montés sur deux fils de chaîne, soit un mélange de deux genres de nœuds, berbère et Ghéordès.

Le serrage du tapis est relativement faible dans la mesure où le nombre de nœuds dans le sens de la largeur ne dépasse pas 15 nœuds par décimètre linéaire, tandis que dans le sens de la longueur le nombre de nœuds varie entre 7 et 12 nœuds par décimètre linéaire. Cette faible densité des nœuds confère au tapis une certaine souplesse et une légèreté remarquable. A titre comparatif, il convient de souligner que les tapis de la région d'Azilal sont relativement plus légers que ceux du Haut-Atlas.

La hauteur des mèches du nœud qui avoisine les deux centimètres permet à peine de couvrir les bandes de fils de trame, le nœud ainsi couché met en valeur l'aspect brillant et le toucher soyeux de la laine locale.

4. Les lisières

Les lisières sont formées de cordelettes contenant 3 à 5 fils de chaîne. Le tramage des cordelettes se fait avec un fil simple de trame comme c'est le cas pour les autres tapis étudiés précédemment.

Quant au tissage des lisières, il est en général bien soigné à l'exception, toutefois, des tapis de confection récente où l'on constate un manque de régularité manifeste des lisières.

En effet, le fil qui trame les cordelettes n'est pas uniforme, il engendre des ondulations le long des lisières.

5. Les chefs

Ce sont des bandes de tissu à armure toile ; le tissage débute avec une tresse simple et exceptionnellement par une tresse double comme c'est le cas

pour le tapis du Haut-Atlas. Parfois les chefs sont décorés avec un effet de couleurs, surtout dans les tapis dont le choix des dessins est inspiré du tapis du Haut-Atlas.

Certains tapis anciens rencontrés chez les Aït-M'zalt dans les tribus des Aït-Bou-Oulli présentent des chefs décorés avec une tresse de couleur noire qui sillonne les chefs en leurs milieux.

Dans les tapis récemment confectionnés dans les alentours de Tabant dans les tribus Aït-Bougmez, le tissage des chefs n'est pas très serré ; il est réalisé avec des restes de fils différents, aussi bien dans leur calibre que dans leur nature. La largeur des chefs varie entre 5 à 8 cm.

6. Les franges

La plupart des tapis étudiés présentent des franges uniquement au niveau d'une extrémité du tapis. Les fils de chaîne constituant les franges sont noués deux à deux puis laissés libres, ou tressés. La longueur des franges varie entre 8 et 15 cm.

b) Description technique des hanbels

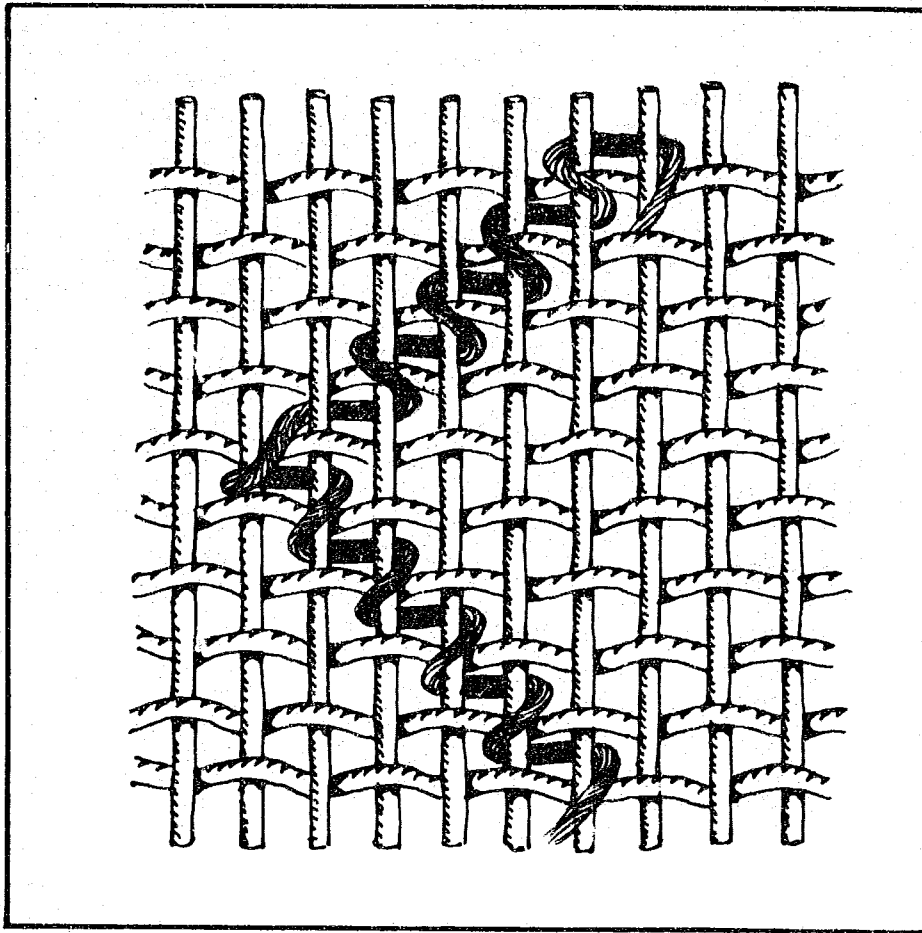
De prime abord, les hanbels de la région d'Azilal, sur lesquels s'est effectuée l'étude, montrent que la technique employée est identique à celle utilisée dans la décoration des chefs des tapis du Haut-Atlas. Le tissu de base des hanbels se constitue d'un entrelassement de fils de chaîne et de fils de trame ; quant au décor il est réalisé à l'aide de fils de laine ; ces fils sont le plus souvent de couleur blanche ou noire.

La technique employée engendre obligatoirement des dessins géométriques le plus souvent à base de lignes obliques.

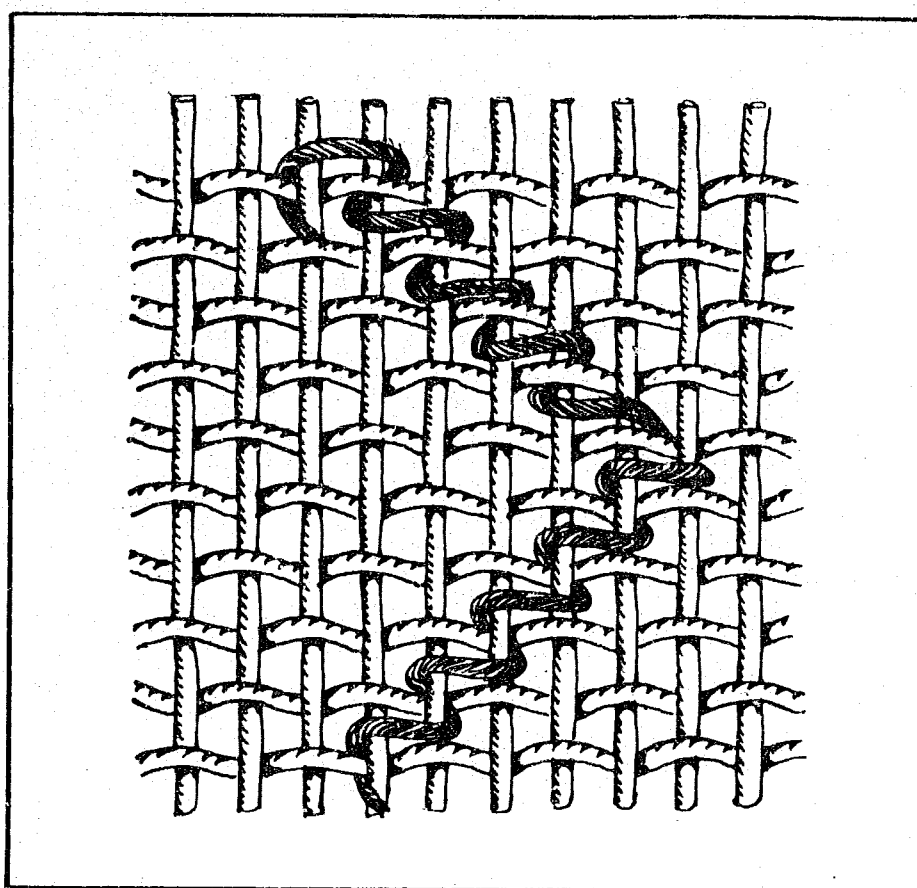
Pour décrire la technique utilisée, nous suivrons le parcours emprunté par le fil de décor à travers les fils de chaîne et ceux de la trame.

La tisseuse commence par appliquer le fil de décor sur deux fils de chaîne horizontalement du côté du revers du hanbel en faisant revenir les bouts du fil vers l'intérieur ; elle fait passer ensuite un fil de trame, puis elle reprend un bout du fil de décor qu'elle fait passer entre les deux fils de chaîne, en le faisant revenir derrière le fils de chaîne qui suit les deux premiers fils pour réapparaître de nouveau vers l'intérieur ; une seconde trame est alors déposée, et ainsi, la tisseuse continuera à appliquer le procédé selon la même technique, l'effet obtenu est que du côté intérieur (côté de la tisseuse) la succession des points simples s'effectue en escalier pour former une ligne oblique (voir schéma).

Alors que sur le côté revers du hanbel, la ligne oblique est plus étirée, résultat de la succession de points doubles (v. schéma). Dans les hanbels de la région d'Azilal la texture se compose de trois éléments principaux : la chaîne, la trame et le fil de décor auxquels viennent s'ajouter les lisières, les chefs et les franges.



Succession de points simples formant une ligne oblique



Succession de points doubles formant une ligne oblique

1. La chaîne

Le fil de chaîne utilisé pour la confection des hanbels est généralement en laine ; il est filé main, monobrin et assez fin. Dans certains spécimens, les fils de chaîne sont obtenus à partir de mélanges de fibres de laine et de poils de chèvres. Lors du montage de la chaîne sur le métier, les fils sont espacés afin de faciliter le cheminement du fil de décor. Le nombre de fils de chaîne varie ainsi de 40 à 50 fils par décimètre linéaire.

2. La trame

Dans les hanbels de la région d'Azilal, nous distinguons les trames des bandes unies de celles décorées. Les bandes unies traversent le hanbel d'une lisière à l'autre suivant l'entrecroisement ordinaire des fils de chaîne et des fils de trame. Quant aux trames de bandes décorées, elles se trouvent entièrement cachées par le fil de décor qui entoure les fils de chaîne et ceux de la trame.

Les bandes unies sont tissées avec un fil de trame généralement en laine, filé main, monobrin, mais moins torsadé que le fil de chaîne. Toutefois, nous avons pu constater, sur certains hanbels, l'existence de trames confectionnées à partir de fils entièrement en poils de chèvres.

Quant au fil du décor qui était, auparavant, entièrement en laine, se présente actuellement, soit en coton, soit en fibranne.

3. Les lisières

Dans les hanbels étudiés, les lisières sont généralement formées de 2 à 3 cordelettes ; chacune d'elles est constituée de 3 à 5 fils de chaîne. Les lisières sont tissées avec un fil indépendant des fils de trame utilisés pour le champ du hanbel...

Les hanbels de la région d'Azilal se singularisent par le fait que le tissage des lisières est interrompu au niveau des bandes unies. Par contre, au niveau des bandes décorées, les fils de trame ainsi que ceux du décor dépassent le niveau des lisières pour apparaître sous forme de franges dont les fils sont laissés libres ou tressés. Ces franges sont laissées soit d'un seul côté de la bande décorée ou des deux côtés.

4. Les chefs

Dans le cas des hanbels de la région d'Azilal, il est difficile de parler de chef proprement dit. En effet, les hanbels commencent et se terminent par une simple tresse qui assure la fixation des fils de trame.

5. Les franges

Les hanbels soumis à notre étude présentent généralement des franges sur les deux côtés. Ces franges sont finement tressées puis nouées avec un effet de décor sous forme de filet ; elles sont prolongées par de simples fils tressés puis noués à leurs extrémités. La longueur du fil varie entre trois à cinq centimètre. Quant à celle des tresses, elle est d'environ 3 cm.

B/ CLASSIFICATION DES TISSAGES SELON LE CRITERE ARTISTIQUE

D'un point de vue purement artistique, nous pouvons considérer les tissages de la région d'Azilal comme ceux qui sont restés les plus intimement liés à leur terroir. L'enclavement de la région et l'austérité du milieu se traduisent d'une manière manifeste sur la technique de confection des tissages et sur le choix de la composition du champ, des motifs élaborés ou des couleurs employées.

Pour la classification des tissages de la région, nous passerons en revue, d'abord les tapis et ensuite les hanbels :

a) Classification des tapis

L'étude des tapis de la région d'Azilal sur la base du critère artistique nous permet de distinguer quatre variantes principales :

- La variante à bandes horizontales ;
- La variante à bandes compartimentées ;
- La variante à bandes verticales ;
- La variante à treillis losangiques.

Toutefois, s'il est relativement aisé de faire la distinction entre ces différentes variantes de par leur composition, il n'en est pas de même quand il s'agit de faire la présentation des motifs ; plus problématique encore est l'élaboration d'un discours étoffé sur les coloris, alors que les tisseuses, dans la quasi totalité des tapis, n'utilisent que le blanc et le noir. Cependant, si la différenciation des couleurs est limitée, il n'en demeure pas moins que les motifs sont plutôt nombreux et variés, mais c'est presque les mêmes motifs que l'on retrouve partout, à l'exception de quelques originalités (c'est de

cette originalité que se développe la diversité des motifs). En conséquence, pour la présentation des tapis de la région d'Azilal, nous adopterons le plan suivant : présentation successive de la composition du champ des différentes variantes suivie de la présentation générale des motifs et des coloris. Ce plan nous semble justifié pour éviter l'utilisation des renvois ou la monotonie des descriptions.

1. Composition du champ

1.1. La variante à bandes horizontales

Dans cette variante, la logique utilisée privilégie l'emploi du champ du tapis dans le sens horizontal.

Plusieurs techniques sont employées pour obtenir cet effet :

- La tisseuse peut confectionner des listels suffisamment larges, servant à la fois de limites et de séparations des bandes. Ces listels traversent le champ du tapis d'une lisière à l'autre (voir photo n° 30).
- Elle peut utiliser des motifs identiques successivement alignés, donnant l'effet de bandes horizontales. Toutefois, cette logique n'est pas respectée dans l'absolu. La tisseuse, d'une manière consciente ou involontaire, provoque des torsions, des discontinuations ou des asymétries, mais, probablement, la composition horizontale reste prépondérante (voir photo n° 31).
- D'autres techniques, tels le jeu sur les couleurs, permettent également à la tisseuse d'obtenir l'effet de bandes horizontales (voir photo n° 32). Cette photo aurait pu être classée parmi la variante à treillis losangique si le rythme des losanges n'était pas saccadé et segmenté. L'effet des couleurs laisse apparaître des bandes successifs comme si elles étaient séparées par des listels.

Dans cette variante, l'encadrement est inexistant ; des bandes verticales hésitantes et sommaires viennent border quelquefois le tapis ; nous avons relevé, toutefois, que du côté des chefs, la bande de bordure est le plus souvent affirmée (voir photos n° 30 - 31 - 32).

1.2. La variante compartimentée

Cette composition est plus proche de la précédente, mais l'aire employée pour l'élaboration des motifs est plus vaste et plus apparente. Les bordures des compartiments sont nettes ; chaque zone comporte un signe

d'identification distinct (voir photos n° 33 - 35). Dans la photo n° 35, même si les compartiments sont identiques, il ne se confondent pas, dans la mesure où les bandes de séparation sont tellement affirmées permettant par là même l'isolement des compartiments.

L'encadrement est présenté par de simples côtés linéaires (voir photo n° 34) mais il est le plus souvent absent (voir photo n° 35). Toutefois, la ligne peut-être remplacée par un jeu de motifs angulaires qui viennent border le tapis en guise de cadre (voir photo n° 33). Dans cette variante, la recherche de symétrie est apparente (voir photos n° 33 - 34 - 35). Cette symétrie peut-être recherchée aussi bien dans une logique horizontale, compartimentale ou verticale.

1.3 Variante à bandes verticales

Dans cette variante la tisseuse semble être guidée selon une double exigence : elle suit le cheminement horizontal du tapis en confirmant cette logique par la confection de motifs linéaires allant dans le sens de la largeur, comme elle semble guidée par la progression du tapis dans le sens vertical. Le résultat se traduit par une composition mixte dans laquelle la prépondérance est donnée à la séparation verticale, qui laisse apparaître une succession de bandes allant d'un chef à l'autre (voir photos n° 36 - 37). La technique utilisée pour séparer les bandes est variable, elle est le plus souvent le résultat d'un effet de motifs et de couleurs. Les zones de démarcation des bandes peuvent-être simples ou élaborées tel le cas de la photo n° 36. Dans cette photo il serait plus logique d'interpréter la composition sous la forme d'une lecture successive des bandes décorées à champ blanc ou coloré.

La bande médiane de la photo n° 37 est imposante et conditionne par là même la classification de ce tapis dans la variante verticale.

La recherche de symétrie est évidente même si elle n'est pas tout le temps respectée.

Quant à l'encadrement il est à peine esquissé (voir photo n° 37 et 38), il est le plus souvent représenté par une simple ligne.

1.4. La variante à treillis losangiques

C'est la variante qui présente, par rapport aux précédentes, le plus de stabilité. Le champ est couvert dans sa quasi totalité par un filet, résultat du recouvrement ou de l'entrecroisement de lignes ou de segments obliques allant dans des sens opposés. De ces figures résulte un treillis losangique.

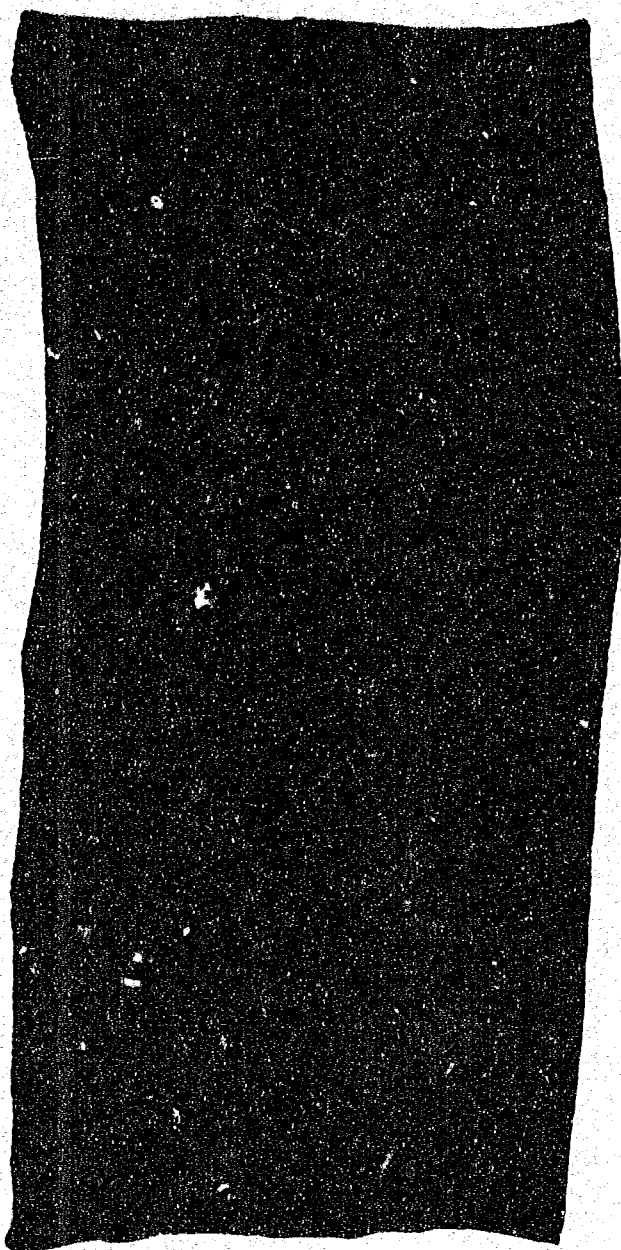
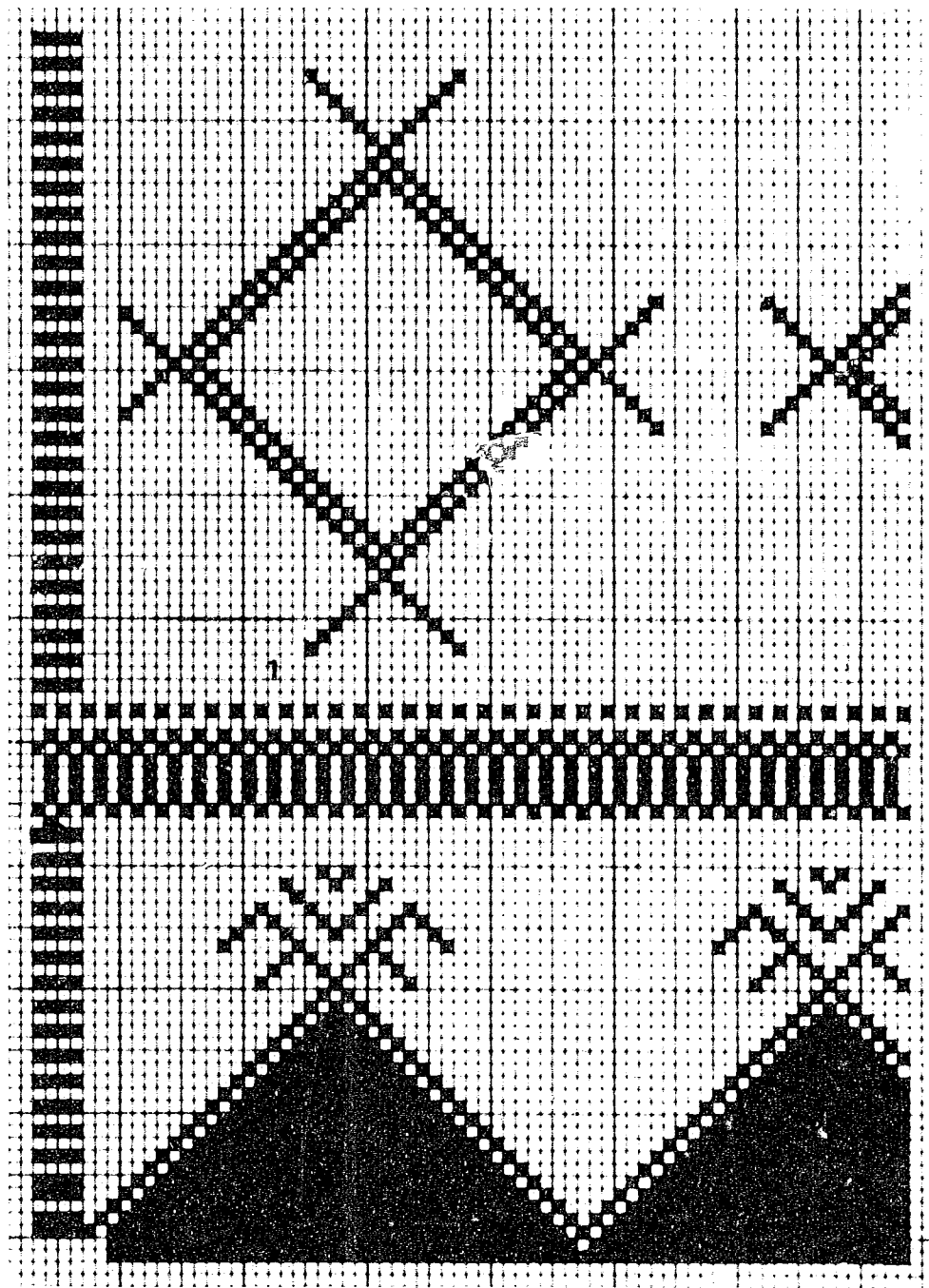


Photo n° 30 : - Tapis confectionné à AIT BOU OULLI (ABACHKOU)
- Dimensions : 3,83 m × 2 m.



Flanc ■ non
Détails techniques de la photo n° 3
Dénomination des motifs
n° 1 : IMIRANI

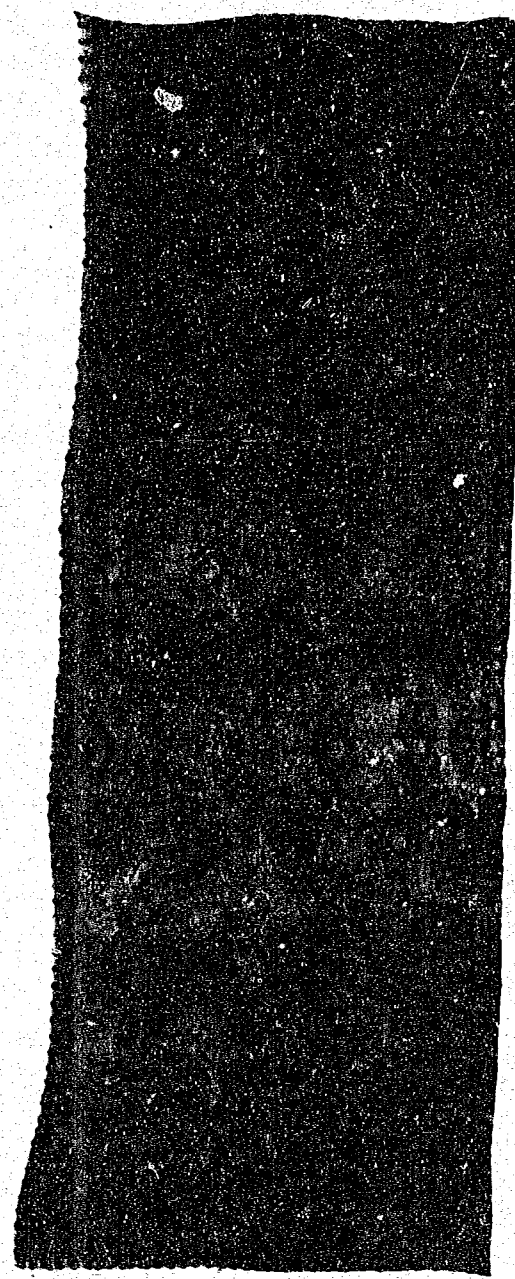
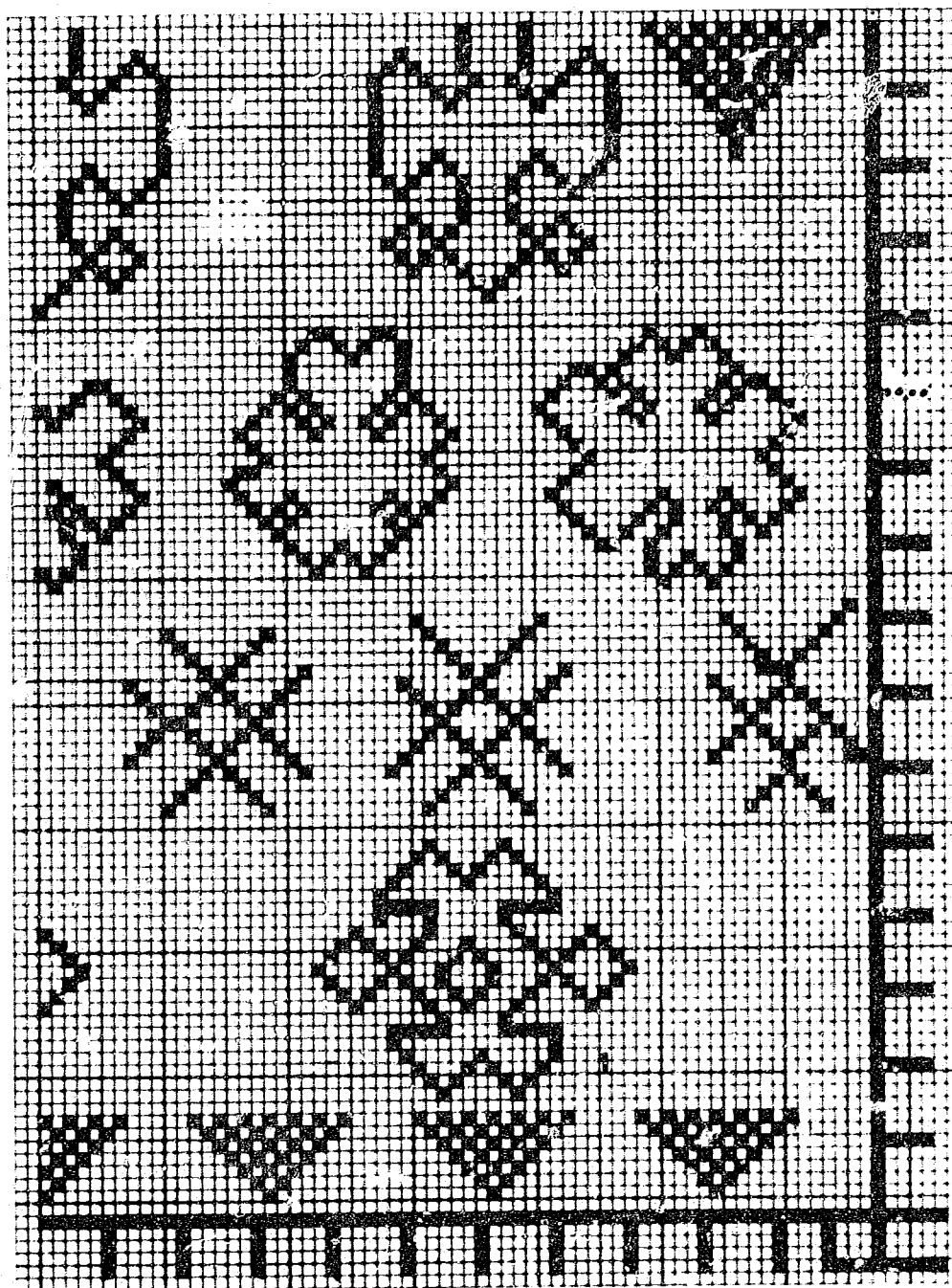


Photo n° 31 : - Tapis confectionné à AIT BOU OULLI (AIT M'ZALT)
- Dimensions : 4,10 m × 1,66 m.



□ blanc ■ noir ◻ rouge

- Détails techniques de la photo n° 31

- Dénomination des motifs

n° 1 : TAZRA

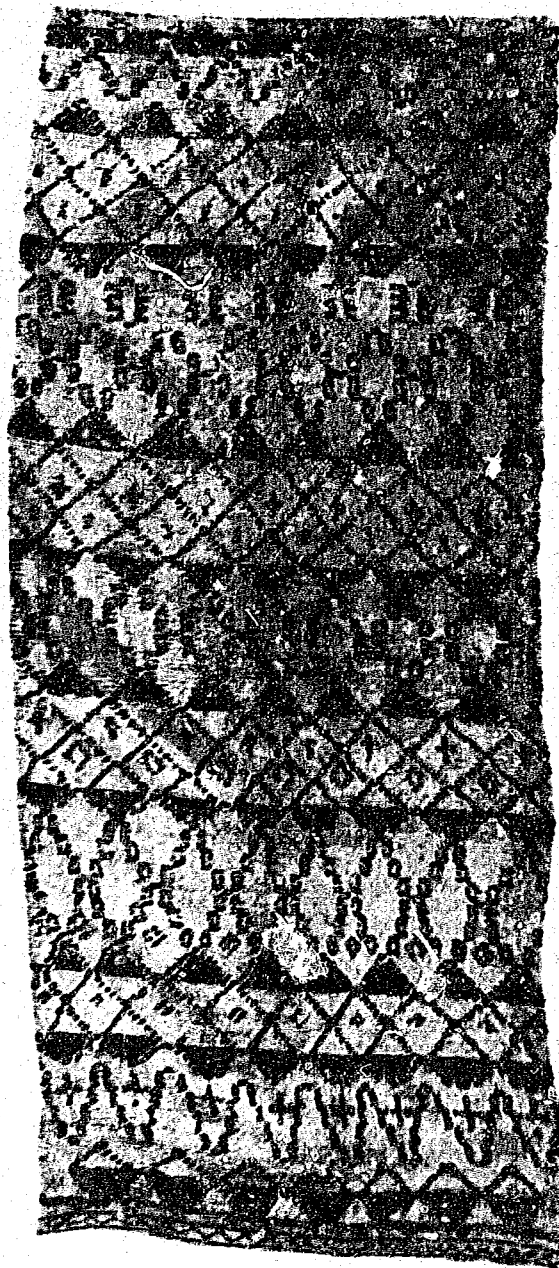
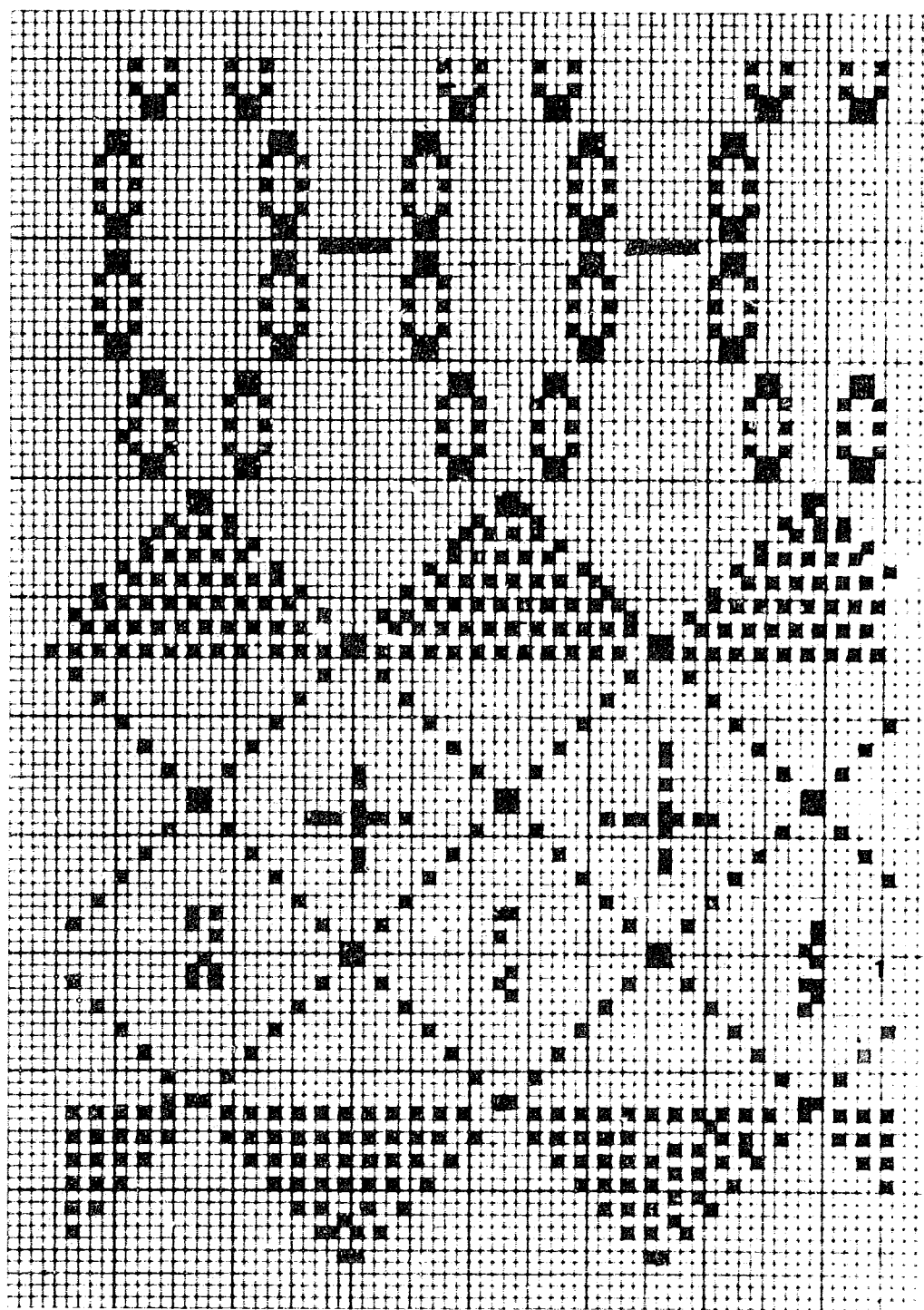


Photo n° 32 : - Tapis confectionné à AIT BOU OULLI
(AGARDA - ASSAMER)
- Dimensions : 3,91 m × 1,75 m.



■ noir □ blanc

- Détails techniques de la photo n° 32

- Dénomination des motifs

n° 1 : DAMA

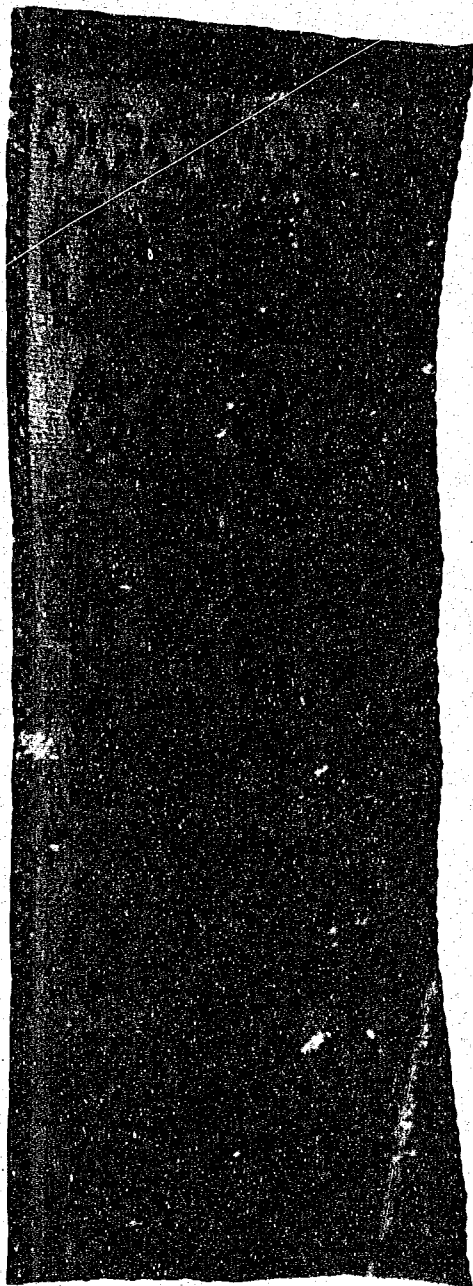
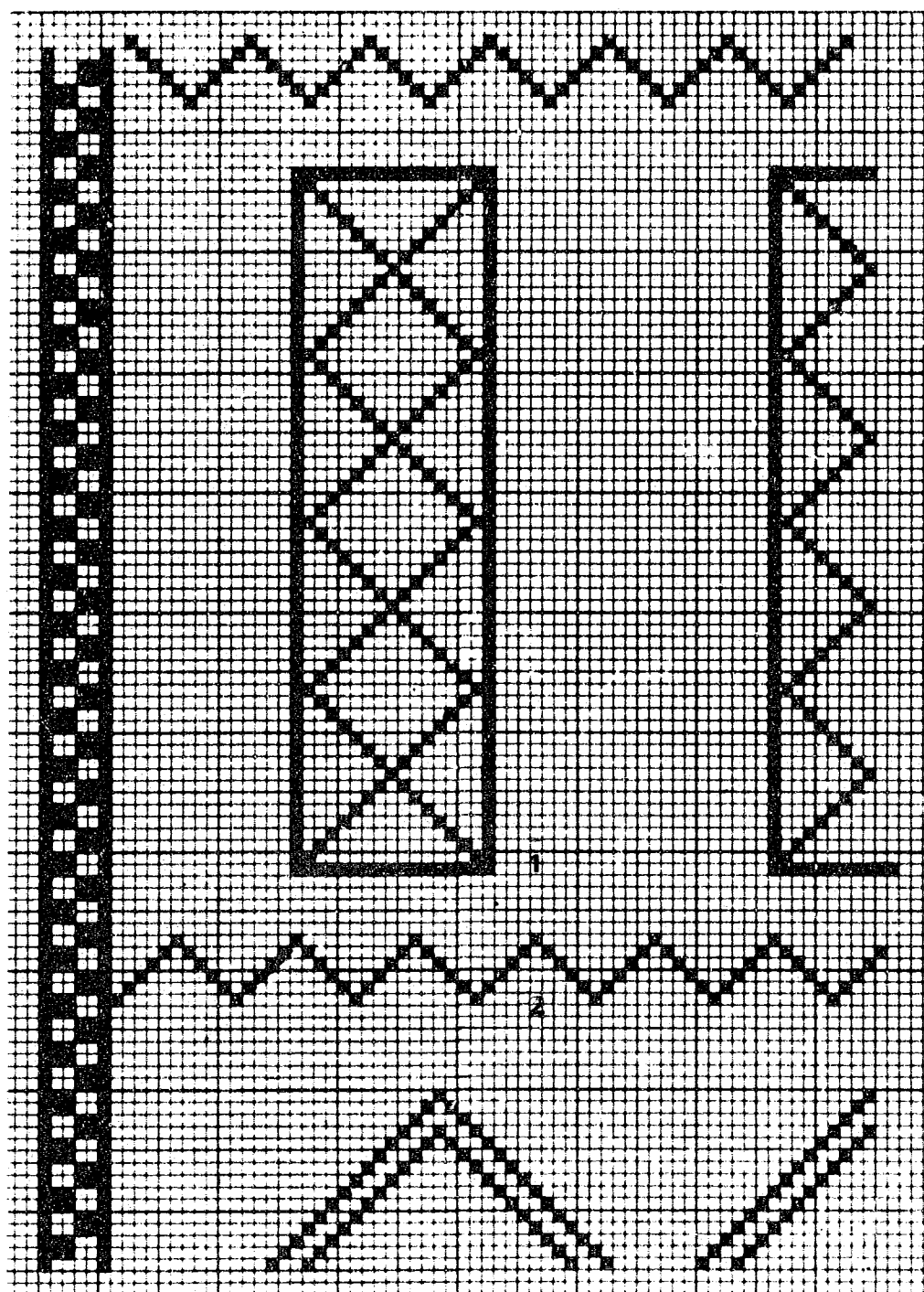


Photo n° 33 : - Tapis confectionné à AIT BOU OULLI (ABACHKOU)
- Dimensions : 4,80 m × 1,45 m.



blanc ■ noir

- Détails techniques de la photo n° 33

- Dénomination des motifs

n° 1 : TAHANOUT

n° 2 : IFGHAR

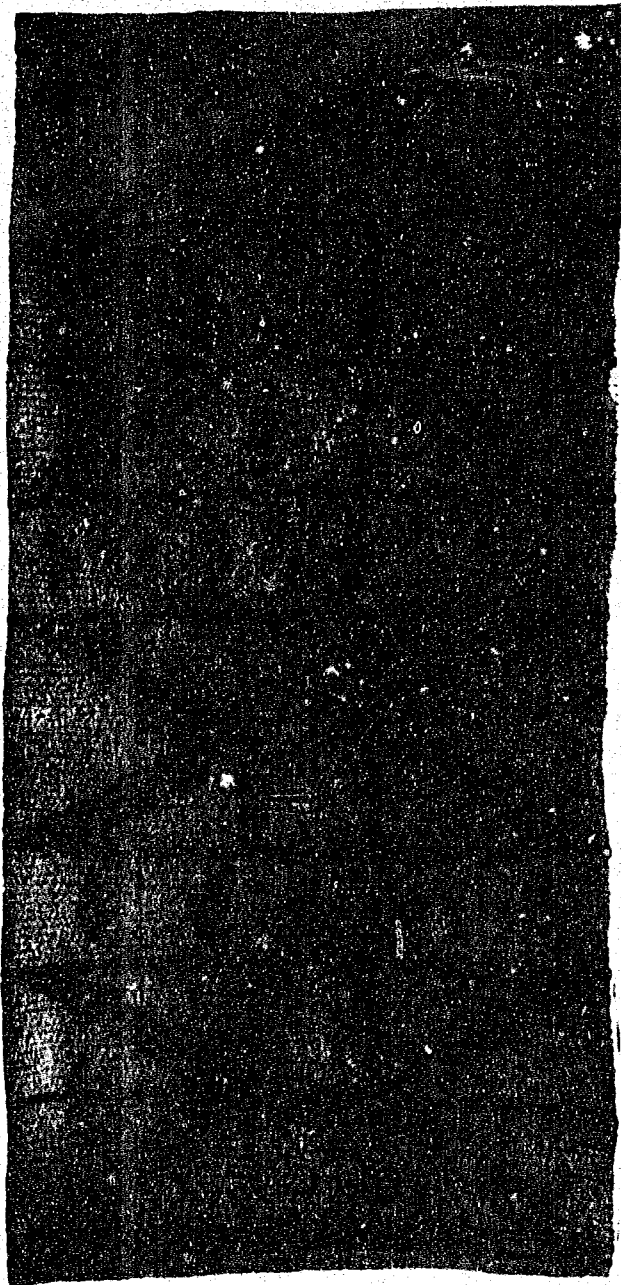
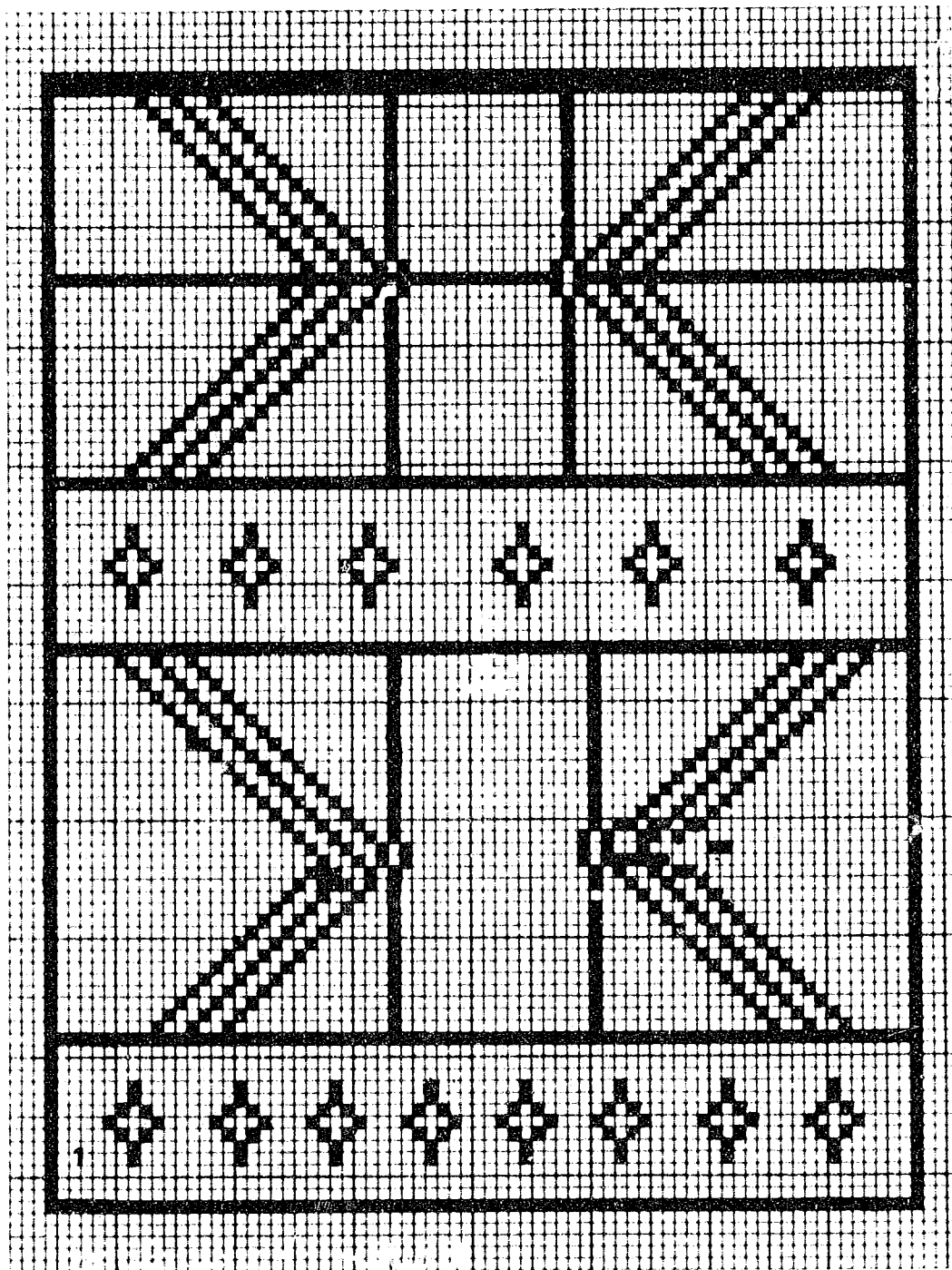


Photo n° 34 : - Tapis confectionné à AIT BOU OULLI (TISSANANT)
- Dimensions : 4,16 m × 2,16 m.



blanc ■ noir
- Détails techniques de la photo n° 34
- Dénomination des motifs
n° 1 : TICHBOURA

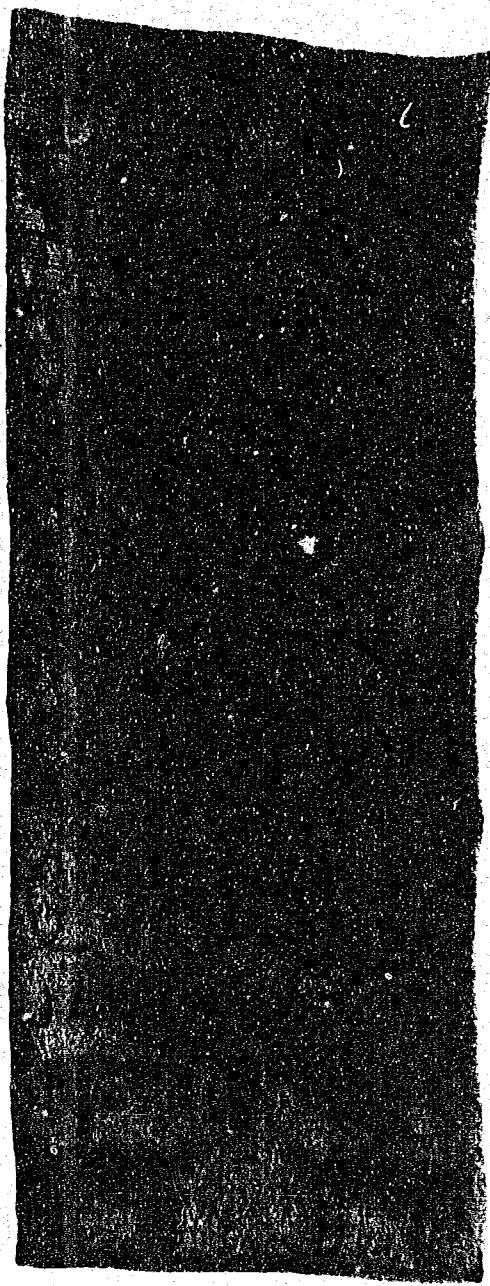
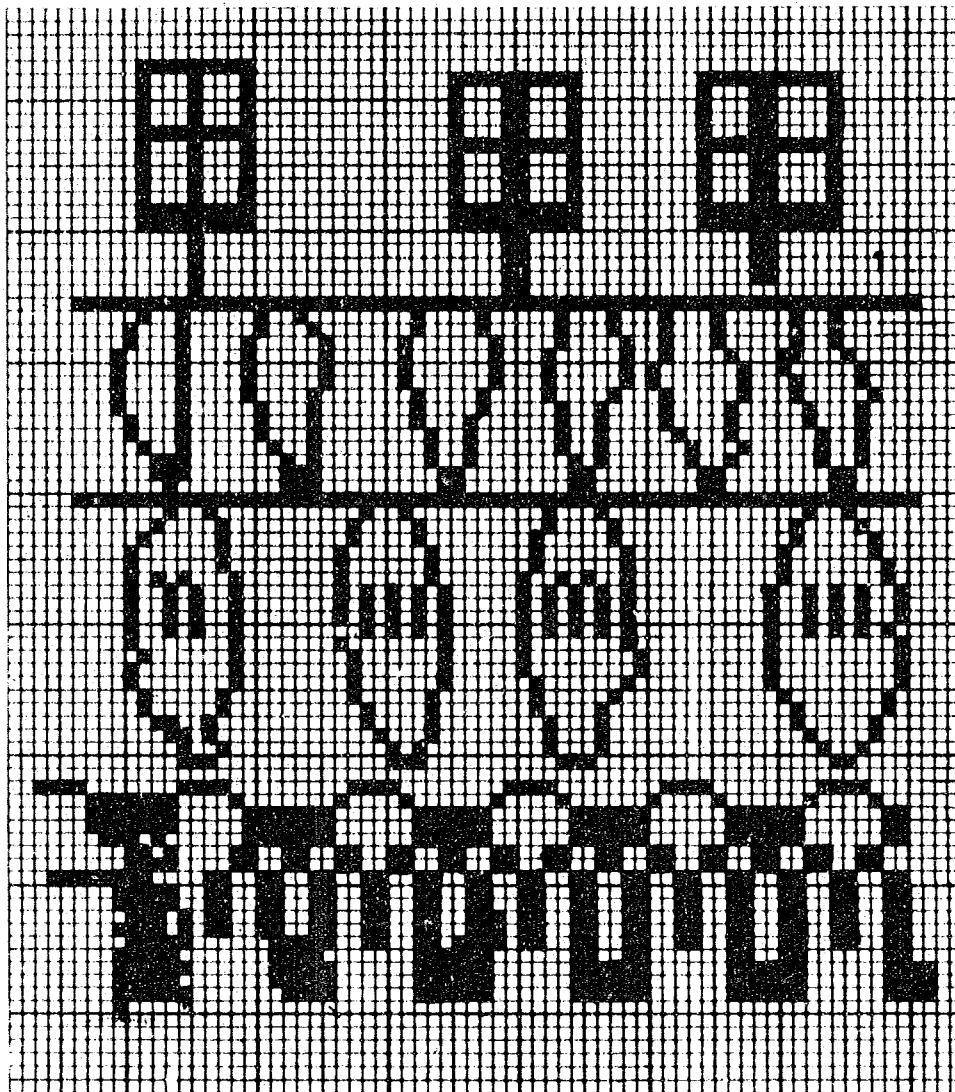


Photo n° 35 : - Tapis confectionné à AIT BOU OULLI (ABACHKOU)
- Dimensions : 4,08 m × 1,50 m



■ noir □ blanc

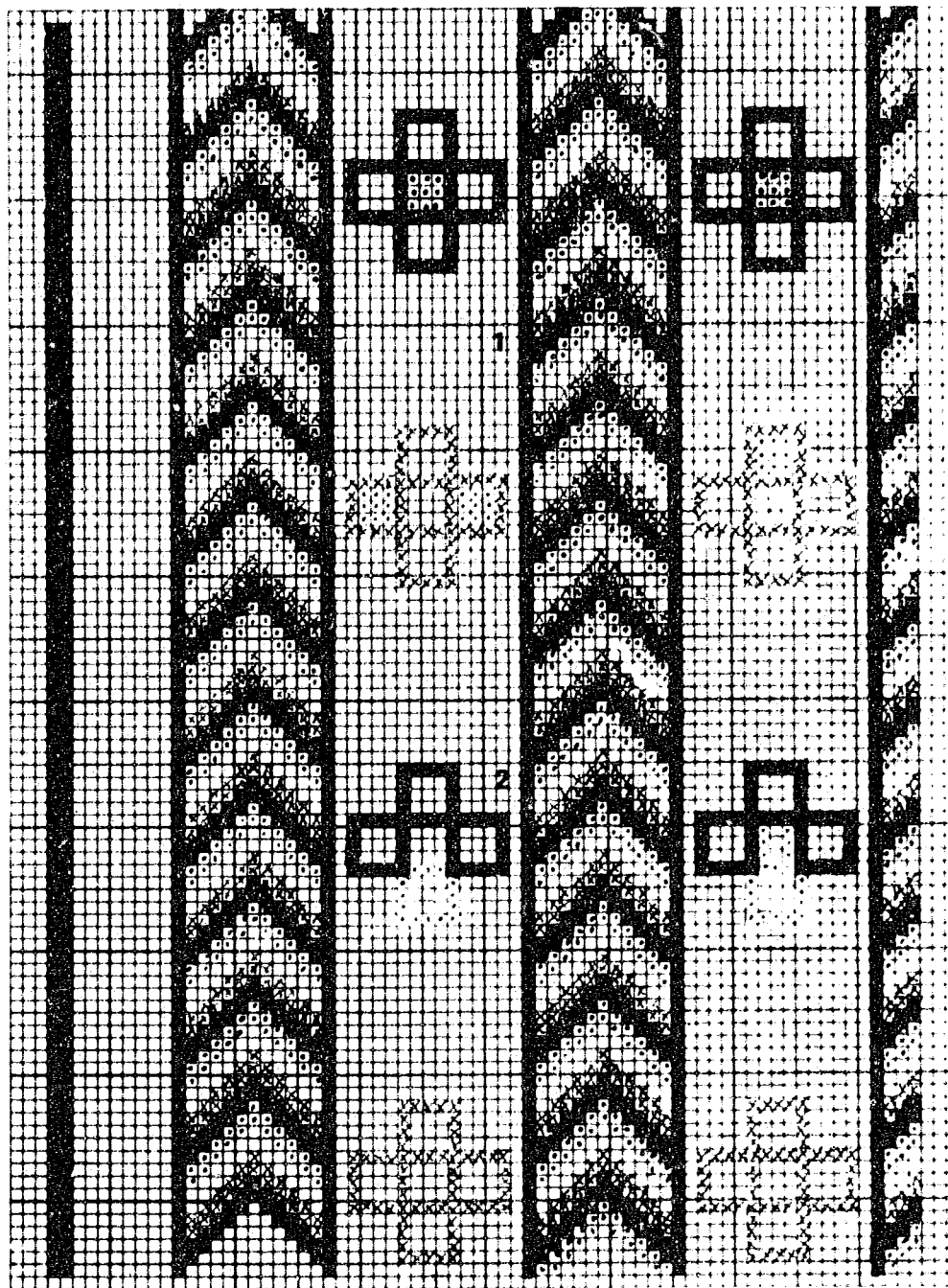
- Détails techniques de la photo n° 35

- Dénomination des motifs :

n° 1 : TIMRATINE



Photo n° 36 : - Tapis confectionné à AIT BOU OULLI (ABACHKOU)
- Dimensions : 4,08 m × 1,50 m.



blanc ■ noir × rouge • rouge

Détails techniques de la photo n° 36

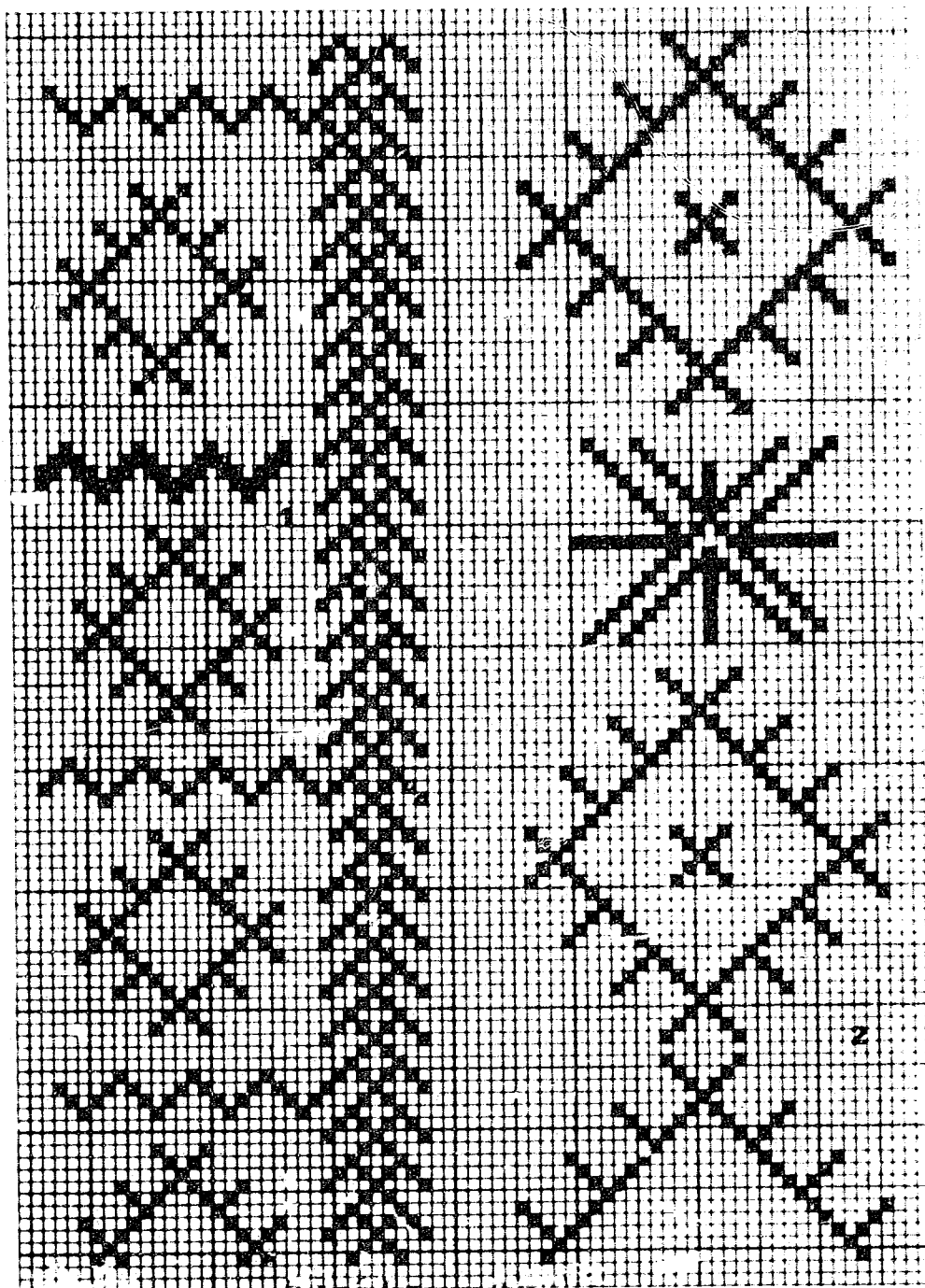
Dénomination des motifs :

n° 1 : TAZRA

n° 2 : DAMA



Photo n° 37 : - Tapis confectionné à AIT BOU OULLI (AIT M'ZALT)
- Dimensions : 4,16 m × 1,66 m.



■ Noir □ blanc

- Détails techniques de la photo n° 37

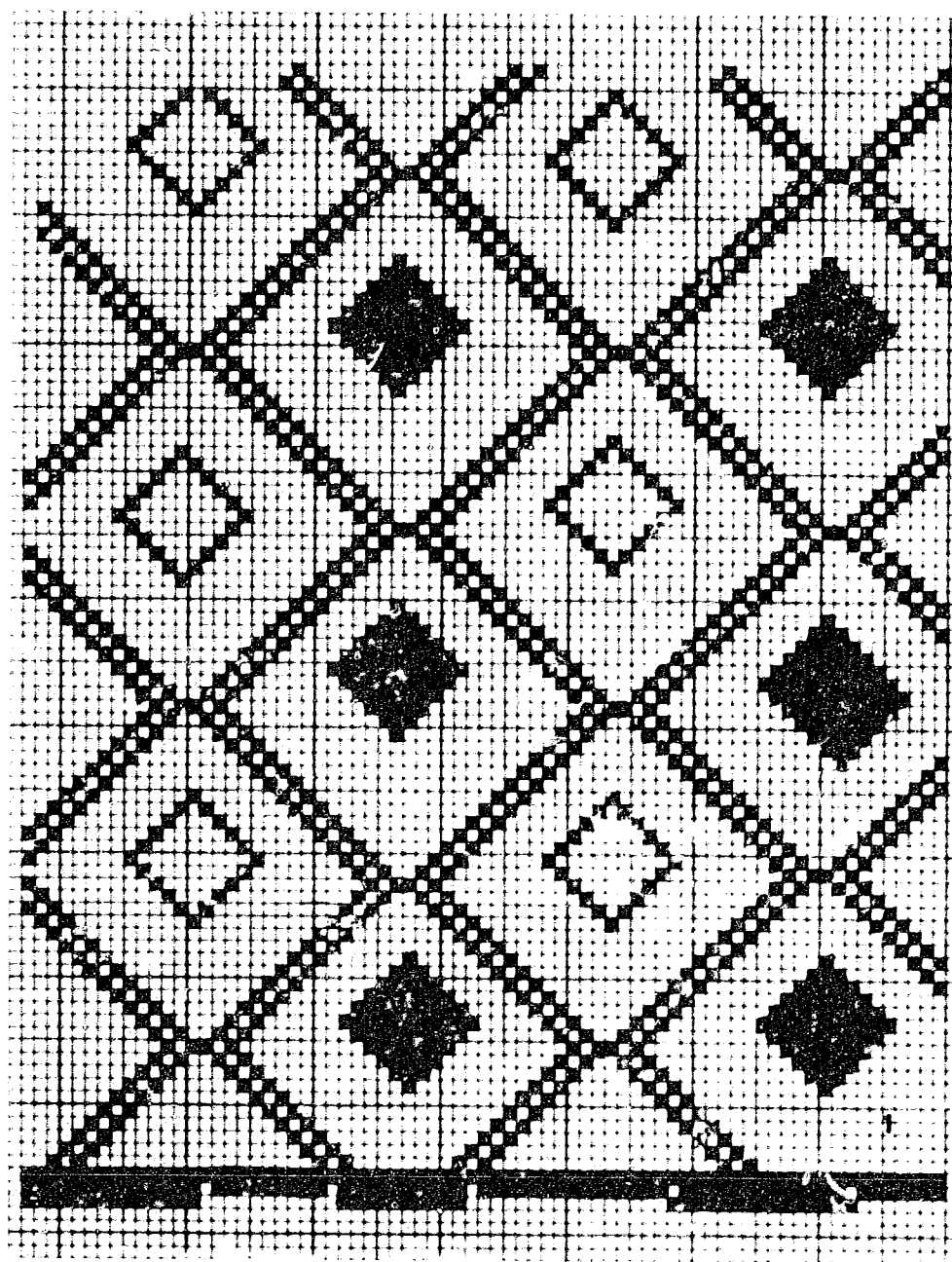
- Dénomination des motifs :

n° 1 : IFGHAR

n° 2 : IMERANE



Photo n° 38 : -Tapis confectionné à AIT BOU OULLI (TISSANANT)
- Dimensions : 4 m × 1,50 m



■ noir □ blanc

- Détails techniques de la photo n° 38

- Dénomination des motifs :

n° 1 - BIGNI

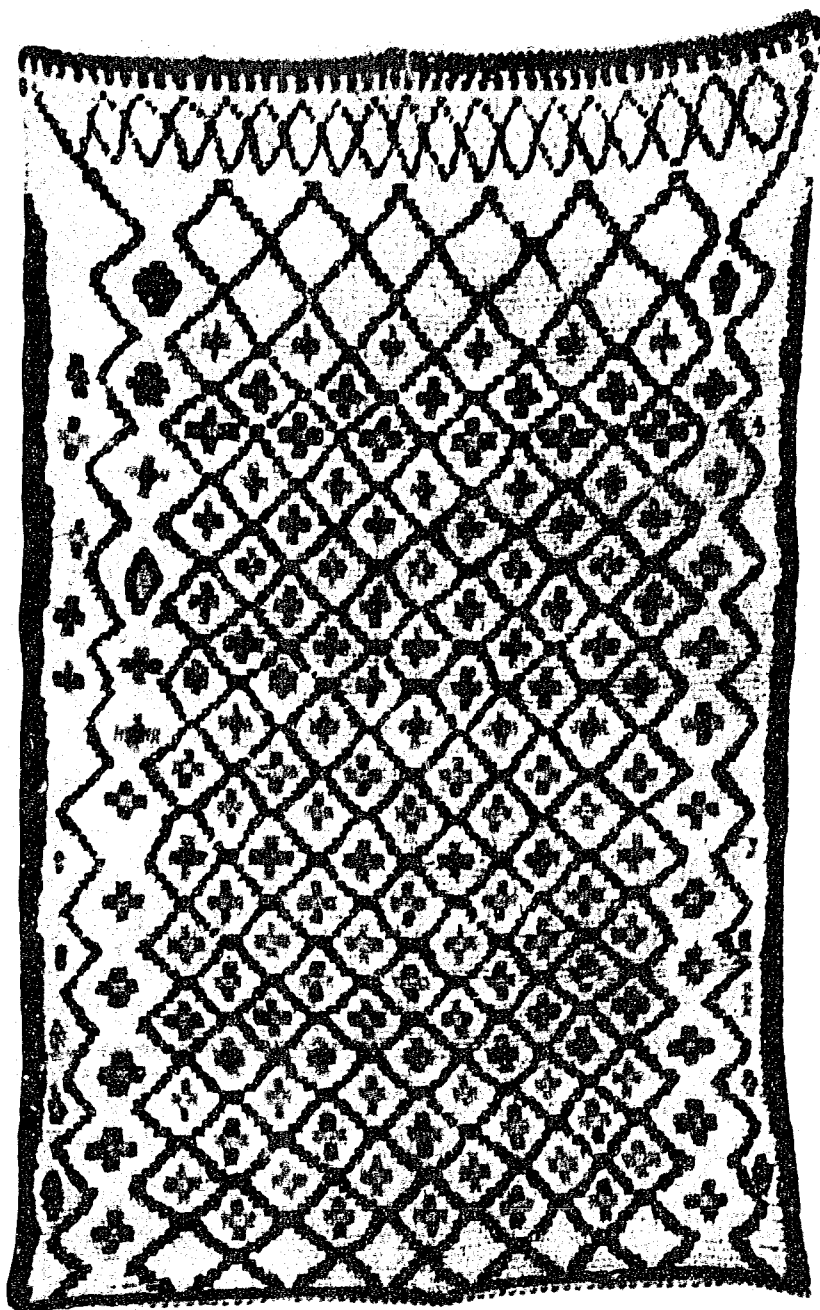
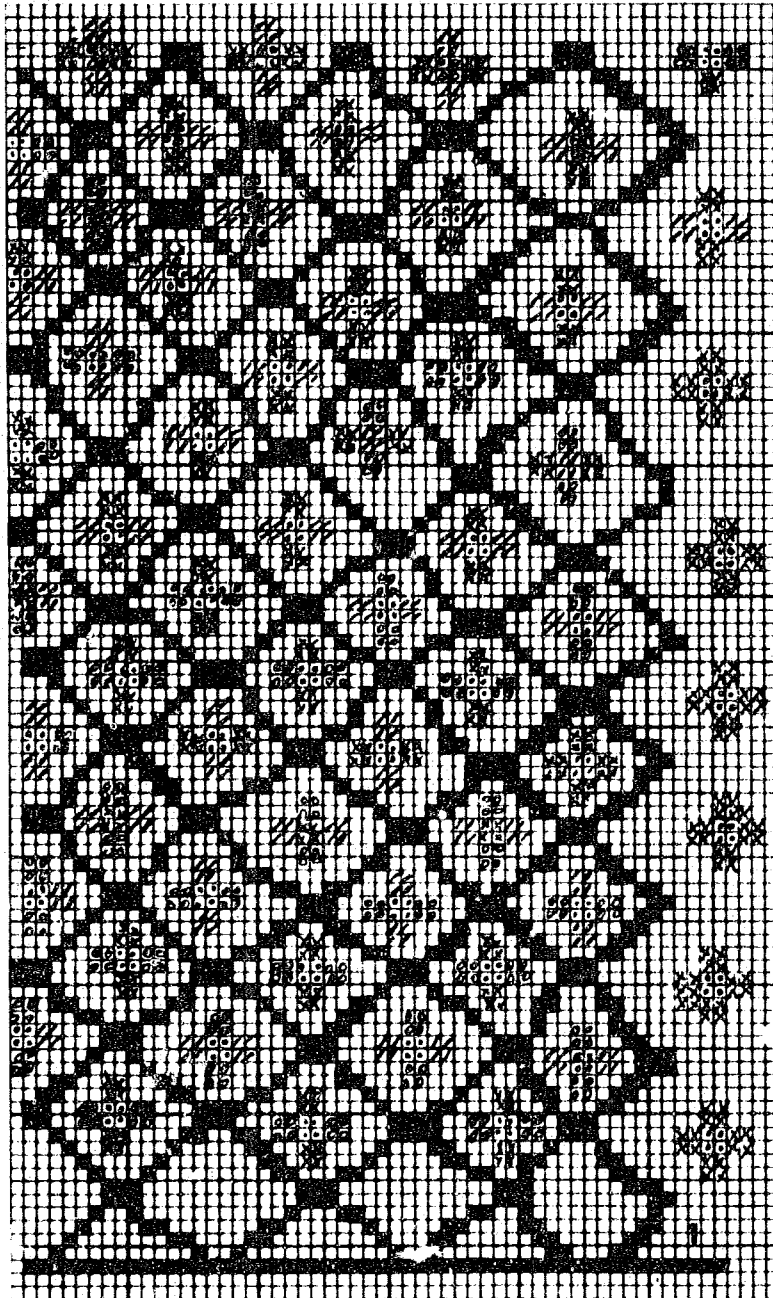


Photo n° 39 : - Tapis confectionné à AÏT BOU OULLE CABACHKOU I
- Dimensions : 2,62 m x 1,62 m.



□ blanc ■ noir ● jaune ◻ orange ▨ vert ▩ marron

- Détails techniques de la photo n° 39

- Dénomination des motifs :

n° 1 : BOWALENE IGENNE

La dimension de ces losanges est variable, les côtés sont formés par des lignes droites bien affirmées, le treillis losangique peut couvrir tout le champ du tapis telle la photo n° 38, ou s'inscrire dans une aire bien délimitée (voir photo n° 39).

Les tisseuses de la région d'Azilal ne délimitent pas leurs tapis par un encadrement affirmé, elles se contentent le plus souvent d'exécuter un tracé linéaire plus ou moins achevé en guise de cadre.

2. Les éléments du décor

L'observation attentive des tapis de la région d'Azilal permet de découvrir des motifs variés quoique rudimentaires dans leur présentation. En effet, parmi ces motifs les figures géométriques occupent la grande part, mais les représentations de la flore ou de la faune ne sont pas totalement absentes.

Des représentations de silhouettes, de corps humains (Voir photos n° 30 - 35 - 39) existent également sur ces tapis.

Les lignes droites ou brisées permettent d'élaborer des signes dont la signification peut se référer à des êtres ou à des choses. Le losange n'est pas une simple figure géométrique, il représente pour la tisseuse une boutique «TAHANOUT» ; l'étoile : «ACHBOURA» est facilement identifiable ; elle est représentée le plus souvent par une croix ou une constellation de croix (Voir photo n° 32 - 39). Mises à part les représentations géométriques symboliques, il existe, sur quelques spécimens, des représentations figuratives dont la signification peut donner lieu à un discours élaboré. Nous avons pris la photo n° 35 à titre d'exemple. La tisseuse donne libre cours à son imagination et la dextérité de ses doigts qui lui permettent de traduire sur la pièce cette imagination fertile. La dualité des représentations se dégage de la symétrie des motifs, du face à face, de la précision mâle/femelle, ou de la posture et de l'attitude calme ou agressive. Ce qui donne vie et dynamisme à la pièce. L'imagination de la tisseuse est liée au concret, elle part de l'environnement immédiat et se reflète dans le même contexte, tel un miroir renvoyant l'image de la vie quotidienne - des êtres humains, des animaux domestiques, des arbres auxquels il faut rajouter des accessoires pour l'ameublement de la pièce - voilà de quoi est fait le quotidien.

3. Les coloris

La majeure partie des tapis confectionnés dans la région d'Azilal sont tissés à partir de laines naturelles ; de ce fait, le blanc écru et le noir constituent les couleurs de base des tapis. du côté de TABANT ou d'ABACHKOU. Rares

sont les tapis qui comportent une diversité des couleurs. La photo n° 36 est celle d'un tapis récent. Le jaune et le rouge employés sont introduits en raison de l'influence apportée par le contact et le conseil de techniciens du «Projet du Haut-Atlas Central». La simplicité des motifs et la faible diversité des couleurs permet au tapis de la région d'Azilal d'être caractérisé et singularisé par rapport au reste des tapis marocains. De là, il serait permis de parler, à juste titre, de l'existence d'un tapis authentique de la région d'Azilal et du Haut-Atlas Central.

b) Classification des hanbels

A la différence des tapis, les hanbels de la région d'Azilal présentent une grande finesse dans le tissage. Toutefois, leur composition reste dominée par l'utilisation du champ dans le sens de la largeur. De tous les spécimens que nous avons consultés, une constante revient souvent ; elle nous a permis de grouper les différents types de composition en une seule variante : la variante à bandes horizontales.

- Le champ

Celui-ci est traversé tout le long par des bandes successives larges de 5 à 6 centimètres, ces bandes vont d'une lisière à l'autre. Elles sont de deux natures : unies et décorées. Les bandes sont séparées par des listels. A l'instar des tapis, la tisseuse ne confectionne pas de cadre de bordure. Le hanbel est cependant stable et les champs sont en général harmonieusement structurés.

- Les éléments du décor

Ils sont à base d'éléments géométriques ; nous rencontrons, tour à tour, la ligne brisée, continue et parallèle ; quand ces lignes se juxtaposent, elles donnent naissance à un motif appelé «HAL-KFAL» (ouvrir et fermer) ; les mêmes lignes peuvent donner naissance à une chaîne losangique. Les losanges sont simples ou doubles, pleins ou vides. Des segments parallèles peuvent s'opposer ou s'entrecouper, donnant, par la même, un effet de vagues ou de dunes de sable. Sur la photo n° 40, le rythme continu et successif des bandes est interrompu par l'élaboration d'un motif angulaire donnant lieu à une ramification sous forme de branches opposées.

Sur les hanbels de la région d'Azilal les motifs sont simples mais fins et harmonieux.

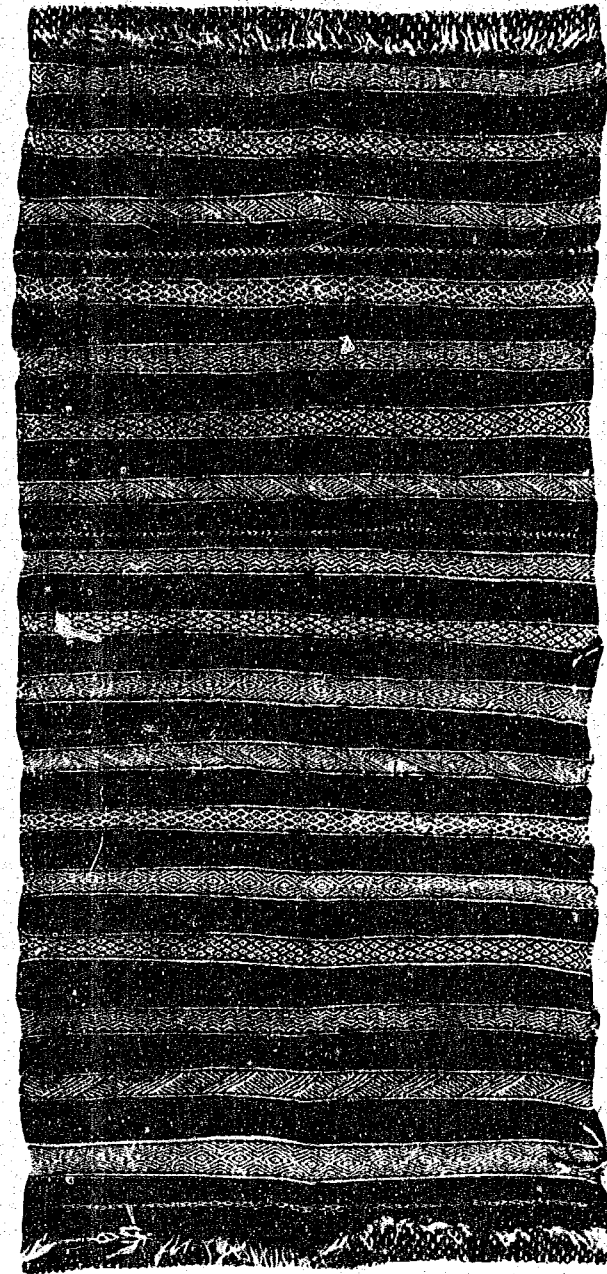
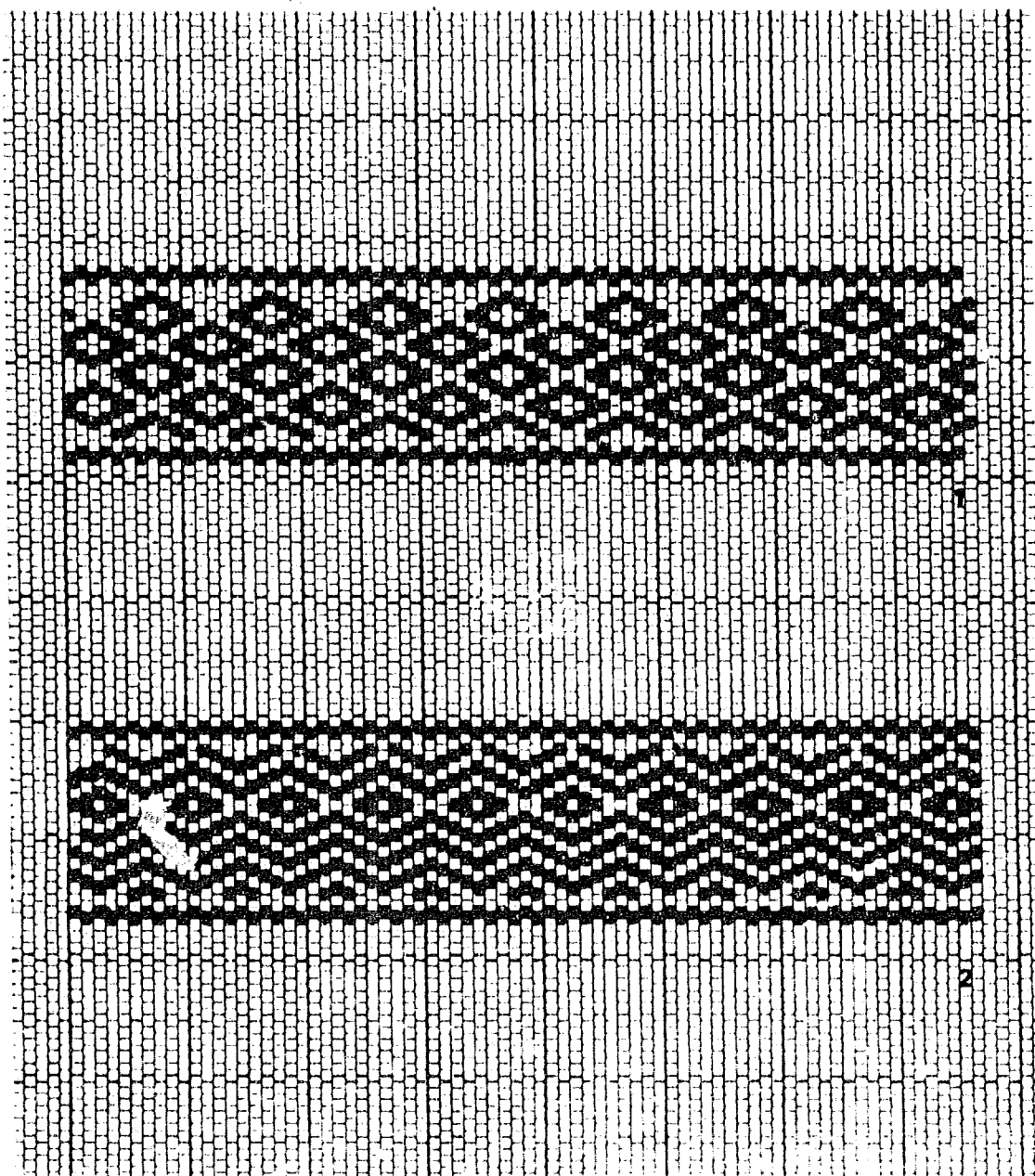


Photo n° 40 : - Hanbel confectionné à AIT BOUGMEZ (AIT ZIRI)



blanc ■ noir

- Détails techniques de la photo n° 40

- Dénomination des motifs :

n° 1 : IFERN'TINI

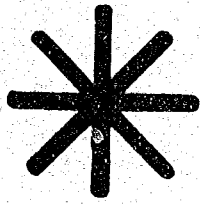
n° 2 : IMZOULK.

- Les coloris

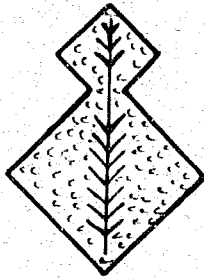
Si dans les tapis il nous a été possible de constater de temps à autre, l'utilisation des couleurs en dehors du blanc et noir, sur les hanbels, ces deux couleurs sont exclusives ; elles couvrent tour à tour le champ du hanbel ou l'ornementation des motifs ; là encore des couleurs se sont imposées en raison de l'emploi de la laine locale de couleurs naturelles. Pour sa part, le hanbel de la région d'Azilal, de part sa technique de confection très fine, sa matière première naturelle de qualité et sa composition artistique mérite bien la dénomination de hanbel traditionnel authentique de la région d'Azilal ou du Haut Atlas Central.

LISTE DES MOTIFS (REGION D'AZILAL)

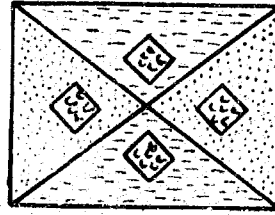
N° DU MOTIF	DENOMINATION	LOCALITE
1	Achboura (Etoile)	Aït-Imi
2	Tisaghline (Arbre)	Aït-Zirri
3	Tichboura (Fibule)	Agaro'Nozrou
4	Achabbach (Main)	Abachkou
5	Afakroune (Tortue)	Aït-M'Zalt
6	Tahanout (Magasin)	Aït-Laalam
7	Imzouk	Tabant
8	Zellige (Carrelage)	Takhida
9	Dama (Damier)	Iddakalane
10	Timratine (Papillon)	Timmite
11	Amaghrate	Agouti
12	Ifghar (Serpent)	Talesnante



1



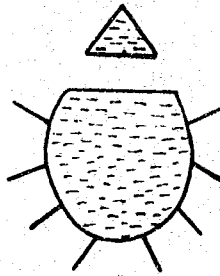
2



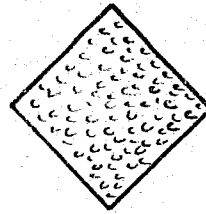
3



4



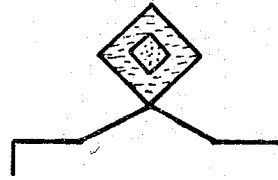
5



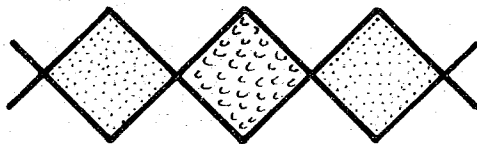
6



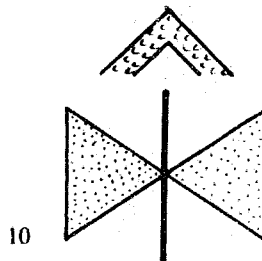
7



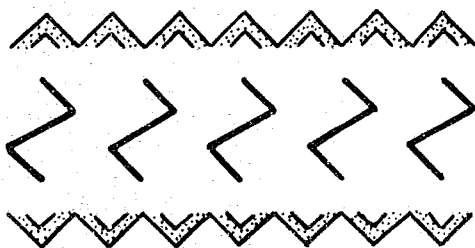
8



9



10



11



12

ANNEXE :

CARACTERISTIQUES RELATIVES A L'ECHANTILLON DE LA POPULATION ENQUETE

NOMBRE ET CARACTERISTIQUES DES TISSEUSES	REGION DE TAZA				REGION DE MARRAKECH			REGION D'AZILAL	
	TAHLA	ZERRARDA	BOUZEMLANE	RIBATLKHEIR	SAIDATE	SIDI-MOKHTAR	TABANT	ABACHKOU	
Nombre de tisseuses recensées	218	276	208	152	486	248	162	206	
Nombre de tisseuses interrogées	20	27	21	15	48	24	16	20	
SEXE									
M	4	—	—	—	—	—	—	—	
F	16	27	21	15	48	24	16	20	
SITUATION DE FAMILLE									
Célibataire	—	3	6	3	—	—	—	—	
Mariée	8	18	15	12	32	20	12	15	
Divorcée	4	3	—	—	—	—	4	5	
Veuve	8	3	—	—	16	4	—	—	
AGE									
15 - 25	—	—	6	—	—	—	—	—	
26 - 35	4	6	6	3	8	—	—	5	
+ 35	16	21	9	12	10	24	16	15	
NOMBRE D'ENFANTS									
De 1 à 2	8	—	—	3	—	—	4	—	
De 3 à 5	—	6	3	—	12	8	—	10	
+ 5 enf.	8	15	9	9	36	16	8	5	
Sans	20	24	21	15	48	24	16	20	
NIVEAU SCOLAIRE									
Primaire	—	3	—	—	—	—	—	—	
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	
METHODE D'APPRENTISSAGE DU METIER									
Après d'un mem. de fam.	16	15	12	12	48	20	16	20	
C.F.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	
Autres	4	12	9	3	—	4	—	—	
AIDES FAMILIAUX									
Existence ou non d'aides famil. et leur Nb									
01	18	18	15	6	8	12	12	10	
02	8	—	3	3	16	4	4	5	
03	4	—	—	—	4	—	—	—	
+3	—	—	—	—	—	—	—	—	
Non	8	9	3	6	20	4	—	5	
SALAIRES									
Existence ou non de sal. / nb									
1 à 2	8	9	—	2	5	8	—	—	
3 à 5	—	—	7	4	7	—	—	—	
Non	12	18	141	9	36	16	16	20	
Expérience antérieure ou actuelle dans une coopérative.									
oui	4	—	—	3	—	—	—	—	
non	16	27	21	12	48	24	16	20	

BIBLIOGRAPHIE

I - PROVINCE DE MARRAKECH

1. Monographie de la province de Marrakech, année 1987, publiée par les services de la Province. (95 pages)
2. Les travaux de P. PASCON :
 - Sa Thèse d'Etat : Le Haouz de Marrakech, Rabat - 1983
Publication avec le concours du C.U.R.S. / I.N.A.V. Rabat et C.N.R.S. - Paris, T. 1. 392 pages.
 - Le «Développement du Capitalisme sous le Protectorat dans le Haouz de Marrakech» (Extrait de la Thèse d'Etat) publiée in : B.E.S.M. - Rabat 1976 - n° 131/132 (44 pages).
3. A. IMAGHRI, «Les problèmes de l'élevage dans la Province de Marrakech, art. publié in : B.E.S.M. Rabat 1976 - n° 104/105 Janvier/Juin (35 pages).
4. «Désuétude de la Jmaâ dans le Haouz de Marrakech», article extrait des cahiers de sociologie de l'Institut de Sociologie de l'Université Med V - Septembre/Octobre 1965 - n° 1 publié par le B.E.S.M. Rabt 1986 - n° 155/166 (10 pages).
5. Mustapha NAIMI : «Nomades - Sédentaires dans l'évolution historique de l'ensemble confédéral Tekna», article publié in : B.E.S.M. N° 157, 1986 (13 pages).
6. Etude de l'aménagement et de la mise en valeur hydro-Agricole du Haouz Central et de la Tessaout Aval - réalisée par la Direction de l'Equipement du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire avec la collaboration du GRONTMIJ Bureau d'Etudes de BILT Pays-Bas, Décembre 1976.
V.I. Etude du Milieu
V.VII. Rapport de Synthèse.

II - PROVINCE DE TAZA

1. Monographie de la Province de Taza (en arabe), Mars 1989, publié par les services de la Province. (162 pages).

-
2. Etude d'Identification de Projets (cas de la Province de Taza), Phase I : potentialités et diagnostic - Etude réalisée en 1975/1976 par la Direction de la Planification (Secrétariat au Plan et au Développement Régional) avec la collaboration de Batelle (Centre de recherche de Genève) et Maghreb Consult (Société Générale d'Etudes et de Conseils (148 pages).
 3. Promotion de l'Investissement Régional par le Banque Populaire - Cas de la Région Centre-Nord (dont Province de Taza) (74 pages).
 4. MICHAEL A. MARMS, Townsmen and Tribesmen Identity, History, and Social Change in Eastern Morocco. Copyright (C), 1983, PP. 11 à 65.

III - PROVINCE D'AZILAL

1. Monographie de la Province d'Azilal de l'année 1988, étude réalisée par les services de la Province (69 pages).
2. «Azilal, Histoire, Géographie et Région», articles publiés in : **Ma'lamat Al-Maghrib** (Encyclopédie du Maroc), Publication de l'A.A.M.P. et Edition de l'Imprimerie de Salé 1989, Vol. II, lettre «A», PP. 369 à 375.
3. Rapport du programme de soutien à l'investissement : «Aménagement et développement des zones de montagne du Haut-Atlas Central (Province D'Azilal). Programme de coopération R.A.O./P.N.U.D. 1987. Vol. II. 76 pages. - Vol. III. plus de 120 pages.
4. G. COUVREUR, «La vie pastorale dans le Haut-Atlas Central», article in : **Revue de Géographie du Maroc**, publication de la Faculté des Lettres et C.U.R.S. Rabat 1986. N° 13, PP. 3 à 54.
5. CLAIRE CAMPBELL PAUL, Tissage des capes Arabes Ruraux dans la Région de la Rivière Tensift du Maroc. De l'Extrême Occident (Tapis et Textiles du Maroc). The Textile Museum, Washington dc ; 1980.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	7
I - CRITERES POUR LA CLASSIFICATION DES TISSAGES	9
A/ Définition du critère technique	9
a) La chaîne	9
b) La trame	9
c) Le nœud	10
d) Les lisières	11
e) Les chefs	12
f) Les franges	12
B/ Définition du critère artistique	13
a) La composition	13
b) Les éléments du décor	13
c) Les coloris	13
PREMIERE PARTIE : LES TAPIS ET HANBELS DE LA REGION DE MARRAKECH	15
I - APERÇU HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE	17
A/ le monde rural et ses composantes socio-démographiques	17
B/ Relief et climat	20
a) La zone de pleine montagne	20
b) La zone de bordure ou pré-Atlas	20
c) La zone de plaine	21
II - IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTURELLE DU TISSAGE TRADITIONNEL	23
A/ Cadre socio-économique	23
B/ Profil des tisseuses	24

III - CLASSIFICATION DES TISSAGES DE LA REGION DE MARRAKECH	27
A/ Classification des tissages selon le critère technique	27
a) Description technique des tapis	27
1. La chaîne	27
2. La trame	28
3. Le nœud	28
4. Les lisières	31
5. Les chefs	33
6. Les franges	34
b) Description technique des hanbels	34
1. La chaîne	34
2. La trame	35
3. Les lisières	35
4. Les chefs	35
5. Les franges	35
B/ Classification des tissages selon le critère artistique	36
a) Classification des tapis	36
1. La variante à bandes horizontales	36
1.1. Le champ	36
1.2. Les éléments du décor	36
1.3. Les coloris	37
2. La variante losangique	45
2.1. Le champ	45
2.2. Les éléments du décor	45
2.3. Les coloris	45
3. La variante à médaillon central	52
3.1. Le champ	52
3.2. Les éléments du décor	52
3.3. Les coloris	53
4. La variante composite	65
4.1. Le champ	65
4.2. Les éléments du décor	65
4.3. Les coloris	74
b) Classification des hanbels	74
1. La variante à bandes horizontales	74
1.1. Le champ	74
1.2. Les éléments du décor	74
1.3. Les coloris	75

DEUXIEME PARTIE : LES TAPIS ET HANBELS DE LA REGION DE TAZA	89
I - APERÇU HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE	91
A/ Historique du peuplement de la province de Taza	91
B/ Relief et climat	94
a) Les montagnes du pays Rifain (Tainest - Aknoul)	94
b) Pays de la Moulouya	95
C/ Le Moyen-Atlas	95
II - IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTURELLE DU TISSAGE TRADITIONNEL	97
A/ Cadre socio-économique	97
B/ Profil des tisseuses	98
III - CLASSIFICATION DES TISSAGES DE LA REGION DE TAZA	101
A/ Classification des tissages selon le critère technique	101
a) Description technique des tapis	101
1. La chaîne	101
2. La trame	101
3. Les nœuds	102
4. Les lisières	105
5. Les chefs	105
6. Les franges	105
b) Description technique des hanbels	105
1. La chaîne	106
2. La trame	106
3. Les lisières	106
4. Les chefs	107
5. Les franges	107
B/ Classification des tissages selon le critère artistique	107
a) Classification des tapis	107
1. La variante à bandes horizontales	108
1.1. Le champ	108
1.2. Les éléments du décor	108
1.3. Les coloris	109
2. La variante à treillis losangiques	119
2.1. Le champ	119
2.2. Les éléments du décor	119
2.3. Les coloris	119

b) Classification des hanbels	125
1. La variante à bandes horizontales	125
1.1. Le champ	125
1.2. Les éléments du décor	125
1.3. Les coloris	125
2. La variante compartimentée	133
2.1. Le champ	133
2.2. les éléments du décor	133
2.3. Les coloris	133
TROISIEME PARTIE : LES TAPIS ET HANBELS DE LA REGION	
D'AZILAL	141
I - APERÇU HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE	143
A/ Relief et climat	143
B/ Population - Mode de vie et gestion de l'espace pastoral	146
a) Population	146
b) Mode de vie et gestion de l'espace	146
II - L'IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTURELLE	
DU TISSAGE TRADITIONNEL	149
A/ Cadre socio-économique	149
B/ Profil des tisseuses	150
III - CLASSIFICATION DES TISSAGES DE LA REGION	
D'AZILAL	153
A/ Classification des tissages selon le critère technique	153
a) Description technique des tapis	153
1. La chaîne	153
2. La trame	153
3. Les nœuds	154
4. Les lisières	154
5. Les chefs	154
6. Les franges	155
b) Description technique des hanbels	155
1. la chaîne	158
2. La trame	158
3. Les lisières	158
4. Les chefs	159
5. Les franges	159

B/ Classification des tissages selon le critère artistique	159
a) Classification des tapis	159
1. Composition du champ	160
1.1. La variante à bandes horizontales	160
1.2. La variante compartimentée	160
1.3. La variante à bandes verticales	161
1.4. La variante à treillis losangiques	161
2. Les éléments du décor	184
3. Les coloris	184
b) Classification des hanbels	185
1. le champ	185
2. Les éléments du décor	185
3. Les coloris	
 Annexe	189
Bibliographie	191

BORDEREAU DE SAISIE

C.N.D

MAROC



ISN	76561
NONAT A 110	
NAC A 090	025038
CODBI A 121	
COTRA A 122	

TYPREL A 141	T	G	S	R
NOAP A 142				
NACAP A 143				

CODU'D	
INDEX A 010	Toukca
NAME A 020	TOUKCA

STATUT A 150	C	D	PAYS PROD. A 160	MA	TYPE BIBL. A 171	C
-----------------	---	---	------------------------	----	------------------------	---

INDICATEURS BIBLIOGRA- PHIQUES	REUNION	DICTIONNAIRE	DOMAINES NUMERIQUES	THESE	TEXTE LEGISLATIF	BIBLIOGRAPHIE	CARTES INCLUDES	RESUME	NON CONVEN- TIONNEL	REVUE
A 172	K	L	N	U	W	Z	Y	E	V	R

NIVUD A 131	A	M	C	NIVSO A 132	M	C	B
----------------	---	---	---	----------------	---	---	---

UNITE DOCUMENTAIRE (A/M/C)	A 210 AUTEUR ET AFFIL.	
	A 220 COLLEC- TIVITE AUTEUR	Ministère de l'Artisanat et des Affaires Rurales (MA) Direction de l'Artisanat
	A 230 TITRE UD	Les Tapis et Hamals des régions de Marrakech - Taza - Agdal : tome V
	A 240 A 250	TITRES TRADUITS Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires

SOURCE : DOCUMENT GENERIQUE (M/C/S)	A 310 AUTEUR	
	A 320 COLLEC- TIVITE AUTEUR	
	A 330 TITRE DOCUM GENER	Le Nouveau tapis de Taza marocain
	A 340	TITRE GENERIQUE . . . utiliser le bordereau 2 : données complémentaires
	A 410 TITRE PUBLIC EN SERIE	
A 420 VOLNUM		A 430 ISSN

NOTES D'INDEXATION

DATIN D 100	5002.04-24
DATSA	
D 110	
DATMI D 120	

A 640 L'OEUD	Fr	A 660 LANRES	
A 611 NEDIT	5m		
A 612 VEDIT		A 613 CPEDI	;-
A 620 DATE	1991	A 630 ANNEE	1991
A 641 COLLP	1991	A 642 COLLN	(P), tabl. carte, etc.
A 650 NODOC			
A 660 ISDN		A 670 EDITN	
A 711 REUNN			
A 712 REUNY		A 713 REUNP	;
A 720 THESE		A 714 REUNL	
A 730 A 740	Brevet ; utiliser le bordereau 2 "Données complémentaires" Projet		
A 810 DISPO		A 820 NOTER	

ZONES B ET C

B 110 COGEO							
----------------	--	--	--	--	--	--	--

D 120 à B 170 : utiliser le Bordereau 2

D 210 - DESC:

/TAPIS, /HAMBELI
/TISSAGE L, /AZZALI, /MARRAKECH, /AZZAL, /ARTISANAT,

D 320 - RESUM

Document résultant de l'étude menée sur les tapis et hamels des régions de Marrakech - Azilal. Dans un premier temps, il définit les critères de classification de tissages dont le critère technique et le critère artistique. Dans un deuxième temps, il traite des tapis et hamels de ces régions en 3 parties : la première est consacrée à la région de Marrakech, la deuxième concerne la région de Taza tandis que la troisième concerne la région d'Azilal. Les données sur chaque région sont données en trois points : une aperçu historique et géographique mentionnant le climat, la population et son mode de vie ; l'importance socio-économique et culturelle du tissage traditionnel ; la classification des tissages selon les critères prédéfinis (technique et artistique).

MAROC - Codes spécifiques

C 420 GLG							
C 410 STB							
C 450 BOL							
C 460 GHR							
C 470 OFF							
C 480 STAT							

PV: 1, 3, 5, 14, 16, 22, 26, 44, 64, 73, 90, 100, 118, 124, 132, 141, 142, 153, 190

BORDEREAU DE SAISIE

C.N.D

MAROC



ISBN	A 6561
NONAT	A 110
NAC	A 090 0250321
CODBI	A 121
COTRA	A 122

TYPREL	T	G	S	R
A 141				
NOAP	A 142			
NACAP	A 143			

CODI'D	
INDEX	A 010 Touria
NAME	A 020 TOURIA

STATUT	C	D	PAYS PROD.	HA	TYPE BIBL.	B
A 150			A 160		A 171	

INDICATEURS	REUNION	DICTIONNAIRE	DOSSIERES	THESE	TEXTES	BIBLIOGRAPHIE	CAPITULES	RESUME	NON CONVEN-	REVUE
A 172	K	L	N	U	W	Z	(X)	E	(V)	R

NIVUD	A	M	C	NIVSO	M	C	S
A 131				A 132			

UNITE DOCUMENTAIRE (A/M/C)	A 210	AUTEUR ET AFFIL.
	A 220	COLLEC TIVITE AUTEUR Ministère de l'Artisanat et des Affaires Sociales (MA) Direction de l'Artisanat
	A 230	TITRE U'D Les Tapis et Kambeli des régions de Marrakech - Taza - Agilal ; tome II
	A 240 A 250	TITRES TRADUITS Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires

SOURCE - DOCUMENT GENERIQUE (M/C/S)	A 310	AUTEUR
	A 320	COLLEC TIVITE AUTEUR
	A 330	TITRE DOCUM GENE Le Nouveau tapis des tapis marocains
	A 340	TITRE GENERIQUE utiliser le bordereau 2 : données complémentaires
	A 410	TITRE PUBLIC EN SERIE
A 420	VOLNUM	A 430 ISSN

NOTES D'INDEXATION

DATIN	D 100 800-06-24
DATSA	D 110
DATMI	D 120

A 540 LOEUD	Fr	A 560 LANRES			
A 611 NEDIT	Gr				
A 612 VEDIT			A 613 CPEDI	:	- : -
A 620 DATE	1991		A 630 ANNEE	1	9
A 641 COLLP	177p	A 642 COLLN	pp., tabl., carte, sch., 2 annexes		
A 650 NODOC					
A 660 ISBN		A 670 EDITN			
A 711 REUNN					
A 712 REUNV		A 713 REUNP	:	A 714 REUND	
A 720 THIESE					
A 730 A 740	Brevet : utiliser le bordereau 2 "Données complémentaires" Projet				
A 810 DISPO	1	A 820 NOTES			

ZONES B ET C

B 110 COGEO																				
----------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B 120 à B 170 : utiliser le Bordereau 2

B 210 - DESC:	/ TAPIS, HANBELI, / TISSAGE, LAZALI, MARAKECH, LAZALI, LAZALI SONATI.																			
B 320 - RESUM:	Document résultant de l'étude menée sur les tapis et hanbels des régions de Marrakech - Taza - Agdal. Dans un premier temps, il définit les critères de classification de tissages dont le critère technique et le critère artistique. Dans un deuxième temps, il traite des tapis et hanbels de ces régions en 3 parties : la première est consacrée à la région de Marrakech, la deuxième concerne les régions de Taza - Toudra, la troisième concerne la région d'Agdal. Les données sur chaque région sont livrées en trois points : - l'aperçu historique et géographique mentionnant le climat, la population et son mode de vie ; - l'importance socio-économique et culturelle du tissage traditionnel ; - la classification des tissages selon les critères précités (technique et artistique).																			

MAROC - Codes spécifiques

C 410 GEO	MAROC																				
C 420 ULC																					
C 440 STB																					
C 450 HOT																					
C 460 GHR																					
C 470 OFF																					
C 480 STAT																					

P.V : 1, 2, 6, 14, 16, 22, 26, 44, 64, 78, 90, 100, 118, 124, 132, 140, 142, 152, 190,

FIN

النهاية

192

مشاهد

VUES